

MAGYAR AFRIKA TÁRSASÁG
AFRICAN-HUNGARIAN UNION



AHU MAGYAR AFRIKA-TUDÁS TÁR
AHU HUNGARIAN AFRICA-KNOWLEDGE DATABASE

MEDITERRÁN TANULMÁNYOK

Eredeti közlés /Original publication:

2014, *Mediterrán Tanulmányok / Etudes su la Region Mediterranennes* (Szeged), 23. kötet / Tome 23, pp. 136 old.

Elektronikus újraközlés/Electronic republication:

AHU MAGYAR AFRIKA-TUDÁS TÁR – 000.002.404

Dátum/Date: 2017. szeptember / September 11.

filename: MEDITERRAN_2014Vol23

Az elektronikus újraközlést előkészítette

/The electronic republication prepared by:

B. WALLNER, Erika és/and BIERNACZKY, Szilárd

Hivatkozás erre a dokumentumra/Cite this document

Mediterrán Tanulmányok / Etudes su la Region Mediterranennes (Szeged), 23. kötet / Tome 23, *AHU MATT*, 2017, **pp. 1–139. old.**, No. 000.002.404,

<http://afrikatudastar.hu>

Eredeti forrás megtalálható/The original source is available:

Közkönyvtárakban / In public libraries

Kulcsszavak/Key words

Magyar Afrika-kutatás, lásd a tartalomjegyzéket a továbbiakban

African studies in Hungary, see the Contents below

AZ ELSŐ MAGYAR, SZABAD FELHASZNÁLÁSÚ, ELEKTRONIKUS,
ÁGAZATI SZAKMAI KÖNYV-, TANULMÁNY-, CIKK-
DOKUMENTUM- és ADAT-TÁR/THE FIRST HUNGARIAN FREE
ELECTRONIC SECTORAL PROFESSIONAL DATABASE FOR BOOKS,
STUDIES, COMMUNICATIONS, DOCUMENTS AND INFORMATIONS

* magyar és idegen – angol, francia, német, orosz, spanyol, olasz és szükség
szerint más – nyelveken készült publikációk elektronikus könyvtára/
writings in Hungarian and foreign – English, French, German, Russian,
Spanish, Italian and other – languages

* az adattárban elhelyezett tartalmak szabad megközelítésűek, de olvasásuk
vagy letöltésük regisztrációhoz kötött/the materials in the database are free
but access or downloading are subject to registration

* Az Afrikai Magyar Egyesület non-profit civil szervezet, amely az oktatók,
kutatók, diákok és érdeklődők számára hozta létre ezt az elektronikus
adattári szolgáltatását, amelynek célja kettős, mindenekelőtt sokoldalú és
gazdag anyagú ismeretekkel elősegíteni a magyar afrikánisztikai kutatásokat,
illetve ismeret-igényt, másrészt feltárni az afrikai témájú hazai publikációs
tevékenységet teljes dimenziójában a kezdetektől máig./The African-
Hungarian Union is a non-profit organisation that has created this electronic
database for lecturers, researchers, students and for those interested. The
purpose of this database is twofold; on the one hand, we want to enrich the
research of Hungarian Africa studies with versatile and plentiful
information, on the other hand, we are planning to discover Hungarian
publications with African themes in its entirety from the beginning until the
present day.

MEDITERRÁN TANULMÁNYOK – 23. kötet ETUDES SUR LA REGION MEDITERRANENNES
--

TARTALOM

SOMMAIRE

GIZELLA NEMETH – ADRIANO PAPO

La battaglia di Szeged (1552) nel racconto di Ascanio Centorio degli Ortensi 5

DILETTA QUARANTA

Gli ebrei in Polonia19

MILOS JACOV

Ieremias II, patriarca ecumenico (1572-1589) e la continuità del Patriarcato..43

DAHA CHÉRIF BA

Le Maroc en Méditerranée occidentale. Des disputes à la « rationalité » coloniale, du XVII^e au XX^e siècle49

DIDIER REY

La Corse en 1870-1871 : crise d'intégration et triomphe des stéréotypes87

OLIVIER FRIGGIERI

Environmental elements in Maltese literature. Nature as metaphor in Dun Karm, the national poet.....101

GEORGINA NAGY

La naissance des États dans le territoire maghrébin : « la guerre des sables » entre le Maroc et l'Algérie111

MONIKA STANKIEWICZ-KOPEĆ

La letteratura come medium della coscienza sociale: la “chiara” leggenda dello zar Alessandro I nella poesia polacca dei primi due decenni del XIX secolo121

MEDITERRÁN TANULMÁNYOK
ÉTUDES SUR LA RÉGION
MÉDITERRANÉENNE

XXIII.

UNIVERSITÉ DE SZEGED
Département d'Histoire Moderne
et d'Études Méditerranéennes

SZEGED 2014

MEDITERRÁN TANULMÁNYOK

ÉTUDES SUR LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

XXIII.

UNIVERSITÉ DE SZEGED

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE MODERNE ET D'ÉTUDES MÉDITERRANÉENNES

SZEGED

2014

Directeur de publication

László J. Nagy

Comité de rédaction

Beáta Varga, Lajos Kövér, Andrea Kökény, Péter Ákos Ferwagner

Rédaction, publication

Szegedi Tudományegyetem
Újkori Egyetemes Történeti és Mediterrán Tanulmányok Tanszék
H-6722 Szeged, Egyetem u. 2.
Tel./Fax.: (36) (62) 544-805, 544-464
e-mail : jnagy@hist.u-szeged.hu

Metteur en pages

Péter Ákos Ferwagner

ISSN : 02388308

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

SOMMAIRE

GIZELLA NEMETH – ADRIANO PAPO

La battaglia di Szeged (1552) nel racconto di Ascanio Centorio degli Ortensi 5

DILETTA QUARANTA

Gli ebrei in Polonia19

MILOS JACOV

Ieremias II, patriarca ecumenico (1572-1589) e la continuità del Patriarcato..43

DAHA CHÉRIF BA

Le Maroc en Méditerranée occidentale. Des disputes à la « rationalité » coloniale, du XVII^e au XX^e siècle49

DIDIER REY

La Corse en 1870-1871 : crise d'intégration et triomphe des stéréotypes87

OLIVIER FRIGGIERI

Environmental elements in Maltese literature. Nature as metaphor in Dun Karm, the national poet.....101

GEORGINA NAGY

La naissance des États dans le territoire maghrébin : « la guerre des sables » entre le Maroc et l'Algérie111

MONIKA STANKIEWICZ-KOPEĆ

La letteratura come medium della coscienza sociale: la “chiara” leggenda dello zar Alessandro I nella poesia polacca dei primi due decenni del XIX secolo121

La battaglia di Szeged (1552) nel racconto di Ascanio Centorio degli Ortensi

GIZELLA NEMETH –
ADRIANO PAPO
'SODALITAS' ADRIATICO-
DANUBIANA

Premessa

Il tema della riconquista di Szeged da parte ungherese della primavera del 1552 e della successiva rioccupazione ottomana è stato trattato da storiografi del XVI e XVII secolo, quali, a esempio, Ferenc Forgách de Ghimes (*ca.1535-†1577)¹, il chierico di Alcántara Frey Juan Villela de Aldana, fratello del maestro di campo spagnolo Bernardo, uno dei protagonisti della battaglia², l'autore anonimo del manoscritto di Vienna, poi identificato nel milanese Francesco degli Streptati (*?-†>1557)³, Ascanio Centorio degli Ortensi (Hortensii) (*prima metà XVI sec.-†≥1589)⁴, Natale Conti (*1520-†1582)⁵, Miklós Istvánffy (*1538-†1615)⁶, Hieronymus Oertl (Ortelius) (XVII sec.)⁷, Wolfgang (Farkas) Bethlen (*1639-†1679)⁸, nonché il poeta e cronista Lantos Sebestyén Tinódi (*1505/15-†1556)⁹, ma

¹ Cfr. F. Forgách, *Magyar históriája 1540-1572*, Pest 1866 (MHH, *Scriptores XVI*), pp. 33-36.

² Cfr. *Bernardo de Aldana magyarországi hadjárata*, a cura di F. Szakály, traduzione di L. Scholz, Budapest 1986, pp. 191-202. Incompleta, per quanto riguarda questo avvenimento, si presenta l'edizione spagnola curata da A.R. Villa: Fra' Juan Villela de Aldana, *Expedition del maestre de campo Bernardo de Aldana a Hungria en 1548*, Madrid 1878, pp. 93-95. Juan Villela de Aldana tratta l'argomento della battaglia di Szeged in un altro scritto pubblicato dalla Real Academia de la Historia di Madrid nel *Memorial Historico Español*, vol. X, pp. 497-524.

³ Cfr. *Morte di Frate Giorgio, con alcune altre cose in Transsilvania et Ungaria successe negli anni 1551-1552*, Österreichische Nationalbibliothek, Cod. 7803, cc. 54r-58r.

⁴ Vedi infra.

⁵ Cfr. *Historie de' suoi tempi di Natale Conti. Parte Prima. Di Latino in Volgare nuouamente tradotta Da M. Giovan Carlo Saraceni*, Appresso Damian Zenaro, Venetia, 1589, lib. V, cc. 120r-121r.

⁶ Cfr. M. Istvánffy (Nicolaus Isthvanffius), *Regni Hungarici Historia Libris XXXIV*, Coloniae Agrippinae 1724, lib. XVII, pp. 194-197.

⁷ Cfr. *Ortelius Redivivus et continuatus, oder der Ungarischen Kriegsempörungen historische Beschreibung*, Nürnberg 1665, pp. 78-80.

⁸ *Wolffgangi de Bethlen Historia de rebus transylvanicis*, tomus I, Cibinii 17822, pp. 529-533.

⁹ S.L. Tinódi, *Cronica, Kolozsvár 1554* (ed. Budapest 1984, a cura di I. Sugár, introduzione di F. Szakály), pp. 159-172. Sulla riconquista di Szeged si vedano anche i seguenti lavori di sintesi: K. Czimer, *A szegedi veszedelem*, in «Hadtörténelmi Közlemények», IV, 1891, n. 2, pp. 243-264 e n. 3, pp. 375-396; J. Bánlaky Doberdoi [sic], *A magyar nemzet hadtörténelme*, Budapest 1940, XIII vol.,

è stato trattato anche da storici ottomani, quali a esempio Mustafa Gelalzade (*1490-†1567), Mehmed Endemi Şolakzade (*?-†1658), İbrahim Peçevi (*1574-†1649/50), conosciuti attraverso la traduzione ungherese dell'opera di János Thury, *Török történetirók*, pubblicata in 2 volumi a Budapest tra il 1893 e il 1896. In questo saggio ci occuperemo di questo tema in base al racconto dell'italiano Ascanio Centorio degli Ortensi, che fu testimone quasi diretto dell'evento in quanto – come si presume – fu al servizio di uno dei maggiori protagonisti delle campagne ottomane in Transilvania e nell'attuale Banato degli anni Cinquanta del XVI secolo, il generale d'origine napoletana Giovanni Battista Castaldo¹⁰. Su tale argomento Centorio ha redatto l'opera storiografica *De' Commentarii della guerra di Transilvania del S. Ascanio Centorio de gli Hortensii. Ne quali si contengono tutte le cose, che succedero nell'Ungheria dalla rotta del re Lodovico XII. sino all'anno MDLIII. Con le tavole delle cose degne di memoria*, pubblicata a Venezia (Vinegia) nel 1566 "appresso Gabriel Giolito de' Ferrarì"¹¹.

Gli antefatti

Il progetto di riconquistare Szeged, dal 1543 sotto dominazione ottomana, era stato preso in considerazione dallo stesso re Ferdinando nell'estate del 1551, su sollecitazione di

pp. 307-323, Gy. Kristó (szerk.), *Szeged története*, vol. I: *A kezdetektől 1686-ig*, Szeged 1983, pp. 513-533; I. Szántó, *Küzdelem a török terjeszkedés ellen Magyarországon*, Budapest 1985, pp. 77-95; G. Nemeth, A. Papo, *Bellum Segedinum. 1552*, in «Studia historica adriatica ac danubiana», V, n. 1-2, 2012, p. 92-140. Cfr. anche la nota di L. Kropf, *Aldana versioja a szegedi veszedelemről*, in «Hadtörténeti Közlemények», 1896, pp. 106-12.

¹⁰ Giovanni Battista Castaldo, marchese di Cassano e conte di Piadena, fu generale imperiale e consigliere di guerra. Incerta è la sua data di nascita (si presume sia nato nel 1488), come pure incerto è il suo luogo di nascita (molto probabilmente ebbe i natali a Nocera dei Pagani, nell'entroterra campano tra Napoli e Salerno); ancor più incerta è la data della sua morte: quella più accreditata è il 1562, Milano fu il luogo del decesso. Nel 1551 era stato nominato dal re dei Romani, Ferdinando d'Asburgo, comandante in capo dell'esercito regio in Transilvania e nel Banato. Sulla sua biografia cfr. M. D'Ayala, *Vita di Giambattista Castaldo, famosissimo guerriero del sec. XVI*, in «Archivio Storico Italiano», serie III, tomo V, parte I, 1867, pp. 86-124.

¹¹ I *Commentarii* sono stati da noi consultati nell'edizione anastatica pubblicata dalla casa editrice Athenaeum di Budapest nel 1940. Ascanio Centorio degli Ortensi era nato da una nobile famiglia nella prima metà del XVI sec., secondo alcuni a Milano, secondo altri a Roma. Erudito, perfetto oratore, fu poeta elegante e abile storiografo. Si dice sia stato segretario di Giovanni Battista Castaldo. È probabile che abbia scritto i *Commentarii* servendosi degli appunti e dei resoconti del marchese di Cassano, nonché delle lettere del re Ferdinando d'Asburgo cui era venuto in possesso tramite lo stesso generale, del quale appunto la sua opera storica sembra essere una chiara apologia. Anzi, secondo Mariano d'Ayala, autore della già citata biografia di Castaldo, fu lo stesso generale a scrivere i *Commentarii* o quanto meno a dettarli a Centorio, essendo quest'ultimo più un poeta che uno storico. Pertanto, la genesi dei *Commentarii* di Centorio ci rassicura sull'affidabilità della narrazione, pur rimanendo una narrazione di parte e oltremodo elogiativa delle imprese del suo committente, il generale Castaldo appunto. I *Commentarii*, pubblicati nel 1566, hanno costituito fonte documentaria anche per le successive opere storiografiche di Gianmichele Bruto, Natale Conti, Jacques-August de Thou ecc., nelle quali spesso viene espressamente citata.

György Martinuzzi Utyeszenics (frate György)¹². È plausibile che il frate abbia programmato, dopo la presa di Lippa/Lipova (ted. Lippa)¹³, anche la riconquista delle altre fortezze e città cadute in mano turca, comprese la rocca e la città di Szeged¹⁴. Sotto la dominazione ottomana, Szeged, punto strategico per le comunicazioni da una parte verso Szolnok, Eger e Buda (lungo il Tibisco), dall'altra verso la Transilvania (lungo il Maros/Mureș, ted. Muresch), era assunta a importante centro di traffici commerciali col Levante, che fruttavano alla comunità locale (6.600 ungheresi e un migliaio di turchi) circa 50.000 fiorini d'oro l'anno. Szeged era soprattutto un importante centro di commercio del bestiame¹⁵.

Il 28 agosto 1551 il re dei Romani informò il generale Giovanni Battista Castaldo, del progetto di riconquista di Szeged¹⁶. Castaldo acconsentì, pur manifestando delle perplessità sulla difficoltà di portare a compimento l'impresa, scettico com'era della forza effettiva dell'esercito regio¹⁷. Nel frattempo, come reazione alla dedizione della Transilvania e delle Parti alla Casa d'Austria, sancita dal trattato di Gyulafehérvár/Alba Iulia (ted. Weissenburg) il 19 luglio 1551¹⁸, era partita l'offensiva osmanica contro il Temesköz che avrebbe portato gli ottomani a riconquistare in breve tempo Becse (oggi Novi Bečej, in Serbia) e Becskerek (oggi Zrenjanin, in Serbia) (19 settembre), Csanád/Cenad, ted. Tschanad (28 settembre) e Lippa (8 ottobre), oltre ad altre fortezze minori¹⁹.

Il re dei Romani riprese in mano questo suo progetto nel mese di novembre incoraggiando sia il generale Castaldo che frate György a riconquistare Szeged nonostante fosse

¹² Frate György a Ferdinando I, Kolozsvár, 10 agosto 1551, in Á. Károlyi (szerk.), *Fráter György levelezése és egyéb őt illető iratok a bécsi cs. és k. állami levéltárból, 1535–1551*, «Történelmi Tár», 1880, parte V, n. 176, pp. 249-251.

¹³ Sulla riconquista di Lippa rimandiamo al cap. III, e in particolare alle pp. 275-280, della monografia di A. Papo (in collaborazione con G. Nemeth Papo), *Giorgio Martinuzzi. Figura e ruolo politico di un monaco-statista dalmata nella storia ungherese del Cinquecento*, Szombathely 2011. Se non altrimenti specificato tutte le località e le regioni bi-trilingui sono attualmente ubicate in Romania. Accanto al toponimo ungherese viene generalmente indicato quello rumeno.

¹⁴ Frate György a Ferdinando I, Lippa, 8 novembre 1551, in Károlyi, *Fráter György levelezése* cit., V, n. 211, pp. 61-62.

¹⁵ Sull'opulenza e l'importanza di Szeged cfr. J. Thury, *Török történetírók*, vol. I, Budapest 1893, pp. 267-268 (Kemálpasazáde/Kemal pascià, Mohács-náme) e vol. II, Budapest 1896, p. 72 (Ferdi, *Tárikh-i-száhib-i kánun szultán Szulejmán/A törvényhozó Szulejmán szultán története*).

¹⁶ L. Óváry (szerk.), *A Magyar Tudományos Akadémia Történelmi Bizottságának oklevélmásolatai*, vol. II, Budapest 1894, n. 620, pp. 133-134.

¹⁷ G.B. Castaldo a Ferdinando I, Alvinc/Vintul de Jos (ted. Winzendorf), 6 settembre 1551, Österreichisches Staatsarchiv, *Ungarische Akten, Allgemeine Akten* (in seguito ÖStA-U), fasc. 59 (Magyar Országos Levéltár /in seguito MOL/, microfilm W 656).

¹⁸ Si rimanda a questo proposito alla monografia, qui già citata, Giorgio Martinuzzi. *Figura e ruolo politico di un monaco-statista dalmata nella storia ungherese del Cinquecento*, e in particolare alle pp. 226-229.

¹⁹ Cfr. ivi, pp. 258 e 261. Csanád sarà però riconquistata insieme con Nagylak/Nádlac ed altre fortezze limitrofe entro la fine del mese di novembre. Frate György a Ferdinando I, campo di Lippa, 28 nov. 1551, in Károlyi, *Fráter György levelezése* cit., «Történelmi Tár», 1881, parte VII, n. 213, pp. 64-65.

già iniziata la stagione invernale²⁰. Il progetto fu preso in considerazione da frate György, dal generale Castaldo e dai suoi ufficiali dopo la riconquista di Lippha: nella riunione tenutasi il 7 dicembre al campo di Lippha cui partecipò anche Mihály Tóth, il capo degli aiducchi che sarebbe stato il principale protagonista dell'impresa di Szeged²¹, fu riconosciuta la priorità della riconquista dell'importante centro sul Tibisco anche per evitare le scorrerie nel territorio di Makó da parte del *beylerbeyi* di Rumelia, Mehmed Soqollu, e del comandante di Becse e Becskerek, Kasim pascià²².

Ma sempre più erano le voci d'un possibile arrivo dello stesso sultano, il quale in attesa di presentarsi personalmente in Transilvania, aveva ordinato al *khan* tataro di assalire la regione subcarpatica; nel frattempo, egli avrebbe fatto mobilitare anche il *beylerbeyi* di Carmania, Osman pascià²³. Gli ottomani erano anche intenzionati a cacciare dalla Transilvania le truppe regie per rimettere sul trono transilvano il principe Giovanni Sigismondo: a tale proposito, Kasim pascià richiamò l'attenzione del comes di Temes/Timiș, Menyhért Balassa, promettendogli, nel caso in cui non fosse stato possibile il ritorno dello Zápolya, il voivodato di Transilvania²⁴.

Tuttavia, il generale Castaldo, smentendo quanto aveva deciso al campo di Lippha, riteneva più importante, perfino rispetto a quella di Lippha e di Temesvár, la difesa di Gyula, che suggerì al re di affidare a Ferenc Patócsy²⁵, coadiuvato dai cavalieri di Péter Bakics e dai 'catafratti' di Johann Oppenstorff, mentre i cavalieri al comando di Bertalan Horváth av-

²⁰ Ferdinando I a G.B. Castaldo, Graz, 21 novembre 1551, ÖStA-U, fasc. 60 (MOL, W 657); Id. a frate György, Graz, 21 novembre 1551, in Károlyi, *Fráter György levelezése* cit., VII, n. 212, pp. 62-63.

²¹ La partecipazione di Mihály Tóth alle discussioni tenute al campo di Lippha sul progetto di riconquista di Szeged e delle altre terre occupate dai turchi è confermata da una lettera anonima indirizzata da Kolozsvár a Tamás Nádasdy il 28 febbraio 1552. Riportiamo di seguito il testo completo della lettera, cui faremo riferimento anche nel prosieguo; la lettera è stata pubblicata in RMKT, III, p. 420, nota 65: "Rerum novarum nihil habemus praeter recuperationem Zeghedini. Res haec medio illius Michaelis Thot, cum quo sub Lippha et ante negocium tractaveramus, tandem ad effectum est deducta, duobus fere millibus Thurcarum trucidatis et filio Sangiaki intercepto; pater in arce cum pluribus Sangiachis, ut iam Dominatio Vestra spectabilis et magnifica a sua maiestate intellexisse poterat, se recepit, ad quam obsidendam Magister de Campo Aldana cum ducentis hispanis et centum hussarionibus [profectus est], ac Bakith Péter et Bartholomaeus Horváth cum eorumden equitibus profecti sunt. Dominus Báthori, qui heri hinc recessit, ex Varadino bombardas cataphractos et quatuorcentum aydones eo expedit, et ego, qui cras hinc recedam, cum reliquis hispanis et duobus millibus germanis Deum versus properabo, ut si necessitas postulaverit, citissimum subsidium nostris ferre valeamus".

²² Frate György a Ferdinando I, Lippha, 7 dicembre 1551, in Károlyi, *Fráter György levelezése* cit., VII, n. 218, p. 72.

²³ Mircea Ciobanul, voivoda di Valacchia, a P. Petrovics, s.l., 4 febbraio 1552, in *Erdély történetére vonatkozó regesták 1551-1553*, II, «Történelmi Társ», 1891, pp. 639-659: qui n. 76, p. 641 (regesto). Il 20 febbraio il capitano slesiano Johann Oppenstorff confermò la notizia dell'arrivo del sultano, il quale puntando prima su Temesvár/Timișoara (ted. Temeschwar), si sarebbe poi diretto verso Szolnok ed Eger. J. Oppenstorff a Ferdinando I, Komárom, 20 febbraio 1552, ivi, n. 90, p. 646 (regesto).

²⁴ Kasim pascià a M. Balassa, Lippha, 24 febbraio 1552, ÖStA-U, fasc. 62 (MOL, W 659); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 94, p. 647.

²⁵ G.B. Castaldo a Ferdinando I, Újvár (Szamos-Újvár/Gherla; ted. Neuschloss), 1° febbraio 1552, ÖStA-U, fasc. 65 (MOL, W 662); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 73, p. 640.

rebbbero dovuto controllare le Parti inferiori, dove, secondo le notizie ricevute da Bernardo de Aldana, si temevano azioni ottomane. Per tale motivo, Castaldo aveva altresì raccomandato a Tamás Varkocs, capitano di Várád/Oradea (ted. Grosswardein), e ai castellani di Csanád e Nagylak di vigilare con attenzione sui territori di loro competenza²⁶. Il generale napoletano comandò invece alla difesa di Brassó/Braşov (ted. Kronstadt) il boemo Karol Žerotin (Karl Scherentein) dato che si temeva anche un'invasione dei moldavi²⁷. La mancanza di denaro per il pagamento dei soldati rendeva però vano qualsiasi piano di battaglia o di difesa. Il re Ferdinando era invece più propenso a rafforzare la difesa delle Parti inferiori, dove maggiore era il pericolo d'un attacco osmanico, per scongiurare il quale stava provvedendo con tutti i mezzi alla difesa della Transilvania: aveva già affidato 5.000 mercenari tedeschi scelti al comando di Georg Helfenstein, aveva mandato il marchese Sforza Pallavicini in Italia per assoldare 3.000 mercenari, aveva già radunato 2.000 cavalieri cataratti, di cui 1.600 *pixidiarii*, 3.000 uomini erano infine attesi dal Tirolo²⁸. Il re dei Romani promise a Castaldo anche 1.000 lancieri di stanza a Eger²⁹ e pensò di risolvere il problema della mancanza di denaro per il pagamento degli stipendi ai soldati con la coniazione di nuove monete d'argento, considerata la ricchezza della Transilvania in miniere di questo metallo prezioso³⁰. Tuttavia, a parere di Castaldo, nemmeno il denaro coniato con l'argento trovato a Újvár e a Nagybánya/Baia Mare (ted. Neustadt) sarebbe stato sufficiente per risolvere tutti i problemi finanziari: bisognava pagare il soldo delle guardie di Csanád e Nagylak (non ricevuto da due mesi), pagare András Báthory di Ecsed e la sua guardia di Gyula e tutte le altre truppe; bisognava rafforzare le difese di Temesvár, di Lipppa, del Székelyföld e dei passi che conducevano a Brassó; ma bisognava fortificare anche Kolozsmonostor/Cluj-Mănăstur (ted. Appersdorf). Necessitava insomma assumere provvedimenti in vista del sempre più probabile attacco osmanico: Castaldo aveva saputo da due rifugiati moldavi che due *çavuş* ottomani si erano diretti uno in Moldavia, l'altro in Valacchia per sollecitare i rispettivi voivodi a tenersi pronti a invadere la Transilvania; tali notizie avevano sparso il panico tra la popolazione locale. Il generale napoletano si dava pertanto da fare per calmare gli umori della gente promettendo aiuti non solo per la difesa passiva del paese ma anche per attaccare e respingere il nemico³¹.

²⁶ Id. a Id., Kolozsvár, 31 gennaio 1552, ivi, n. 70, pp. 639-640 (regesto).

²⁷ Id. a Id., Kolozsvár, 5 febbraio 1552, ÖStA-U, fasc. 62 (MOL, W 659); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 77, p. 641.

²⁸ Ferdinando I a G.B. Castaldo, Vienna, 14 febbraio 1552, ÖStA-U, fasc. 62 (MOL, W 659); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 83, pp. 642-643.

²⁹ Id. a G.B. Castaldo, Vienna, 19 febbraio 1552, ÖStA-U, fasc. 62 (MOL, W 659); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 88, pp. 645-646.

³⁰ P. Haller a Ferdinando I, Szeben, 18 febbraio 1552, ÖStA-U, fasc. 62 (MOL, W 659); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 87, p. 645.

³¹ G.B. Castaldo a Ferdinando I, Kolozsvár, 25 febbraio 1552, ÖStA-U, fasc. 62 (MOL, W 659); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 95, pp. 647-648.

La riconquista di Szeged da parte degli aiducchi di Mihály Tóth

E veniamo al racconto della riconquista di Szeged da parte ungherese, che – come detto – tratteremo seguendo come traccia quello di Ascanio Centorio degli Ortensi³², comparandolo e integrandolo con altre fonti narrative e con le principali fonti diplomatiche.

Mentre l'esercito regio era ancora impegnato nell'assedio di Lipa, Mihály Tóth, giudice supremo di Szeged prima della conquista ottomana, in seguito membro autorevole della borghesia di Debrecen, dove s'era rifugiato insieme con la maggior parte della popolazione szegedina³³ dopo la caduta in mano turca della sua città, ne propose al generale Castaldo la riconquista ritenendo l'impresa possibile dal momento che poteva contare all'interno della città su alcuni amici cristiani ansiosi di liberarsi dalla sottomissione al giogo turco.

“Zeghedino – scrive Centorio – [...] è una terra di Ungheria, non molto lungi da Lipa, di mille fuochi, che ha un molto forte castello, edificato quasi in su la riva del Tibisco, vicino al luogo ove egli entra nel Danubio, terra ricca, e di grandissimo traffico, e per la comodità di ambidui questi fiumi, molto frequentata [...]”³⁴.

In virtù del suo coraggio e del suo spirito avventuriero Mihály Tóth era stato nominato comandante del corpo libero degli aiducchi. Il Castaldo, pur ritenendo tale proposta inattuabile – anzi la considerava una burla –, gli promise aiuto e collaborazione una volta che fosse stata conclusa l'impresa della riconquista di Lipa. Appena riconquistata Lipa, Mihály Tóth si ripresentò puntualmente da Castaldo perché il generale desse seguito alla sua promessa. Castaldo, premiandone la perseveranza e la lealtà nei confronti del re Ferdinando, diede alfine il nulla osta per la realizzazione del progetto del profugo seghedino con la promessa che gli avrebbe fornito gli uomini di cui necessitava, ma con il vincolo che si limitasse alla conquista della sola città, rinunciando pertanto all'espugnazione del castello, che si considerava praticamente inespugnabile. Tóth assoldò quindi 2.000 fanti e 500 cavalieri tra quelli che avevano partecipato alla presa di Lipa, offrendo loro quattro scudi di stipendio il mese e sei per ogni “cavallo”. Ricevette promesse d'aiuto anche dal maestro di campo, lo spagnolo Bernardo de Aldana.

Dopo aver concordato coi suoi ex concittadini il giorno dell'intervento, Tóth arrivò a Szeged in gran segreto all'alba del giorno convenuto per l'attacco³⁵. Nascosto nei boschi il

³² Cfr. Centorio, *Commentarii* cit., pp. 156-166.

³³ Károly Czimer ipotizza che Mihály Tóth abbia deciso di riparare a Debrecen per sfuggire all'ira e alla vendetta del sangiacco, Ibrahim pascià, dopo ch'era venuto alla luce il suo progetto di cacciare da Szeged con l'aiuto del re Ferdinando sia gli abitanti turchi che i cittadini luterani, i quali godevano della protezione degli stessi occupanti osmanici. Cfr. Czimer, *A szegedi veszedelem* cit., p. 259.

³⁴ Per motivi di comprensibilità del testo, nelle citazioni tratte da Centorio le lettere *u* e *v* sono state trascritte secondo il suono attuale e sono stati aggiunti gli accenti mancanti.

³⁵ Centorio non indica la data dell'arrivo degli aiducchi a Szeged, la quale varia sensibilmente a seconda della fonte utilizzata. A esempio, secondo Istvánffy, gli aiducchi di Tóth arrivarono a Szeged la sera precedente la festa di san Matteo (cioè mercoledì 24 febbraio), secondo Frey Villela de Aldana il 19 febbraio, il 27 febbraio secondo Tinódi e la *Magyar hadi krónika* [«Hadtörténeti közlemények», IX, 1896, pp. 55-56]. Centorio, in accordo con Forgách e Tinódi, indica invece nel 10 marzo la data della successiva battaglia con le truppe del pascià di Buda sui campi di Dorozsma di cui si parlerà più

grosso dei suoi uomini, inviò una pattuglia verso la città perché facesse dare l'allarme. La pattuglia attirò volutamente l'attenzione dei difensori turchi, i quali uscirono allo scoperto visto il numero esiguo degli assalitori e, ignorando l'inganno che "gli si ordiva contra", si misero al loro inseguimento. Caddero invece nella trappola perché furono attirati verso il bosco dove li aspettavano le truppe di Tóth. I turchi, inferiori di numero, fecero quindi retromarcia tentando invano di rientrare in città, perché gli abitanti ne avevano nel frattempo chiuso le porte; divennero pertanto il bersaglio degli aiducchi, da cui furono brutalmente massacrati:

"[...] si trovarono da tutte le genti sì fattamente circondati, e combattuti, che non poterono resistere, e come quei, che non pensavano al tradimento orditogli, per salvarsi volevano cominciare a ritirarsi verso la terra, però quei di dentro consapevoli del fatto, havendo di già preso l'armi, gli serrarono le porte in faccia, e con le genti di Ottomiale uniti, gli usarono un tale ricevimento, che non imase huomo di loro, né di quanti erano seco usciti fuori in vita, laqual cosa sendosi veduta da quei Turchi che stavano posti a guardia del castello, ristretti insieme, et alzando il ponte, si fecero forti in esso".

Gli uomini di Tóth, non potendo pertanto prendere la fortezza, entrarono in città e saccheggiarono le ricchissime abitazioni dei mercanti turchi che erano arrivati numerosi da Costantinopoli, sottraendo loro le cose, le mogli e i figli:

"La onde i nostri entrati nella terra, e non havendo potuto in questa guisa pigliare il castello, si rivolsero a saccheggiare tutte le case de' Turchi, e massimamente de' mercanti, de' quali da Costantinopoli ve n'erano venute molte case, che stavano ricchissime, a quali togliendo le robbe, le mogli, i figliuoli, e ponendo ogni cosa in una gran casa per dividergli fra soldati, Ottomiale si impatronì affatto di Zeghedino [...]".

Avendo incontrato una strenua resistenza nella presa del castello, ch'era ben munito di artiglieria, Tóth sollecitò anche l'aiuto di Aldana, il quale, radunati 200 spagnoli tra quelli che aveva a Lippha e a Temesvár e quattro pezzi d'artiglieria da campagna, si affrettò a raggiungere Szeged.

Castaldo, resosi conto dell'impossibilità di prendere la fortezza senza l'ausilio dei cannoni, impartì a Tóth l'ordine d'incendiare la città per poi allontanarsene col bottino il più velocemente possibile, "tenendo a grande vanità il perdere tempo" nell'"acquistar una cosa che haveva dell'impossibile". Tóth avrebbe dovuto accelerare la partenza da Szeged onde

avanti, mentre essa viene fissata al 1° marzo da Villela de Aldana e dall'autore anonimo del manoscritto di Vienna, al 5 marzo dalla *Magyar hadi krónika*, all'8 marzo da Antal Verancsics [*Memoria rerum quae in Hungaria a nato rege Ludovico ultimo acciderunt, qui fuit ultimi Ladislai filius, in Verancsics Antal összes munkái*, L. Szalay (szerk.), Pest 1857 (MHH, Scriptores III). Tuttavia, le date dell'8 e del 10 marzo sarebbero escluse da una lettera inviata l'8 marzo da K. Pomarius a G. Heltai [in «Történelmi Tár», 1881, p. 467], nonché da una lettera spedita il 7 marzo da B. Horváth a G.B. Castaldo [ÖStA-U, fasc. 63 (MOL, W 660)]; la data del 5 marzo (e quindi anche le successive) sono infine da escludere in base a una lettera di A. Báthori a G.B. Castaldo del 4 marzo e a una lettera di J. Opperstorf al re Ferdinando datata lo stesso giorno [ÖStA, fasc. 63 (MOL, W 660)].

non rischiare di essere sorpreso dai rinforzi ottomani, che si presumeva sarebbero puntualmente arrivati e perdere quindi “con l’acquistato, l’honore, e la vita insieme”.

Nonostante, come detto, fosse convinto dell’impossibilità d’espugnare il castello, che era difeso da 500 turchi e da alte mura, Castaldo aveva acconsentito a fornire anche ad Aldana l’aiuto richiesto, anche per non essere in seguito accusato d’aver perduto una grande occasione nel caso in cui non avesse fornito i soccorsi richiesti. Ordinò altresì a Tamás Varkocs di consegnare alcuni cannoni ad Aldana, al comandante slesiano Johann Opperstorff, di stanza a Várád, di soccorrere Tóth e Aldana coi suoi uomini, e al comandante della fanteria di Gyulaféhvár e di Várád, Péter Bakics, di precipitarsi a Szeged coi suoi 2.000 armati. Tuttavia, rimproverò Aldana d’aver sguarnito le difese di Lippa e Temesvár per cacciarsi in un’impresa destinata all’insuccesso e di voler conquistare una fortezza per la quale serviva una forza sei volte superiore a quella di cui disponeva. Era sicuro che il tempo gli avrebbe dato ragione.

La notizia della riconquista di Szeged da parte degli aiducchi di Tóth si diffuse molto rapidamente: essa circolava a Pozsony (oggi Bratislava) già il 28 febbraio. Appena informato della conquista della città mentre presenziava ai lavori della Dieta di Pozsony, il re Ferdinando ordinò immediatamente al generale Castaldo di sostenere col maggior numero di forze possibile gli assalitori anche nella conquista della rocca. Intimò ad Aldana, Bakics e Patócsy di collaborare all’assedio del castello, e in particolare ad Erasmus Teuffel di inviare aiuti dall’Ungheria Superiore a Szeged soprattutto nel caso in cui fosse intervenuto il pascià di Buda³⁶. Ordinò altresì di approvvigionare Szeged di cannoni, senza però utilizzare quelli necessari alla difesa di Eger. Ordinò anche a Teuffel d’inviare truppe, cannoni e munizioni per l’assalto al castello di Szeged³⁷.

Castaldo avvisò il re d’aver fornito aiuti diretti a Bernardo de Aldana e cannoni a Szeged per l’assedio della fortezza (lo spessore delle mura era di ben 18 piedi, circa 5 metri e mezzo!), nonostante le difficoltà di trasporto dovute al fatto che le acque del Maros erano gelate (ci si doveva servire della via fluviale perché quella terrestre avrebbe richiesto tempi molto più lunghi). Aldana aveva pianificato di espugnare la fortezza dalla parte in cui non c’era la fossa utilizzando i cannoni che sarebbero stati procurati da Báthori, cioè due dei quattro cannoni forniti a suo tempo dal re per la campagna transilvana (degli altri due uno s’era rotto durante l’assedio di Lippa, l’altro era stato trasportato a Temesvár). Castaldo aveva più volte sollecitato Báthori di far confluire a Szeged, oltre ai cannoni di Várád, il maggior numero possibile di soldati, ma aveva anche inviato dalla Transilvania sul luogo della battaglia i 50 cavalieri di Giovanni de Villey, i 100 cavalieri di Dombay e si stava apprestando a inviare a Szeged una coorte di spagnoli e una di tedeschi (si veda la lettera anonima del 28 febbraio) oltre a Menyhért Balassa con altri 100 cavalieri, trattenendo con sé poco più di 300 soldati spagnoli. Molti dei rinforzi non sarebbero però mai arrivati a destinazione. Un grosso problema era però rappresentato dal fatto che i mercenari tedeschi non

³⁶ Ferdinando I a G.B. Castaldo, Pozsony, 28 febbraio 1552, ÖStA-U, fasc. 62 (MOL, W 659); il documento è pubblicato in J. Reizner, *Szeged története*, Szeged 1899–1900, vol. IV, n. 82, pp. 148–189; il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 98, pp. 649–650. Cfr. anche Reizner, *Szeged története* cit., I, p. 127, e Szántó, *Küzdelem a török terjeszkedés ellen* cit., p. 86.

³⁷ Ferdinando I a E. Teuffel, Pozsony, 1° marzo 1552, e Id. al vescovo di Vác e ad E. Teuffel, Pozsony, 14 marzo 1552, *ibidem*.

ricevevano il soldo da quattro mesi³⁸. Dal canto suo, András Báthori mandò 300 aiducchi a Gyula perché fossero messi a disposizione della guardia di Csanád o di altre fortezze, ma non avrebbe fornito i cannoni richiesti per l'assalto alla fortezza di Szeged, perché – si giustificò col generale Castaldo – nel frattempo gli era giunta la notizia della disfatta³⁹.

La reazione ottomana

Com'era stato preventivato dal generale Castaldo, gli ottomani non sarebbero rimasti inermi alla perdita dell'importante città di Szeged. La reazione ottomana non tardò a farsi sentire: essa venne da parte del pascià di Buda Kadim Ali l'Eunuco e delle sue truppe.

Il maestro di campo spagnolo Bernardo de Aldana stava da otto giorni assediando la fortezza di Szeged, allorché il 9 marzo 1552 arrivarono in suo soccorso i 2.000 uomini di Bakics e da Szolnok 100 archibugieri tedeschi e 30 spagnoli e altri 100 cavalieri. All'alba del giorno seguente, il 10, il comandante spagnolo passò in rassegna le truppe in campagna, nei pressi di Szeged: la consistenza del suo esercito era di 3.000 'cavalli', 230 spagnoli, 100 tedeschi, 2.000 fanti ungheresi, ma erano d'imminente arrivo anche i 200 uomini d'arme di Oppenstorff. Sennonché, proprio mentre avveniva la rassegna delle truppe, comparvero i turchi: uno squadrone di 1.500 "cavalli" seguito da numerosi carri carichi di soldati; li guidava il pascià di Buda, il quale – a quanto sembra – non era però al corrente della presenza di Aldana. Accortosi d'esser stato scoperto dal maestro di campo spagnolo, il pascià organizzò due squadroni, uno più grosso dell'altro, sistemando i giannizzeri nei carri. Dal canto suo, Aldana convogliò tutta la cavalleria leggera ungherese in un unico squadrone, mentre gli uomini d'arme di Oppenstorff si collocarono di fronte al pascià; la fanteria fu invece raccolta in un corpo molto numeroso, che fu sistemato nei pressi della città con l'ordine di non combattere, ma anche senza alcuna disposizione per quanto ne riguardava un possibile intervento.

Aldana affidò il comando delle operazioni a Péter Bakics, le cui mosse furono però anticipate da Oppenstorff, il quale, accortosi che il maestro di campo era incerto sulla tattica da impiegare per affrontare il nemico, "cupido d'honore" e bramoso d'essere il primo ad attaccare i turchi, affrontò coi suoi uomini lo squadrone del pascià attaccandolo con grande impeto di lato, seguito poi dagli ungheresi, che assalirono i turchi disordinatamente, scontrandosi nella foga tra di loro e fallendo, vittime del loro stesso impeto, la vittoria completa. Anzi, non accortisi della presenza del secondo squadrone ottomano, scesi da cavallo persero tempo prezioso a depredare i soldati nemici che giacevano a terra. Scrive Centorio:

"[...] cominciarono a disordinarsi tra loro, urtandosi l'un con l'altro, e vedendo molti Turchi caduti di quei che le genti di Ouerstolfo [*Oppenstorff*, *n.d.r.*] avevano ammazzato, e gettato in terra, e che gran numero di cavalli andava già disciolto, e posto per quella campagna in fuga, e tenendosi già la vittoria per sua, e non s'accorgendo dell'altro squadrone minore che anco stava con i cocchi in essere, gli Ungheri non si cu-

³⁸ Si rimanda qui alla già citata lettera di Castaldo a Ferdinando I del 2 marzo 1552.

³⁹ A. Báthori a G.B. Castaldo, Váradi, 4 marzo 1552, ÖStA-U, fasc. 63 (MOL, W 660); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regeszták* cit., II, n. 102, pp. 650-651.

rarono altrimenti di combattere, né di aspettare il fine di quella battaglia, ma dismontando molti di loro, cominciarono a svaligiare quei Turchi che trovavano in terra feriti e morti”.

Il pascià, che, ormai sicuro della sconfitta, aveva cominciato a ritirarsi coi suoi e coi carri, avendo notato che gli ungheresi anziché inseguirlo correvano per la campagna all'impazzata scontrandosi l'uno con l'altro “più inchinati alla preda, che alla vittoria”, e, constatata l'integrità del suo squadrone, tornò sul campo di battaglia, costringendo i nemici “che erano già tutti sbandati” a uno scontro durissimo; gli ungheresi, dispersi per la campagna che non offriva loro possibilità di riparo, finirono tutti fatti a pezzi senza pietà tanto “che erano più i cavalli che fuggivano che gli uomini, i quali per ritrovarsi in campagna aperta, non avevano luogo da potersi salvare”. Solo i soldati di Aldana ebbero la forza di contrattaccare. Sennonché, visti i compagni che per la loro estrema stoltezza e brama di prede e bottino erano stati tutti trucidati, per evitare di far la loro stessa fine si unirono agli spagnoli che stavano a guardia della città. Il pascià di Buda, assaporando la vittoria che stava insperabilmente conseguendo, batté tutta la campagna in lungo e in largo non lasciando nessuno in vita; i soldati del castello e quelli che aveva mandato in loro soccorso ebbero il permesso di sfogare la propria ira e vendetta sugli abitanti della città dai quali erano stati traditi: “non perdonarono né a huomini, né a donne, né a fanciulli, che tutti furono menati a fil di spada”. In un sol giorno ben 5.000 uomini furono trucidati dai turchi.

Mentre aveva luogo l'eccidio dei seghedini, un gruppo di aiducchi, che si erano allontanati due giorni prima della battaglia a depredare i paesi vicini abitati da turchi, stavano rientrando al campo carichi di bottino allorché furono assaliti dai soldati del pascià che loro avevano scambiato per commilitoni: furono tutti ferocemente trucidati dopo aver combattuto come leoni e aver invano cercato riparo in una chiesa sita vicino al campo di battaglia. Tuttavia, nessuno di loro morì prima d'aver ammazzato uno o due turchi, se non addirittura tre o quattro! Alla fine caddero in trecento, ma arrecarono alle truppe del pascià più danno di quello prodotto da tutta la truppa di Mihály Tóth. Il pascià, rimasto “signore della campagna e della terra”, entrò in città e ricompensò tutti i suoi con beni e denaro. Quindi fece riparare i danni subiti dalla città. Aldana, invece, mentre il pascià stava trucidando gli aiducchi, si era ritirato celermente con gli spagnoli e i soldati di Oppenstorff come se avesse il pascià di Buda, anzi tutta la cavalleria turca, alle calcagna, “essendo egli stato – lo accusa Centorio – per sua negligenza, e per sua trascuraggine di non avere fatto combattere gli Aiducchi, causa di quella perdita”. Si ritirò “ad un castello chiamato Cornoeh [*Szolnok, n.d.r.*]], non molto distante da Lippa”.

Le conseguenze della sconfitta

Il generale Castaldo fu informato della definitiva perdita di Szeged da András Báthori, che gli comunicò la fuga verso Szolnok di Aldana e Karol Žerotín⁴⁰. Due giorni dopo rice-

⁴⁰ A. Báthori a G.B. Castaldo, Váradi, 4 marzo 1552, ÖStA-U, fasc. 63 (MOL, W 660); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 102, pp. 650-651. Báthori stava per inviare a Szeged i cannoni quando seppe della sconfitta; propose allora di utilizzare per la difesa di Csanád o di altri

vette informazioni più dettagliate sull'evento⁴¹. Il 7 marzo Castaldo trasmise al re Ferdinando la notizia della sconfitta, usando toni esagerati per quanto ne riguardava l'entità, dati che sarebbero poi stati ulteriormente amplificati dalla voce di popolo⁴². Il giorno seguente, il generale napoletano fu però in grado di fornire al re dati più tranquillizzanti, minimizzando le perdite, almeno per quanto concerneva l'esercito regio, che dopo la battaglia s'era ritirato a Szolnok praticamente incolume, mentre gli aiducchi avevano subito perdite maggiori ma non minori di quelle dei turchi. Grande merito di ciò era dovuto al capitano Oppenstorff⁴³. In una successiva lettera del 29 marzo Castaldo riconobbe le gravi perdite subite dagli aiducchi⁴⁴.

Nonostante la sconfitta, Ferdinando non disperò di riconquistare Szeged. Sennonché, avrebbe voluto riconquistare prima Becse e Becskerek⁴⁵. Castaldo, invece, contraddicendosi con quanto affermato in altre occasioni (vedi *supra*) riteneva più opportuno riconquistare città più importanti come Buda e la stessa Szeged prima di Becse e Becskerek, che, tra l'altro, erano rocche poco fortificate e quindi, in quanto tali, difficilmente difendibili⁴⁶. Ferdinando accolse infine la proposta di Castaldo, limitandosi però alla scelta di Szeged come primo obiettivo per la liberazione dai turchi: Buda avrebbe richiesto sforzi militari molto maggiori. La scelta di Szeged era anche dettata da motivazioni strategiche: Szeged, come già detto, si trovava al centro delle vie di comunicazione da un lato con Buda, dall'altro con la Transilvania⁴⁷. Per questa nuova impresa aveva già richiesto a Castaldo un preventivo per quanto concerneva l'approvvigionamento di cannoni, polvere da sparo e munizioni⁴⁸. Questo progetto non sarà però mai realizzato a causa del proseguimento della campagna ottomana dell'anno in corso⁴⁹.

A ogni modo, la disfatta di Szeged, dopo l'incendio che ne distrusse 1553 abitazioni, ne indusse gli abitanti a trasferirsi in massa in luoghi più sicuri; il loro posto fu occupato da

siti i 300 aiducchi inviati a Szeged e che allora stazionavano nei pressi di Gyula. Il giorno seguente, Castaldo, che si trovava a Gyulafehérvár, girò la notizia a Teuffel ammonendolo a vigilare sui distretti settentrionali, in particolare su Szolnok. G.B. Castaldo a E. Teuffel, Szolnok, 5 marzo 1552, ÖStA-U, fasc. 63 (MOL, W 660); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 107, p. 652.

⁴¹ M. Bihari a G.B. Castaldo, Várad, 6 marzo 1552, ÖStA-U, fasc. 63 (MOL, W 660); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 108, p. 652.

⁴² G.B. Castaldo a Ferdinando I, Szeben, 7 marzo 1552, ÖStA-U, fasc. 63 (MOL, W 660); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 110, p. 652.

⁴³ Id. a Id., Szeben, 8 marzo 1552, ÖStA-U, fasc. 63 (MOL, W 660); il documento è pubblicato in Reizner, *Szeged története* cit., IV, n. 86, pp. 153-154.

⁴⁴ Id. a Id., Szeben, 29 marzo 1552, ÖStA-U, fasc. 63 (MOL, W 660).

⁴⁵ Ferdinando I a G.B. Castaldo, Vienna, 15 marzo 1552, ÖStA-U, fasc. 63 (MOL, W 660); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 115, pp. 653-654.

⁴⁶ G.B. Castaldo a Ferdinando I, Szeben, 23 marzo 1552, ÖStA-U, fasc. 63 (MOL, W 660); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 124, pp. 655-656.

⁴⁷ Ferdinando I a G.B. Castaldo, Vienna, 2 aprile 1552, ÖStA-U, fasc. 63 (MOL, W 660); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 137, p. 659.

⁴⁸ Id. a Id., Vienna, 15 marzo 1552, ÖStA-U, fasc. 63 (MOL, W 660); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 115, pp. 653-654.

⁴⁹ Nel corso dell'estate del 1552, gli ottomani conquisteranno Temesvár, Lippa e le altre fortezze del Temesköz, spingendosi poi verso Szolnok ed Eger. Sulla conquista ottomana di Temesvár e Lippa, cfr. il lavoro degli Autori: *La conquista ottomana di Temesvár. 1552*, in «Studia historica adriatica ac danubiana», VI, n. 1-2, 2013, pp. 7-78.

turchi, slavi meridionali e dagli abitanti dei dintorni⁵⁰. Szeged perse in tal modo il suo primato in quanto centro commerciale ricco e prospero. I luterani cacciati da Mihály Tóth vi fecero ritorno e si vendicarono dell'offesa subito facendo catturare, imprigionare e suppliziare la maggior parte dei monaci del convento francescano della città bassa: il 16 agosto 1552 i monaci Tamás Szegedi, László Szathmári e Bertalan Lippai e il laico Ferenc Ujlaki furono decapitati per ordine del governatore turco⁵¹. La città, pur riprendendosi con l'afflusso di nuova popolazione, non sarebbe però più tornata ai fasti del passato.

Praticamente tutti gli storiografi che si sono occupati della battaglia di Szeged hanno esplicitamente riversato la colpa della disfatta degli ungheresi sull'indisciplina degli aiducchi; Antal Verancsics, invece, più genericamente ne ha attribuito la causa al clima di lascività instauratosi a Szeged dopo la sua caduta nelle mani degli ungheresi. Károly Czimer, per contro, intravede le cause principali della disfatta nell'impreparazione dell'impresa e nella scarsa autorevolezza del comando, e soprattutto, nell'indisciplina delle truppe, che preferirono darsi al saccheggio anziché affrontare il nemico, da cui erano stati colti di sorpresa⁵². Il pascià di Buda fu invece pronto e puntuale nell'organizzazione della battaglia, mobilitando anche i contadini e gli slavi dei dintorni. Se non c'era grossa differenza tra i due eserciti per quanto riguardava il numero dei combattenti⁵³, ce n'era invece per quel che concerneva la potenza di fuoco: molto superiore era quella dei turchi, che potevano contare sulle colubrine dei giannizzeri e soprattutto sull'artiglieria (12 cannoni contro solo 2 degli ungheresi). Alla potenza di fuoco sommiamo la disciplina e la tattica migliore degli ottomani. Non fu peraltro usata intelligentemente da parte ungherese la cavalleria leggera, che fu lanciata incautamente contro il fuoco dei giannizzeri. Grave fu anche la sottovalutazione dell'avversario da parte degli ungheresi. I due eserciti si pareggiavano invece a livello di valore militare, coraggio ed eroismo almeno fin quando i soldati 'cristiani' sarebbero rimasti sul campo di battaglia. Infine, giocò a sfavore degli ungheresi e delle truppe regie la cronica mancanza del 'soldo' per il pagamento dei mercenari, più volte fatta presente dal generale Castaldo al re Ferdinando nel corso di tutta la campagna transilvana: la mancanza del soldo impedì l'invio di solleciti rinforzi al campo di Szeged. Anzi, in senso lato, la cronica mancanza di fondi inficiò tutta la campagna ransilvana dell'esercito regio comandato dal generale Castaldo.

⁵⁰ Cfr. F. Oltvai, *Szeged múltja írott emlékekben 1222-*, Szeged 1968, pp. 42-43. Tutti gli orefici, a esempio, si trasferirono a Kecskemét. Cfr. J. Hornyik, *Kecskemét város története, oklevéltárral*, vol. II, Kecskemét 1861, p. 28.

⁵¹ Cfr. Czimer, *A szegedi veszedelem* cit., p. 395.

⁵² Cfr. *ivi*, p. 396.

⁵³ Dalla parte regia: 6.200 uomini secondo Centorio, 5.000 aiducchi secondo Forgách e Tinódi, 6.300 secondo la *Magyar hadi krónika*, 11.800 secondo l'autore del manoscritto di Vienna, 4.346 secondo Reizner, 6.200-6.300 secondo Sándor Márki [*Aradvármegye és Arad szabad királyi város története*, Arad 1892, vol. I, p. 546], 10.000 o forse anche di più secondo gli storici ottomani Gelalzade e Peçevi. Dalla parte ottomana, a parte l'esiguo numero – circa 700 uomini – di difensori della fortezza: 1.500 secondo Centorio, 5.000 secondo Istvánffy, 6.500 secondo la *Magyar hadi krónika*, 5.800 secondo Vilella de Aldana, 3-4.000 secondo l'autore del manoscritto di Vienna, 3-5.000 secondo Reizner.

Si parlò a lungo della ‘vergognosa’ fuga da Szeged. Ne parlò Castaldo in diverse lettere al re Ferdinando⁵⁴ e al figlio Massimiliano. La colpa della fuga fu riversata su Aldana: gli spagnoli – si disse – non volevano più rimanere ai suoi ordini⁵⁵. L’incapacità del maestro di campo spagnolo determinò la consegna ai turchi di ben 8.000 uomini⁵⁶.

Per contro, Mihály Tóth per i meriti acquisiti a Szeged fu elevato al rango nobiliare⁵⁷.

⁵⁴ G.B. Castaldo a Ferdinando I, Szeben, 13 marzo 1552, ÖStA-U, fasc. (MOL, W 660); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 114, p. 653.

⁵⁵ Id. a Id., Szeben, 26 marzo 1552, ÖStA-U, fasc. 63 (MOL, W 660); il regesto in *Erdély történetére vonatkozó regesták* cit., II, n. 127, p. 657.

⁵⁶ Id. a Massimiliano d’Asburgo, campo di Szászsebes/Sebeş (ted. Mühlbach), 3 agosto 1552, in *Erdély történetére vonatkozó regesták 1551-1553*, IV, a cura di S. Barabás, «Történelmi Tár», 1892, pp. 267-291: qui n. 229, p. 279. La cifra è forse volutamente gonfiata per screditare il maestro di campo spagnolo. Pochi mesi dopo, Aldana sarà incolpato di un’altra vergognosa fuga: quella da Lippa, dopo la caduta di Temesvár in mano turca. In seguito a tale accusa, il maestro di campo spagnolo sarà processato e condannato alla pena capitale, successivamente sospesa per intervento della moglie dell’arciduca Massimiliano. Cfr. al proposito l’articolo degli Autori *Il caso ‘Bernardo de Aldana’: l’abbandono di Lippa/Lipova e le sue conseguenze. 1552-1556*, in «Crisia», XLIII, 2013, pp. 85-99.

⁵⁷ Archivio manoscritti della Biblioteca dell’Università ELTE di Budapest [Budapesti Egyetemi Könyvtár kéziratára], Pray-gyűjtemény, tomus XVI, 1552, pp. 364-365.

Gli ebrei in Polonia

DILETTA QUARANTA
UNIVERSITA DI LECCE

Introduction

Jews are often uniquely associated with the Shoah. Even if there is nothing wrong with this, the historical development of these people tends not to be considered, as well as the evolution of the events that led to the realization of Nazi ideology, resulted in what is considered the biggest genocide in human history.

“The unresolved relationship between Jews and Poland” is the title of a June 2008 article appeared on *Shalom*, a Jewish monthly magazine; actually, it is no coincidence that most of the internment camps were established in Poland, where the systematic slaughter of so many lives was possible, more than anywhere else, probably because of the Catholic anti-Semitic roots. But it should not be forgotten that the Polish population itself, being a part of the Nazi plan of extermination, shared the same cruel fate of those who were looked with suspicious.

Actually, the events that intertwined Jewish and Polish lives have a much older origin: we will see why Poland was chosen as the new homeland by a large number of Jews, in different historical stages and circumstances, and how their integration was facilitated and/or hindered. In fact, it would be more appropriate to speak of non-integration, because it never actually occurred.

This was certainly much due to the Catholic Church, that tended to isolate and condemn the Jews as responsible for the death of Christ, even accusing them of false and repeated crimes in order to reach its intents. Moreover, as already mentioned, especially in the early stages, the native population itself has not willingly accepted the “foreign presence”, bearer of a culture that was different at a social, religious but also professional level: in an area that was mainly based on agriculture, the commercial development was possible especially thanks to Jewish expertise in the fields of law and economics. In fact, one of the factors that allows us to trace back the origins of Polish Jews is the knowledge that they did not practice farming in Poland. However, apart from the outer limits to the integration process, we must not forget that the “chosen people” have always tended to close in their communities, ruling according to their Law, whenever they could.

Significant steps towards a reconciliation between Judaism and Catholicism have been made only in recent times, and they have found expression in the personality of Pope John Paul II, the Polish Pope. His work was related to the teaching of the Second Vatican Council and it has been considered outstanding. In fact His successor, Pope Benedict XVI, during a visit to the Jewish Synagogue in Rome on January 17, 2010, has taken the very words of teaching about Jews made by Karol Wojtyła. At the same time, He has empha-

sized the Polish Pope's contribution "to the strengthening of the good relations between our two communities, in order to overcome every misconception and prejudice", also confirming His desire to establish continuity with His Predecessor, following the "outlined path, to confirm and strengthen it".

Introduzione

La figura dell'ebreo è spesso univocamente associata alla tragedia della Shoah; per quanto in questo non ci sia nulla di sbagliato, si tralascia di considerare l'evoluzione storica di questo popolo e degli eventi che hanno portato alla concretizzazione dell'ideologia nazista, sfociata in quello che è considerato il più grande genocidio della storia dell'uomo.

"L'irrisolto rapporto tra ebrei e Polonia" titola un articolo del giugno 2008 apparso su *Shalom*, mensile ebraico di informazione e cultura; non a caso, la maggior parte dei lager vennero installati proprio in Polonia, dove probabilmente le precedenti radici antisemite di matrice cattolica hanno consentito, più che altrove, che il massacro sistematico di tante vite si compisse. Non va dimenticato, però, che la stessa popolazione polacca condivise il crudele destino di coloro che guardava con diffidenza, essendo anch'essa oggetto del piano di sterminio nazista.

Le vicende che intrecciano le esistenze ebraiche e polacche, in realtà, hanno un'origine ben più antica: si vedrà perché la Polonia è stata considerata, in diverse fasi e circostanze storiche, territorio di immigrazione favorito per i migranti ebrei, e come si sia cercato di favorirne e/o ostacolarne l'integrazione. In realtà, sarebbe più opportuno parlare di non-integrazione, proprio perché non si è mai effettivamente e totalmente verificata.

In questo ha avuto certamente molto peso l'operato della Chiesa Cattolica, che ha teso ad isolare gli ebrei e a condannarli in quanto responsabili della morte del Cristo, accusandoli anche di falsi e ripetuti crimini pur di raggiungere i suoi intenti. Inoltre, la stessa popolazione autoctona, come già accennato, soprattutto nelle fasi iniziali, non ha accettato di buon grado la "presenza straniera", portatrice di una cultura diversa ed estranea, non solo a livello sociale e religioso, ma anche per quel che concerneva le competenze professionali: lo sviluppo commerciale in un territorio che si sosteneva prevalentemente attraverso un sistema agricolo è avvenuto anche e soprattutto grazie alle competenze ebraiche nei settori del diritto e dell'economia. Uno dei fattori che ci permette di risalire alla provenienza degli ebrei polacchi è proprio la consapevolezza che non praticassero attività agricola in Polonia. Non dobbiamo dimenticare però che, al di là dei limiti al processo di integrazione che venivano dall'esterno, il "popolo eletto" ha sempre teso a chiudersi nelle proprie comunità, gestendosi secondo la propria legge, ogni qualvolta gli veniva concesso.

Solo in tempi recenti si sono fatti passi significativi verso una riconciliazione tra Cattolicesimo ed Ebraismo, che hanno trovato espressione innanzitutto nella figura di Papa Giovanni Paolo II, il Papa Polacco. Il Suo operato prende il via dall'insegnamento del Concilio Vaticano II e ne viene riconosciuta la grandezza, tanto che il Suo successore, Papa Benedetto XVI, durante la visita alla Sinagoga ebraica di Roma il 17 gennaio 2010, riprende proprio le parole dell'insegnamento sugli ebrei fatto da Karol Wojtyła. Nella stessa occasione, ha ribadito il grande contributo del Papa Polacco "al consolidamento dei buoni rapporti tra le nostre comunità, per superare ogni incomprensione e pregiudizio", confermando

anche la volontà di stabilire una continuità con il Suo predecessore, inserendosi “nel cammino tracciato, per confermarlo e rafforzarlo¹”.

1. GLI EBREI DI POLONIA

La presenza ebraica in territorio polacco è un dato storicamente riconosciuto: si stima che, a seconda del periodo e delle circostanze storiche, la percentuale vari dal 60 al 70% della popolazione ebraica mondiale; pertanto il “caso della Polonia” è un elemento indiscutibilmente importante nella storia generale degli Ebrei.

Le sorti di questo popolo sono strettamente legate a quelle della Rzeczpospolita, la cosiddetta Repubblica Nobiliare, costituita da Polonia e Granducato di Lituania, dal 1386 fino al 1795, anno della sua abolizione da parte di Russia, Austria e Prussia.

1.1 La Provenienza degli Ebrei

La ricerca storica sulla provenienza di un numero così elevato di Ebrei è approdata a due teorie fondamentali: da una parte immigrazione da oriente, dallo stato dei Khazari (dal nord del mar Nero o dal sud della Russia), dove gran parte della popolazione fu soggetta a diaspora nel secolo X, e dall'altra immigrazione da occidente, dalla regione del Reno. Esiste poi una terza teoria che propone una soluzione di compromesso.

La tesi Khazara, basata per lo più su analogie toponomastiche, non trova riscontri convincenti; inoltre, se si considera che in quella regione gli ebrei svolgevano principalmente attività agricola, mentre non ci sono testimonianze di Ebrei agricoltori nella Repubblica Nobiliare, possiamo facilmente comprendere perché l'origine orientale del fenomeno migratorio non sia stata convalidata.

Al contrario, l'ipotesi occidentale o askenazita si fonda su basi più solide: l'origine renana dei rabbini di alcuni comuni (tra i quali ricordiamo Wroclaw) e, soprattutto, il fatto che lo Yiddish fosse parlato dagli Ebrei di Polonia e dei territori orientali dell'ex Repubblica Nobiliare sono prove attendibili della validità di questa tesi.

1.2 Prime Persecuzione e la Polonia come Nuova Patria

L'emigrazione-immigrazione del popolo ebraico è la conseguenza di fenomeni di intolleranza che sono riscontrabili già nel contesto della prima Crociata del 1096, durante la quale, soggetti a persecuzioni e costretti a convertirsi al Cristianesimo, molti Ebrei praghensi fuggirono in Polonia e Ungheria. Un altro episodio riguarda i soldati di Bretislao II, Duca

¹ Henryk J. Muszyński, “Giovanni Paolo II e gli Ebrei”, in: Marko Jačov e Franciszek Ziejka (coordinatori scientifici), SFIDA DI GIOVANNI PAOLO II PER L'UOMO DEL XXI SECOLO. Atti del Convegno Internazionale, svoltosi presso l'Università del Salento dal 15 al 18 novembre 2011, Lecce – Cracovia 20013, p. 25-34.

di Boemia dal 1092, i quali depredarono gli Ebrei mentre questi cercavano una via di fuga verso lo stato Polacco.

A partire da questi eventi, l'immigrazione dalle provincie del Reno e del Danubio continuò in maniera costante per poi aumentare nuovamente durante le Crociate del 1146-1147 e del 1196 e ancora con le successive persecuzioni contro gli Ebrei tedeschi, che si stanziarono nelle provincie più vicine al confine austro-tedesco.

Testimonianze dei primi insediamenti si riferiscono ai secoli XI, quando sono già presenti comuni ebraici a Premysl e Cracovia, e XII, con il riscontro della presenza ebraica nei territori della Grande e Piccola Polonia².

Quando, successivamente, i tumulti contro gli Ebrei si fecero più frequenti in Europa occidentale, molti di essi scelsero di restare in territorio polacco. Sicuramente questa decisione era dovuta a fattori di diverso carattere: erano relativamente tollerati dalla popolazione autoctona e, inoltre, la Repubblica aveva un alto potenziale economico, che permetteva agli Ebrei di mettere in pratica abilità e conoscenze acquisite in occidente. Oltretutto, provavano una sensazione di relativa sicurezza, che trova riscontro nel fatto che la maggior parte delle persecuzioni e dei tumulti antiebraici hanno avuto luogo in Europa occidentale, se si escludono i due episodi significativi dei tumulti di Cracovia (1407) e quelli Cosacchi nell'odierna Ucraina (metà del Seicento). In più, da sempre in questi territori potevano godere di un trattamento speciale dal punto di vista giuridico, sotto la tutela dei principi prima e delle norme elaborate dall'Impero poi.

1.3 Radicamento e Privilegi

I privilegi imperiali emanati nei confronti degli Ebrei furono ripresi, modificati ed estesi a livello territoriale nel corso del tempo, per mezzo di diversi sovrani, ma anche sotto la spinta della popolazione ebraica stessa, come accadde in Germania, sotto Federico Barbarossa: gli Ebrei tedeschi chiesero all'imperatore di estendere a tutti i territori dell'impero il privilegio prima destinato alla sola città di Warmia, dopo essere stati accusati di ripetuti omicidi nei confronti di bambini Cristiani. Ma l'acuirsi delle tensioni tra Impero e Papato fu un deterrente per gli altri governanti all'applicazione del privilegio vietante suddette accuse contro gli Ebrei, i quali fecero appello a Papa Innocenzo IV che esaudì le loro richieste nel 1247. Il privilegio si diffuse poi in Cechia e, progressivamente, in Polonia, la quale nel secolo XIII era divisa in piccoli Stati indipendenti, e poi ancora nella Rus' e nel Granducato di Lituania.

La vita della comunità ebraica si definiva tra il diritto imperiale o nobiliare e quello ecclesiastico, oltre che attraverso varie forme di autogoverno.

La Chiesa tendeva ad imporre forti limitazioni agli Ebrei nei territori di propria competenza, molte delle quali furono avallate nel IV Consiglio Lateranense (1215): era vietato

² Si possono annoverare tra le fonti quella che ci arriva dalla Slesia polacca, ipoteticamente databile tra il 1150 e il 1200, relativa ad un proprietario terriero, o forse un fattore, di un villaggio vicino a Breslavia (in polacco Wroclaw), ed una seconda facente riferimento a due ebrei, Joseph e Chaskel, residenti a Sokolniki, un villaggio vicino a Breslavia. Sempre a Breslavia, nel 1917, fu ritrovata la più antica tomba ebraica in Polonia, risalente al 1203.

stabilire la residenza nelle immediate vicinanze della popolazione cristiana, era concesso che ci fosse una sola sinagoga per località, non era permesso ricoprire pubblici uffici, era obbligatorio portare dei contrassegni per distinguersi dal resto della popolazione.

In generale, comunque, le città in possesso della Chiesa tendevano a non accogliere stanziamenti ebraici³.

Il diritto imperiale, al contrario, divenne il mezzo attraverso il quale gli Ebrei poterono sottrarsi alla sottomissione cavalleresca ed ecclesiastica e costituirsi il presupposto per la loro stessa esistenza nella Repubblica Nobiliare: poterono godere della protezione di duchi e principi polacchi, durante i cui regni gli Ebrei gestirono anche il conio delle monete, in un'epoca in cui non era ancora un'attività centralizzata⁴.

Il principale e probabilmente unico tentativo di integrazione degli Ebrei, nonché picco massimo di tolleranza durante tutto il Medioevo nell'Europa cristiana, è sicuramente la Carta dei Privilegi⁵ del 1264 di Boleslao V, detto il pio, riconfermata nel 1334 da Casimiro III, il grande. Lo statuto, in contrasto con le idee della Chiesa, regolamentava i diritti degli ebrei della Grande Polonia, sulla quale Boleslao regnava, e rispecchiava il riconoscimento dell'importanza economica derivante dall'immigrazione ebraica, della quale i principi del XIII secolo volevano servirsi per accrescere le loro attività commerciali. Divenne quindi il punto di riferimento normativo per gli ebrei polacchi, soprattutto in termini di inviolabilità della persona e della proprietà. Questi diritti individuali garantivano la possibilità di un progresso economico e tutelavano anche i beni e la libertà di religione della comunità ebraica, consentendole persino di imporre ipoteche sulle terre dei nobili. In questo modo, gli ebrei venivano giuridicamente inquadrati come servi camerae (servi del tesoro monarchico), direttamente subordinati al re o imperatore.

Bisogna però considerare che questa carta esprimeva dei diritti solo formalmente: racchiudeva infatti tensioni e conflitti che avrebbero portato alla diaspora ebraica in concomitanza con la peste nera del 1348⁶.

Un altro emblematico esempio riguarda il già menzionato Re Casimiro il Grande, il quale estese il diritto ebraico a tutta la Polonia e, ignorando i divieti della Chiesa, sfruttò il suo potere personale per tutelare gli Ebrei nella Capitale, assegnandogli incarichi amministrativi e facendo sì che le autorità cittadine tenessero in considerazione i rappresentanti più in vista della comunità. Il privilegio introdotto dal sovrano mirava a garantire la libertà di religione e la possibilità di avvalersi del proprio diritto non solo per gli Ebrei, ma anche per gli Armeni, i Russi e i Saraceni.

Essendo però gli Ebrei per la maggior parte abitanti delle città, la loro vita era regolata per lo più da privilegi individuali, locali e regionali per iniziativa di monarchi e magnati temporali.

³ Vedi: 3. GLI EBREI E LA CHIESA CATTOLICA.

⁴ Nella sola Slesia del XIII secolo si contavano trentacinque zecche.

⁵ La Carta dei Privilegi aveva molti tratti in comune con gli statuti di Federico d'Austria e Ottocaro di Boemia.

⁶ Gli ebrei vennero incolpati di diffondere la malattia avvelenando i pozzi, rimanendone immuni. La prima accusa era falsa, la seconda poteva nascere da un'osservazione fondata: come sappiamo, gli ebrei vivevano isolati in un'unica zona della città, seguivano particolari e rigorose norme igieniche per motivi religiosi e perciò la pestilenza non trovava tra loro terreno fertile.

Sempre e soprattutto grazie a Boleslao V, fu concesso che le città fossero amministrate secondo la legge tedesca, la "legge di Magdeburgo". Tra le altre cose, gli ebrei polacchi importarono dalla Germania anche un dialetto che successivamente si sviluppò nello Yiddish.

I cambiamenti derivanti dall'evoluzione istituzionale del Paese, quindi, avevano fatto sì che le nuove città godessero di ampia autonomia e diventassero dei veri e propri Stati nello Stato: non era raro che lo status giuridico degli Ebrei che vivevano in queste terre fosse definito dai proprietari terrieri piuttosto che dalle autorità preposte. Generalmente le cause tra ebrei erano gestite all'interno della comunità per mezzo del "consiglio degli anziani"; il Tribunale Principesco o Regale, invece, si occupava delle cause tra Ebrei e Cristiani e di quelle di istanza superiore tra Ebrei. Dal 1264, con il privilegio emanato da Boleslao il pio, queste competenze passarono ai Wojewoda (palatini) o a giudici indicati da essi. Successivamente, il compito fu assunto dai Podwojewoda (subpalatini) al punto che ne' il sovrano ne' i Wojewoda entrarono mai nel merito del loro lavoro. Questo sistema, sviluppato nel Medioevo, rimase in funzione fino alla fine della Repubblica Nobiliare.

1.4 Lavoro, Società, Istituzioni

Dal punto di vista lavorativo, se si esclude l'agricoltura che, come abbiamo visto, era molto praticata tra i Khazari, gli Ebrei di Polonia ricoprirono cariche e svolsero lavori disparati: prestito di denaro a interesse, commercio, artigianato, funzioni pubbliche (amministratori presso dogane e saline), zecchieri.

Quando, a partire dal XV secolo, la vita economica cominciò ad essere dominata dalla nobiltà, attraverso l'estensione del latifondo e il lavoro dei braccianti, gli Ebrei riuscirono ad inserirsi molto bene nel sistema. Accanto alle consuete attività, iniziarono a lavorare come fittavoli o osti, ma sempre primariamente nel commercio, rifornendo campagne e palazzi di beni di prima necessità.

Potevano quindi vivere in sicurezza e salvaguardare la propria cultura: erano presenti scuole rabbiniche, tipografie di libri ebraici e, in questo contesto, nacque anche il Chassidismo, una corrente religiosa dell'ebraismo dai forti connotati mistici ed emotivi.

Pur riscontrando testimonianze di abitazioni tra i Cristiani o vicino alle Chiese, sebbene in agglomerati definiti, gli Ebrei non si integrarono mai totalmente nella società polacca. Infatti anche in Polonia, come altrove, erano una comunità chiusa, a causa della natura della loro fede e della loro cultura: a Kazimierz, vicino Cracovia, pretesero una parte di città per separarsi dal resto degli abitanti. La naturale conseguenza fu l'autogoverno, che si sviluppò a livello comunale (a Cracovia nel Medioevo vi erano un rabbì, due sinagoghe, una scuola, le terme, un ufficiale giudiziario e il già menzionato Consiglio degli Anziani), provinciale (sull'esempio dell'autogoverno nobiliare) e centrale (inserito nel sistema parlamentare polono-lituano).

Con l'introduzione della tassa ad personam sugli Ebrei nel XVI secolo, venne istituita una rappresentanza centrale: il Sejm (parlamento, Waad per gli Ebrei) delle Quattro Terre, ossia le quattro provincie dello Stato: Grande e Piccola Polonia, Wolyn e Lituania; Il Parlamento di quest'ultima si separò a causa del diverso sistema tributario. Il compito iniziale del Sejm era distribuire la tassa ad personam, ma, progressivamente, iniziò ad interessarsi alle questioni più disparate in diversi ambiti, fino ad intervenire in affari al di fuori dei con-

fini della Repubblica e a sostenere la formazione dell'autogoverno a livelli più bassi. La riforma dello Stato del 1764 abolì il Waad, ma solo formalmente: i rappresentanti dei comuni ebraici continuarono a riunirsi ed a rivolgersi al sovrano congiuntamente attraverso petizioni.

1.5 Fonti⁷

Quanto finora affermato trova conferma in fonti di tradizione sia scritta che orale, anche se, in quest'ultimo caso, si tratta per lo più di leggende. Ne vengono elencate alcune qui di seguito, riservando un approfondimento sul valore storico delle fonti al secondo capitolo, nel quale sarà trattata in maniera più dettagliata l'attività commerciale svolta dagli ebrei, nel particolare contesto della Cracovia del XVI e XVII secolo.

Fonti Orali – Leggende

Citiamo Bernard Dov Weinryb⁸, il quale sostenne che le leggende sui primi stanziamenti ebraici in Polonia non possono che avere un'origine recente. Nella prima leggenda, viene nominato Prochownik, che significa mercante di polvere da sparo, che fu conosciuta in Europa solo nel XIII o XIV secolo. La seconda leggenda, così come la terza, dovrebbe avere origine dall'espulsione del 1492, quando i Sefarditi⁹ arrivarono in Polonia.

- “Abraham Prokhovnik, successore del principe Popiel, ultimo a regnare per i Popielidzi, declinò l'onore per lasciare il posto ad un altro degno ebreo della casata del Piast.”
- “alla fine del IX secolo, una delegazione di ebrei dalla Germania si recò in visita dal principe polacco Lestko (o Lestek), figlio di Siemowit, per pregarlo di accogliere gli ebrei in Polonia; sempre secondo la leggenda un alto numero di ebrei tedeschi arrivò in Polonia e nel 905 furono loro concessi ampi privilegi scritti, successivamente andati perduti.”
- “Una terza leggenda, probabilmente diffusasi tra il IX e il XIX secolo, fa risalire l'inizio degli insediamenti ebraici in Polonia con l'espulsione dalla Spagna degli ebrei nel 1492.”

Fonti Scritte

Le fonti scritte sono sicuramente più esigue e, se ci si attiene soltanto ad esse, si deve far risalire l'inizio dell'attività ebraica in Polonia tra la fine del XII e l'inizio del XIII secolo.

⁷ Da: “Colonie ebraiche in Polonia – Dalla crociata del 1096 alla carta di Boleslao V (1264)”, di Leila Tav, http://www.instoria.it/home/polonia_colonie_ebraiche.htm

⁸ (1900-1982) Storico economico e sociale. Nato a Turobin, in Polonia, ha studiato a Breslau presso lo Jewish Theological Seminary e all'università. Ha contribuito alla redazione dell'Enciclopedia Giudaica a Berlino e a Zurigo (1933-1934), emigrando poi in Palestina e spostandosi in un secondo momento negli Stati Uniti, dove ha insegnato in varie scuole e università.

http://www.jewishvirtuallibrary.org/jsource/judaica/ejud_0002_0020_0_20745.html

⁹ Ebrei abitanti della Penisola Iberica.

L'esistenza di colonie ebraiche in Polonia, in Russia e in Ungheria all'inizio del XIII secolo è attestata dal carteggio tra il rabbino Eliezer di Praga e il rabbino Yahuda Hassid di Ratisbona. Ci furono nuove imponenti immigrazioni dalla Germania, tanto che si parlò di "colonizzazione tedesca", dopo l'incursione dei Mongoli in territorio polacco nel 1241; in realtà i migranti venivano anche dalle Fiandre, dall'Olanda e dalla Vallonia, fondando villaggi, borghi, ma anche città vere e proprie, in zone sottosviluppate.

Un gruppo di ebrei di Russia e Polonia (un certo Itchaq dalla Russia, un allievo del rabbino Yehuda Hassid; un certo Mosè Ben Hasdai dalla Polonia, citato da Nachmanides, e un allievo del rabbino Asher ben Yechiel, di origini russe) che si spinsero verso ovest è invece citato tra il XIII e XIV secolo in fonti in lingua ebraica provenienti dall'Europa occidentale.

Al tempo in cui la Polonia era governata da diversi principi, e quindi alla metà del XIII secolo, risalgono invece dei documenti riguardanti problemi di convivenza tra ebrei e cristiani in varie parti del Paese.

2. IL COMMERCIO

Nel Medioevo i territori polacchi erano considerati una sorta di colonia commerciale del Sacro Romano Impero. A partire dal 966, con la diffusione del Cattolicesimo, il Paese iniziò ad essere controllato anche dai vescovi, oltre che dall'imperatore tedesco; di conseguenza, si verificò un notevole incremento dello scambio commerciale tra le due aree europee. Aumentò in modo significativo anche l'immigrazione di ebrei tedeschi in terra polacca, i quali inizialmente si insediarono in una zona di importanza strategica per il commercio verso est, tra i fiumi Varta e Vistola. Ma, nonostante i tentativi della monarchia polacca di favorire l'integrazione, i nativi slavi mantennero un atteggiamento ostile nei confronti degli ebrei, anche se il loro arrivo portò con sé una civilizzazione più evoluta rispetto a quella presente sul territorio. In effetti, in Polonia prevaleva ancora un'economia arretrata di tipo rurale, in cui esistevano sostanzialmente due classi sociali: chi possedeva la terra e chi la coltivava. L'arrivo degli ebrei portò alla formazione di una terza classe sociale, quella dei commercianti, grazie alla quale il capitale iniziò a circolare e si svilupparono reti finanziarie.

Quanto segue si basa sullo studio del 1995 del Professor Jan Matecki, in collaborazione con Elżbieta Szulufik, sulla situazione commerciale polacca, e di Cracovia in particolare, nei secoli XVI e XVII.

Il Centro di Ricerca sulla Storia e la Cultura degli Ebrei Polacchi dell'Università di Gerusalemme propose la pubblicazione di fonti riguardanti la storia degli ebrei di Cracovia. Durante due importanti conferenze internazionali, la prima tenutasi a Cracovia nel settembre 1986 e la seconda a Gerusalemme nel febbraio 1988, furono discussi la portata e il carattere di tale pubblicazione. Il lavoro è stato portato avanti per diversi anni e sostenuto da diversi enti universitari e di ricerca.

L'idea, l'introduzione (che è il quadro storico da cui prende vita questo secondo capitolo) e il testo di partenza sono stati competenza del Professor Jan Matecki, mentre la Dottoressa Elżbieta Szulufik si è occupata di selezionare le fonti dai registri doganali. Si tratta di una selezione delle registrazioni che fanno riferimento al commercio ebraico e cioè quel-

lo effettuato da mercanti ebrei provenienti sia da Cracovia (e nello specifico da Kazimierz) sia da altri luoghi, ma comunque registrati presso la dogana di Cracovia. In particolare, sono stati scelti dei registri doganali di quattro diversi periodi (1593, 1636, 1661-1662, 1681-1683) selezionati in modo da fornire un quadro ragionevolmente completo del commercio ebraico tra il XVI e il XVII secolo.

2.1 Il “centro” del commercio

Cracovia ha giocato un ruolo fondamentale nell'economia dell'antica Polonia data la sua posizione all'incrocio delle vie principali. Divenne punto di collegamento del commercio via terra tra Europa Orientale ed Occidentale, dato riscontrabile già nelle fonti più antiche, come il registro del mercante ebreo Ibrahim ibn Yacob del 965/66, in cui la città veniva definita “Centro del commercio tra Rutenia¹⁰ e Praga”.

La sua importanza commerciale è dovuta a cambiamenti politici che la portarono a divenire centro nevralgico e capitale del Regno unificato fino alla metà del XVIII secolo, quando ci fu la spartizione.

Tra il XIV e il XV secolo furono create due città satellite, Kazimierz e Kleparz, e Cracovia cominciò ad avere un certo numero di privilegi commerciali in quanto punto focale di due strade commerciali:

- est-ovest: dalla Rutenia Rossa¹¹, attraverso la Germania e le città della Slesia¹², le merci (soprattutto vestiti di lana, il cui commercio ebbe un ruolo importante a Cracovia, tanto che i mercati costruiti nel Medioevo continuano ancora oggi ad essere chiamati “Palazzi dei Tessuti”) venivano trasportate dall'est alle città dell'Europa Centrale e viceversa;
- nord-sud: dall'Ungheria, attraverso le province marittime; era molto redditizio in particolare il commercio di rame dalla Boemia, tanto da far guadagnare a Cracovia l'appellativo di “Casa del Rame”.

2.2 Rapporti commerciali nel XVI secolo

A partire dal XVI secolo l'attività commerciale e il ruolo di Cracovia subirono dei cambiamenti: la tratta est-ovest e quella dall'Ungheria attraverso la Germania persero importanza; il commercio, in particolare quello di rame proveniente dalle miniere polacche, mutò in

¹⁰ “Toponimo utilizzato per le regioni dell'Europa orientale abitate da popolazioni slave e di origine vichinga (Rus' di Kiev).” <http://it.wikipedia.org/wiki/Rutenia>

¹¹ “Nome usato sin dal Medioevo per riferirsi all'area conosciuta come Galizia Orientale fino a prima della Prima guerra mondiale.” http://it.wikipedia.org/wiki/Rutenia_Rossa

¹² “Regione storica dell'Europa centrale, appartenente oggi per la maggior parte alla Polonia e in misura minore alla Repubblica Ceca ed alla Germania. La Slesia corrisponde all'alto e medio corso del fiume Oder (Odra) ed è delimitata nettamente a sud dalla catena montuosa dei Sudeti. Suo capoluogo storico nonché centro principale è la città di Breslavia.” <http://it.wikipedia.org/wiki/Slesia>

una forma di import-export e si stabilì un equilibrio commerciale che portò benefici al Paese.

La Polonia divenne esportatrice di prodotti agricoli, soprattutto di grano per via marittima, e legname; il commercio con i Paesi della Rutenia, dei Balcani e del Levante crebbe. Le strade del commercio correvano da Mosca e dalla Lituania, attraverso la Polonia e Poznań, fino alla Germania, e le città ai loro incroci, come Lublino con la sua famosa fiera, acquistarono importanza. La strada commerciale più importante, comunque, era rappresentata dal fiume Vistola, attraverso il quale venivano trasportate ingenti quantità di grano. A questa attività però Cracovia non prese parte, ma non perse neanche la sua valenza commerciale in quanto, grazie alla sua posizione sui confini a sud-ovest, divenne il centro del commercio tra la Polonia e i Paesi dipendenti dai Regni di Ungheria e Boemia. Attraverso la Slesia, dove si svolgeva la compravendita di sale proveniente da città vicine a Cracovia e dove quindi furono portati e acquistati anche altri prodotti, si mantennero i contatti con le città tedesche.

Dalla seconda metà del XVI secolo acquistò vivacità il commercio con la Boemia dove – si trovava il principale partner commerciale di Cracovia: Praga – e la Moravia, attraverso la quale Cracovia si collegava ai Paesi del sud: Italia, città nell'alta e bassa Austria (Vienna e Krems).

Il commercio con l'Ungheria era stabile dal medioevo e continuò a fiorire.

Se nella prima metà del secolo il commercio di rame passava principalmente per Cracovia, dove i mercanti stranieri rappresentavano la borghesia, nella seconda metà si spostò tra l'Ungheria e Amburgo attraverso la Boemia e la Slesia. Cracovia mantenne contatti con le più vicine città slovacche e, in minor misura, con quelle ungheresi.

I mercanti cracoviensi erano in contatto con i grandi centri Polacchi, come Danzica e Lublino.

Il commercio tradizionale con la Rutenia Rossa avveniva attraverso Leopoli la quale, avendo il diritto di immagazzinare i prodotti e non volendo dividere con altri questi privilegi, non faceva transitare al di là del confine orientale coloro che provenivano da Cracovia e curava per conto di questi gli affari con i mercanti della Moldavia.

I rapporti commerciali tra Cracovia e Lublino crebbero nel corso del secolo e verso la sua fine erano maggiori dove si verificavano le transazioni con i mercanti provenienti dal Gran Ducato di Lituania. In questa fase i contatti con le città del nord si fecero più rari, ma vennero mantenuti grazie al contributo di Danzica, che era divenuta la città più grande e potente del Paese grazie all'esportazione di grano e svolgeva il commercio con Cracovia per via marittima, soprattutto attraverso il fiume Vistola, mentre generalmente le importazioni dal nord avvenivano via terra.

I rapporti commerciali con Varsavia iniziarono ad aumentare, quelli con Poznań non furono mai importanti.

Nel corso del secolo i commercianti cracoviensi svilupparono metodi di commercio moderni, lanciandosi in molte imprese coraggiose: creazione di fabbriche, compagnie, aziende, introduzione di nuovi prodotti, tra cui i libri, per i quali Cracovia divenne il centro di vendita. In questo settore erano attivi stampatori, venditori e rilegatori in contatto con aziende in Germania, Italia, Svizzera e Francia: i prodotti locali vennero esportati mentre furono importati i libri degli umanisti europei e la letteratura della riforma.

2.3 Il commercio interno

L'attività commerciale di Cracovia non si limitò a scambi di lunga distanza, ma si crearono anche mercati regionali lì dove c'erano collegamenti commerciali con le città più piccole, includendo anche la parte orientale della Piccola Polonia e l'area della Vistola superiore, che raggiungeva il fiume Pilica a nord, il fiume San a est, i Carpazi a sud, la Slesia superiore a nord. Da questi territori venivano molti materiali grezzi utilizzati dagli artigiani e vi venivano venduti prodotti provenienti dalla stessa Cracovia o da essa importati.

La terza area di scambio era il commercio locale, concentrata nel mercato di Cracovia e le sue città satellite, dove i cittadini acquistavano prodotti artigianali e alimentari portati dai villaggi vicini. I giorni più caotici erano quelli del mercato settimanale, in cui avveniva lo scambio diretto tra produttore e consumatore, anche se venditori della classe media e ambulanti assicuravano scorte anche in altri giorni, soprattutto per i due principali beni alimentari: pane e carne. In giorni e posti prefissati era consentito lo scambio non solo ad artigiani e contadini dipendenti dalle corporazioni¹³, ma anche da produttori di sobborghi e villaggi intorno a Cracovia.

2.4 Il XVII secolo: tra progresso e crisi

Nella prima metà del XVII secolo la situazione economica e commerciale non cambiò molto, in quanto non risentì ne' delle guerre intraprese dalla Confederazione polacco-lituana (Repubblica Nobiliare o anche Repubblica delle due Nazioni), essendo distante dal confine orientale, ne' della breve occupazione da parte dell'Arciduca Massimiliano d'Asburgo, pretendente al trono, nel 1587.

Il trasferimento del seggio regale a Varsavia all'inizio del secolo ed il conseguente graduale spostamento del centro della vita politica comportarono la perdita di molti clienti assidui (magnati, nobiltà e la stessa corte) per la maggior parte di artigiani e commercianti.

Il commercio estero si manteneva vivo con l'Italia, grazie all'aiuto di Lublino e Leopoli, e con i Paesi lungo il Danubio e fu ravvivato piuttosto che limitato dalle guerre e dagli eventi politici nel sud.

La guerra dei trent'anni in territorio tedesco limitò gli scambi commerciali con Praga e la Boemia, ma incrementò quelli con la Slesia.

I conflitti con la Turchia divisero l'Ungheria e lo scambio commerciale tra le città dipendenti dagli Asburgo e la parte turca di Ungheria e Transilvania passò attraverso Cracovia.

Nella seconda parte del secolo l'imperatore proibì l'esportazione di metalli verso i Paesi controllati dalla Turchia: i prodotti vennero deviati attraverso Cracovia che divenne il principale punto di congiunzione tra Transilvania ed Europa Occidentale e consolidò la sua posizione in alcuni campi, commercio di libri in primis. Mentre il commercio polacco, sia interno che estero, raggiungeva il suo climax, si cominciavano già ad intravedere i primi seg-

¹³ "Associazioni create a partire dal XII secolo in molte città europee per regolamentare e tutelare le attività degli appartenenti ad una stessa categoria professionale."
http://it.wikipedia.org/wiki/Corporazioni_delle_arti_e_mestieri

nali di crisi seguiti da un crollo dell'economia causato dalle guerre che esplosero in tutto il paese nella prima metà del XVII secolo: ribellione in Ucraina, guerra con Mosca, invasione svedese aiutata dall'elettore di Brandeburgo¹⁴ e dal principe di Transilvania.

Nel 1655 l'occupazione di Cracovia da parte di Svezia e Transilvania e gli affari politici esteri ebbero un effetto catastrofico sul commercio: anche se vi erano più offerta e nuovi prodotti, tra i quali il tabacco, il crollo commerciale si rifletté sul mercato dei libri e nell'interruzione dei rapporti con Boemia e Transilvania. Continuarono invece gli scambi con l'Ungheria, la Moravia e la Slesia, ma le esportazioni si ridussero notevolmente, così come gli scambi con Leopoli. L'equilibrio si ruppe e la situazione rimase invariata fino alla fine del secolo, nonostante le fluttuazioni economiche polacche legate alla restaurazione del Paese.

2.5 I mercanti di Cracovia

I mercanti di Cracovia erano di varia nazionalità: il grande commercio era gestito da rappresentanti sia di vecchie famiglie cittadine che di famiglie arrivate solo da poco tempo da paesi tedeschi; nel piccolo commercio avevano grande importanza gli scozzesi.

Nella seconda metà del XVI secolo arrivarono a Cracovia molti Italiani i quali controllarono una larga fetta del mercato; un ruolo particolare e in fase di crescita era svolto dagli Ebrei sia nel commercio estero che nei mercati regionali e locali. Ma la grande comunità ebraica esistente a Cracovia nel XIV secolo divenne più esigua alla fine del XV: nel 1485 furono costretti a rinunciare all'attività commerciale e, in seguito a un pogrom nel 1494, la maggior parte si trasferì a Kazimierz, dove il re aveva loro destinato un distretto separato: "La Città Ebraica". Anche se costituzionalmente e legalmente separate, Kazimierz, Kleparz e Cracovia rappresentarono un'entità commerciale unica in cui gli Ebrei contribuirono all'incremento della popolazione.

Dopo il 1495 non erano rimasti molti Ebrei a Cracovia: la loro attività economica era esigua, spesso trasgrediva i limiti stabiliti a partire dal 1485 e, di conseguenza, si concentrò principalmente a Kazimierz.

2.6 Ruolo dei commercianti ebrei

Nel XVI secolo Cracovia divenne un importante centro commerciale e culturale grazie all'afflusso di rifugiati dalla Boemia e dalla Germania; in questo stesso periodo e durante il secolo successivo la partecipazione degli Ebrei nel commercio polacco fu più visibile, nonostante le molte limitazioni imposte. Questi mercanti lavorarono per controllare campi del commercio sempre più ampi grazie al loro talento nel settore: ciò gli provocò l'ostilità dei mercanti cristiani e diede l'avvio ad un'atmosfera antisemita. Forse la pubblicazione anti-

¹⁴ Principe elettore: "Carica del Sacro Romano Impero assegnata ad un numero limitato di principi che costituivano il collegio elettorale al quale, a partire dal XIII secolo, spettava l'elezione dell'Imperatore." http://it.wikipedia.org/wiki/Principe_elettore

ebraica più famosa del tempo, dalla penna di Sebastian Miczyński, fu stampata proprio a Cracovia ed evidenziava i danni della competizione ebraica.

L'attività commerciale era in aumento a Cracovia come in tutto lo Stato Polacco-Lituano.

Durante il XVI secolo gli Ebrei mediarono il commercio tra Cracovia da una parte e Boemia e Moravia dall'altra aiutati dal fatto che molti immigrati da Praga vivevano a Kazimierz mantenendo stretti contatti con la terra natia; in questo modo riuscirono a monopolizzare il commercio tra Cracovia e Praga, viaggiando anche in molte città di Moravia e Slesia.

Nella seconda metà del XVII secolo, invece, i contatti con Boemia e Moravia, così come quelli con i mercanti polacchi, si indebolirono a causa della Guerra dei Trent'Anni, mentre crebbero quelli con Slesia e Ungheria. La presenza dei mercanti ebrei fu consistente anche nel mercato locale su ampia scala; come altri del mestiere a Cracovia, mantennero contatti con le città della Polonia centrale, della Prussia e quelle situate nello spazio tra le due e parteciparono in gran numero alla famosa Fiera di Lublino. Lo svolgimento dell'attività era facilitato dai privilegi regali concessi alla comunità che garantivano l'uguaglianza di diritti rispetto ai mercanti cristiani per quanto atteneva ai doveri dei clienti.

Grandi mercanti, i cui nomi compaiono su fonti storiche, svolgevano attività commerciali su ampia scala, sia all'estero che nel mercato interno: si trattava di operazioni economicamente notevoli, del valore di decine di migliaia di zloty polacchi.

Le transazioni sul mercato regionale (per lo più prodotti tipici per il mercato locale) ebbero effetti minori dove prevaleva il commercio con le città e i villaggi dell'occidentale Piccola Polonia, dove vivevano grandi comunità ebraiche, le quali reggevano questa attività a scapito, appunto, della comunità di Cracovia. Nel secondo quarto del XVII secolo gli Ebrei di Pińczów si specializzarono nel commercio dei semi di anice, ma è difficile attestare il loro coinvolgimento nel commercio locale di Cracovia, che si svolgeva nel mercato settimanale, per mancanza di fonti.

In linea teorica, inizialmente non era concesso agli Ebrei di vendere al di fuori del loro distretto, ma altri fatti testimoniano il contrario: secondo il decreto del re del 1543 molti Ebrei vivevano fuori dal quartiere ebraico a Kazimierz, acquistavano case e commerciavano vino, birra e altre bevande. Nel 1564, al controllo ufficiale dei beni del re, gli Ebrei di Kazimierz informarono gli ispettori che svolgevano attività commerciale, oltre che nella loro città, anche a Cracovia: questo dato è riscontrabile in molte fonti del XVII secolo relative a negozi ebraici nel centro della città e al rinnovo di accordi inerenti al commercio ebraico con gli ufficiali.

2.7 Un'importante fonte storica

I registri doganali di Cracovia, preservati dal 1589, hanno permesso di completare e verificare le informazioni prese da altre fonti circa il peso del commercio ebraico nella città, che è stato stimato in modo approssimativo: I trasporti ebraici erano il 5% del totale nel 1583 e il 9-10% nel 1636. I mezzi di trasporto erano considerevolmente diversi per grandezza e valore dei prodotti trasportati e ciò conferma l'aumento della partecipazione ebraica al commercio polacco.

Un nuovo elemento è andato ad aggiungersi ai diversi punti di vista dei primi storici sul ruolo dei mercanti ebrei. Come si è già visto, guerre e disastri naturali portarono al collasso dell'economia polacca a metà del XVII secolo e la conseguente caduta del mercato di Cracovia riguardò anche gli Ebrei, soprattutto in relazione alle lamentele dei mercanti cristiani riguardo ai libri ebraici. Numerose fonti hanno confermato l'incremento nella prima e il collasso nella seconda metà del secolo; la regressione continuò nei secoli successivi e non ci fu mai una vera ripresa, neanche nel commercio estero. Ad oggi, però, rimane tutto molto incerto, in quanto le registrazioni risultano difficilmente interpretabili a causa della mancanza di riferimenti al commercio locale ed estero. Sicuramente i trasporti diretti da o verso altri Paesi erano più consistenti rispetto a quelli sul posto.

2.8 I Registri Doganali del XVI e XVII secolo come fonte storica

Di recente ci sono stati una rivalutazione e un apprezzamento dei registri doganali da parte degli studiosi, in particolare gli storici del commercio.

Per la storia commerciale dell'Europa centrale e orientale è stata significativa la pubblicazione, in forma tabulare o originale, di svariati registri doganali terrestri e marittimi. Alcuni preservati frammentariamente altri interamente, essi hanno rappresentato l'oggetto di analisi su cui sono stati svolti studi scientifici. Ai fini dello studio, sono stati significativi non solo i dati effettivamente registrati, ma anche quelli non riportati.

Una delle più ampie tra queste pubblicazioni è quella in tre volumi di uno dei registri doganali russi del 1633-1680. Nella più recente pratica archivistica non è stato dato molto peso ad alcuni registri, come quelli della corte (tribunali), tanto che molti di essi furono distrutti in quanto considerati inutili e antiquati.

Dalla zona dell'antico stato polacco-lituano sono pervenuti molti registri doganali, importanti fonti per le ricerche sulla storia dell'economia polacca nel XVI e XVII secolo in riferimento al commercio estero e interno.

Una preziosa collezione erano i registri delle tasse doganali regie versate alle dogane nel territorio della Corona¹⁵ dal 1507 al 1794. Essi provengono dal cosiddetto "archivio delle tasse" e sono stati preservati negli Archivi Maggiori degli Antichi Documenti a Varsavia fino al pogrom del 1944, quando finirono bruciati durante l'incendio della città ad opera dei nazisti.

Parte del contenuto dei registri del XVI secolo è noto grazie alla compilazione tabulare di Roman Rybarski nella sua monografia sul commercio polacco del XVI secolo. Non vi è traccia dei registri del XVII secolo e se ne ignorano i contenuti.

Negli Archivi Maggiori degli Antichi Documenti a Varsavia si trovava anche un'altra collezione di valore: 14 registri doganali con riferimento ai dazi versati negli anni tra il 1537 ed il 1576 alla dogana di Bloakevec; vennero bruciati su chiatte fluttuanti sul fiume

¹⁵ "Nome arcaico, utilizzato ai tempi del Regno di Polonia fino alla fine della Confederazione Polacco-Lituana nel 1795, del territorio sotto amministrazione diretta polacca, in modo da distinguerlo dai territori federati del Granducato di Lituania o dai territori vassalli come il Ducato di Prussia o il Ducato di Curlandia, che avevano diversi livelli di autonomia."
http://it.wikipedia.org/wiki/Corona_del_Regno_di_Polonia

Vistola. Furono però precedentemente pubblicati in forma completa e precisa, con soltanto alcune semplificazioni e in base ad un ordine diverso.

Tra i vecchi registri doganali polacchi, due sono sopravvissuti alla guerra negli archivi cittadini: i catasti dei dazi pagati nella città di Cracovia e i registri del fiume Vistola provenienti dalla dogana di Varsavia. Questi ultimi sono stati trascritti sotto forma di tabella e coprono il periodo che va dal 1605 al 1651, con delle piccole pause; contengono dati riguardanti il traffico sulla Vistola svolto da luoghi situati al di sopra di Varsavia. Ci sono però arrivati soltanto frammenti di registri dei dazi doganali pagati alle varie dogane in Polonia nel XVI e XVII secolo: alcuni sono stati pubblicati per intero o sotto forma di tabelle più o meno accurate, altri sono stati utilizzati in numerose elaborazioni.

Gli storici del commercio danno molta importanza a questo tipo di fonti, in quanto consentono un approccio sia quantitativo che comparativo tra i diversi periodi di tempo e permettono quindi di individuare dati importanti per quel che concerne lo scambio commerciale, il tipo di merce, la sua provenienza e destinazione, i nomi dei mercanti, i periodi in cui le attività commerciali sono aumentate.

Si comprende, quindi, l'importanza di una revisione scientifica di registri doganali diversi; ma, a causa del carattere massivo di queste risorse, sorgono diversi problemi metodologici oltre che il bisogno di un importante supporto finanziario.

2.9 I Registri Doganali di Cracovia del XVI e XVII secolo

Il fatto che i registri doganali di Cracovia del XVI e XVII secolo rappresentino una fonte storica di grande valore è provato dal numero di monografie e dissertazioni sulla storia del commercio scritte in larga parte sulle loro basi e dal loro ampio utilizzo da parte di ricercatori stranieri.

Tra i più significativi, è sicuramente d'obbligo ricordare i *Regestra thelonei civitatis cracoviensis* (88 libri relativi al periodo 1589-1688) e i *Regestra novi thelonei civitatis Cracoviae* (20 libri relativi al periodo 1659-1679).

Inizialmente ogni registrazione conteneva i seguenti elementi: nome del mercante o carrettiere, genere e quantità di merci trasportate, destinazione o provenienza delle merci, numero di carretti e cavalli. Questo sistema però non fu sempre rispettato per i mercanti stranieri, il cui nome compariva quasi sempre accanto a quello del carrettiere. Il luogo di provenienza del trasporto poteva indicare sia il luogo di origine del carrettiere, sia la residenza del mercante, che non sempre era possibile stabilire. L'informazione più attendibile e inequivocabile era quella relativa al numero di cavalli che trainavano i carri merci. I trasporti dei mercanti stranieri venivano registrati con maggiore rigore perché in quel caso la tassa dipendeva dal genere e dal valore dei prodotti.

Poteva essere elusa la registrazione di merci trasportate manualmente e in piccole quantità da chi riforniva i vicini villaggi, dagli stallieri, ma anche da nobiltà, clero e contadini con cavalli propri. Pertanto, è difficile determinare la misura in cui i dazi doganali venivano aggirati, ma informazioni riguardanti il contrabbando e trasporti non registrati ci dimostrano che era una pratica esistente.

La differenza tra i vari sistemi monetari, comportò spesso problemi di trascrizione dei dazi pagati, anche perché, a seconda del mercante (straniero o autoctono), della proveni-

enza, destinazione e tipo di merce, del mezzo di trasporto e degli eventi storici vennero eliminate o introdotte nuove tasse ("*bridge duty*", "*old duty*", "*new duty*", "*exemplar duty*") dalla maggior parte delle quali i cittadini di Cracovia, grazie ai privilegi di cui godevano, venivano esentati.

Ad esempio, nel 1587, dopo la morte del re Stephen Bathory, l'elezione del nuovo sovrano vide la nobiltà divisa sulla preferenza tra il principe reale svedese Sigismund Vasa e l'Arciduca austriaco Maximilian Hapsburg. Entrambi tentarono di conquistare Cracovia, città dell'incoronazione: Maximilian la prese d'assedio, ma la città si difese e facilitò l'entrata e l'incoronazione di Sigismund, il quale le conferì nuovi privilegi, tra cui la concessione del diritto di raccogliere i pagamenti doganali reali fino ad allora effettuati dalla dogana. Da quel momento il tesoro della corona raccoglieva i dazi doganali solo transitoriamente, quando il Sejm approvava una legge per alcuni pagamenti eccezionali o in base agli ordini provenienti dall'autorità svedese di occupazione.

3. GLI EBREI E LA CHIESA CATTOLICA

Come si è già accennato, in Polonia i rapporti tra gli ebrei e la Chiesa Cattolica, in particolare nei territori amministrati esclusivamente da quest'ultima, si basavano su pregiudizi e superstizioni. I primi segni di disaccordo possono essere fatti risalire alla seconda metà del XII secolo, quando la Polonia era divisa in principati feudali, e le limitazioni imposte iniziarono ad essere avallate nel 1215, durante il IV Consiglio Lateranense. Dopo quasi cinquant'anni, nel 1262, Boleslao V concesse ai monaci cistercensi della Piccola Polonia (Malopolska) un privilegio che consentiva di far stanziare nei loro territori gente di ogni nazionalità, ad eccezione degli ebrei.

Le radici di questo atteggiamento separatista vanno ricercate sicuramente nella natura patriarcale e agricola della società su cui la religione Cristiano-Cattolica si basava, in contrapposizione alla classe dei commercianti ebraici che si veniva affermando in Polonia, mal vista dai vescovi locali. Da qui i decreti papali indirizzati alla Polonia, pieni di disprezzo nei confronti degli appartenenti alla religione ebraica. Il tentativo di isolare gli Ebrei dalla vita del Paese in ogni modo, allontanandoli dai fedeli Cristiani e facendone una casta inferiore, era strettamente correlato alla volontà delle autorità ecclesiastiche di favorire la diffusione della religione Cattolica anche nell'Est Europa.

Nel 1266, con il Concilio di Breslau, venne introdotto il diritto canonico, attraverso il quale si tentò di ridurre al minimo quelle che la Chiesa definiva "superstizioni e cattive abitudini praticate dagli Ebrei" i quali, nella diocesi di Gnesen, dovevano vivere separati dal resto della popolazione. Occupavano infatti un'area che era divisa dal resto della città o villaggio per mezzo di un muro o una recinzione e, se avevano proprietà nei quartieri cristiani, erano costretti a venderle nel giro di pochissimo tempo. Possiamo considerare queste realtà una sorta di ghetto allo stato embrionale.

Veniva inoltre imposto agli ebrei di restare in casa durante le processioni e di indossare il Pileum Cornutum, un particolare copricapo, come segno di riconoscimento, senza il quale non potevano mostrarsi in pubblico per non incorrere in dure punizioni. Nelle città non era ammessa più di una sinagoga.

La prescrizioni riguardavano anche i fedeli cristiani, ai quali non era concesso di acquistare prodotti alimentari dagli ebrei: era infatti diffusa la credenza che i venditori di religione ebraica avvelenassero il cibo venduto ai cristiani. Gli era inoltre proibito, pena la scomunica e pesanti sanzioni, invitare o far visita agli ebrei nelle loro dimore, ballare e festeggiare con loro in occasione di matrimoni o altre celebrazioni o mangiare e bere con loro in pubblico. Se un uomo ebreo aveva una relazione clandestina con una donna cristiana, veniva multato e imprigionato, mentre la donna veniva frustata in pubblico o addirittura bandita dalla città.

Nel 1279 a Buda, in Ungheria, si riunì un nuovo Consiglio Ecclesiastico, durante il quale gli alti ranghi della Chiesa polacca ratificarono "l'obbligo per tutti gli ebrei di entrambi i sessi di portare un anello di stoffa rossa cucito sulla parte sinistra dei vestiti all'altezza del petto"¹⁶. Chi non rispettava la regola veniva additato come vagabondo e, inoltre, ai cristiani non era consentito di fare affari con ebrei privi del segno di riconoscimento.

Infine, gli ebrei non potevano avere in casa servi o balie di religione cristiana ne' potevano ricoprire funzioni pubbliche.

3.1 Dall'Antigiudaismo Religioso all'Antisemitismo

"La Chiesa Cattolica deplora l'odio, le persecuzioni e le manifestazioni di antisemitismo di cui sono stati oggetto gli ebrei in qualsiasi periodo e da parte di chiunque".

Queste le parole di Giovanni Paolo II, che cita la *Dichiarazione Nostra Aetate*¹⁷ del concilio Vaticano II, pronunciate durante la storica visita alla Sinagoga di Roma, il 13 aprile 1986. In effetti, nel corso della storia anche Santi e Papi si sono macchiati di atti deplorabili nei confronti degli ebrei: nel IV secolo sant'Ambrogio, dopo che i cristiani avevano devastato la loro Sinagoga, impedì che fosse fatta giustizia agli ebrei di Callinicon sull'Eufrate; nel XVI secolo, invece, il Papa Paolo IV chiuse gli ebrei di Roma in un ghetto. Nei secoli della cristianità gli ebrei sono stati accusati di crimini inesistenti, come il sacrificio rituale, gli è stato imposto il battesimo forzatamente, sono stati soggetti a veri e propri massacri. In generale, era molto diffusa la mentalità secondo cui gli ebrei sarebbero stati degli esseri perversi e vittime di una maledizione, in quanto avevano messo a morte il Cristo. Ciò andava a scontrarsi con l'insegnamento del Concilio di Trento, che imputava la responsabilità del Deicidio a tutti i peccatori, ed ha probabilmente contribuito all'atteggiamento passivo di molti di fronte all'antisemitismo nazista.

A partire dal XIX secolo, infatti, l'antigiudaismo religioso si trasformò in antisemitismo: a tutte le accuse mosse verso il "popolo eletto" si aggiunse anche quella di ordine razziale, che li riteneva esseri di razza inferiore. A questo proposito, il già citato Concilio Vaticano II ha deplorato tutte le manifestazioni di persecuzione nei confronti degli ebrei, "quali che siano le epoche e gli autori", arrivando a riconoscere che in passato anche i cristiani se ne erano resi colpevoli. Ci sono però dei precedenti: Papa Gregorio Magno, che nel V-VI secolo prese le difese degli ebrei di Terracina, costretti a spostare la loro Sinagoga, ma anche di Arles e Marsiglia, a cui si voleva imporre il battesimo; le Bolle pontificie, pubblicate

¹⁶ A Saraceni e Israeliti, seguaci di Maometto, era prescritto un segno di riconoscimento simile, ma di colore giallo zafferano.

¹⁷ Dichiarazione sulle Relazioni della Chiesa con le Religioni Non-Cristiane.

a partire dall'XI secolo, che miravano a proteggere, tra gli altri, gli ebrei accusati di sacrifici rituali; San Pio X che, all'inizio del XX secolo, protestò contro i pogrom; la condanna all'antisemitismo da parte del Santo Uffizio nel 1928, ripetuta dieci anni dopo da Pio XI.

3.2 Giovanni Paolo II

La figura di Papa Giovanni Paolo II è stata, e sicuramente continua ad essere, una delle più imponenti e significative nella storia della Chiesa, e nell'ambito in esame si potrebbe addirittura affermare che abbia avuto un ruolo pionieristico. Nessuno più di Karol Wojtyła ha saputo tramutare in fatti i contenuti della già menzionata *Dichiarazione Nostra Aetate*, grazie alla quale, ha sostenuto lo stesso Pontefice, "siamo entrati nell'era del dialogo e della cooperazione fraterna, che ci permettono di aspirare ad una migliore comprensione reciproca" pur mantenendo "il pieno rispetto dell'identità di entrambe le parti, sia cristiani come anche ebrei."¹⁸

Nella Sua attività apostolica e in tutti i Suoi incontri con le comunità ebraiche, il Santo Padre ha sempre promosso il dialogo e la reciproca fiducia, distruggendo i pregiudizi, approfondendo la dottrina cattolica sul Giudaismo, con l'intento di costruire una nuova comunità tra i "figli di un solo Dio"¹⁹.

A questo scopo ha messo l'accento sulle radici comuni alle due fedi religiose attraverso il riconoscimento di una effettiva continuità: il Messia promesso al popolo ebraico ed annunciato nella *Torah*²⁰ si identifica per la fede Cristiana in Gesù, salvatore del mondo e fondatore della Chiesa. È nel 1985, e precisamente il 28 ottobre, che Papa Wojtyła ha parlato per la prima volta degli ebrei come "fratelli maggiori", definendo tale parentela come unica in base alla comune origine che risale proprio all'intervento di Dio nella storia. Ha anche sottolineato a questo proposito che non è possibile colpevolizzare il popolo ebraico nella sua totalità per la morte di Cristo, il quale si è immolato per amore. Ha quindi auspicato una "purificazione della memoria": l'accusa di Deicidio ha causato agli ebrei inimmaginabili sofferenze, anche per mezzo della Chiesa, a nome della quale lo stesso Wojtyła ha chiesto scusa, denunciando l'antisemitismo come pericolo e segno di odio e pregiudizio.

Egli ha potuto fare esperienza personale degli orrori di Aushwitz-Birkenau, data la vicinanza dell'ultima fermata dei treni della morte alla Sua città natia, Wadowice; qui, prima del 1940, viveva una fiorente comunità ebraica, che poi scomparve totalmente. Per questo nella sua giovinezza il Papa ha avuto modo di entrare in contatto con gli ebrei nella vita quotidiana, tanto da legarsi profondamente a Jerzy Kluger, abitante del quartiere ebraico di Wadowice; "al suo amico dei tempi della scuola"²¹ Giovanni Paolo II scrisse una lettera personale il 30 marzo del 1989, quando venne inaugurata una lapide che commemorava proprio gli ebrei della Sua città.

L'esperienza dell'occupazione nazista ha unito la vita del giovane Wojtyła e quella dei primi destinatari della barbarie tedesca in una sorta di destino comune che, passando attra-

¹⁸ Henryk J. Muszyński, op. cit.

¹⁹ Titolo di un libro pubblicato dall'Accademia di Teologia Cattolica a Varsavia.

²⁰ La *Torah* sono i primi cinque libri della *Bibbia*: Genesi, Esodo, Levitico, Numeri e Deuteronomio.

²¹ Henryk J. Muszyński, op. cit.

verso l'arresto e l'uccisione dei professori dell'Università Jagellonica e della maggior parte dell'intelligenza polacca, ha condotto allo sterminio degli ebrei. "Il vostro pericolo era ugualmente il nostro" ha detto il 14 giugno del 1987 a Varsavia, durante un incontro con i rappresentanti della comunità ebraica. E ha aggiunto: "Questo nostro non si è realizzato in tale misura, non c'era tempo [...]. Questo terribile sacrificio lo avete subito voi [...] anche per altri che dovevano essere distrutti. Noi crediamo nella forza purificatrice della sofferenza. Più terribile è la sofferenza, più grande è la speranza"²².

Il 24 giugno del 1988, Giovanni Paolo II ha affermato che "l'accanimento posto nell'eliminare tutti gli ebrei fu una misura non soltanto anti-semita e anti-umana ma anche specificamente anti-cristiana" la quale "mirava ad eliminare ogni segno che avrebbe potuto ricordare agli appartenenti alla razza ariana, considerata superiore, che essi avevano bisogno della salvezza portata dall'«ebreo Gesù di Nazareth»".²³

Secondo il pensiero del Santo Padre, in questa prospettiva il ricordo assume un valore fondamentale per la valutazione storica degli eventi, affinché gli errori del passato non vengano più ripetuti. Attraverso il ricordo delle divisioni tra cristiani ed ebrei, molti hanno aperto gli occhi e riconosciuto i propri sbagli e, per mezzo di Giovanni Paolo II, lo ripetiamo, anche la Chiesa ha chiesto perdono. «La pesante ipoteca derivante dall'eccidio del popolo ebraico dev'essere un appello permanente al pentimento per tutti i Cristiani, affinché possiamo vincere ogni forma di antisemitismo e stabilire così una relazione con il popolo fratello dell'antica alleanza»²⁴ diceva il Pontefice nel 1990, rivolgendosi all'ambasciatore di Germania, luogo in cui ha avuto inizio quel processo che avrebbe dovuto portare alla "soluzione finale"²⁵. Ha parlato di ipoteca perché essa grava su un'intera comunità per colpa di alcuni suoi membri, ma è l'intera famiglia della Chiesa che deve rimediare ai torti inflitti al popolo da cui venne lo stesso Gesù Cristo.

Tra gli atti pionieristici di apertura nei confronti dei fratelli ebrei vanno certamente ricordati la visita del 7 giugno 1979 ad Auschwitz-Birkenau, la prima storica visita di un Papa alla Sinagoga di Roma il 13 aprile 1986, e il pellegrinaggio in Terra Santa (21-26 marzo 2000) con la preghiera presso il Muro del Pianto (muro occidentale del Tempio di Gerusalemme) per il nuovo dono di fraternità. Egli ha inoltre riconosciuto lo Stato di Israele il 30 dicembre 1993, regolandone le relazioni diplomatiche con il Vaticano.

La ricerca del dialogo con questi "fratelli maggiori" è evidente nelle azioni del Santo Padre. A titolo esemplificativo, basti ricordare quanto accaduto durante il terzo pellegrinaggio in Polonia nel 1987 in vista del Secondo Congresso Eucaristico a Varsavia. Il programma non prevedeva un incontro con la piccola comunità ebraica, ma il Papa cercò un compromesso ad ogni costo e lo ottenne: l'omelia domenicale venne registrata e trasmessa via radio, mentre l'incontro con i rappresentanti della comunità aveva luogo nella sede dell'Arcivescovo di Varsavia e Primate di Polonia. Henryk J. Muszyński era presente all'incontro e, nella sua relazione "Giovanni Paolo II e gli Ebrei", riporta le parole di un anziano professore, Szymon Datner: "Che cosa posso aspettarmi di più nella mia vita? Qui, nelle vici-

²² Henryk J. Muszyński, op. cit.

²³ Jean Stern, GIOVANNI PAOLO II E L'ANTISEMITISMO: UN'ESPERIENZA PERSONALE.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ I Nazisti utilizzarono l'espressione "Soluzione Finale" per indicare il piano per l'annientamento della popolazione ebraica.

nanze del ghetto, come rappresentante degli ebrei polacchi, mi sono incontrato con il Papa polacco”.

Molti altri ebrei hanno reso testimonianza dell’operato di questo grande Papa; quella di Abraham Foxman, scritta dopo la morte del Pontefice, lo riassume egregiamente:

«Pope Jean Paul II revolutionized Catholic-Jewish relations. He denounced anti-Semitism as a “sin against God and humanity”. He was the first Pope in history to visit the central synagogue in Rome, where he recognized Jews as elder brothers, announcing to the Chief Rabbi of Rome and Jews around the world: “I am Joseph, your brother.”

He normalized relations with the Jewish people and the Jewish State of Israel, and then made his historic pilgrimage to the Holy Land, where he visited Yad Vashem and prayed at the Western Wall.

In his exceptional teachings, writings and pronouncements, John Paul II has denounced the evils that led to the Holocaust and questioned whether the Church’s attitudes provided an environment for the deadly anti-Semitism in Europe in the 1930s and 1940s.

Most importantly, the Pope rejected the destructive concept of supersessionism and has recognized the special relationship between Christianity and the Jewish people, while sharing his understanding of Judaism as a living heritage, of the permanent validity of God’s covenant with the Jewish people.

*He was a man of God in every sense and a true friend whose visionary leadership will be sorely missed.»*²⁶

[Papa Giovanni Paolo II ha rivoluzionato le relazioni Cattolico-Ebraiche. Ha denunciato l’antisemitismo come un “peccato contro Dio e l’umanità”. È stato il primo Papa nella storia a visitare la sinagoga centrale a Roma, dove ha riconosciuto gli Ebrei come fratelli maggiori, annunciando al Rabbi Capo di Roma e agli Ebrei del mondo: “Io sono Giuseppe, vostro fratello”.

Ha normalizzato le relazioni con gli Ebrei e lo Stato di Israele, e poi ha fatto il suo storico pellegrinaggio in Terra Santa, dove ha visitato il museo Yad Vashem²⁷ e ha pregato sul Muro del Pianto.

Nei suoi straordinari insegnamenti, scritti e dichiarazioni, Giovanni Paolo II ha denunciato i mali che hanno portato all’olocausto, chiedendosi se gli atteggiamenti della Chiesa abbiano prodotto un ambiente favorevole al mortale antisemitismo europeo negli anni ‘30 e ‘40.

Soprattutto, il Papa ha respinto il concetto distruttivo di supersessionismo²⁸ ed ha riconosciuto lo speciale legame esistente tra Cristianità ed Ebraismo, diffondendo la conoscenza del Giudaismo come un’eredità vivente della permanente validità del patto di Dio con il popolo di Israele.

Era un uomo di Dio in ogni senso e un amico vero della cui leadership idealista si sentirà un’intensa mancanza.]

²⁶ http://jpundit.typepad.com/jci/2005/04/pope_john_paul_.html?cid=4724046

²⁷ Museo dell’olocausto, memoriale ufficiale di Israele delle vittime ebraiche dell’olocausto, fondato nel 1953.

²⁸ Teologia della sostituzione: teoria secondo la quale la Chiesa ha sostituito Israele nei piani di Dio, che i Giudei non siano più il popolo eletto e che Dio non ha piani specifici per il futuro di Israele come nazione.

CONCLUSIONI

Alla fine di questa breve ricostruzione storica, in cui ho cercato di mantenere quanto più possibile l'oggettività rispetto ai dati raccolti, mi piacerebbe concludere questo lavoro con delle considerazioni personali. È stata una scelta voluta quella di non includere un'ampia trattazione rispetto agli eventi della seconda guerra mondiale ed il genocidio pianificato da parte dei nazisti, in quanto, come ho già detto nell'introduzione, questo è un aspetto della storia ormai di pubblico dominio, anche se, probabilmente, gli argomenti in merito non si esauriranno mai. È stata in realtà anche una sorta di rinuncia personale: da quando ero una bambina e ho sentito parlare per la prima volta di Auschwitz e degli orrori che si sono compiuti al suo interno, approfondire la mia conoscenza in merito è diventata una sorta di fissazione. Ma la possibilità di analizzare storicamente quanto è accaduto prima che prendesse avvio la Shoah, ha sicuramente dato un senso più organico all'evoluzione della condizione ebraica rispetto anche allo sviluppo del sentimento antisemita.

La letteratura ed il cinema hanno da sempre e copiosamente contribuito alla diffusione di informazioni riguardanti l'antisemitismo, ma, nella maggior parte dei casi, sempre limitatamente a ciò che accadeva all'interno dei campi della morte. Di recente sono venuta a conoscenza di un film, uscito alla fine dello scorso anno, che ha suscitato non poche controversie. Si tratta di *Poklosie*, un film di guerra che tratta del massacro di 340 ebrei avvenuto nel 1942 nel villaggio di Jedwabne; questi non furono uccisi dai nazisti, ma dai loro vicini polacchi, i quali ammassarono uomini, donne e bambini in un granaio e gli diedero fuoco. Ambientato nel villaggio immaginario di Gorowka, luogo di un massacro avvenuto per mano dei tedeschi in tempo di guerra, il film prende avvio in un momento di poco successivo alla caduta del regime comunista. Viene narrata la storia di due fratelli che, nel tentativo di preservare delle lapidi ebraiche, suscitano le ire degli abitanti del villaggio, spaventati dalla possibilità che i crimini del passato vengano svelati. Ritorna anche qui il motivo del Deicidio, introdotto nel film come causa del massacro degli ebrei da parte dei loro vicini polacchi. Quanto narrato in *Poklosie* si basa su eventi realmente accaduti: nel 2003 una commissione del governo polacco ha pubblicato un rapporto affermando che gli ebrei polacchi di Jedwabne non sarebbero stati uccisi dai nazisti, ma assassinati dai loro vicini cristiano-polacchi. Il 20 novembre 2012 il quotidiano di Varsavia *Gazeta Wyborcza* titolava "Poklosie sotto attacco", ma il sentimento diffuso era sicuramente l'opposto: sono stati i polacchi a sentirsi sotto attacco. Nel 2011 il "*Seattle Times*" ha riportato che nel 2001 i vescovi di Polonia hanno chiesto scusa per il massacro di Jedwabne e altri crimini contro gli ebrei nel periodo di occupazione tedesca in una speciale cerimonia di preghiera a Varsavia. Questo è stato considerato un ulteriore passo verso la riconciliazione con le comunità ebraiche, che spesso accusano la Chiesa Cattolica di essere troppo tollerante nei confronti dell'antisemitismo.

BIBLIOGRAFIA

Jerzy Wyrozumski, La Popolazione ebraica nell'antica Polonia, in:
<http://www.culturenetwork.info/estdeuropa/articoli/5>, Edizioni Sette Città di Libreria Fernandez (articolo).

"Jewish trade in Cracow at the end of the XVI century and in the XVII. Selected records from Cracow customs registers 1593-1683", Jan M. Małecki e Elżbieta Szlufik, Cracovia, 1995.

Henryk J. Muszyński, "Giovanni Paolo II e gli Ebrei", in: Marko Jačov e Franciszek Ziejka (coordinatori scientifici), "Sfida di Giovanni Paolo II per l'uomo del XXI secolo". Atti del Convegno Internazionale, svoltosi presso l'Università del Salento dal 15 al 18 novembre 2011, Lecce – Cracovia 2013, p. 25-34.

Marko Jačov, "Giovanni Paolo II difensore dei perseguitati, dei poveri e degli emarginati", in: Sfida di Giovanni Paolo II per l'uomo del XXI secolo". op. cit., p. 91-102.

Altre opere consultate

Furio Biagini, "Nati altrove. Il movimento anarchico ebraico tra Mosca e New York", BFS edizioni, 1998.

Hannah Arendt, "Le origini del totalitarismo" di A. Guadagni, edizioni di Comunità, Milano, 1978.

Hannah Arendt, "Elogio di Rosa Luxemburg, rivoluzionaria senza partito", in Micromega, n.3 pp. 43-60, 1989.

Gad Lerner, "Scintille. Una storia di anime vagabonde"

Sitografia

"Ebrei" in Dizionario di storia. http://www.pbmstoria.it/dizionari/storia_ant/e/e002.htm

Colonie ebraiche in Polonia, "Dalla crociata del 1096 alla carta di Boleslao V (1264)" di Leila Tavi. http://www.instoria.it/home/polonia_colonie_ebraiche.htm

"Giovanni Paolo II e l'antisemitismo: un'esperienza personale" di Jan Stern.

http://www.nostreradici.it/ebraismo_papa.htmw

"L'irrisolto rapporto tra ebrei e Polonia" di Fabrizio Federici, 21 giugno 2008, in Shalom.

http://www.shalom.it/J/index.php?option=com_content&task=view&id=77&Itemid=82&edit=7

"Weinrib, Bernard Dov Sucher", Jewish Virtual Library, da "Encyclopaedia Judaica", 2008 The Gale Group.

http://www.jewishvirtuallibrary.org/jsource/judaica/ejud_0002_0020_0_20745.html

"Rutenia" da Wikipedia, l'enciclopedia libera. <http://it.wikipedia.org/wiki/Rutenia>

"Rutenia Rossa" da Wikipedia, l'enciclopedia libera.

http://it.wikipedia.org/wiki/Rutenia_Rossa

"Slesia" da Wikipedia, l'enciclopedia libera. <http://it.wikipedia.org/wiki/Slesia>

"Principe Elettore" da Wikipedia, l'enciclopedia libera.

http://it.wikipedia.org/wiki/Principe_elettore

"Corporazioni delle arti e mestieri" da Wikipedia, l'enciclopedia libera.

http://it.wikipedia.org/wiki/Corporazioni_delle_arti_e_mestieri

"Corona del Regno di Polonia" da Wikipedia, l'enciclopedia libera.

http://it.wikipedia.org/wiki/Corona_del_Regno_di_Polonia

“Pope John Paul II” di Rick Richman, in Jewish Current Issues, 3 aprile 2005.

http://jpundit.typepad.com/jci/2005/04/pope_john_paul_.html?cid=4724046

“Riesumati 1600 ebrei polacchi: furono uccisi dai vicini di casa” di Michele Farina, pagina 13, 24 maggio 2001, in Corriere della Sera.

http://archiviostorico.corriere.it/2001/maggio/24/Riesumati_1600_ebrei_polacchi_furono_c_o_0_0105245612.shtml

“Poklosie”, recensione e contestualizzazione storica.

<http://www.patheos.com/blogs/getreligion/2012/11/polish-anti-semitism-and-the-press/>

“Che cos’è la teologia della sostituzione?”

<http://www.gotquestions.org/Italiano/teologia-della-sostituzione.html>

“Yad Vashem” da Wikipedia, l’enciclopedia libera.

http://it.wikipedia.org/wiki/Yad_Vashem

Ieremias II, patriarca ecumenico (1572-1589) e la continuità del Patriarcato

MILOS JACOV
UNIVERSITÀ DI LECCE

Con il trasferimento voluto dall'imperatore Costantino il Grande della capitale da Roma a Costantinopoli, la seconda Roma appunto, avverrà altresì una serie di trasformazioni di carattere geopolitico di importanza cruciale nella storia. Il mondo come era esistito sin dalla formazione dell'Impero Romano sarebbe mutato sensibilmente sia sotto il profilo politico che sociale, tuttavia una vera e propria scissione dell'Impero su di un piano puramente giuridico – formale in quanto tale, nonostante l'opinione correntemente diffusa, non ebbe luogo. Ciò che avvenne nella realtà effettiva fu il trasferimento della capitale a Bisanzio divenuta per l'evento Costantinopoli, trasferimento seguito dalla successiva, e anche tal fatto gradualmente ed affatto repentinamente, sostituzione della lingua ufficiale dal latino al greco. Non è casuale infatti, logico alla luce di una tale oggettiva constatazione, che in seguito Giustiniano si reputasse imperatore universale tanto d'Oriente quanto d'Occidente, fatto evidente a chiunque si rechi a Ravenna che vanta nella chiesa di S. Vitale il suo celeberrimo mosaico in quanto, per l'appunto città dell'Impero. Non di due imperi, dunque, si tratta formalmente ma di due parti amministrative, per quanto separatamente e particolarmente poi gestite fossero nella loro particolarità, del medesimo, forse troppo spesso e troppo con leggerezza definite tout court come quasi fossero due imperi a sé stanti, uno occidentale l'altro orientale, antitetici se non ostili. Basti ricordare che Giustiniano per ben tre volte aveva cacciato gli Ostrogoti da Roma (536, 547 e 553) ed altrettante volte ricevuto le chiavi della suddetta città, diventata sede di un suo ducato.¹

Tuttavia non è sulla base di pure speculazioni o ideali – idealistiche supposizioni che si afferma quivi il concetto della suddetta continuità dell'Impero, poiché essa è avallata giuridicamente dal 3° canone del II Concilio Ecumenico, nel quale si fa espresa menzione di trasferimento della capitale da Roma a Costantinopoli e non già della fondazione di una nuova capitale ma del passaggio della stessa capitale *de iure* in altro loco, Costantinopoli appunto corrispondente all'antica Bisanzio. Tenuto presente, poi, che i canoni dei Concili, sia di quelli ecumenici che di quelli locali, sono stati inseriti a pieno titolo nell'ordinamento giuridico dello Stato (vedasi la 22° Novella Giustiniana), appare chiaro ed autoevidente che il summenzionato canone era legge dell'Impero non solo per quanto riguardava il diritto canonico, ma altresì quello pubblico. Altro fatto probante, poi, la tesi della "continuità" è

¹ Girolamo Arnaldi, *Rinascita, fine, reincarnazione e successive metamorfosi del Senato Romano (secoli V-XII)*, in: "Archivio della Società Romana di Storia Patria", vol. 105, Roma, nella sede della Società alla Biblioteca Vallicelliana, 1982, p. 1-56; Georg Ostrogorsky, *Storia dell'impero bizantino*, Einaudi, Torino 1993, p. 60-61.

il nome ufficiale dello stato comunemente chiamato bizantino ed il titolo del monarca in persona. Mai, infatti, tale nome fu quello di Impero Bizantino (termine invece usato correntemente dalla storiografia per definire l'area orientale dell'Impero), né tantomeno l'imperatore si autodefinì mai βυζαντινός (bizantino), ma τῶν Ῥωμαίων (dei Romei, cioè non dei Romani soli in quanto abitanti dell'urbe romana, bensì di tutti i sudditi di tutto l'Impero Romano formalmente ancora esistente).

Ora, va da sé che se la capitale, il centro onfalico di tutta la vita dell'Impero, viene a trovarsi non più a Roma ma a Costantinopoli, è chiaro che anche il vescovo della città imperiale non sarà più il vescovo di Roma ma il vescovo di Costantinopoli, con le connesse prerogative patriarcali di incoronazione ed unzione della persona dell'imperatore. Inoltre, il latino, che fino ad Eraclio (610-641) era stato lingua ufficiale dell'amministrazione e dell'esercito, viene sostituito dal greco. Pian piano "la lingua del popolo e della Chiesa" diviene "anche la lingua dello Stato", mentre il latino diventa "una rarità perfino negli ambienti colti".²

Tuttavia il 29 maggio secondo il calendario giuliano del 1453 sotto lo sconsolato grido di "εάλω η Πόλις", la Città è stata presa, la βασιλευσούσα, l'imperiale, viene presa dagli Ottomani, l'Impero rimane senza capitale che diviene la Kostantiniye del sultano. Tra gli innumerevoli caduti, di cui molti civili fra i quali in gran numero trucidati nella chiesa di Santa Sofia mentre assistevano alla funzione, in quel mentre ci sarà anche l'imperatore Costantino XI, perito combattendo sulle mura di cinta.³

Ora, di fondamentale rilievo nel carattere del presente esposto è il fatto che proprio sua nipote, la principessa Sofia però riuscirà a sfuggire al sacco per rifugiarsi a Roma alla corte di papa Nicolò V (1447-1455).

A Nicolò V sarebbero seguiti altri due pontificati relativamente brevi (quello di Callisto III dal 1455 al 1458 e quello leggermente più longevo di Pio II dal 1458 al 1464), ma sarà l'ascesa al soglio pontificio del veneziano Paolo II ad essere più che mai influente, o, addirittura determinante, per la realizzazione di un fatto importantissimo nella storia dell'Impero stesso, ovverosia le nozze della summenzionata Sofia Paleologo con lo il Gran Principe di Mosca e tutta la Russia Ioann III, più generalmente noto col nome di Ivan III, nozze celebrate il 12 novembre del 1472 (corrispondente al 25 novembre attuale vistoché era allora in vigore il calendario giuliano), durante il pontificato di Sisto IV (1471-1484).⁴

² Georg Ostrogorsky, op. cit., p. 94.

³ Chalcondile Athenien [Λαονικός Χαλκοκονδηλος], *Atheniensis Historia de origine ac rebus gestis Imperatorum Turcarum* [Αθηναία Αποδείξεις Ιστοριων...], Coloniae Allobrogum 1615; Chalcondile Athenien, *L'Histoire de la decadence de l'Empire Grec et établissement de celui des Turcs ... avec la continuation de la mesme Histoire depuis la ruine du peloponese iusque a l'an 1612*, par Thomas Artus Sieur d'Embry, t. I-II, Paris 1650.

⁴ Giuseppe Lombardi, *Sisto IV*, in: "Enciclopedia dei Papi", Istituto della Enciclopedia Italiana fondata da Giovanni Treccani, 2000, p. 706; Georg Ostrogorsky, op. cit., p. 509-510: "L'ortodossia fu anche la bandiera sotto la quale ebbe luogo l'unificazione delle regioni russe e il principato di Mosca raggiunse la sua posizione di grande potenza. Poco dopo la caduta di Bisanzio e dei regni slavi meridionali, Mosca si ribellò al giogo tataro e divenne, quale unica potenza indipendente di fede ortodossa, il centro naturale del mondo ortodosso. Ivan III, il grande unificatore e liberatore delle regioni della Russia, sposò la figlia del despota Tommaso Paleologo, nipote dell'ultimo imperatore di Bisanzio [Costantino XI Paleologo], assunse l'insegna bizantina dell'aquila bicipite, introdusse a Mosca costumi bizantini, e ben presto la Russia svolse nell'Oriente cristiano il ruolo di guida che in passato

E' vero che formalmente il titolo imperiale verrà usato ufficialmente solo dal nipote di Ioann III, Ioann IV, più noto ai più come Ivan detto il Terribile (1530-1584), concessogli nel 1561 dal patriarca di Costantinopoli, Ioasaf,⁵ ma è altresì vero che sotto Ioann III, la Russia adotta ufficialmente lo stemma dell'aquila imperiale sormontata da tre corone, indicanti appunto Mosca come terza Roma e che l'idea di Impero si viene a formare in Russia.

L'evento conclusivo e culminante, però, di tale processo sarà rappresentato dalla visita arcipastorale svolta dal patriarca di Costantinopoli Ieremias II Tranos a Mosca nel 1589. Sino a quella data, infatti, la Chiesa Russa era stata una Chiesa autonoma nella giurisdizione canonica del patriarcato di Costantinopoli, per cui il primate della Chiesa Russa, con sede prima a Kiev, poi a Vladimir ed infine dal 1326 per via dell'occupazione della Russia storica sud – occidentale per mano delle truppe lituane e polacche, a Mosca, una volta eletto dal concilio della Chiesa russa doveva venire confermato dal patriarca di Costantinopoli. Dal 1589, invece, come ampiamente risaputo, e ciò quindi non rappresenta a livello storiografico novità alcuna, la Chiesa Russa ottiene lo status di Chiesa autocefala, vale a dire sarà sempre il concilio dei vescovi russi ad eleggere il proprio primate senza bisogno però della conferma di quest'ultimo da parte del patriarca di Costantinopoli, ed il vescovo metropolita di Mosca e di tutta la Russia Iov verrà insignito della dignità patriarcale. Il fatto che però suscita maggiore interesse proprio inerentemente al tema della "continuità" dell'Impero (e dunque del Patriarcato), si riscontra nello Житие (zhitije, biografia) del Gran Principe Fedor Ioannovich (1557-1598), zhitie scritto dallo stesso patriarca Iov⁶, in cui parlando per l'appunto della vita dell'allora zar Fedor Ioannovich, narra pure della visita del patriarca Ieremias II Tranos avvenuta nel 1589 (o 7097 come scritto dal protogerarca russo secondo il novero degli anni dalla creazione del mondo allora usata in Russia).

Nel testo della biografia, dunque, si dice espressamente che Ieremias II chiamò Iov **quarto patriarca** (naritsaja ego byti chetvertomu patriarhu – chiamandolo essere quarto patriarca), aggiungendo che informò del fatto gli altri **tre** patriarchi di Alessandria, Antiochia e Gerusalemme (ricordo che l'unione canonica con Roma si interruppe nel 1054). Ora, se teniamo presente che Ieremias II, il patriarca di Costantinopoli in persona si badi bene, chiamò Iov quarto patriarca ciò vuol dire che non stava creando un "nuovo" patriarcato, perchè allora lo avrebbe chiamato quinto patriarca (dopo quello di Costantinopoli, di Alessandria, di Antiochia e di Gerusalemme), ma stava trasferendo *sua sponte*, forte dei poteri e delle prerogative aventi, il proprio titolo di patriarca al metropolita di Mosca, in quanto il vescovo di Mosca e non il vescovo di Costantinopoli era ora il vescovo della capitale dell'Impero, colui che corona e unge l'imperatore, l'erede dell'imperatore romano.

era stato dell'impero bizantino. Se Costantinopoli era stata la nuova Roma, Mosca divenne la "terza Roma". L'eredità spirituale di Bisanzio, la sua fede, le sue idee politiche e i suoi ideali spirituali continuarono a vivere per secoli nell'impero degli zar russi." Per la vasta bibliografia sulla caduta di Costantinopoli, avvenuta il 29 maggio 1453, si veda: Georg Ostrogorsky, op. cit., p. 310-327.

⁵ Girolamo Arnaldi, op. cit., p. XCVIII.

⁶ *Повесть о честном житии царя и великого князя всея Руси Феодора Ивановича* in: "Владимир Владимирович Кусков, Древнерусские Княжеские Жития", ed. Кругъ, Москва 2001, 309–337. (Povjest' o chestnom zhitii tsarja i velikogo knjazja vseja Rusi Fedora Ivanovicha, in: "Vladimir Vladimirovich Kuskov, Drevnerusskie knjazheskie zhitija, ed. Krug, Moskva 2001, p. 309-337).

Va da sé, dunque, che ufficialmente nel 1589 avvenne *de iure* quel passaggio della capitale da Costantinopoli a Mosca fattualmente già occorso nel 1472, al momento delle nozze tra Ioann III (1440-1505) e Sofia (1448-1503) tanto agognate da Paolo II (1458-1464). Va da sé, inoltre, che con il trasferimento del patriarcato da Costantinopoli a Mosca, e dunque, ripeto, non con la creazione di un nuovo patriarcato che sarebbe stato chiamato non altrimenti che quinto o sesto se consideriamo Roma, o settimo se considerassimo il Patriarcato Serbo, ma giammai in alcun modo quarto, si trasferirono altresì quelle prerogative ad esso connesse, come per certo il diritto di ordinare vescovi nelle terre των βαρβάρων (cioè nelle terre non cristiane) di cui al canone 28° del IV Concilio Ecumenico.

Secondo le cronache e i documenti dell'epoca, citati dal famoso storico russo Karamzin, il patriarca Ieremias giunse a Mosca nel mese di luglio 1588 e vi rimase fino al maggio 1589. Fu accompagnato da Ieroteo, metropolita di Malvasia, e da Arsenio, arcivescovo di Elasson. A differenza dei suoi suddetti due vescovi che erano in sella ai loro cavalli, il patriarca era in groppa ad un asino, ad immagine di Gesù entrante a Gerusalemme e dunque rappresentante il patriarca come *primus inter pares*. Convocato il concilio dei vescovi, che si tenne il 23 gennaio 1589, fu deciso di elevare la Chiesa autonoma russa al rango di patriarcato. Tra i tre candidati: Iov, metropolita di Mosca, Alessandro, arcivescovo di Novgorod, e Varlaam, arcivescovo di Rostov fu eletto Iov, intronizzato il 26 gennaio 1589. Uscito dalla chiesa e diretto al Kremlin, Iov montò un asino, gesto che fece Ieremias II nel luglio dell'anno precedente e che non ripeté in questa occasione. L'astensione di Ieremias II di montare un asino in presenza del patriarca russo significava simbolicamente l'avergli trasmesso anche il diritto di essere lui l'unico continuatore del patriarcato di Costantinopoli.

Dal presente lavoro emerge dunque che a) ai sensi del canone 3° del II Concilio Ecumenico, l'Impero continuò ad esistere formalmente come uno solo con trasferimento della capitale da Roma a Costantinopoli e non con la fondazione di una nuova capitale, connessovi il passaggio delle prerogative di vescovo della capitale dal vescovo di Roma al vescovo di Costantinopoli, b) che secondo la testimonianza della biografia in questione, Ieremias II trasferì le proprie prerogative patriarcali da sé medesimo vescovo di Costantinopoli, la Seconda Roma, al vescovo di Mosca in quanto vescovo della capitale dell'Impero, la Terza Roma, e non fondò invece un Patriarcato *ex novo* poiché in nessun modo lo avrebbe potuto chiamare, come in realtà fece, "quarto" – quarto quanto al novero complessivo dei Patriarcati dunque e non quarto di rango, poiché se fondato *ex novo*, sarebbe stato il più giovane e perciò non anteponibile ad uno dei Patriarcati storici già esistenti.

Tuttavia, secondo Karamzin, Iov fu autorizzato di portare il seguente titolo: "Capo dei Vescovi, Padre dei Padri e Patriarca di tutti i paesi settentrionali". Sempre secondo le fonti citate da Karamzin, al suddetto Concilio, presieduto dal patriarca Ieremias II, fu deciso di riconoscere al patriarcato di Costantinopoli il primo posto, a quello di Alessandria il secondo, a quello di Mosca il terzo, a quello di Antiochia il quarto e a quello di Gerusalemme il quinto. La suddetta decisione fu motivata dal fatto che l'antica Roma era già nel IV secolo caduta nell'eresia di Apollinario, che la Nuova Roma, Costantinopoli, era sotto il giogo dei Saraceni e che Mosca era diventata Terza Roma. I quattro vescovati del nuovo patriarcato (Novgorod, Kazan, Rostov e Krutisk) divennero metropolie, i sei vescovati (Vologda, Suzdal, Niznij Novgorod, Smolensk, Rjazan e Tver) divennero arcivescovati, rimanendo otto vescovati, con sedi a Pskov, Rzev, Ustjug, Belo Ozero, Kolomna, Dmitrev e Severska Oblast. La decisione presa a Mosca, secondo le affermazioni di Karamzin, fu confermata a

Costantinopoli ed il Tomos con cui si approvava l'istituzione del patriarcato russo fu portato in Russia dal metropolita di Trnovo, Teodosio. Quest'ultimo rimase a Mosca dal giugno 1591 al febbraio 1592.⁷ Probabilmente, a causa di questa sua missione, Teodosio dovette emigrare in Valacchia.⁸ Karamzin però non adduce la testimonianza di Iov inerentemente al conferimento dell'autocefalia da parte di Ieremias II a Mosca.

Il noto conoscitore delle relazioni bizantino-russe, Vasilij Edvardovič Regel, parla, invece, di due concili, tenutisi a Costantinopoli (il primo nel 1590 e il secondo nel 1593), i quali avrebbero annullato la decisione presa da Ieremias II nel 1589, riconoscendo al Patriarcato di Mosca e di tutta la Russia il quinto posto tra i patriarcati, mentre i Russi avrebbero preteso poi di averne il terzo.

I partecipanti del Sinodo del 1590 sarebbero stati:

- 1) Ieremias II, patriarca di Costantinopoli;
- 2) Gioacchino VI, patriarca di Antiochia e
- 3) 3) Sofronio, patriarca di Gerusalemme, mentre il patriarca di Alessandria, Silvestro, era assente a causa della malattia.

I partecipanti del Sinodo del 1593 sarebbero stati:

- 1) Ieremias II, patriarca di Costantinopoli;
- 2) Melezio Pegas, patriarca di Alessandria e
- 3) Sofronio V, patriarca di Gerusalemme, mentre il patriarca di Antiochia, Gioacchino VI, era morto.⁹

I patriarchi, partecipanti ai summenzionati concili, avrebbero anche firmato lettere inviate sia al patriarca che allo zar russi. Si pone la domanda di carattere canonico: perché era assente il patriarca serbo Jovan, il quale già aveva il quinto posto tra i patriarchi ortodossi (il Patriarcato bulgaro era stato già ufficialmente abolito nel 1018)¹⁰? Questa domanda non trova una risposta di carattere squisitamente canonico, mentre potrebbe essere spiegata nel contesto della strategia politico-militare dell'Impero Ottomano, che in quel periodo stava per finire la guerra contro la Persia (1578-1592) e ne apriva un'altra contro gli Asburgo (1593-1606). E poiché il patriarca serbo Jovan aveva invitato i propri fedeli di voltare le armi contro il sultano a favore degli Asburgo, viene considerato traditore e come tale venne giustiziato, facendolo strangolare.¹¹ Per fatto che i quattro patriarchati tradizionali, con le rispettive sedi a Costantinopoli, Alessandria, Antiochia e Gerusalemme, nonché quello serbo, con sede a Peć, istituito nel 1346, si trovassero entro le frontiere dell'Impero Ottomano, il sultano non poteva permettersi di vedere tutti i suoi sudditi ortodossi di etnia slava e greca sotto la giurisdizione del patriarca di Mosca e dunque, indirettamente, anche sudditi di colui che si dichiarava unico erede degli imperatori dell'Impero Romano. Inoltre accettare il trasferimento della sede del patriarcato dalla seconda sede dell'Impero Romano (Costantino-

⁷ Karamsin, *L'Empire de Russie*, traduit par Divoff, conseiller d'État actuel et chambellan de Sa Majesté l'Empereur de Russie, tome dixième, Paris 1826, p. 160-169.

⁸ M. Jačov, *I Balcani tra Impero Ottomano e Potenze Europee. Il ruolo della diplomazia pontificia (secc. XVI-XVII)*, Edizioni Periferia, Cosenza 1997, p. 199.

⁹ V[asilij] [Edvardovič] Regel, *Analecta bizantino-russica*, Petropoli – Lipasiae MDCCCXCI, p. XCVIII-CIV.

¹⁰ S'bev T. "Samostojna C'rkva v srednevekovna B'lgarija", Sofija 1987.

¹¹ Jovan Tomić, *Rimska kurija i južnoslovenske zemlje*, Srpska akademija nauka i umentosti, Beograd 1950, p. 9-13, 23-24, 36, 46-48, 115, 158, 163, 204, 317, 335.

poli) alla Terza Roma (Mosca), decisione presa dal patriarca Ieremias II nel 1589, ripeto, avrebbe significato per il sultano la rinuncia al diritto di essere l'unico erede degli imperatori romani. Proprio per impedire che ciò succedesse, il sultano avrebbe costretto per l'appunto il patriarca Ieremias II di cambiare la decisione presa, dando ordine di eliminare i più insigni Serbi e Greci, non risparmiando neanche i corpi dei santi che in qualche modo avevano dei legami con la Russia. Così fu bruciato anche il corpo di San Sava, morto nel 1236, perché considerato pericoloso per l'unità slava, in quanto aveva preso i voti monastici nel monastero russo di San Panteleimon sul Monte Athos. E per poter meglio controllare tutti i sudditi ortodossi dell'Impero Ottomano, anche con lo scopo di impedire il loro avvicinamento alla Russia ortodossa, i sultani cercheranno sempre di più di rafforzare e centralizzare il potere dei patriarchi di Costantinopoli nei confronti degli altri patriarchi ortodossi.¹²

Il concetto pertanto del numero di rango da occupare da parte del patriarca di Mosca che soppianta il concetto di quarto quanto al novero complessivo dei Patriarcati è posteriore alla decisione di Ieremias II del 1589, ed ha, come spiegato, motivazioni politiche e non già canoniche.

Che il gesto fatto da Ieremias II abbia avuto, nonostante ripensamenti repentini dovuti al volere del sultano, conseguenze nel mondo ortodosso si può vedere anche dal fatto che mezzo secolo più tardi il patriarca di Mosca e di tutta la Russia Nikon, convocò, quale effettivo patriarca ecumenico e primo fra i pari, un concilio panortodosso. Impediti dal sultano appunto di recarsi a Mosca, tutti i patriarchi gli risposero in forma scritta, appoggiando la sua correzione delle inesattezze nei testi dei libri liturgici in uso in Russia.

La sopravvivenza dell'Impero Ottomano, però, sino alla Prima Guerra Mondiale, annullò col suo peso politico *de facto* ciò che era stato deciso a livello canonico *de iure*, mentre a noi non resta che citare la massima degli Antichi: "historia magistra vitae et lux veritatis".

¹² M. Jačov, L'Europa tra conquiste ottomane e Leghe Sante, Biblioteca Apostolica Vaticana, Città del Vaticano 2001, p. 65; Marko Jačov, *I Balcani tra Impero Ottomano e Potenze Europee*. op. cit. p.74.

*Le Maroc en Méditerranée occidentale.
Des disputes à la « rationalité » coloniale,
du XVII^e au XX^e siècle*

DAHA CHERIF BA
UNIVERSITE CHEIKH ANTA
DIOP, DAKAR, SENEGAL

Abstract

The Western Mediterranean sea has always been at the heart of European rivalries. Algeciras Conference was an illustration. As an example of “scientific and modern method” colonization, Morocco has never been spared from by those threats. It is here that the experts of the colonial development, rationality enthusiasts, like Lyautey, have put into practice the formula that “thought and action constantly controls each other”. The logic of metropolitan urbanization would then be put to the test before the realities of traditional Moroccan dress. The French colonial authorities needed new living and working settings, and vowed to work with “Negro villages” in Morocco. The Moroccan society had now to re-adjust to a colonial context that worked hard to defend a nation which took a dreadful beating amidst harsh European rivalries but also the satisfaction of the needs of a greedy and insatiable France. In the fall of 1903, Lyautey was already tasked with organizing the famous coverage area in southern Oran. Early in 1912, Marshal Lyautey clung to take the multiple challenges posed by Morocco that was turned into a protectorate country because of its determined and committed personal desire. This article discusses, on the one hand, the Western frantic disputes and rivalries to own Morocco. On the other hand, the paper attempts to examine the typical colonial development policy through a critical and analytical review of administrative documents produced by and under the leadership of Lyautey. Indeed, the latter bequeathed to us a rich correspondence that captures the historical, economic, social realities of Morocco, a strongly disputed realm by the European powers. This epistolary documentation is essential and rich for any historian who wishes to revive the atmosphere of the international relations on the western portion of the Mediterranean Sea.

Keywords: Morocco, Mediterranean sea, European rivalries, Lyautey, Rabat, Fez, Marrakech, Algeciras conference.

Résumé

Le Maroc, pendant de longs siècles fortement convoité par les puissances occidentales, est un exemple de colonisation dite « scientifique et de méthode moderne ». La conférence internationale d'Algésiras de 1906 est un des points culminants de ces rivalités européennes qui avaient jeté leur dévolu sur les terres des Sultans marocains. C'est là que les experts de la mise en valeur coloniale, les férus de rationalité, à l'image de Lyautey, ont mis en pratique la formule selon laquelle « la pensée et l'action se contrôlent incessamment l'une par l'autre ». La société marocaine devait désormais se réadapter à un contexte colonial qui œuvrait de toutes ses forces pour la défense d'une nation éprouvée par de rudes rivalités européennes mais aussi la satisfaction des besoins d'une France gourmande et insatiable. À l'automne de 1903, déjà, Lyautey fut chargé d'organiser, dans le Sud-Oranais, la fameuse zone de couverture. Dès 1912, le maréchal Lyautey s'attacha à répondre aux multiples défis que lui posait le Maroc, désormais pays de protectorat par sa volonté personnelle déterminée et engagée. Notre article revient sur les disputes et rivalités frénétiques des Occidentaux pour la possession du Maroc, dans un premier temps. Dans un second temps, notre texte tente d'étudier la politique de mise en valeur coloniale typique, par le truchement d'une revue critique et analytique des documents administratifs produits par et sous le magistère de Lyautey. Cette documentation épistolaire est capitale, riche pour tout historien qui souhaite renouer avec l'ambiance des relations internationales sur cette portion occidentale de la mer Méditerranéenne.

Mots-clés : Maroc, mer Méditerranée, rivalités européennes, Lyautey, Rabat, Fez, Marrakech, Conférence d'Algésiras.

Introduction générale

Depuis ce 24 juillet 2013, les querelles hispano-britanniques autour de Gibraltar, ce célèbre « rocher de la discorde » de 7 km², nous rappellent, encore une fois, la dangerosité et la volatilité des relations internationales autour de la mer Méditerranée. Tout est parti du coulage de blocs de béton au large des côtes de Gibraltar pour stopper les incursions des pêcheurs espagnols. La colère des autorités espagnoles ne tarda pas à se manifester par la multiplication de contrôles aux frontières de la base militaire stratégique britannique, située entre le sud de la Péninsule ibérique et le Maroc. Ces disputes sont profondément enfouies dans l'histoire méditerranéenne. Depuis le développement de la navigation jusqu'aux entreprises coloniales des temps modernes et contemporains, les puissances européennes n'ont jamais cessé de s'affronter pour le contrôle des passages, des postes d'observation, des îles et des terres du pourtour de la mer Méditerranée. Le Maroc, à l'instar de Gibraltar, ne fut pas épargné par ces intenses rivalités intereuropéennes, toutes mûes, comme aujourd'hui, par la défense de leurs intérêts nationaux respectifs. Le Maroc est un exemple de colonisation dite « scientifique et de méthode moderne ». C'est ici que les experts de la mise en valeur coloniale, les férus de rationalité, à l'image de Lyautey, ont mis en pratique la formule selon laquelle « la pensée et l'action se contrôlent incessamment l'une par l'autre ». Notre article revient sur les disputes et rivalités frénétiques des Occidentaux pour la possession du

Maroc, dans un premier temps. Dans un second temps, notre texte tente d'étudier la politique de mise en valeur coloniale typique, par le truchement d'une revue critique et analytique des documents administratifs produits par et sous le magistère de Lyautey. Lyautey nous a légué, effectivement, une riche correspondance qui rend bien des réalités historiques, sociales, économiques du Maroc, royaume fortement disputé par les puissances européennes. Cette documentation épistolaire est capitale, riche pour tout historien qui souhaite renouer avec l'ambiance des relations internationales sur cette portion occidentale de la mer Méditerranéenne. La vision de cet homme en constitue d'ailleurs la toile de fond. Ce faisant, nous abordons tout d'abord, les aspects administratifs, ensuite, les aspects militaires et enfin, nous présentons les volets économiques de la mise en œuvre de la mise en valeur coloniale du Maroc. Sans aucun doute, l'histoire coloniale du Maroc est intimement liée à l'œuvre de Lyautey accomplie, une fois nommé résident principal. Comprendre cette relation entre un militaire, technicien et entrepreneur colonial revient, par conséquent, à saisir dans ses profondes orientations du programme de mise en dépendance de populations qui ont toujours tenu à leur liberté et à leur indépendance. Le Ministère des colonies, celui des finances, du Budget, ainsi que les commissions parlementaires mirent maints obstacles à ses projets de modernisation et de rationalisation d'une de leurs possessions âprement disputée par les autres puissances coloniales rivales. L'inconsistance de l'entreprise coloniale de la France étalait au Maroc ses véritables failles et faiblesses. Chinoiseries, chicaneries, disait Lyautey sous sa plume nerveuse. C'est là l'intérêt de notre texte.

Le Maroc au cœur des disputes européennes

Il est sans conteste que le Maroc, de par sa position stratégique sur les berges méditerranéennes, fut un espace disputé, des siècles durant. Faut-il le rappeler, la Méditerranée, autrefois Mer Romaine, était non point l'obstacle qui sépare, éloigne, déconnecte, mais le lien qui unissait entre elles les diverses parties de l'Empire romain. C'était le grand chemin qui, plus facilement que les routes terrestres tracées à grand frais, permettait au pouvoir central d'imposer au loin ses volontés politiques, économiques, militaires. Grâce à lui, Rome put conquérir des provinces éloignées, alors que du côté de terre, sa puissance était limitée par l'impossibilité de faire pénétrer ses armées dans des contrées qui défendaient d'impraticables forêts. On peut dire que malgré la supériorité de sa civilisation sur celle de ses voisins, le peuple romain n'eût pu, sans la Méditerranée, atteindre le degré de puissance auquel il est parvenu alors. Situées autour de cet immense lac salé, les provinces étaient en communication constante avec Rome, admirablement placée au centre de l'Empire ; elles l'approvisionnaient en hommes et en vivres. L'Afrique du Nord, en particulier, était le grenier de l'Italie, qu'elle nourrissait de son blé, de même qu'elle fournissait à ses cirques des esclaves et des lions. Des relations constantes existaient entre la capitale et les provinces ; la mer était sillonnée de flottes marchandes pesamment chargées ; des nefes rapides faisaient fréquemment le service des voyageurs ; quant aux grands personnages, des galères mues à la voile et à la rame les déposaient avec rapidité dans leur gouvernement¹. Elle devint, au

¹ Besson, (Vice Amiral), « En Méditerranée », *Revue des questions coloniales et maritimes*, janvier 1914, n°349, p. 15-17.

XIX^e siècle, plus que jamais, une mer mondiale. Le Maroc était désormais, plus que jamais, au cœur des rivalités franco-européennes. Profondément ancré dans le système de la méditerranée occidentale, le Maroc suscita de fortes convoitises des puissances occidentales. Pour sauvegarder son honneur et son indépendance, les Sultan du Maghzen, durant leurs magistères respectifs, durent passer de nombreux accords diplomatiques avec ces puissances, véritables « ogresses prédatrices ». Cette histoire diplomatique entretenue avec les puissances impérialistes et coloniales s'articula principalement en quatre périodes rythmées par les circonstances du moment. Espagnols, Allemands, Français, Britanniques, Italiens et dans une moindre mesure, Portugais, transférèrent leurs rivalités multiséculaires sur le sol marocain.

Les Espagnols sur les côtes marocaines

L'Espagne n'a vraiment plus quitté les côtes marocaines depuis l'occupation de Salé, le 10 septembre 1260. C'était aux temps de la rivalité des deux Yaqub, c'est-à-dire Yaqub ben Abd El-Haqq et son neveu Yaqub ben Abdallah ben Abd El-Haqq, ce dernier, gouverneur de Salé et tenait absolument à s'affranchir de l'autorité de son oncle. Pour obtenir l'appui des Espagnols, il autorisa leurs bateaux à pénétrer dans la rivière sous le prétexte de leur acheter des armes ; ces derniers s'infiltrèrent dans la ville et, le 2 Chawal 658 de l'Hégire, le 10 septembre 1620, ils s'en emparèrent sans coup férir. Ce fut la première fois depuis l'arrivée de l'islam au Maghreb que les chrétiens violaient ainsi son territoire. Comme nous le rappelons plus haut, l'Espagne fut de tout temps en contact avec le Maroc même si les deux peuples, bien que voisins, sont restés étrangers l'un à l'autre. Par ailleurs, les Espagnols qui habitent les colonies de la côte restaient confinés dans leur territoire, en hostilité ouverte et presque continue avec les tribus qui les encerclent. Ces colonies elles-mêmes n'ont été d'ordinaire utilisées que comme bagnes. Melilla seul, depuis qu'il devint port franc, s'est développé, profitant aux intérêts exclusifs de la France et de l'Angleterre. Ceuta a une grande valeur stratégique, mais aucune valeur commerciale. Alhucemas, Penon de Velas, l'île Alboran, Peregil et Ifni étaient sans intérêt. Les îles Zafarines ne présentaient que l'avantage d'être situées à l'embouchure de la Moulouya, mais étaient complètement délaissées. Les présides coutaient 2 500 000 pesetas². Le mouvement commercial, qui était d'environ 2 millions, laissait à l'Espagne un bénéfice de 400 000 pesetas. Malgré cette situation déficitaire, l'opinion publique espagnole était farouchement attachée, surtout depuis les désastres coloniaux, à ce qu'elle appelait ses « droits historiques sur le Maroc ». Elle fait remonter ces droits au testament d'Isabelle-la-Catholique, donnant aux Espagnols la mission de pourchasser les Maures jusque sur la rive africaine. Rappelons que dès la chute de Grenade, la monarchie catholique espagnole dirigea ses visées sur le Maroc, terre d'accueil et de refuge de l'envahisseur vaincu. Ce fut la période durant laquelle, l'Espagne profondément imbue de ses « droits historiques », se borna dans une politique de particularisme out-

² Sur ces présides espagnoles, je vous renvoie à BA, (Daha Chérif), « Les colonies portuaires espagnoles au Maghreb du XVI^e au XX^e siècle », Première et Deuxième parties, *Insaniyat*, (Varia), *Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, janvier-juin 2010, n°47-48, pp. 159-191 et *Insaniyat*, (Varia), juillet-septembre 2010, n°49, pp. 73-98.

rancier, refusant l'aide de toute autre nation pour réduire à néant les forces marocaines. Jusqu'au XVII^e siècle, les héritiers d'Isabelle-la-Catholique, tentèrent de conquérir le Maroc par les armes, d'abord pour des motifs religieux, puis par un puissant désir d'impérialisme. Avec l'avènement de Philippe V, l'Espagne s'engage dans une série de négociations avec les autorités Sultanes marocaines, sans pour autant se départir de ses actions isolées. La reine les a réalisés partiellement lors de la cession de Ceuta en 1688, lors de l'expédition de 1720, lors de celle surtout de 1859, qui aboutit à la prise de Tétouan, au paiement d'une indemnité de guerre et à l'agrandissement du territoire de Ceuta.

Mais, l'Espagne ne réussit guère sur les plans politique et économique. La situation espagnole au Maroc n'était alors pas brillante. La part du commerce hispano-marocain qui consistait surtout en achats espagnols au Maroc était à peine estimée à 4 % du trafic marocain global. Mais le patriotisme espagnol espérait fortement des revanches des déboires de 1898. Aussi, les négociations franco-britanniques, au sujet du Maroc, occasionnèrent une vive émotion à Madrid. Cette émotion se tassa un peu lorsqu'on connut l'article de l'accord anglo-français qui ouvrait une négociation franco-espagnole, négociation qui sera d'ailleurs aussi brève qu'indécise le 3 octobre 1904. L'émotion se réveilla à Madrid et dans les principales villes espagnoles. Avant la Conférence d'Algésiras, l'Espagne subissait deux attractions contraires et contradictoires : une partie de sa presse déclarait l'arrangement franco-espagnol du 6 octobre 1904 caduc à la suite de l'intervention de l'Allemagne. Elle mène en même temps un grand tapage à propos de la création, plus ou moins sérieuse, d'une factorerie française non loin de Melilla. Elle s'appliqua à exagérer l'incident pour donner des raisons à l'Espagne de combattre la politique française à la Conférence. Mais, de l'autre côté, des journaux espagnols restent fidèles aux engagements pris par leur pays et au réalisme, car on se demande vraiment comment une internationalisation du Maroc servirait mieux les intérêts et les aspirations traditionnelles de l'Espagne que les garanties données à ce pays par son pacte du 6 octobre 1904 avec la France. Le gouvernement espagnol semblait résolu à s'en tenir fidèlement à l'esprit de ce pacte et il fut déclaré aux Cortès que l'Espagne continuerait à associer sa politique à celles de l'Angleterre et de la France dans l'affaire marocaine³. C'est dire que l'attitude de l'Espagne, à l'instar des autres puissances, avant la rencontre d'Algésiras, était pleine d'imprévu d'autant que la collaboration entre la France et l'Espagne sur le terrain colonial ne semblait pas satisfaire l'opinion publique madrilène. Les deux puissances avaient convenu d'organiser la police dans les ports ; Larache et Tétouan devaient recevoir des instructeurs espagnols ; la police de la ville de Tanger devait être, pour quinze ans, franco-espagnole avec un chef français et devenir, après cette date, purement espagnole. Les autres ports recevraient des instructeurs français. Enfin, il était entendu que, dans la Banque d'Etat, l'Espagne aurait une place supérieure à celles des autres puissances, la France exceptée. La plupart des hommes d'Etat espagnols pensaient, comme le jeune roi Alphonse XIII, qu'il fallait, à tout prix, maintenir les accords conclus avec les puissances occidentales. Or, ce n'est pas à la France seule que l'Espagne était liée par ces dits accords. C'était en outre à l'Angleterre, puisque le traité anglo-français du 8 avril prévoyait explicitement les arrangements franco-espagnols et que ces arrangements eux-mêmes avaient été connus et approuvés par le cabinet britannique. L'Espagne, pour son

³ Caix, (Robert de), « Avant la Conférence », *Bulletin du Comité de l'Afrique française, 1891-1908*, janvier 1906, n°1, pp. 7-8.

honneur à sa signature que pour sauvegarder sa situation soit en Europe, soit en Afrique, réaliste, en accepta les charges. L'Espagne, pour toutes ces raisons, devait s'aligner sur les positions françaises et britanniques. D'ailleurs, au Maroc, les deux accords de 1904 et de 1905, l'admettaient et l'associaient largement aux bénéfices éventuels de l'œuvre « d'ordre » et de « régénération » entreprise par la France⁴. Le caractère résolument amical de la politique française envers l'Espagne commandait toujours à ses plénipotentiaires d'avoir au Maroc les plus grands égards pour les intérêts particuliers de la puissance qui possédait les présides et dont les côtes sont en vue de Tanger. Delcassé veillait scrupuleusement alors à ce que ses représentants aménagent à la Légation d'Espagne des sujets de satisfaction propres à lui faire sentir tout le prix d'une entente cordiale qu'il fallait consolider en toutes circonstances⁵. Cependant, la véritable pénétration espagnole au Maroc ne date que de 1911. Après s'être rapprochés de Tétouan, dans la région de Ceuta et s'être avancés jusqu'à l'oued Kert, dans la région de Mèlilla, les Espagnols débarquèrent des troupes à Larache le 8 juin et occupèrent El-Qçar dans la nuit du 8 au 9. Le 9 février 1912, ils occupèrent Arzila. Ces occupations restèrent plus ou moins précaires jusqu'au traité du 27 novembre 1912 qui fixait les limites de la zone d'influence espagnole dans le Protectorat marocain et réglait ainsi les conditions de l'exercice de cette influence⁶.

L'accord hispano-marocain et la France nous rend bien compte de la complexité des disputes franco-espagnoles pour la possession et la protection du Maroc. Durant des années, l'attitude de l'Espagne vis-à-vis du Maroc fut marquée par des incohérences et d'atermoielements. Mieux, le statu quo, lancé pour la première fois par l'ancien ambassadeur espagnol à Paris, Léon y Castillo en 1900, était la règle stricte, dogmatique envers toutes les questions qui touchaient aux relations hispano-marocaines. Au demeurant, quelques tentatives militaires furent faites, au cours du XIX^e siècle, pour donner surtout satisfaction au parti militaire espagnol mais elles furent vaines et sans succès probants, résultats d'un manque d'engagement et de ténacité de la part des autorités gouvernementales espagnoles. Revendiquer et récupérer l'héritage d'Isabelle de Castille, c'est-à-dire, les droits historiques de l'Espagne au Maroc, exigeaient un engagement beaucoup plus tonique et persévérant. Si la France avait réussi une œuvre très remarquée en Algérie, l'autorité morale qu'elle sut acquérir dans le monde musulman, l'Espagne, elle, était jugée molle, indifférente à tout ce qui touchait à l'Afrique. Mais, très vite l'Espagne fut devancée par une autre puissance et contrainte par les événements. Elle entreprit de sortir de sa torpeur. D'ailleurs, la question marocaine relevait de la défense de la nation espagnole. Il était alors incontestable que l'Espagne devait s'entendre avec la France car le statu quo devenait de plus en plus insoutenable pour certains politiques espagnols. En effet, la France et l'Espagne devaient signer le projet de traité établissant les bases d'un accord économique sur le terrain marocain et délimitant leurs zones d'influence respectives. Rappelons que ce traité était négocié par, d'une part, Delcassé du parti libéral français, représenté par Sagasta et, d'autre part, par le duc

⁴ *La Conférence d'Algésiras*, pp. 57-60.

⁵ *Archives diplomatiques*, tome 96, 1905, vol. IV, n°10-11-12. *Affaires du Maroc, 1901-1905. Correspondances, dépêches, notes*, Paris, 1906, 750 p. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères, à M. Saint-René Taillandier, Ministre de la République française à Tanger. Paris, 27 juillet 1901, p. 577.

⁶ Michaux-Bellaire, (Ed.), « Les Espagnols au Maroc », *France-Maroc*, n°58, septembre 1921, pp. 155-158.

d'Almodovar del Rio. Ce traité, bien entendu ne devait se traiter par les Espagnols à l'insu de l'Angleterre dont l'Espagne redoutait le mécontentement. Mais, il se trouvait que la France et l'Angleterre étaient arrivées à traiter directement des questions pendantes et en particulier, la question marocaine. Aussi, le traité franco-britannique du 8 avril 1904 ne tarda pas à être suivi de l'accord du 4 octobre 1904 avec l'Espagne, jusque-là empêtrée dans les louvoiements et les hésitations tant l'instabilité des gouvernements et le manque de critérium national aggravèrent sa situation diplomatique depuis 1860.

Ce traité de 1904 fut diversement accueilli et critiqué suivant les sensibilités individuelles ou partisans au sud des Pyrénées. Certains soutiennent que le traité accordait à la France une sphère d'influence plus étendue qu'à l'Espagne mais ouvrait à cette dernière puissance les contrées les plus riches et les plus peuplées, auxquelles s'ajoutaient la possession de Fez, dont les conséquences politiques sont incalculables et celle du passage de Tazza, qui est également un point de très grande importance. Tant au point de vue politique qu'économique, on reconnaissait à l'Espagne une situation meilleure et plus considérable que celle que se réservait la France. Le gouvernement espagnol était très satisfait d'avoir obtenu des avantages aussi considérables, qui dépassaient tout espoir raisonnable. D'autres soutenaient que le traité de 1904 imposait à l'Espagne des obligations supérieures à ses forces réelles. Clairement, l'Espagne allait, de toute façon, au devant d'un effort militaire et économique au Maroc ou pour le Maroc. Pour eux, l'Espagne recevait du traité de 1902 une mission très semblable à celle que l'accord anglo-français de 1904 conférait à la France, et elle aurait eu à répondre devant l'Europe des divers incidents auxquels donna lieu la révolte du roghi, et de l'anarchie qui s'ensuivit dans l'Empire, ainsi que toutes les questions qui ont surgi dans la suite, depuis la séquestration de Perdicaris jusqu'au voyage de Guillaume II à Tanger. Par ailleurs, cette position est confortée par le fait que la zone d'influence espagnole du convenio de 1902 embrassait la partie la plus pauvre, la moins commerciale et la plus réfractaire à la civilisation de tout l'empire. Comme garantie des intérêts stratégiques de la péninsule, elle était excessivement vaste ; comme champ de pénétration économique, excessivement petite et de qualité détestable. D'autres encore soutiennent que le traité de 1904 n'obligeait aux Espagnols plus qu'à ce qu'ils puissent remplir, au gré de leurs désirs, et en revanche, il leur réservait tout ce qui leur était nécessaire, à savoir : la reconnaissance de la souveraineté du Sultan, respectivement à leur influence exclusive sur la zone frontière de leur côte méridionale et un champ suffisant où exercer leurs initiatives au fur et à mesure des besoins de l'Espagne.

Les Espagnols collaboreraient aux entreprises de la France dans la limite de leur volonté d'action ou ils n'y feraient pas obstacle ; mais rien ne les obligeait à aller du même pas qu'elle ni à s'aventurer témérairement et, c'est ce que les faits démontraient. Globalement, tous les critiques et publicistes espagnols, épris des choses maritimes, étaient d'accord pour reconnaître que l'entente avec la France au sujet du Maroc était chose nécessaire. Après l'entente anglo-française de 1904, l'Espagne ne pouvait plus borner sa politique marocaine au maintien du statu quo. Chercher, en vue d'un ajournement de la question, un appui à Berlin eût constitué une autre témérité, car du moment où l'Allemagne eût obtenu toutes garanties en faveur de la porte ouverte, le statu quo n'aurait eu pour elle que des inconvénients, les mêmes précisément que pour les autres puissances. Pour la France, le Maroc est une question d'expansion, de raffermissement et de développement de son empire colonial, pour l'Espagne, c'est avant tout une question d'intégrité nationale. La France s'effraie de la

paralyse de l'Algérie, et elle veut aller très vite, tandis que l'Espagne souhaite au contraire avancer prudemment, sous peine de mettre en péril son œuvre de restauration interne. La campagne de Melilla n'a pas été une conséquence des traités de 1904 et de l'acte d'Algésiras. Cependant, ces traités et cette conférence ont profondément modifié la situation de l'Espagne vis-à-vis du Maroc, et qu'en rendant possible dans une certaine mesure la campagne de Melilla, ils ont permis à l'Espagne de consolider « sa frontière méridionale ». L'Espagne, ce faisant, affirmait sa volonté de ne pas laisser discuter son intérêt spécial dans le Rif, région dans laquelle le Sultan était resté impuissant et l'a toujours été, les tentatives de conciliation de Moulay Hafid n'ont servi à rien ; si l'Espagne a traité avec les ambassadeurs chérifiens, c'est pour sauver la face internationale, mais que l'autorité du Maghzen ne pouvait suffire, si l'action militaire de l'Espagne ne s'était produite en même temps. Il résulte de tous ces éléments que le gouvernement de Madrid avait mis longtemps à adopter une ligne politique décisive dans la question marocaine. La différence de critérium entre libéraux et conservateurs n'était guère de nature à donner à cette politique l'esprit de suite qui lui aurait été nécessaire. Ce n'est qu'à la dernière extrémité et sous la poussée des événements que l'Espagne a renoncé au système du statu quo.

Mais, une fois la question entrée dans sa phase active, Madrid hésitait encore à signer l'accord avec la France, faute surtout d'une étude suffisante : les zones d'influence que le parti libéral estimait riches et peuplées, en 1902, paraissaient pauvres et de qualité détestable en 1904 au parti conservateur ; la possession de Fez que les libéraux jugeaient d'importance incalculable aurait été funeste pour l'Espagne selon les conservateurs ; ce qui comblait la France était cauchemardesque pour l'Espagne. C'est dire que si l'Espagne a accepté de s'entendre avec la France, ce ne fut pas sans réticences ni ressentiment voire rancœur. Politiques et publicistes espagnols les plus en vue étaient particulièrement remontés contre cette entente franco-espagnole. Nombreux étaient parmi ces intellectuels nationalistes espagnols qui regrettaient amèrement la passivité de leur pays dans la question marocaine et se désolaient aussi qu'il n'ait pas traité avec la France dans de meilleures et d'honorables conditions. Ils soutiennent que si l'Espagne avait été plus habile, avertie, en échange de son appui aux prétentions françaises concernant la frontière de la Moulouya, elle aurait pu obtenir sa bonne volonté pour le reste du Maroc, ou du moins procéder avec elle à un partage équitable, le cours de la Moulouya servant de délimitation jusqu'aux hauteurs de l'Atlas, jusqu'à leur affaissement sur l'Atlantique au sud de Mogador. La riche province de Sousse, sur laquelle l'Espagne a des droits, restait à la France, et elle aurait pu lui abandonner aussi ses possessions du Sahara, ce qui aurait permis au bloc colonial français d'être plus compact et continu, étant donné que la France souffrait des coins espagnols du Rif et de Jebala, de Rio de Oro et de son vaste hinterland de sables inutiles et aussi de la zone d'influence qui correspond à Santa Cruz de Mar Pequena, dans le Sousse.

L'Espagne aurait pu céder toutes ces possessions en échange de la reconnaissance par la France de son hégémonie sur tout le pays qui longe l'Atlantique et forme une vaste possession homogène de 400 000 kilomètres carrés environ, au lieu des 100 000 que l'accord franco-espagnol lui cédait approximativement. Face à cette situation qui désavantageait l'Espagne, les intellectuels s'en remettaient à l'Angleterre, donc sur les « mystérieux » desseins de Londres, l'inconnue de la question marocaine ; ils sont convaincus que l'Angleterre leur préférera à la France qui était dépositaire d'une position forte dans les ports marocains, donc une menace pour Gibraltar. Les Espagnols, réalistes, devaient être de vrais

collaborateurs de la France et non ses simples comparses. S'ouvrait alors une période de collaboration franco-espagnole qui allait de 1913 à 1926, dictée d'ailleurs par les nécessités urgentes de la pacification rifaine⁷. Auparavant, l'Espagne devait se défendre à l'intérieur, à la fois contre les partisans du « laissez-faire » et de l'inaction, qui croient que l'Espagne a bien assez à s'occuper chez elle sans aller se mêler de l'Afrique, opinion très répandue dans le pays et elle permet jusqu'à un certain point de comprendre les troubles de Catalogne en 1910. D'autre part, le gouvernement a dû lutter contre les impatiences de l'armée, qui constitue, au sud des Pyrénées, un Etat dans l'Etat et qu'il n'est pas toujours facile de contenir sous peine de mettre en jeu la solidité du régime, et aussi contre les ambitions excessives et les prétentions déraisonnables de certains africanistes mégalomanes à la fois politiques et hommes d'affaires. La dernière expédition du Rif et les négociations qui ont suivi, ont mis en jeu tous ces éléments : enthousiasme belliqueux des officiers, troubles révolutionnaires, hésitations du gouvernement sur les territoires à occuper, le point où il convenait d'arrêter les opérations, le terrain sur lequel il fallait porter les pourparlers ; enfin, campagnes continuelles de presse contre la France. A la suite de l'extension de la zone d'opérations des troupes espagnoles autour de Melilla et de Mar-Chica, le Maghzen adressa une note de protestation non seulement à Madrid, mais à toutes les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras. Cette protestation demeura vaine et n'arrêta pas les opérations militaires dans le Rif. Depuis longtemps, les africanistes espagnols estimaient que pour leur pays Ceuta et ses environs sont un champ d'action meilleur que le Rif. L'occupation de Tétouan était d'une nécessité stratégique. A vrai dire, la possession de la ville est toujours restée l'objectif de beaucoup d'Espagnols. Dans la rue espagnole, en général, madrilène, en parti-culier, on dit et on répète que ses habitants sont les descendants les plus directs des Maures d'Andalousie, que la contrée est riche, notamment en minerais : antimoine du Beminsata, cuivre du cap Nigrón, fer d'Emsa, etc. Il était indispensable que Tétouan devienne un faubourg de Ceuta, sans quoi ni l'une ni l'autre de ces villes ne pourra développer ses ressources économiques. Tétouan est un diamant brut qui ne doit être taillé que par des mains espagnoles, sous peine de rendre stériles toutes les dépenses du nouveau port de Ceuta, qui ne se justifie que si ce port devient le port d'entrée et de sortie du trafic de cette région et en reliant par un chemin de fer ou par tout autre moyen Tétouan à Ceuta. Il fallait tout faire pour détourner le courant de l'émigration espagnole en Algérie vers ces contrées appelées à devenir non pas des colonies mais de véritables provinces de l'Espagne. Les Espagnols répondirent à cet appel par divers projets : d'abord, le chemin de fer de Ceuta au Bazar où sont situées les carrières pour la construction du port ; puis, la route de Ceuta à Tétouan, ébauchée en 1860, enfin, le prolongement du chemin de fer jusqu'à Melilla. La question du régime de la zone frontalière de Ceuta mettait surtout en jeu l'occupation par les Espagnols de la sierra Bullones, importante au point de vue stratégique et aussi parce qu'elle contient les sources du Bazar qui assureraient l'alimentation en eau de Ceuta. Mais, ce massif do-mine le détroit de Gibraltar et on pouvait craindre à Madrid que certaines puissances verraient d'un mauvais œil l'Espagne s'y installer. Le Sultan finit cependant par s'entendre avec Madrid pour ce qui est de la police mixte. A Melilla, l'action de la police mixte – 1 200 locaux instruits par des officiers espagnols – s'étendra à toute la

⁷ Donnadieu, (Marcel), *Les relations diplomatiques de l'Espagne et du Maroc, de janvier 1592 à juillet 1926*, Thèse de Doctorat en Droit, Université de Montpellier, Faculté de Droit, Montpellier, 1931, pp. 186-209.

zone occupée par l'Espagne, c'est-à-dire, jusqu'à une trentaine de kilomètres au sud du port ; pour Ceuta, le caïd Abd es Aboua Saidi sera nommé commissaire de la région frontière et la police mixte surveillera un rayon d'une dizaine de kilomètres autour de la place qui constituera une zone neutralisée⁸. Pour autant, après la Première guerre mondiale, l'Allemagne n'en continua pas moins, en soutenant les intérêts de l'Espagne, à s'impliquer dans les questions marocaines. Elle s'ingérait dans les questions qui agitaient les deux fameux « obus colossaux » que sont le rocher de Gibraltar et Tanger, la ville internationale. L'Allemagne recherchait la faveur de l'opinion espagnole, au moment de sa grande offensive sur le front occidental. Elle promettait à l'Espagne son admission au Congrès de la Paix où ses prétentions sur les deux places du détroit seraient soutenues par les Empires centraux. La presse officielle allait servir le moyen le plus efficace pour convaincre l'Espagne de la victoire des Empires centraux et de la lier à leur cause. Les journaux espagnols dévoués à la cause des Austro-Allemands interprétèrent la proposition allemande en des termes débordants de gratitude et d'optimisme. Par exemple, la *Tribuna*, de Madrid, le *Correo Espanol*, le *Dia* et la *Nación*, porte-voix habituels et inconditionnels des ambassades germaniques, ne tarirent pas d'éloges sur la générosité teutonne. Le comte Andrassy, ex-ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, relayant les dispositions des Empires centraux relativement aux futurs intérêts espagnols, vit ses positions reprises dans les colonnes de *La Correspondencia Militar* dans son numéro du 8 avril 1918. Cette presse accusa les intérêts égoïstes de la France et de l'Angleterre, qui causèrent à l'Espagne des torts qu'elle fut contrainte de tolérer. C'est contrainte que l'Espagne fut obligée de céder sur les questions de Tanger et de Gibraltar, deux noms qui symbolisaient ses idéals patriotiques les plus chers et les plus irréductibles. Cet ardent organe de presse des juntes militaires fit aussi une allusion plus discrète à un troisième idéal espagnol jugé très élevé. Il s'agissait du désir de voir le Portugal, jusque-là neutre, dans le plein exercice de sa souveraineté, mais sans tutelle ni ingérences étrangères, fraternellement uni à l'Espagne pour les questions extra-péninsulaires qui intéressent les deux pays ou l'un d'entre eux. Pour les milieux militaires espagnols, le Portugal et l'Espagne devaient avoir des positions communes sur toutes les questions qui touchaient à leurs intérêts en dehors de la Péninsule ibérique. En outre des deux grandes catégories entre lesquelles était partagée l'opinion espagnole, les milieux « africanistes » ou coloniaux se manifestèrent. Chez ces derniers, l'Entente y trouvait peu de sympathie. La Liga Africanista Espanola, le plus actif centre de discussion et de défense des intérêts espagnols au Maroc, dans sa réunion d'avril 1918, adopta l'ordre du jour suivant : « La Liga Africanista Espanola se déclare décidée à maintenir à tout prix ses aspirations relativement à la possession de Tanger, place nécessaire pour le développement futur normal de la mission civilisatrice qui nous a été confiée au Maroc ; elle est, en effet, chaque jour plus fermement convaincue que toute action et tout sacrifice sont inefficaces sans la domination de la totalité de la zone attribuée à notre protectorat ». Soulignons que depuis le début de la Première guerre mondiale, nombreux sont les différents organes africanistes qui abondèrent dans le même sens. Tous encourageaient cette offensive coloniale en direction des côtes marocaines. Il était clair que les milieux germanophiles et coloniaux avaient les mêmes ambitions en direction du Maroc. En face de ce groupe d'intérêts, la presse favorable aux

⁸ Marvaud, (Angel), « L'accord hispano-marocain et la France », *Questions diplomatiques et coloniales : revue de politique extérieure*, 1897-1914, Tome XXXI (janvier-juin), Paris, 1911, pp. 11-26.

puissances alliées, dite « aliadophile », critiquait les offres allemandes. Le *Diario Universal*, dans un important article intitulé : « Gibraltar et Maroc », paru le 6 avril 1918, dénonçait le caractère intéressé de la manœuvre allemande, à laquelle ne pouvait se prêter la loyauté de l'Espagne. Le journal marque clairement l'ambition espagnole dans les questions comme celle de Gibraltar, la restauration du droit au moyen de la réintégration de cette place dans l'Etat auquel elle appartient géographiquement. En ce qui concerne Tanger le *Diario Universal* soutenait qu'il n'y a aucun accord diplomatique qui établisse l'internationalisation. Toute internationalisation faisait obstacle à ce qui convient à l'Espagne et à son idéal patriotique : l'incorporation de Tanger à la zone espagnole du Maroc. *El Mundo*, dans un article paru le 14 avril 1918, traitait de la nouvelle offensive allemande et remarquait que la germanophilie espagnole se servait du prétexte de Tanger comme d'un instrument de discorde entre l'Espagne et les pays alliés, particulièrement la France. *El Mundo* était sur la même longueur d'onde que les germanophiles sur la possession de Tanger mais ne partageait pas leur objectif de s'emparer de Tanger contre la volonté de l'Angleterre et de la France dans une lutte armée absurde. Pour le journal, seule l'entente avec ces dernières pourrait aider l'Espagne à posséder Tanger. Mais, les germanophiles, en excitant contre l'Entente des haines ont rendu cet objectif quasi impossible. L'Espagne ne pourra jamais se rapprocher de Tanger si elle s'éloignait de l'Angleterre et de la France, de l'Italie, c'est-à-dire, de toutes les nations qui, par la loi inexorable de la géographie, quelque soit le résultat du conflit, auront une influence et des intérêts prépondérants en Méditerranée. L'on était même amené à se demander si ces germanophiles ne travailleraient pas directement contre les intérêts espagnols et sa permanence au Maroc espagnol. Comme il est aisé de constater que l'annexion de Tanger était devenue une question nationale en Espagne et divisait nettement les milieux politiques, diplomatiques, militaires et économiques espagnols. En Espagne, autour des questions marocaines et méditerranéennes, aliadophiles et germanophiles s'affrontaient, par organes de presse interposés, sur fond de manœuvres allemandes. Au moins, ils sont d'accord sur deux principaux objectifs : Tanger, en tant que complément nécessaire de la zone espagnole septentrionale du Maroc et Gibraltar, en tant que partie du territoire métropolitain⁹. Ainsi, avec l'appui de l'Allemagne, ces deux puissances seront obligées de se plier à d'autres règles plus justes et plus équitables.

Les dispositions de la convention de Madrid nous édifient davantage sur les intérêts sécuritaires, économiques et stratégiques de l'Espagne au Maroc.

La convention de Madrid du 3 juillet 1880

La Convention de Madrid, du 3 juillet 1880, complétée par le Règlement de Tanger, du 30 mars 1881, codifia, en quelque sorte, le régime des Capitulations au Maroc et l'étendit à toutes les Puissances signataires de l'acte, à savoir, l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Belgique, l'Espagne, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, la Suède, les Pays-Bas, l'Italie, la Norvège et le Portugal. Ces dernières obtinrent aussi le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée. Cette convention, aux termes de l'article premier, ne fait que

⁹ Fidel, (Camille), « L'opinion espagnole et le Maroc », *Revue des questions coloniales et maritimes*, mars-avril 1918, n°372, pp. 38-40.

compléter les accords antérieurs. Elle contient trois parties essentielles. Tout d'abord, la convention règle le régime de la partie du territoire du Rif sous occupation espagnole ainsi que les environs d'Alhucemas et Penon de Vélez. Le Maghzen confiera au pacha de la campagne de Melilla, prévues clairement par l'article 5 de l'accord du 5 mars 1894, les fonctions de haut-commissaire pour s'entendre avec le haut-commissaire espagnol sur la nomination des caïds et autres fonctionnaires marocains de la région occupée et des Kabyles de Tamsaman, Beni-Urriaguel et Bokkoya. Cette faculté pourra s'étendre à la *kalib* de Beni-Itteft (article 1^{er}). La force chérifienne de police, prévue par les traités, sera portée à 1 250 hommes, et elle sera instruite par des officiers espagnols ; elle dépendra uniquement des hauts commissaires espagnols et marocains ; elle sera payée avec le produit de la douane de Melilla et des impôts versés par les tribus des régions indiquées ci-dessus. L'organisation de ce corps de police se fera progressivement ; quand elle sera parfaite et qu'on la jugera capable de veiller à l'exécution des accords entre les deux pays, de maintenir la sécurité, de faciliter les transactions mercantiles, d'assurer le recouvrement des impôts, les troupes espagnoles se retireront sur le territoire espagnol (article 3). Les articles 4, 5 et 6 indiquent comment il sera pourvu aux frais de cette police, notamment par l'établissement d'une douane à Melilla et de droits sur les marchés des régions ci-dessus indiquées.

Ensuite, les parties prenantes prennent des décisions concernant les alentours de Ceuta. Le Sultan s'engage à ne pas fortifier les positions qui pourraient être dangereuses pour cette place et à empêcher que d'autres le fassent (article 7). Le caïd ou commissaire marocain de la zone frontière de Ceuta, prévu par l'article 4 de l'accord du 5 mars 1894, sera nommé et révoqué dans les mêmes conditions que le pacha des environs de Melilla, c'est-à-dire par le Sultan, après avis préalable à l'Espagne. Ce caïd exercera sa juridiction sur la partie de la région frontière de Ceuta comprise entre la zone neutre d'un côté, et de l'autre, les rivières de Rmel et Lit, une ligne allant de la Cudia de Ain-Xixa à celle de Ain-Jir, le chemin du zoco El Telata jusqu'à son intersection avec la rivière Laimund, et ensuite, de cette rivière, qui prend les noms de Mufak, Menigla et Ferridak, jusqu'à son embouchure (article 8). La police « indigène », instruite par un capitaine, un lieutenant et quatre sergents espagnols, sera chargée d'assurer l'ordre sur cette partie de la frontière : ses pouvoirs seront ceux que détermine l'article 4 de l'Acte d'Algésiras (article 9). Cette force sera payée sur la somme d'un million de pesetas prévue à l'article 4 (article 10). Enfin, une fois établie la douane de Melilla, une douane analogue sera créée à la frontière de Ceuta, lorsque l'Espagne le demandera ; elle percevra les mêmes droits d'importation et d'exportation que dans les ports. Un fonctionnaire espagnol sera mis à la disposition du Maghzen pour l'organisation de cette douane (article 11). Tant que ses produits ne suffiront pas à l'entretien de la force prévue à l'article 9, le Sultan pourvoira à la différence (article 12).

Enfin, des dispositions spéciales se rapportant au paiement des dépenses effectuées par l'Espagne furent prises. Ayant égard aux circonstances économiques de l'empire marocain et en témoignage de l'intérêt que lui inspire la prospérité de celui-ci, le gouvernement de Sa Majesté réclame seulement 65 millions de pesetas comme compensation des frais militaires et navals faits dans le Rif jusqu'au 31 octobre 1910 ; pour les frais militaires et navals faits à la suite des événements de Casablanca en 1907, et pour les secours prêtés aux Maures et aux Hébreux réfugiés à Melilla de 1903 à 1907. Le gouvernement du Sultan s'engage à payer pendant soixante-quinze ans la somme annuelle de 2 545 000 pesetas. Le paiement est garanti d'abord par 55 % de la part revenant au Maghzen sur les impôts miniers prévus par

l'article 112 de l'Acte d'Algésiras, puis sur le surplus des recettes de la douane de Ceuta (article 13). Le paiement de ces impôts miniers se fera à la Banque d'Etat ; mais le ministre des Finances du Sultan donnera des instructions en vue d'inscrire les 55 % de la part du Maghzen sur un compte spécial à la disposition du gouvernement espagnol, sans que, à aucun moment et pour aucun motif, le Maghzen ni la Banque d'Etat ne puissent retenir en tout ou partie les fonds en question. Un délégué espagnol au service marocain des douanes aura droit, sans s'immiscer dans cette administration, d'examiner les registres de demandes, concessions, transports, déclarations de caducité, etc., de les coter sur un compte spécial à la Banque d'Etat et de provoquer de qui de droit toutes les mesures prévues par le règlement minier en vue d'obtenir le paiement des impôts. Ce délégué communiquera au Maghzen les noms des agents désignés par le gouvernement espagnol pour le recouvrement de la partie qui lui revient dans les autres impôts miniers. En vue d'assurer les intérêts de l'Etat espagnol, les attributions de ces agents seront fixées d'un commun accord entre le gouvernement espagnol et celui du Sultan, quand sera promulgué le règlement minier prévu par l'article 112 de l'Acte d'Algésiras et en harmonie avec ce texte. Si le produit annuel de ces ressources suffisait au paiement de l'annuité, l'excédent serait déposé à la Banque d'Etat à la disposition du Maghzen (article 14)¹⁰. Au cas où le gouvernement marocain conviendrait

¹⁰ Nous notons que le Maroc a pu défendre ses intérêts grâce des hommes de valeur dépêchés à la conférence. Les personnages les plus marquants de cette mission étaient Si Mohammed Torrès, délégué du Sultan près des représentants des puissances à Tanger et El Mokhri, un des intendants du palais du Sultan. « Le premier, qui est actuellement âgé de 83 ans, est une des figures les plus populaires du Maroc. Après une jeunesse assez orageuse dont les épisodes galants sont restés célèbres à Tétouan, sa ville natale, il remplit successivement avec la plus grande distinction les fonctions d'administrateur de la douane dans la même ville et de gouverneur de Casablanca. En 1884, il remplaça à Tanger, comme représentant du Sultan près des légations étrangères, le fameux Mohammed Bargache, qui avait, lui aussi, représenté son pays à la conférence réunie à Madrid en 1880 pour réglementer l'exercice de la protection consulaire au Maroc. Il doit principalement la popularité dont il jouit à deux qualités, très rares chez des fonctionnaires marocains : une droiture inflexible de caractère et un désintéressement dont on ne connaît pas d'exemple dans ce pays. Torrès n'est d'ailleurs sévère, sous ce rapport, que pour lui-même ; car, il n'a jamais exigé les mêmes vertus de ses subalternes pour les travers desquels il professe plutôt une indulgence philosophique. Il n'a qu'une médiocre estime pour les hauts fonctionnaires de la cour chérifienne et lorsque quelque incartade du Maghzen le met, lui, dans une fâcheuse posture près de tiers ou blesse trop brutalement ses sentiments de justice, il trouve, pour qualifier la conduite de ses chefs, des euphémismes aussi piquants qu'imaginés. De façon générale, les légations étrangères n'ont pas précisément à se louer des procédés de Torrès. Il est souvent cassant, d'humeur inégale et moins peut-être par fanatisme que parce qu'il sent que c'est là sa consigne, son premier mouvement est de refuser toujours ce qu'on lui demande. Il inspire à tous, malgré ce défaut, une réelle sympathie ; les diplomates qui ont à traiter avec lui se font peu à peu à ses façons un peu brusques et s'ils n'obtiennent pas toujours satisfaction, ils savent au moins que le mauvais vouloir de ce vieillard, à l'aspect noble et débonnaire, ne s'inspire jamais d'aucun mobile bas ou intéressé. Il donnera probablement à la conférence la note rétrograde et se renfermera dans un non possumus de commande, mais il est doué d'un certain charme qui empêchera les ambassadeurs des puissances de se fâcher sérieusement avec lui. El Mokhri, le second ambassadeur marocain, est un personnage moins connu que Torrès. Après avoir rempli diverses fonctions subalternes à la cour chérifienne, il y est actuellement quelque chose comme deuxième intendant du palais du Sultan. Il appartient par ses origines à une des nombreuses familles algériennes qui émigrèrent au Maroc au début de la conquête. On le considère comme très intelligent et bien qu'il n'ait qu'une médiocre compréhension des choses

de satisfaire par anticipation à tout ou partie de ses dettes envers le gouvernement espagnol, des négociations seraient engagées à cet effet entre les deux gouvernements (article 15). Dans les frais prévus à l'article 13 n'est pas comprise la somme de 1 500 000 pesetas par suite des améliorations effectuées sur le territoire occupé et qui seront cédées au Maghzen, celui-ci ne s'opposant pas à ce que leurs paiements se fassent au moyen de fonds de la nature de ceux prévus dans l'article 66, dernier paragraphe, de l'Acte d'Algesiras, pour ce qui concerne le Rif (article 16). Des deux côtés on s'est montré satisfait. El Mokri s'est particulièrement félicité d'avoir écarté toute cession territoriale. Au Sénat de Madrid, les déclarations de M. Canalejas ont été très applaudies. Le Président du Conseil a rendu justice, en termes éloquents, à la conduite des autres puissances occidentales qui n'ont pas été tenues, paraît-il, dans l'ignorance de ce qui se faisait à Madrid : de l'Angleterre et de la France, « l'alliée et l'amie » de l'Espagne. La France ne pouvait que se réjouir de voir l'Espagne, la nation sœur, régler pacifiquement ses difficultés au Maroc. Elle avait intérêt, plus que nulle autre nation, au maintien et à la consolidation de la tranquillité et de la paix dans cet empire. La France espérait ainsi la fin des attaques virulentes de la part des cercles conservateurs, c'est-à-dire, les publicistes espagnols¹¹.

Dans les années 1920, s'installa le temps des doutes chez les autorités espagnoles : les milieux politiques, économiques, militaires étaient confrontés aux dures réalités du terrain marocain et faisaient face à des puissances européennes décidées à défendre leurs intérêts nationaux. L'Espagne, elle aussi, s'est beaucoup investie et a énormément perdu en hommes dans les guerres contre le Maroc. Souvent, elle envisagea d'abandonner le Maroc, car écrivait-on dans la presse espagnole de l'époque que « le Maroc est un fer rouge qui nous brûle les mains ». Lloyd George déclarait à l'Espagne qu'elle avait intérêt à abandonner le Maroc ; l'immense majorité des Espagnols pensait comme lui et était de plus en plus hostile à la guerre marocaine. On se souvient du mouvement qui agita la Catalogne, en 1909, au début de la campagne. Il était passé, le beau temps des enthousiasmes crédules et naïfs. Une seule campagne africaine a été populaire, celle de 1860. Les Espagnols ont assez du Maroc, se moquent du testament d'Isabelle la Catholique et, ce n'est plus que du bout des doigts que l'Espagne tient le fer rouge. Les autorités espagnoles, Primo de Rivera en tête, soutiennent qu'abandonner des positions au Maroc, c'était instaurer un nouveau système de pénétration et de pacification. Pénétrer en se retirant, pacifier en multipliant les postes ramenés sur une ligne plus courte transformée en une nouvelle Grande muraille derrière laquelle on isolera le pays protégé : tel était le nouveau système envisagé par l'Espagne. Primo de Rivera modifie son plan au fur et à mesure que les Rifains avancent ; face à cette forte avancée, Tétouan ne sera jamais à l'abri d'un coup de main si la ligne demeure statique, Tanger-Fez ne pourra jamais être construit si la couverture n'est pas organisée à une distance plus grande, les troupes chargées de défendre ce nouveau front n'ont, derrière

européennes, il tient à passer, près des étrangers surtout, pour un homme aimant le progrès. Au mois d'octobre de l'année dernière, il fut chargé par le Sultan, près des représentants des puissances à Tanger, d'une mission relative à un projet de réformes douanières ; puis, au moment où il allait entrer en contact pour cet objet avec les légations, il reçut l'ordre de faire un voyage en Europe. Au cours de ce voyage sur lequel on fit toute sorte de conjectures, il visita Madrid, Paris et finalement partit pour Constantinople où il fit diverses emplettes pour le compte personnel du Sultan... », *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, janvier 1906, n°1, p. 18.

¹¹ Marvaud, (Angel), *op. cit.*, pp. 23-26.

elles, aucun terrain leur permettant de manœuvrer car elles sont acculées, d'un côté à la zone tangéroise rendue inviolable par les traités et de l'autre à la mer. La révolte des Andjeras a mis les troupes espagnoles qui avaient évacué Beni-Aros et la vallée du Loukkos, dans une fâcheuse posture ; elle a surtout ouvert l'ère des complications internationales. Les Andjeras touchent en effet à la zone internationale. Ils vont à Tanger, tous les jeudis et tous les dimanches apporter leurs produits et s'approvisionner en sucre et en chandelles. Il est certain qu'ils ont des relations avec des douars situés en zone tangéroise. Et il n'était pas exclu que les populations de Chouakrech et de Badéioum allaient se battre contre les troupes espagnoles qu'ils haïssent viscéralement. La situation des Espagnols au Maroc pouvait être gravement compromise à la suite d'un incident d'ordre militaire ou diplomatique. Abd-el-Krim exigeait à l'Espagne le versement de dix millions et demi de pesetas, la reconnaissance, par l'Espagne, de l'indépendance du Rif, la création, à son profit, d'un califat des Gomara, la reconnaissance d'un droit d'intervention. L'Espagne était face à un dilemme : ou bien elle sera forcée d'abandonner le Maroc à la suite d'événements intérieurs qui peuvent surgir un jour ou l'autre, ou bien elle sera rejetée définitivement à la mer¹². Avec les accords franco-espagnols signés le 27 novembre 1912, l'Espagne obtint au Maroc, une zone d'influence qui, tout en demeurant placée sous l'autorité civile et religieuse du Sultan, possède l'autonomie administrative. Cette zone est administrée, sous le contrôle d'un Haut-commissaire espagnol, par un *khalifa*, pourvu d'une délégation générale du Sultan, et choisi par ce dernier, sur une liste de deux candidats présentés par le gouvernement espagnol. Les fonctions de ce *khalifa*, qui réside habituellement à Tétouan, ne peuvent être maintenues ou retirées au titulaire qu'avec le consentement du gouvernement espagnol. Quant au Haut Commissaire d'Espagne, il contrôle les actes de l'administration marocaine de la zone d'influence espagnole et il est l'intermédiaire entre le khalifa et les agents officiels étrangers pour les questions concernant cette zone, sous réserve des droits que le traité franco-marocain du 30 mars 1912 reconnaît à la France en matière de représentation diplomatique du gouvernement chérifien. L'accord reconnaît toutefois aux agents diplomatiques et consulaires espagnols le droit de protection, à l'étranger, sur les sujets marocains originaires de la zone d'influence espagnole. Il prévoit, d'autre part, l'abrogation du régime des protections étrangères, ainsi que celle des tribunaux consulaires français en zone espagnole, et des tribunaux consulaires espagnols en zone française. Ces derniers points constituent, en somme, l'abrogation du régime des Capitulations au Maroc, pour ce qui concerne la France et l'Espagne¹³. Globalement, l'Espagne avait choisi une ligne de collaboration soutenue

¹² Pons, (C.), « Les Espagnols dans le Rif », *France-Maroc*, n°98, janvier 1925, pp.7 -8.

¹³ Pour ce qui est du régime des Capitulations, usant de la faculté de procéder aux réformes d'ordre judiciaire que le traité franco-allemand du 4 novembre 1911 lui reconnaissait, la France établissait, dans sa zone marocaine, un régime judiciaire destiné à remplacer les tribunaux consulaires. Ces nouvelles juridictions françaises ont commencé à fonctionner le 15 octobre 1913. Ce nouvel état de choses a été notifié aux puissances signataires de la Convention de Madrid, qui, toutes, sauf la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, ont, très rapidement, accepté d'y soumettre leurs nationaux et ressortissants au Maroc, en renonçant aux privilèges que le régime antérieur des Capitulations leur conférait. Cette renonciation entraîne, en même temps que la reconnaissance des tribunaux français, l'abrogation du régime des Capitulations. En ce qui concerne l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, l'abrogation du régime des Capitulations découle des dahirs chérifiens des 5 et 13 août 1914.

avec la puissance française, donc, la négociation intelligente à la place des expéditions militaires contre le Maroc.

Les intérêts germaniques en terre marocaine

Le Maroc avait, auparavant signé un traité de commerce avec l'Allemagne, le 1^{er} juin 1890. Grâce à la conférence tenue à l'*ayuntamiento* d'Algésiras, nous pouvons lire nettement les intérêts, les droits et les revendications de la puissance allemande sur le Maroc¹⁴. Pourtant, en 1901 et en 1904, l'Allemagne reconnaissait à la France le droit de conserver au Maroc une situation de premier ordre, privilégiée et avantageuse. L'Allemagne, en ces années, ne prenait même pas la peine de se soucier ou de s'inquiéter de l'accord anglo-français et enregistrait sans aucune objection la communication de l'accord franco-espagnol. Mieux, le représentant allemand au Maroc, s'impatiait de voir la France prendre des dispositions pour rétablir enfin la sécurité. Seulement, le désir nettement avoué de l'Allemagne de prendre pied au Maroc, provoqua la visite à Tanger de l'Empereur Guillaume II, qui déclara, lors de ce voyage en avril 1905, accorder sa garantie à l'indépendance du gouvernement chérifien. En conséquence, à la veille de la conférence d'Algésiras convoquée par l'Allemagne, la posture de la chancellerie impériale germanique changea notablement et elle porta nombre de griefs contre la France. Le premier grief contre la France était en vérité, un grief de forme. Elle soutient que la France avait manqué vis-à-vis d'elle aux égards qu'on se doit entre nations et aux règles les mieux établies des rapports internationaux. C'est cette attitude de la France qui, disait-elle, l'avait contrainte de « convoquer » l'Europe à Algésiras. Et depuis février 1905, les plénipotentiaires allemands n'avaient cessé de protester leur mécontentement car estimant qu'ils étaient mis à l'écart systématiquement. En guise de riposte, l'Allemagne fit savoir qu'elle ignorait tout des accords intervenus au sujet du Maroc et ne se reconnaissait comme liée en aucune manière relativement à cette question précise.

En clair, le gouvernement allemand rejetait en bloc tout le travail abattu par la France pour arriver à des accords avec l'Angleterre et l'Espagne. Le *Kaiser* entendait alors protester contre ces arrangements diplomatiques. Dans cette logique de rejet et de refus, le 31 mars 1905, l'Empereur, en débarquant à Tanger, salua avec insistance le Sultan, en tant que souverain absolument libre, lui conseilla fermement de ne point se prêter aux réformes envisagées par la France¹⁵. L'hostilité allemande envers la France était alors ouverte et mani-

¹⁴ Sur les causes, les travaux, le protocole final de la rencontre d'Algésiras, se reporter à Donnadiou, (Marcel), *op. cit.*, pp. 119-141.

¹⁵ L'Empereur d'Allemagne, en répondant aux compliments de bienvenue de l'oncle du Sultan, Moulay Abdelmalek, prononça ces paroles : « C'est au Sultan, en sa qualité de souverain indépendant, que je fais aujourd'hui ma visite. J'espère que, sous la souveraineté du Sultan, un Maroc libre restera ouvert à la concurrence pacifique de toutes les nations, sans monopole et sans annexion, sur le pied d'une égalité absolue. Ma visite à Tanger a eu pour but de faire savoir que je suis décidé à faire tout ce qui est mon pouvoir pour sauvegarder efficacement les intérêts de l'Allemagne au Maroc, puisque je considère le Sultan comme souverain absolument libre. C'est avec lui que je veux m'entendre sur les moyens propres à sauvegarder ces intérêts. Quant aux réformes que le Sultan a l'intention de faire, il me semble qu'il faut procéder avec beaucoup de précaution, en tenant compte

feste. Le 12 avril 1905, les Allemands prenaient l'Europe à témoin du reproche que la presse allemande relayait : l'absence de notification des accords franco-anglais et franco-espagnols. Selon eux, il eût été conforme à l'usage international que la France, après la conclusion de l'accord anglo-français concernant le Maroc, communiquât cet accord dans la forme habituelle à toutes les puissances intéressées même si cet acte fut publié au *Journal officiel français*. Pour l'Allemagne, la communication directe n'était pas un simple acte de courtoisie. Le gouvernement français en s'y décidant se serait déclaré par là prêt à entrer en discussion avec les destinataires sur leurs intérêts, au cas où ils les auraient estimés lésés. La publication dans la feuille officielle française plaçait au contraire les autres intéressés qui n'avaient point été questionnés en présence tout simplement du fait accompli ; ce qui les rendait alors impuissants face à la nouvelle situation. Avant et durant toute la conférence d'Algésiras, la France allait entendre ce reproche de la part de la délégation allemande. Le second grief que portait l'Allemagne contre la France visait, non pas la forme mais le fond, cette fois-ci, enrobé dans une forme juridique. Si au début, l'Allemagne s'était bornée à se plaindre de la discourtoisie française, elle n'hésitait pas ensuite, d'opposer à la France, la convention de Madrid de 1880. Cette convention, soutenait le chancelier, ne se présente point comme un accord entre le Maroc d'une part et le reste des puissances signataires de l'autre, mais comme un accord de toutes les puissances signataires les unes avec les autres, de sorte que, chaque puissance se trouvait dans l'obligation vis-à-vis de toutes ces autres puissances de considérer les clauses du contrat comme déterminant sa conduite. En conséquence, la France avait, en tant qu'elle ambitionnait d'acquérir au Maroc des droits spéciaux en contradiction avec les clauses de l'accord, à obtenir non seulement l'assentiment du Maroc lui-même, mais encore et surtout celui de toutes les autres puissances signataires. Les droits particuliers recherchés par la France auraient sans aucun doute, dans ce cas, pour résultat une infraction manifeste voire délibérée à la convention de Madrid de 1880. Le prince de Bülow ajoutait que l'article 17 de la convention garantissait à toutes les puissances le traitement de la nation la plus favorisée. Par conséquent, le rôle spécial que la France cherchait à prendre au Maroc était en contradiction manifeste avec les stipulations de 1880. Et c'était pour cela, pour soumettre à la nécessaire approbation de toutes les puissances signataires les projets de réforme de la France, que l'Allemagne avait réclamé avec insistance la conférence, d'abord par l'intermédiaire du Sultan, ensuite par sa circulaire du 5 juin 1905. Les prétentions allemandes se ramenaient à deux points : le maintien de l'égalité de traitement sur le terrain économique, la sauvegarde de l'indépendance du Sultan. Sur ces deux points, nous pensons que les exigences allemandes ne semblaient point se heurter aux bases de la politique françaises au Maroc. L'accord du 8 avril 1904 établissait le principe de la liberté commerciale. Or, il semblait que l'industrie ainsi que la finance allemandes avaient la ferme ambition de faire, au Maroc, concurrence aux intérêts français, qu'il s'agisse d'emprunts ou de travaux et chantiers publics. Pour la France et ses représentants à la conférence, cette interprétation que furent les Allemands de la convention de Madrid n'était tout simplement qu'abusive voire singulièrement fallacieuse. Ils entreprirent alors de la battre en brèche et de la démolir juridiquement. Ce faisant, la France rappela que cette convention avait pour objet de limiter, d'ailleurs, à la demande du Maroc, le droit de

protection applicable, de la part des légations, à certains sujets marocains et dont quelques puissances tendaient à abuser. La convention réglementait l'exercice de ce droit, déterminant les conditions de la naturalisation pour les Marocains, celles de l'acquisition de la propriété immobilière pour les étrangers, établissait enfin les bases de l'impôt agricole. Elle ne mentionnait aucunement les aspects et les dimensions se rapportant à la politique générale ou aux stipulations douanières. Par ailleurs, l'article 17 invoqué par l'Allemagne comme la charte de l'égalité internationale au Maroc, ne s'appliquait en réalité qu'au droit de protection. Cet article avait été introduit dans la convention à la dernière heure, sur l'initiative de l'amiral Jaurès, plénipotentiaire français, dans les conditions suivantes. L'Italie avait demandé et obtenu qu'on lui maintînt (article 6) un « droit *consuetudinaire* » de protection qui, contrairement aux principes admis par la conférence, devait avoir pour résultat d'assurer au gouvernement italien la faculté à peu près discrétionnaire d'étendre sa protection. C'est pour faire équilibre à ce droit susceptible d'abus ultérieurs que le délégué français proposa et fit adopter l'article immédiatement suivant, qui portait le numéro 17. La conférence estima d'ailleurs que toutes les autres puissances devaient acquérir ce droit, à l'instar de l'Italie. Ce droit de protection ne pourra porter sur plus de douze protégés qu'avec l'assentiment du Sultan. C'est pour que cet assentiment ne profite pas à une seule puissance, à l'exclusion des autres, qu'on rédigea aussitôt l'article 17 qui stipulait clairement que le droit au traitement de la nation la plus favorisée était reconnu à toutes les puissances représentées à la conférence de Madrid. Cet article ne se réfère pas à l'égalité générale, politique ou simplement commerciale, mais à l'égalité, toute spéciale, des protections. L'article 17 n'est pas une promesse des puissances entre elles de ne jamais se dépasser sur le terrain diplomatique ou économique, il est une promesse du Maroc de ne jamais les différencier dans les limites de 1880 et dans ces limites seulement, c'est-à-dire, suivant le préambule de la convention, dans l'exercice de la protection. Malgré toute cette tension savamment attisée et activement entretenue depuis Berlin, les milieux intellectuels allemands vinrent à la rescousse des juristes français commis à cet effet. Les premiers soutiennent que le traité de Madrid de 1880, publié d'ailleurs dans le Journal officiel de l'Empire à la page 103, n'abordait qu'une seule question : celle de savoir comment les puissances signataires allaient-elles exercer le droit de protection sur leurs propres sujets. Ils poursuivent donc, que le droit de protection, dont il était question dans ces décisions, n'avait absolument rien à voir avec un protectorat ou avec une intervention politique. Ce droit de protection est une institution juridique exercée dans tous les pays de capitulations par les nations depuis des siècles. Il est certain que personne n'a songé à autre chose qu'à l'exercice de ce droit à la conférence de Madrid de 1880. Le traité de Madrid ne consacrait rien sur les questions économiques ou politiques du Maroc, rien non plus sur la réforme marocaine. Le gouvernement français avait raison, par conséquent, de prétendre que l'article 17 invoqué par le gouvernement allemand, concernant le traitement de la nation la plus favorisée, se rapporte uniquement à l'exercice du droit de protection. En réalité, l'Allemagne par la voix du prince Bülow, forçait arbitrairement le sens du texte qu'il invoquait, face à une France plongée dans une situation politique et militaire inconfortable au Maroc qui l'a contraint à aller à une nouvelle conférence, sacrifiant ainsi, disait-elle, ses intérêts, ses droits et la vérité juridique. Usant de la force et de la menace, l'Allemagne soutenait que le traité anglo-français ainsi que celui passé avec l'Espagne, n'étaient pas valables et cherchaient, par ce biais, à modifier le droit international des étrangers sur le

sol marocain. Le troisième grief allemand visait l'objet même de la politique marocaine de la France. L'Allemagne accusait ouvertement la France de vouloir « tunisifier » le Maroc, c'est-à-dire, d'y instaurer un protectorat dont la conséquence logique et immédiate serait la fermeture de l'empire chérifien à la concurrence économique. La souveraineté du Maroc que garantissaient les traités internationaux se trouverait ainsi mise en question comme ce fut le cas pour la Tunisie. Là aussi, la France soutint que les accusations allemandes étaient sans fondement. Si à Tunis, elle débuta son action par une conquête militaire, jamais, au Maroc, la France n'avait songé à une telle entreprise. Si à Tunis, elle avait limité, par traité, l'autorité du Bey, au Maroc, au contraire, elle déclara que son but était de renforcer la souveraineté du Sultan. Jusqu'en 1905, la France n'avait tenté d'obtenir d'Abd-el-Aziz ni la direction des affaires intérieures et extérieures de son empire, ni la mainmise sur son système militaire. Les intérêts allemands ne devaient en aucun cas souffrir au Maroc. Le gouvernement chérifien avait souscrit, en 1890, à des engagements envers l'Allemagne qui donnaient au commerce allemand les garanties les plus complètes. La France ne fera rien contre ces engagements et contre les intérêts allemands, donc, elle ne refermera pas la « porte ouverte ». Telle était la position martelée à toutes les occasions par les officiels français.

L'Allemagne, en réalité, poursuivait d'autres desseins tant l'importance croissante de ses intérêts économiques au Maroc était incontestable et indiscutable. Le temps était loin où le prince de Bismarck, alors chancelier, et le prince Clovis de Hohenlohe, alors secrétaire d'Etat par intérim aux Affaires étrangères, soutenaient, en 1882, que l'Allemagne, n'ayant point d'intérêts au Maroc, y réglerait son attitude sur celle de la France, la nation la plus favorisée sur le terrain. Mais depuis cette déclaration, l'Allemagne était née à la politique mondiale. Et cherchant résolument « son avenir sur l'eau », elle avait essaimé sur l'Afrique, comme sur l'Asie et l'Amérique, l'armée de ses commis voyageurs¹⁶. Au Maroc même, elle avait obtenu de notables résultats. C'est surtout depuis 1890 que ces résultats étaient devenus appréciables avec l'ouverture d'une ligne directe de navigation entre Hambourg et le Maroc, d'une part, et de la conclusion d'un traité de commerce avec le Maghzen fort complet et fort avantageux pour l'Allemagne. Depuis lors, l'Allemagne, déployant au Maroc les qualités (extrême réduction des prix, adaptation ingénieuse aux mœurs et aux préférences locales, activité des représentants de commerce) qui lui ont conquis tant de marchés, a obtenu des succès considérables.

D'après un rapport officiel du ministère de la marine allemand, il y avait, dans le ressort du consulat de Tanger, seize maisons allemandes faisant le commerce d'importation, d'exportation et de commission, surtout avec l'Allemagne et l'Angleterre. Leur capital d'exploitation s'élève à près de 2 millions de marks. Les crédits garantis au commerce par les maisons allemandes dépassaient à l'ordinaire 2 millions de marks et beaucoup plus dans les années de bonne récolte. Il venait presque au premier rang pour les exportations. Dans le commerce d'importation les Allemands étaient fortement distancés, pour le sucre et les cotonnades qui venaient d'Angleterre, mais, pour le thé, Hambourg et Brême rivalisaient avec

¹⁶ Le président du *Central Verein für Handelsgeographie* et directeur de la *Deutsche Exportbank*, a fondé la ligne directe de navigation *Atlas* entre Hambourg et le Maroc. Cinq Compagnies allemandes, la *Oldenburg-Portugiesische Damchiffsrhederei*, la *Deutsche Ost-Afrika Linie*, la *Robert Sloman Junior Linie*, la *Norddeutscher Lloyd* et la *Hamburg Amerika Linie* faisaient régulièrement escale sur les ports du Maroc.

Londres. A Mogador, en 1900, les importations de l'Allemagne ne représentaient que 5,7 % au total, mais les exportations, qui formaient 22 % en 1898, atteignaient la proportion de 34 %. Si l'on tient compte des maisons industrielles allemandes représentées au Maroc et des compagnies d'assurances, on note que la valeur totale des intérêts de l'Allemagne dans ce pays se monte à 8 ou 10 millions de marks. Ces intérêts seraient bien plus considérables encore, disait la *Kolonial Zeitung*, et un plus grand nombre d'Allemands viendraient s'établir au Maroc si les affaires et la colonisation n'y étaient entravées par la détestable situation politique qui nécessiterait évidemment une intervention des puissances européennes. L'Allemagne ne se désintéresse pas de la question, car si elle se laissait prévenir par la France, elle ne ferait pas plus figure au Maroc qu'en Algérie et en Tunisie. Or, elle est bien décidée à sauvegarder ses intérêts et à développer son commerce. Elle ne prétend à rien sur la côte septentrionale, où l'Angleterre, la France et l'Espagne ont des droits plus anciens. Autant dire que le terrain est densément occupé par ces puissances et les Allemands ne pouvaient s'y imposer au risque d'irriter ses partenaires et/ou rivaux. Mais, en prévision du partage futur, elle a choisi son lot qui est la côte atlantique. Ce fut une posture sage et réaliste qu'adoptèrent ainsi les autorités allemandes. D'ailleurs, cette partie du Maroc est pourvue de tous les avantages naturels. Les deux villes de Mogador et d'Agadir, dont la seconde était restée encore fermée au commerce européen, pourraient à peu de frais, être transformées en excellents ports aussi stratégiques militairement que rentables économiquement¹⁷.

En effet, ceux-ci, situés sur la route maritime qui conduit vers les colonies allemandes d'Afrique, constitueraient d'excellents points d'appui et/ou de ruptures de charge pour la marine impériale, au cas où, un jour, les îles Canaries cessaient d'appartenir à l'Espagne, pour devenir la propriété d'une autre puissance européenne, engagée dans la course aux territoires du continent noir. Les ports ouverts par le commerce allemand sont dynamiques et économiquement rentables. Au point de vue du commerce général et du tonnage maritime, l'Allemagne, en 1903, 1904 et 1905, venait au troisième rang. Cinq compagnies allemandes font régulièrement escale au Maroc. Une quarantaine de maisons allemandes représentant, en dehors des compagnies de navigation, un capital d'environ 10 millions de marks, évoluent et prospèrent à travers l'empire chérifien. Le nombre des Allemands résidant est évalué à 150 individus. La poste impériale est fort bien organisée. Des médecins européens établis dans l'empire chérifien, les Allemands sont, avec les Français, les plus réputés. Le gouvernement allemand se devait ainsi de les sauvegarder. Par ailleurs, depuis que l'Empire allemand disposa d'une marine et que son commerce se développa, il était en quête, un peu partout, de dépôts de charbon et de points d'appui. Il est incontestable qu'à diverses reprises il a pensé qu'il en pourrait trouver au Maroc et que les accords franco-anglais ont sensiblement inquiété ceux qui, dans le parti colonial, avaient jeté leur dévolu sur l'empire ché-

¹⁷ « Pays indépendants. Maroc », *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, n°12, décembre 1901, pp. 414-415. Il est clair que le Maroc prenait une place sans cesse grandissante dans les préoccupations des puissances européennes ; c'est ainsi que les missions se multiplièrent sur son territoire et qu'il ne se passait point d'année sans que plusieurs publications géographiques ou économiques viennent apporter un supplément d'informations et une nouvelle contribution à la connaissance, encore bien imparfaite, de l'Afrique du Nord. Dans ce mouvement, les Allemands se distinguèrent, et leurs voyageurs prirent fréquemment la route du Maroc. Les études qui en résultèrent furent d'ailleurs, des plus fructueuses : Théobald Fischer, le comte Joachim Pfeil, le capitaine Edouard Wimmer obtinrent des résultats d'une très haute importance pour la suite des actions de l'Allemagne sur le terrain marocain.

rifien. Le 20 avril 1904, les pangermanistes wurtembergeois, réunis à Esslingen, demandaient au gouvernement de mettre à profit la situation inconfortable de la France sur le terrain pour développer ses intérêts économiques au Maroc. Le 27 mai 1904, une société coloniale exprimait pareils vœux. Pour cette société coloniale, le Maroc pourrait devenir une colonie de peuplement et d'agriculture, en même temps qu'il serait un point d'appui des plus précieux pour la flotte allemande sur une route de navigation des plus importantes. Le gouvernement devait alors tout mobiliser pour s'établir au Maroc, dans la région ouest de ce pays, où déjà le négoce allemand occupait une situation considérable, souvent prépondérante sur celle de la France. La puissance allemande devait s'affirmer dans ce pays dans la mesure où l'Empire avait encore la possibilité de mettre la main sur une terre où l'Allemand pouvait prospérer et s'épanouir. Il fallait diriger sur le Maroc les 32 000 émigrants qui vont chercher fortune aux Etats-Unis tous les ans ; que ces émigrants trouveraient là un climat et des conditions de production appropriés à leurs activités ; qu'enfin, au point de vue politique, le Maroc était, à cette époque, le seul point d'appui dont pourrait se servir la marine allemande pour maintenir, en cas de complications internationales, le libre passage entre l'Atlantique et le canal de Suez. L'Allemagne, au prix d'une guerre, s'il le fallait, avait besoin du Maroc ! Telle était aussi la position de l'Union pangermaniste, tenant à Lübeck sa réunion annuelle en 1904. Elle réclamait, au nom des intérêts politiques et économiques de l'Allemagne, l'acquisition de la côte atlantique du Maroc ; par la voix du comte Pfeil qui s'était encore fait promoteur de cette ligne avant-gardiste, elle se déclarait, par ailleurs, profondément blessée de l'humiliation subie par l'Empire, isolé au moment des négociations franco-anglaises ; elle sommait le gouvernement de saisir l'occasion qui lui était offerte de faire prévaloir les prétentions allemandes et de prendre pied solidement dans l'empire du Maghzen. Enfin, un an plus tard, Théobald Fischer, l'interprète le plus autorisé de l'opinion allemande à l'égard du Maroc, affirmait que, dans l'éventualité d'un partage, le minimum des revendications allemandes porterait sur la partie du Maroc située entre l'Atlas et l'Atlantique, au sud de Rabat et y compris le Sous, laissant à la France tout le reste du pays. Pourtant, comme la France, le gouvernement impérial allemand avait lui aussi clamé qu'il ne demandait aucun avantage territorial. Guillaume II l'avait dit à Alphonse XIII à Vigo en 1904¹⁸.

Les raisons du changement de posture des Allemands sont à rechercher en Europe même. En effet, la France et l'Italie allaient désormais s'entendre autour des questions qui touchent à la mer Méditerranée (Maroc et Tripoli), jadis cause de désaccord entre elles. De la même manière, la France liquidait avec l'Angleterre, avec un traité public signé le 8 avril 1904, tout un passé de rivalités coloniales et de ressentiments ataviques. Quant à l'Allemagne, elle sera désintéressée plus tard, par des concessions au Congo. L'Espagne adhéra six mois plus tard au traité et confirma l'un des termes de l'accord franco-italien. C'est dire que la France avait désormais les mains libres au Maroc, une liberté d'action et une influence réelle en Europe occidentale. La Triple-Alliance étalait alors ses limites. L'union austro-italienne éclata en manifestations de défiance réciproque et en armements symétriques. L'Allemagne n'avait plus à Rome son prestige d'antan. L'Angleterre, quant à elle, en se rapprochant des intérêts français, se fit, du coup et de plus en plus, la rivale de

¹⁸ Tardieu, (André), *La Conférence d'Algésiras, histoire diplomatique de la crise marocaine (15 janvier-7 avril 1906)*, Paris, Félix Alcan, 2^e édition, 1908, pp. 17-50.

l'Allemagne. Cette dernière ne se félicitera plus, à Portsmouth de la puissance de la flotte anglaise, comme le fit Guillaume II. L'Allemagne, elle aussi, était devenue une puissance navale et ne tarda pas à rencontrer sur ses routes maritimes les Britanniques, donc des Français à partir de l'arrangement anglo-français du 8 avril 1904. L'Allemagne entendait aussi profiter des difficultés politiques et militaires intérieures à la France pour dénoncer les accords franco-anglais et faire du Maroc une occasion d'agir. Et c'est à Algésiras que l'Allemagne entendait aller jusqu'au bout de sa riposte : exiger, en représailles, à la France l'abandon de son programme, de ses droits et de ses intérêts au Maroc. La conférence d'Algésiras allait imposer à la France qui entendait garder son rang de grande puissance, une résistance énergique et à ce titre, la discussion d'Algésiras était véritablement une affaire nationale¹⁹.

Mais, l'histoire démontrera que les visées allemandes sur le Maroc ne purent prospérer et, c'est avec emphase que les militaires français soutiennent que c'est le Maroc qui fut la digue sur laquelle le pangermanisme s'est fracassé. C'est là que l'Allemagne révéla avec le plus d'éclat ses ambitions renouvelées ; c'est là qu'elle s'est faite mater par la combinaison de l'habileté et de l'énergie française²⁰. En effet, c'est au Maroc que la menace allemande sur les intérêts français fut la plus forte que nulle part ailleurs. Mais, grâce à ses expériences accumulées en Tunisie, en Indochine, au Madagascar, la France réussit à s'imposer face à toutes les difficultés et obstacles qui s'accumulaient sur l'échiquier marocain sur lequel convergeaient tous les enjeux internationaux. Les périls militaires n'étaient rien comparés aux dangers sournois que suscitaient à tout moment les intrigues et les manœuvres allemandes. La détermination des autorités allemandes à prendre sa place au Maroc était alors forte et redoutée par Paris.

D'autre part, l'Export affirme, d'après des correspondances qu'il se fait envoyer du Maroc, que les Marocains refusent les marchandises françaises et que le sentiment anti-français augmente chaque jour parmi eux. Les négociants allemands doivent tirer parti de cette situation, former une union et augmenter leurs relations avec le Maroc pendant les trente années de liberté commerciale qu'ils ont devant eux. Le gouvernement impérial se trouvera ainsi obligé d'intervenir en faveur des intérêts allemands. Cependant, les échanges de l'Angleterre, qui n'a réclamé ni territoires ni ports, sont sept fois plus considérables que ceux de l'Allemagne. Pour une importation de 2 à 3 millions de marks, même si elle devait se doubler ou se tripler, l'Allemagne ne peut pas entrer en conflit avec la France²¹. Les ambitions allemandes sur le Maroc ne faiblirent pas dans les années 1910. D'ailleurs, au début 1914, l'Allemagne possédait en Méditerranée une escadre de quatre croiseurs et du grand cuirassé *Goeben*, commandée par un amiral. Son intention était de s'y maintenir définitivement et ce faisant, signifier aux autres puissances européennes, en général, la France, en particulier, qu'elle ne se désintéressait pas de cette mer où elle rêvait de s'implanter un jour, quand, enfoncée comme un coin entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale, elle ré-

¹⁹ *La Conférence d'Algésiras*, 1908, pp. 55-57.

²⁰ Herriot, (Edouard), « L'ordre dans la création. L'œuvre du général Lyautey au Maroc », *France-Maroc, Revue mensuelle illustrée*, 1917, pp. 1-4., p. 2.

²¹ Archives diplomatiques, Paris, 1905, tome 96, n°s 10-11-12, vol. IV. Recueil mensuel de droit international de diplomatie et d'histoire. M. Bihourd, Ambassadeur de la République française à Berlin, à M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères, Berlin, le 3 juin 1904, p. 654.

gnerait de la mer Baltique à l'Adriatique et posséderait Fiume et Trieste²². Cette ambition faisait naturellement craindre à la France la perte de ses possessions au Maroc. D'ailleurs, ces craintes étaient d'autant plus fondées que la Triple Alliance chercha à isoler la France de l'Algérie pour lui enlever l'Afrique du Nord, se la partager, l'y chasser et l'y remplacer définitivement. La création de la Maddalena, au nord de la Sardaigne, sur le flanc des routes qui conduisent de Toulon à Alger, Bizerte et Tunis, en était la preuve évidente. Elle chercha à couper à l'Angleterre la route de l'Inde, à fomentér une insurrection dans ce pays pour y assurer sa domination commerciale et économique, à lui enlever l'Égypte et prendre ses quartiers au Caire. Evidemment, la Triple Entente, par les flottes réunies de l'Angleterre et de la France, contrecarra ces ambitieux projets et bloqua la Triple Alliance par le sud comme elle la bloqua par le nord, pour la réduire par la famine et l'amener à merci²³. Ailleurs, dans les possessions coloniales françaises d'Orient, il était question de menaces de les internationaliser²⁴. Durant la Première guerre mondiale, à Casablanca, la colonie allemande, au contraire de la plupart des colonies étrangères dont l'attitude fut des plus loyales et sympathiques pour la cause française, fit naturellement exception à la règle et des actes très graves de rébellion dûment constatés (contrebande d'armes, empoisonnement de farines, etc.) justifiaient l'arrestation de certaines de ses notabilités les plus connues, chefs des plus importantes maisons allemandes de la ville et du Maroc. Un bruit avait couru que certains d'entre eux, Mannesmann et Carl Ficke, avaient tout bonnement été passés par les armes. Par ailleurs, des mesures conservatoires prises par l'autorité française, expulsèrent des Allemands et des Autrichiens qui, sûrement trouvèrent refuge en zone espagnole du Maroc ou dans la zone internationale de Tanger, pour pouvoir y fomentér une agitation antifrançaise. L'état de guerre rendit possible la capture, dans divers ports, de plusieurs bateaux de la Compagnie de navigation allemande *Oldenburg*²⁵. La France jeta toute ses forces dans la bataille car, au bout de la défaite allemande, elle retrouvera alors un Maroc entièrement à sa propriété, libéré de toute hypothèque internationale et surtout germanique. Ceci complètera l'abolition de l'acte d'Algésiras en ce qui concerne l'Allemagne ; la principale conséquence

²² Les événements balkaniques de 1914 expliquaient, en partie, ce regroupement des escadres européennes en Méditerranée. Le bassin oriental méditerranéen, situé sur la route de l'Asie méridionale, était le champ de rivalités politiques féroces et par conséquent, économiques, entre les diverses nations européennes à la recherche de débouchés et d'espaces vitaux pour leur survie. Chacune d'elle voulait obtenir des avantages dans la mise en valeur qui allait débiter, de l'Asie Mineure et de la Mésopotamie, désormais ouvertes au commerce européen, grâce au chemin de fer de Bagdad qui allait les mettre en connexion directe avec l'Europe. Par ailleurs, il est connu que « la marchandise suit le pavillon » ; or, la marine de guerre est la meilleure collaboratrice du commerce extérieur des puissances européennes, et par conséquent, de la marine marchande, donc, de l'industrie. Promener une escadre le long d'une côte étrangère, comme le dit si justement le vice-amiral Besson, « ce n'est pas seulement de l'instruction pour les équipages, ce n'est pas du charbon brûlé inutilement, ce sont des commandes, c'est de l'argent entrant chez nous ». L'explication de ce regain d'intérêt pour la mer Méditerranée était la conviction générale que la guerre mondiale allait éclater sans tarder.

²³ Besson, (Vice Amiral), « En Méditerranée », *Revue des questions coloniales et maritimes*, janvier 1914, n°349, p. 17.

²⁴ Corbie, (Albert), « Cheik-Saïd, territoire français, menacé d'internationalisation », *Revue des questions coloniales et maritimes*, mai 1914, n°349. pp. 143-146

²⁵ Fidel, (Camille), « Au Maroc au début de la guerre franco-allemande », *Revue des questions coloniales et maritimes*, n°349, juillet-août-septembre 1914, pp. 195-197.

pratique fut la suppression de la protection allemande et la fermeture des postes allemandes au Maroc. Le Traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne, signé à Versailles le 28 juin 1919, marquait le terme de l'action allemande au Maroc. Il entra en vigueur au Maroc depuis le 10 janvier 1920. L'Allemagne renonçait alors au bénéfice de tous les traités antérieurement conclus avec l'Empire chérifien. Elle perdait également tous les privilèges commerciaux que lui conféraient ces traités. D'autre part, le gouvernement chérifien avait toute liberté pour régler le statut et les conditions d'établissement des ressortissants allemands au Maroc. Enfin, tous les biens appartenant à l'Etat allemand au Maroc passaient de plein droit au Maghzen sans aucune indemnité. Les intérêts qu'y possédaient des ressortissants allemands, y compris les droits miniers, devaient être liquidés et leur valeur devait venir en déduction de la dette contractée par l'Allemagne envers la France. Les marchandises allemandes étaient soumises, à leur entrée au Maroc, à une taxe spéciale qui venait s'ajouter aux droits qui frappaient les produits d'autre provenance ; de plus, elles ne pouvaient être importées au Maroc que par dérogations rendues à titre spécial, ou à titre général, dans un délai déterminé. L'accès des Allemands au Maroc, leur séjour, et l'exercice de tous droits au Maroc étaient subordonnés à l'obtention d'une autorisation spéciale et toujours révocable délivrée par le Sultan. Une clause pénale réprimait toute infraction à cette disposition. Enfin, un *dahir* fut pris qui fixait l'ouverture et les modalités de liquidation des biens appartenant aux ressortissants allemands au Maroc²⁶.

Droits et intérêts de la France au Maroc

Durant la période antérieure à la Convention signée à Madrid en 1880, la France, à l'instar des autres puissances européennes, signa avec le gouvernement chérifien des accords particuliers. Ces accords devaient régler les rapports de voisinage, d'assurer la sécurité de la navigation, de normaliser le commerce et des nationaux qui réclamaient des droits, des privilèges et des garanties du régime des Capitulations. C'est ainsi que la France et le gouvernement chérifien signèrent les traités des 17 et 24 décembre 1631. C'étaient des traités qui affirmaient avec force l'amitié entre les deux parties contractantes. Ces traités d'amitié furent confirmés, grâce à une bonne intelligence entretenue par la France et le Maroc, les 29 janvier 1682, 28 mai 1767, 17 mai 1824 et 28 mai 1825, avec l'introduction de la clause de la nation la plus favorisée en faveur de la France. C'est la preuve que les diplomaties française et marocaine furent actives et réussirent à consolider une amitié qui commençait à s'implanter de manière durable de part et d'autre de la mer Méditerranée. La France n'était pas aussi étrangère à la Convention du 10 septembre 1844 qui avait pour objectif fondamental le règlement durable des différends qui survinrent à la frontière algéro-marocaine, à la suite de la bataille d'Isly. Le traité du 18 mars 1845 venait délimiter la frontière algéro-marocaine, soit six mois après la Convention signée le 10 septembre 1844²⁷. C'est dire que la France et le Maroc étaient engagés dans des relations diplomatiques et économiques adossées à une entente mutuelle. Le 24 octobre 1892, la France et le Maroc signaient encore un accord commercial. En 1901, le gouvernement français, reprenant une

²⁶ *La renaissance du Maroc. Dix ans de protectorat, 1912-1922*, Paris, 1922, pp. 105-106.

²⁷ *Idem*, pp. 99-100.

politique marocaine active, signa avec ce pays, un protocole, le Protocole de Paris, en vue d'améliorer les relations entre les deux pays. Les confins algéro-marocains devaient être l'objet d'une attention soutenue de la part des deux parties. Le Protocole de Paris complétait le Traité de 1845 sur certains points à savoir les douanes algéro-marocaines ainsi que la police des confins. Ce protocole sera suivi des accords d'Alger, des 20 avril et 7 mai 1902, en vigueur entre l'Algérie et le Maroc. Soulignons que ces accords de 1902, n'intéressant que la partie orientale du Maroc, la France négocia avec l'Espagne pour l'ensemble de l'Empire chérifien. Ces négociations ne furent pas sanctionnées par un résultat probant et efficient. Liant alors la question d'Égypte à celle du Maroc, le ministre des Affaires étrangères, Delcassé, entra en pourparlers avec la Grande-Bretagne. Il en ressortit les accords franco-anglais du 8 avril 1904, auxquels le gouvernement espagnol adhéra le 3 octobre de la même année. Ces accords prévoyaient l'établissement politique de la France et de l'Espagne dans l'Empire chérifien et les conséquences d'ordre juridique que cet établissement devait inévitablement induire. L'accord secret franco-espagnol du 1^{er} septembre 1905 intervint ensuite afin de régler le fonctionnement du traité secret signé à Paris, le 30 octobre 1904, par Delcassé et de Léon y Castillo²⁸. Ce faisant, le ministre français des Affaires étrangères et l'ambassadeur d'Espagne concluaient, au mieux des intérêts réciproques des deux pays, une longue et épineuse controverse diplomatique qui remontait au 24 septembre 1885²⁹.

Au principe d'une collaboration politique de la France et de l'Espagne au Maroc, posé dans les accords de 1904 et de 1905, l'Acte général de la conférence d'Algésiras substituait le principe d'une intervention et d'un contrôle en quelque sorte international, pour préparer les réformes reconnues indispensables dans l'intérêt de la paix, de l'ordre et de la prospérité dans l'Empire chérifien. La France arriva ainsi à ses fins : résolue à rechercher avec toutes les puissances européennes en général, avec l'Allemagne surtout, une entente basée sur les plus larges garanties économiques, décidée à tout prix, à refuser de mettre à Algésiras sa signature au bas d'une abdication qui serait son suicide comme nation, capable de poursuivre et de défendre ses destinées, et de consacrer un renoncement à la politique la plus normale et la plus légitime pourvu qu'elle tienne compte des intérêts légitimes du Maroc.

Mais, un accord franco-allemand du 4 novembre 1911 modifia, sur nombre de points, les clauses insérées dans l'acte d'Algésiras et marqua ainsi un retour aux principes admis en 1904 et 1905 entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Cet accord, complété par une lettre annexe échangée entre les négociateurs, M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Waechter, reconnaît à la France le droit de prêter son assistance au gouvernement marocain pour l'introduction de « toutes les réformes administratives, judiciaires, économiques, financières et militaires dont il a besoin pour le bon gouvernement de l'Empire comme aussi pour tous les règlements nouveaux et les modifications aux règlements existants que ces réformes comportent », avec cette réserve, toutefois, que la France sauvegardera, au Maroc, l'égalité économique entre les nations. L'Allemagne reconnaissait le protectorat éventuel de la France sur tout le Maroc. La France obtenait les mains libres au point de vue militaire et maritime et acquérait le droit d'être l'intermédiaire du Maghzen dans les relations diplomatiques tant au Maroc qu'à l'étranger, avec les puissances étrangères. Cet accord pré-

²⁸ *La renaissance du Maroc. Dix ans de protectorat, 1912-1922*, Paris, 1922, pp. 101-102.

²⁹ Sur les précédents, les causes et la teneur de cet accord secret franco-espagnol, lire : Donnadieu, (Marcel), *op. cit.*, pp. 103-118.

voyait, en outre, la révision des listes de protections étrangères et la modification du régime même des protégés, c'est-à-dire, l'abrogation du régime des Capitulations. En dehors des clauses politiques qui écartaient le principe d'internationalisation dont s'inspirait l'acte d'Algésiras, l'accord du 4 novembre 1911 contient des clauses d'ordre économique, à savoir, l'affirmation du principe de liberté commerciale égale pour tous, établissement d'un futur régime des mines, la priorité de construction pour le chemin de fer de Tanger à Fez (ce qui implique alors l'ouverture de nouveaux ports au commerce, etc.). Enfin, si l'accord maintenait les stipulations de l'Acte d'Algésiras, relatives à la mise en adjudication des travaux et fournitures nécessaires à l'exécution des grands travaux d'utilité publique, il stipulait, cependant, que l'exploitation de ces grandes entreprises serait réservée à l'Etat marocain ou librement concédée par lui à des tiers, ce qui constituait un gain important par rapport aux clauses de l'Acte d'Algésiras. Le traité de Fez du 30 mars 1912 reconnaissait le protectorat de la France sur l'ensemble de l'Empire chérifien³⁰. La France, décidée à respecter ses engagements pris avec l'Espagne, entama sans tarder des négociations en vue de régler, conformément aux accords déjà intervenus, la situation de l'Espagne au Maroc. Ces efforts aboutirent à l'accord franco-espagnol signé à Madrid, le 27 novembre 1912.

Intérêts et droits britanniques et italiens au Maroc

Dans ces querelles européennes pour le contrôle et la possession du Maroc, l'Angleterre était au premier rang des nations engagées. En effet, depuis de longues années, elle avait des vues sur le Maroc. En 1844, elle avait énergiquement combattu la politique française. En 1861, elle tint fermement tête à la politique espagnole. Le percement du canal de Suez avait accru pour elle l'importance du détroit de Gibraltar. De 1890 à 1895, elle avait pratiqué au Maroc la politique la plus active, notamment au moment de l'ambassade à Fez de Sir Charles Evans Smith, et songé à y établir son protectorat. En 1900 et en 1901, sir Arthur Nicholson exerça sur le Maghzen une action et une influence prépondérantes et ouvertement antifrancaises. D'ailleurs, ce fut la signature de la convention avec la France qui déclencha la crise diplomatique à dénouer à Algésiras. Sa situation politique et économique au Maroc était restée prépondérante jusqu'au 8 avril 1904 ; puis, elle mit ses titres, ses ressources au service de la France. Les deux puissances se promirent une complicité mutuelle, en Egypte pour l'Angleterre, au Maroc pour la France³¹. Attilio Gaudio revient sur les articles de la déclaration franco-anglaise concernant l'Egypte et le Maroc, faite à Londres le 8 août 1904, qui témoignent de l'entente entre les deux puissances³². En conséquence, elle fut

³⁰ Résidence générale de la République française au Maroc. *La renaissance du Maroc. Dix ans de protectorat, 1912-1922*, Paris, 1922, 495p, pp. 102-104

³¹ Gaudio, (Attilio), « *Sahara espagnol* », *fin d'un mythe colonial ?*, Rabat, Ed. Arrissala, 1975, p. 125.

³² L'accord secret anglo-français publié dans *La Vie coloniale*, n°111, 1^{er} décembre 1911, p. 237. Article 1^{er} : « Le gouvernement de la République Française déclare qu'il n'entravera pas l'action de l'Angleterre en Egypte en demandant qu'un terme soit fixé à l'occupation britannique ou de toute autre manière... », Art. 2 : Le gouvernement de la République Française déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique du Maroc. De son côté, le gouvernement de Sa Majesté britannique reconnaît qu'il appartient à la France, notamment comme puissance limitrophe du Maroc sur une

l'alliée la plus sûre, la plus énergique, la plus dévouée à la cause française. Quant à l'Italie, moins libre de ses mouvements, elle était pourtant liée à la France. Le protocole de désintéressement mutuel signé en décembre 1900, à propos de Tripoli et du Maroc, confirmait le 1^{er} novembre 1902, lui faisait un devoir de se prononcer pour les solutions méditerranéennes que soutiendraient les Français. Mais, n'oublions pas qu'elle était l'alliée de l'Allemagne et nous le savons, cette dernière avait des conceptions rigoureuses voire impérieuses en matière d'alliances diplomatiques. Pourtant, l'Allemagne de Bismarck n'avait jamais accepté de protéger et de défendre ses intérêts méditerranéens³³. Ceci décida alors l'Italie, exaspérée d'être confinée par l'Allemagne dans les seconds rôles, à s'allier soit à la France, soit à l'Angleterre pour toutes les questions méditerranéennes.

Si le 7 avril 1906, onze puissances européennes, plus les Etats-Unis, le Japon et, cette fois-ci, le Maroc, se réunirent en Conférence à Algésiras, pour rédiger un Acte général qui garantissait paix et prospérité à ce pays, souveraineté et indépendance de son Sultan, l'intégrité de ses Etats et la liberté économique sans aucune inégalité, la France, elle, avait entrepris, en 1903, dans le Sud du Sahara maghrébin, une guerre coloniale qui allait durer trente ans. La pacification et l'administration du Maroc allaient lui poser de véritables défis.

Les bases d'une administration cohérente. Le temps des rationalités

Les directives données au commencement de l'année 1913 par le général Lyautey pour une action subséquente étaient les suivantes : il ne fallait ouvrir en aucun cas, sous aucun prétexte, une action nouvelle, et ne rien entamer, sauf si les circonstances s'y prêtent particulièrement, la liaison avec le Maroc oriental, avant d'avoir pacifié, affermi et organisé les vastes territoires sur lesquels, depuis juillet 1912, les circonstances contraignirent les Français à étendre leur autorité, sur certains points du Gharb plus rapidement même que prévu. L'heure était alors à la rationalisation des territoires gagnés sur les troupes marocaines³⁴. Tout en poursuivant le programme d'extension et de conquête qu'il s'était donné, programme dont l'exécution devait former comme l'ossature de son œuvre, le général Lyautey ne cessait pas un instant de procéder à l'organisation du pays, dont il avait assumé le

vaste étendue, de veiller à toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin. Art. 8 : Les deux gouvernements, s'inspirant de leurs sentiments sincèrement amicaux pour l'Espagne, prennent en particulière considération les intérêts qu'elle tient de par sa position géographique et ses possessions territoriales sur la côte marocaine de la Méditerranée et au sujet desquels le gouvernement français se concertera avec le gouvernement espagnol. Articles secrets : 1 : Dans le cas où l'un des deux gouvernements se verrait contraint par la force des circonstances de modifier sa politique vis-à-vis de l'Egypte ou du Maroc, les engagements qu'ils ont contractés l'un vers l'autre, demeureraient intacts », 2 : « Dans le cas où Sa Majesté britannique serait amené à envisager l'opportunité d'introduire en Egypte des réformes tendant à assimiler la législation égyptienne à celle des autres pays civilisés, le gouvernement de Sa Majesté britannique accepte d'examiner les suggestions que le gouvernement de la République Française pourrait avoir à lui adresser pour introduire au Maroc des réformes du même genre... » (cf. Gaudio, (Attilio), *op. cit.*, pp. 125-126.)

³³ *La Conférence d'Algésiras*, pp. 61-62.

³⁴ Mercier, (L.), « Souvenirs des massacres de Fez. Avril 1912 », *France-Maroc, Revue mensuelle illustrée*, 1917, pp. 11-17.

gouvernement dans des conditions d'anarchie telles que tout autre aurait peut-être désespéré de mener à bien pareille entreprise. Lyautey ouvrait alors les chantiers administratif et économique conduits sous le Protectorat, de 1912 à 1914³⁵. Le magistère de Moulay Abd El Aziz fut globalement jugé catastrophique et anarchique. La paix et l'ordre instaurés sous Moulay El Hassan furent remis en question par le premier qui, dilapidant les ressources du Maghzen, n'arriva pas à brider les appétits de ses ministres et de ses agents qui pillaient et dilapidaient impunément autour du Sultan. Son successeur, Moulay El Hafid hérita de lui un empire à la situation administrative et économique lamentable. Tout était à reprendre et à rebâtir. Le Gharb était dans une situation à tout point de vue déliquescence. Mais, malheureusement, ce nouveau Sultan, « *esprit arriéré, rapace, sourdement xénophobe, dépourvu de dignité, ne cherche qu'à satisfaire ses vices et ses instincts pervers, tout en drainant pour les accumuler dans ses caisses toutes les ressources de l'empire*³⁶ ». Et dès que la ville de Fez fut dégagée de l'étau des insurgés marocains, le général Lyautey se trouva en face d'une situation lourdement chaotique et effrayante. Aussi, sous le Protectorat, Lyautey s'attacha à remettre de l'ordre et à réorganiser les affaires courantes, de juin 1912 à juillet 1914.

Il lui fallut tout d'abord organiser les services du Protectorat et aussi ceux du Maghzen pour se donner une vitalité que celui-ci n'avait que rarement connue. Il fallait, sans tarder, s'attaquer à l'organisation et à rationaliser les agencements des rouages administratifs, les contrôles financiers, la justice, les services financiers, l'assistance publique, l'enseignement, les postes et les télégraphes tout en tenant compte des réalités sociologiques, culturelles et historiques du pays. La France devait respecter et ménager les sentiments religieux des populations ainsi que leurs usages et coutumes multiséculaires au risque d'aggraver la situation déjà précaire et volatile. Lyautey recourut tant bien que mal au personnel existant soit dans l'administration centrale du Maghzen, soit dans les tribus ; puis, il ordonna de sélectionner ce personnel, d'effectuer les remplacements indispensables tout en s'adaptant aux réalités des diverses parties du pays. Cette agilité et cette souplesse dans l'action étaient d'autant plus exigées que le Maroc était loin d'être homogène. Ce pays hébergeait, en ce moment-là, trois catégories principales de populations : celles qui ont été soumises de tout temps au Maghzen, celles qui sont passées alternativement de l'état de soumission à l'état de rébellion et celles qui n'ont jamais été effectivement soumises et qui comprennent presque uniquement les groupements berbères autochtones, formant une partie très importante de la population de l'empire. Groupes arabes pasteurs, cultivateurs des plaines, citadins des grandes villes, populations berbères, communautés juives aussi n'acceptaient point l'intrusion française dans les affaires du Maghzen. Lyautey devait inéluctablement traiter ces divers éléments avec tact, respect et doigté de tous les instants. D'ailleurs, la France, dans son pragmatisme colonial, a ainsi agi avec tous les chefs traditionnels, c'est-à-dire, les grands caïds du Sud, « barons féodaux », possesseurs incontestés et puissants de grands domaines

³⁵ Lyautey l'Africain. Textes et lettres, Tome I, 1912-1913, Paris, Plon, p. 220. Lire aussi : Bernard, (Gl.), « La conquête et l'organisation du Maroc, 1912-1919. L'œuvre du général Lyautey », *La Géographie*, Paris, Société de Géographie, 1920, n°1, tome XXXIV, juin 1920, pp. 343-345, lire aussi : Herriot, (Edouard), « L'ordre dans la création. L'œuvre du général Lyautey au Maroc », *France-Maroc, Revue mensuelle illustrée*, 1917, p. 4.

³⁶ Bernard, (Gl.), « La conquête et l'organisation du Maroc, 1912-1919. L'œuvre du général Lyautey », op. cit., p. 350.

organisés. Ainsi, pour un temps, la France réussit à mettre à son profit l'autorité dont ils jouissent de temps immémorial. Mais, la France peina à s'imposer parmi les groupes épars et sans autorité centrale établie. Là, en pays de rivalités et de disputes, le commandement était autrement plus ardu à régler. Les officiers français passèrent alors au choix d'individualités capables d'être appelées dans les rangs des commandements militaires. Ils en trouvèrent des collaborateurs avérés et rompus à toutes les expéditions et à toutes les situations. Au demeurant, les rapports entre la France et les tribus berbères furent autrement difficiles, délicats. Les familles religieuses, les *Chorfa*, refusaient de collaborer avec la France chrétienne au risque de perdre leur puissance, leur autorité et leur légitime face aux croyants musulmans.

Sur un autre terrain, la France devait éviter, à tout prix, d'arabiser les berbères comme ce fut le cas en Algérie. La langue française devait progressivement dominer les parlers locaux et l'arabe. Elle pensa naïvement que tous les efforts devaient être entrepris pour substituer aux nombreux dialectes parlés dans ces tribus, non pas par la langue arabe, mais par la langue française. Il faut reconnaître que des efforts furent effectivement faits en ce sens. Avant 1912, il existait quelques écoles, même quelques établissements d'instruction publique, notamment à Tanger et à Casablanca, mais ces établissements n'avaient aucun lien et ne comptaient que quelques centaines d'élèves, presque tous européens. La création du Service de l'enseignement public est du 1^{er} juin 1913, au 31 juillet 1914, il y avait 119 écoles avec une population scolaire de 10 600 enfants des deux sexes dont 4 200 européens et 6 400 «indigènes»³⁷.

C'est dire qu'il urgeait de mettre en chantier toute une politique «indigène». Mais, Lyautey, en homme avisé, savait pertinemment que l'attitude à prendre vis-à-vis des populations marocaines et les procédés à employer pour en préparer, réaliser et consolider la soumission varient d'une région à une autre. Globalement, dans les régions où la France n'a pu s'établir d'influences solides et réelles de grands chefs, il fallait procéder par contact direct avec l'« indigène », faire de la propagande individuelle, s'aboucher avec une infinité de petits notables pour faire leur conquête. Le procédé est beaucoup plus long, plus laborieux mais plus durable parce que dans ce contact intime que nécessite le travail d'appropriation, on arrivait à mieux se connaître de part et d'autre et à faire disparaître chez l'« indigène » cette espèce de sentiment de répulsion irraisonnée. Dans les régions au contraire où la France a pu s'affirmer l'autorité de grands chefs « indigènes », le problème est plus aisé parce qu'il suffit de s'entendre avec quelques personnalités marquantes, de leur faire la cour et de faire leur conquête pour gagner du même coup tous leurs clients. Ce procédé plus rapide et beaucoup moins délicat – en apparence du moins – donne des résultats plus brillants mais peut-être aussi plus aléatoires. On ne prend pas contact direct avec l'« indigène » qui reste loin des Français, ne s'approprie pas, se soumet par discipline et non par raisonnement et sentiment et qui continue à subir le joug parfois fort dur des grands chefs « indigènes ».

Ceci étant, il fallait passer à la délimitation géographique des régions ressortissant du premier procédé et celles où le second régime convenait davantage. En gros, les régions du sud et le bloc Zayan sont assujetties au régime féodal des grands chefs. Des tribus entières se regroupent en clans, qui obéissent plus ou moins complètement à l'action de véritables

³⁷ Bernard, (Gl.), *op. cit.*, pp. 351-352.

seigneurs féodaux. C'est le Zayani ; Moha ou Hammou, le Zayani Aguebli. Les Glawuya Si el Madani, El Hadj Thami, le Mtougi Si Abdelmalek, le Goundafi Si Tayeb, etc. Les autres régions, celles du nord notamment, forment une mosaïque de tribus où domine, selon Lyautey, l'esprit individualiste où le désir d'indépendance et de liberté a empêché les grosses influences de s'établir solidement et confortablement. Selon Lyautey, en général, le tempérament du Marocain, presque en entier berbère ou *berbérisé*, est très individualiste, très personnel, très démocratique, très éloigné de toute idée de discipline sociale et surtout de subordination à une autorité ferme ou à une influence bien établie. Mais dans les régions où on a eu à lutter contre un danger commun à la tribu ou à l'ensemble des tribus voisines, une certaine cohésion a dû s'établir nécessairement entre les populations menacées, un esprit de discipline a dû naître devant le danger et le chef a dû apparaître. Ici, l'ennemi était quelquefois le voisin, le Maghzen, le plus souvent. Les Français visitent en effet presque tous les pays vraiment maghzen, vraiment soumis à l'autorité incontestable du Sultan et de ses agents pour la plupart dépourvus de personnalités marquantes ; des *mokhazenis* y passaient au nom du maître, prélevaient l'impôt et la *mouna* et circulaient de *douars* en *douars* pour exécuter leur mission. Dans les régions au contraire où l'autorité du Sultan n'avait jamais été reconnue ou n'a été qu'intermittente et discrète, le grand chef apparaît. Là, avec les tribus à régime féodal ayant par tempérament et tradition élu de grands chefs, le Maghzen n'a pas osé sans précautions faire véritablement acte d'autorité vis-à-vis de ce grand chef, ou bien que ces tribus ont précisément à cause du danger représenté par ce Maghzen que Lyautey qualifie de tyrannique et de rapace, élu le grand chef. Lyautey préférerait le régime du grand chef. C'est, pour lui, plus conforme à la méthode du Protectorat. C'est plus souple, moins coûteux, cela réclame moins de personnel, demande moins de temps et assure davantage le respect des coutumes et des traditions. Mais, les Français étaient à la merci du grand chef ; le clan forme bloc autour de lui et dans les moments de troubles, il peut tout faire, tandis qu'avec le système du morcellement, on cloisonne, en tous cas, dans les péri-odes insurrectionnelles, les influences hostiles et on en restreint la portée efficace. En réalité, la première formule est la meilleure formule de début. Peu à peu, à mesure que la domination française s'affirme, s'affermir, que son emprise sur le pays se fait matériellement plus serrée, les autorités coloniales envisageaient de prendre plus intimement contact avec l'« indigène » et se passer de plus en plus du grand chef³⁸. L'aménagement de son espace ancestral est pour la France une occasion de réaliser ce contact.

L'aménagement urbain, une dimension de la « rationalité » coloniale

La nécessité d'une politique très nette en matière d'urbanisme s'était imposée au Maroc dès le début de l'occupation française. L'expérience en Algérie, notamment, avait révélé les dangers de la méthode du « laisser-faire » : lente disparition des superbes villes « indigènes »³⁹, insuffisances des villes modernes, obligation pour l'Etat de réparer après coup, et

³⁸ *Lyautey l'Africain. Textes et lettres, Tome I, 1912-1913*, Paris, Plon, pp. 252-255.

³⁹ Gaillard, (Henri), « La fondation de Fez et son histoire », *France-Maroc, Revue mensuelle illustrée*, 1917, pp. 5-10, lire aussi : Slousch, (Nahum), « Une mission dans l'Atlas marocain », *Revue des questions coloniales et maritimes*, mai 1914, n°349, pp. 130-142.

à grands frais, les désastres réparables. Il fallait, au Maroc, s'y prendre assez tôt pour éviter dès le début ces graves mécomptes de l'avenir ; et l'urgence était plus grande que partout ailleurs, en raison de l'essor prodigieux de l'immigration européenne. Déjà les constructions poussaient au hasard, déjà les terrains étaient accaparés et faisaient l'objet d'une folle spéculation. Ce problème apparut tout de suite au Résident général, qui prit sans délai les premières mesures de sauvegarde ; mais il cherchait en même temps un technicien de l'urbanisme, capable de dresser dans l'ensemble et dans le détail un programme complet d'action. Ce technicien fut trouvé en la personne d'Henri Prost, Grand prix de Rome pour l'architecture, qui débarquait à Casablanca en mars 1914. Le problème était à la fois difficile et complexe et se posait différemment à Casablanca et dans les autres villes du Maroc. Casablanca, qui n'a jamais été qu'une ville « indigène » de moindre importance, s'affirmait déjà comme le grand marché d'échange du Maroc avec l'extérieur, comme son centre commercial et maritime. Cette ville doit être, avant tout, un grand port maritime. Casablanca, s'était alors imposé, par la force des choses, comme le premier point où un important commerce européen prit pied, où, du jour au lendemain, des intérêts considérables naquirent. Dès l'occupation française, ce point côtier fut littéralement transformé ; une intense activité s'y développa et la population augmentait dans des proportions inhabituelles. Le gouvernement du Protectorat a eu à faire face aux réclamations quotidiennes plus nombreuses et plus violentes des colons, des commerçants, des armateurs, qui réclamaient des quais, des terre-pleins, des docks, un outillage plus moderne. Dès 1911, le commerce de Casablanca demandait instamment des abris pour les barcasses qui, en hiver, étaient très exposées. Les réclamations se multipliaient, la ruée des immigrants, arrivés sur les talons des soldats, voulaient que d'un coup de baguette magique le gouvernement marocain fit surgir un port moderne là où il n'y avait que houle et brisants⁴⁰. Or, en 1914, il y régnait un véritable chaos de constructions : les premières s'étaient groupées au centre, accolées à la ville « indigène », formant un noyau compact, sans aucun plan, avec des rues tortueuses et étroites ; les autres, toujours poussées plus loin par le prix inconsidéré des terrains de spéculation, s'étaient égaillées au hasard, sur un immense espace ; enfin, les terrains militaires, où le camp s'était installé en 1907 à la porte de la ville, formaient une vaste enclave gênant toute son extension. Engorgement au centre, dispersion à la périphérie, gros obstacle intérieur : telle était la situation en 1914. Devant celle-ci, il fallait débayer le terrain d'abord, désengorger la ville, y créer des artères et des places : œuvre de voirie et d'assainissement. Il fallait ensuite orienter son développement futur, en déterminant par avance l'emplacement des grands édifices et services publics, le réseau des transports, le siège des industries, les espaces libres, les jardins, etc. Les autorités coloniales devaient alors voir large pour éviter les méprises de l'avenir, mais aussi agir très rapidement pour permettre au public de choisir à bon escient le lieu de son habitation, de son commerce ou de ses industries. La ville « indigène » de Casablanca n'ayant à proprement parler ni une grande importance politique, ni le moindre caractère artistique, aucun souci d'esthétique ou de politique locales n'avait à intervenir dans la conception de ce vaste plan de ville moderne. Tout autre était le problème dans les autres villes du Maroc. Rabat, Meknès, Fez, Marrakach, c'est-à-dire, les plus importantes, sont des villes « indigènes » de vieille souche, mais toujours vivantes, actives et

⁴⁰Hubert, (Lucien), « Les travaux publics au Maroc. Ports. Routes. Chemins de fer », *Revue des questions coloniales et maritimes*, n°349, avril 1914, pp. 97-111.

conservant à la fois une personnalité politique réelle et un remarquable patrimoine artistique. Là se posait le problème si délicat de la juxtaposition de la vie « indigène » et de la vie européenne. Les cités « indigènes » sont les vrais foyers d'attraction économique : rien de plus naturel que la tendance du commerce européen à s'installer du premier coup au milieu d'elles, en plein contact avec les « indigènes », ses clients. Rien pourtant, selon les autorités coloniales, inconditionnelles de « l'ordre nouveau » n'est plus néfaste à la longue. Selon elles, le contact de leur civilisation envahissante gêne les musulmans dans leurs coutumes, dans leurs mœurs ; ils ne se sentent plus chez eux ; ils ont le sentiment de plus en plus fort d'une véritable expropriation. Expropriation nuisible, car elle détruit lentement tout le pittoresque, l'exotique d'une ville « indigène », incompatible avec les exigences de la vie dite moderne, et d'ailleurs, inutile, car la ville européenne ne tarde pas à se trouver à l'étroit dans le cadre « primitif », « archaïque » de la ville « indigène », et, après l'avoir saccagée, détruite, rongée, va chercher ailleurs ses terrains d'expansion. Il fallait éviter au Maroc de telles situations désastreuses dans lesquelles le local perdait le pas devant l'importé, le marocain devant le métropolitain. Et le Général Lyautey, pénétré personnellement de ces idées, fruit d'une longue expérience coloniale, posait dès le début le principe absolu de la séparation des villes européennes et des villes « indigènes ». Ces principes se justifiaient par les considérations suivantes : politiques : les « indigènes » chez eux, les européens, chez eux ; sanitaires : séparer la cité moderne de ces foyers d'épidémies endémiques que sont les villes « indigènes » ; éditaires : tailler largement la ville moderne dans du drap neuf au lieu de faire du rapiécage avec les morceaux d'une ville « indigène » saccagée ; esthétiques : sauver le pittoresque et les trésors artistiques des villes musulmanes, dans l'intérêt de l'art et du tourisme. Relevons ici les considérations ségrégationnistes, racistes portées sur les populations marocaines, sur leurs habitats considérés ici comme de véritables foyers de maladies, d'insalubrités. Les villes marocaines n'avaient de valeur que leur pittoresque et leur exotique qui devaient être servis aux touristes métropolitains. Il fallait à tout prix préserver cette touche on ne peut plus insolite, curieuse pour la satisfaction d'un public français en mal de fortes sensations. Mais, très rapidement, le Résident général Lyautey, soulignait que cette séparation ne devait en aucun cas nuire aux intérêts économiques européens, et c'était là le point le plus délicat, le plus important. Il fallait donc ménager à la ville moderne des voies et des moyens de communication rapides et faciles avec le centre « indigène », dont elle était plus ou moins parasite, dépendante. L'on devait alors créer « une cellule moderne » en dehors de la « cellule musulmane », mais les rattacher l'une à l'autre, dans leurs intérêts réciproques, par de grandes artères de vie : tel était donc le programme à réaliser. La réalisation de ce programme comportait l'établissement pour chaque ville d'un plan d'aménagement, base technique du travail, la création d'une arme juridique comme sanction de ce plan, une œuvre administrative d'exécution, essentiellement municipale mais coordonnée par les soins d'un service central, des moyens financiers. Dans chaque ville marocaine était établi un plan d'aménagement et d'extension qui déterminait le réseau des voies publiques (tracé, largeur) ; c'était la partie essentielle du plan qui prévoyait les besoins futurs de la circulation urbaine (roulage, tramways) en devinant et orientant à la fois le sens de ses grands courants, l'emplacement rationnel des principaux foyers d'attraction de la ville (gare, postes, écoles, théâtres, services administratifs). Là, encore, il était essentiel de voir large pour éviter de dispendieuses expropriations futures de larges réserves foncières pour les besoins militaires

d'une part et pour les hôpitaux d'autre part. Concentrer tous les services de l'armée dans un même espace prévu pour des extensions possibles ; concentrer de même tous les services hospitaliers, militaires et civils : une autre idée des-tinée à éviter la dispersion et à permettre souvent des économies de frais généraux, les di-verses servitudes ou réserves nécessaires dans l'intérêt de l'hygiène ou de l'esthétique. C'était un point des plus importants. Le plan divisait la ville en diverses zones : un quartier industriel, où sont rejetés, sous les vents dominants, les industries insalubres ou gênantes ; un quartier de villas, où les terrains ne peuvent être bâtis que sur une certaine portion de leur superficie ; un quartier commercial ; diverses zones où sont réglementés spécialement la hauteur des maisons, etc. en outre, il fixe, s'il y a lieu des servitudes spéciales à chaque voie : soit servitude de retrait, soit surtout servitude d'arcades, très indiquée dans les pays de soleil. Un règlement déterminant toutes ces servitudes est annexé au plan d'aménage-ment. Le plan réserve, en outre, de vastes espaces libres pour l'aération de la ville. Tels étaient les éléments essentiels d'un plan d'aménagement. Son établissement présentait des difficultés considérables : difficultés pratiques, car il fallait tenir compte dans la plus large mesure des situations acquises ; difficultés techniques surtout. Le plan n'était pas une simple image, mais un véritable document administratif qui fixait les limites du droit de propriété. Il demandait donc à être établi avec une précision très grande. Relevé parcellaire des terrains existants, tracé du plan sur cet état parcellaire, enfin report du plan sur le ter-rain. Telles étaient les opérations essentielles qu'il supposait et qui demandaient un person-nel expérimenté de géomètres. En présence de la pénurie de ce personnel technique, le gou-vernement fut obligé de créer sur place, à Casablanca, une école de géomètres qui ne tarda pas à pourvoir des éléments suffisants et opérationnels. Une fois le plan établi, les consé-quences juridiques devaient être prises en compte. Ces conséquences furent déterminées, dès 1914 par deux lois organiques : l'une, sur les alignements et l'autre sur l'expropriation, qui instituaient une législation très moderne en matière de travaux publics. Le plan, par le fait qu'il fut déclaré d'utilité publique, jetait sur l'emplacement des voies prévues une ser-vitude « *non edificandi* » d'une durée déterminée pendant laquelle la puissance publique était tenue de le réaliser. Cette réalisation pouvait se faire de deux manières. D'abord, par voie d'expropriation : expropriation très large (le principe de l'expropriation par zones fut posé au Maroc par la loi de 1914) dans laquelle l'indemnité était fixée par le tribunal et non par le jury, en tenant compte obligatoirement de la plus-value procurée à la propriété par le travail public lui-même. L'autre mode de réalisation était tout à fait spécial au Maroc. Il s'agissait des associations syndicales de propriétaires. L'expropriation avait l'inconvénient de déposséder certains propriétaires situés en tout ou partie sur le tracé d'une voie prévue, au profit de riverains plus heureux. Elle exigeait en outre de lourdes dépenses collectives qui étaient d'autant moins équitables que, dans un pays jeune, le propriétaire riverain bénéficie en général, par l'effet du percement des voies, de plus-values bien supérieures aux charges que représente la cession des terrains. Enfin, elle avait l'inconvénient de tailler comme au couteau les parcelles existantes, en laissant sur son passage des tronçons in-formes dont les limites ne sont pas normales à la voie et qui sont le plus souvent impropres à la construction d'immeubles élégants et sains. L'association syndicale des propriétaires permet de remédier à ces inconvénients. Dans un périmètre déterminé, tous les propriétaires sont invités à se grouper en association syndicale. Si la majorité est consentante, l'asso-ciation est constituée. Aussitôt une commission syndicale élue par les intéressés procède à

un travail de redistribution des terrains syndiqués, qui consiste, si l'on peut dire, à les mettre fictivement en commun et à les replacer le long des voies prévues après déduction des superficies cédées à la voirie. Ainsi, chacun cède à l'Etat une part à peu près proportionnellement égale, et de plus, l'opération faite, les voies se trouvent bordées de parcelles immédiatement propres à la construction. C'est par association syndicale qu'a été réalisée, par exemple, la création du Boulevard de la Gare à Casablanca. Dans plusieurs grands quartiers de la même ville (quartier de la TSF, quartier Gauthier) le plan est réalisé par la même procédure. Il en est de même pour toute la ville de Rabat. Etablir un plan d'aménagement, le déclarer d'utilité publique, appliquer les servitudes légales : ce n'est encore là qu'une petite partie de l'œuvre à accomplir. Reste un immense travail d'ordre administratif ; non seulement l'exécution des travaux publics nécessaires des chaussées avec toutes leurs dépendances (égouts, canalisation d'eau, trottoirs) des places et des jardins, mais encore l'examen des demandes d'autorisation de bâtir pour surveiller l'application stricte du plan, et enfin la détermination des emplacements affectés aux divers bâtiments publics. Cette dernière partie du programme n'est pas la moins délicate. Il est incontestable en effet, que les divers services publics ou administrations ont une tendance toute naturelle à placer leurs bâtiments à leur guise et dans le lieu qui leur paraît immédiatement le plus propre au but qu'elles se proposent : les gares à la porte des villes « indigènes », les bâtiments des postes au centre même de ces villes, etc. il a fallu un sérieux effort et souvent l'intervention personnelle du Résident pour faire entendre au début que ces divers bâtiments, qui sont les plus puissants foyers d'attraction d'une ville à créer, doivent être placés, non pas au centre des intérêts du moment, mais de ceux futurs. L'application d'une telle doctrine demande d'ailleurs beaucoup de doigté, et des solutions transitoires doivent être adoptées qui ménagent le présent et préparent l'avenir. Ce programme, naturellement, nécessitait de grands moyens financiers. Les dépenses ont un caractère nettement municipal. Néanmoins, au début, les villes n'ayant pour ainsi dire pas de ressources propres, c'est l'Etat qui prit à sa charge les travaux municipaux ; une rubrique fut réservée à cet effet dans l'emprunt de 1914. Mais, les sommes inscrites soit 10 millions s'épuisaient rapidement. Il fallait trouver d'autres ressources. Entre 1914 et 1920, et surtout depuis 1916, les finances municipales ont donc été complètement réorganisées. Autonomie budgétaire des villes, réforme des droits de portes et de marchés : le résultat est que depuis lors, toutes les villes marocaines sauf Rabat à qui sa situation de capitale impose des charges énormes, ont des excédents de ressources très importants. Casablanca a eu environ 1 800 000 francs d'excédents en 1919 ; Kénitra environ 600 000 francs, Fez, environ 300 000 francs, Marrakech environ 200 000 francs, Meknès de même ; les autres villes entre 100 et 500 000 francs. Ces excédents ont permis la continuation, dans chaque ville, des travaux neufs prévus au plan, après épuisement de la part des fonds d'emprunt qui lui était affectée. Ils permettent aussi d'envisager pour certaines d'entre elles (Kénitra, Casablanca, Meknès, Marrakech et Fez) des emprunts en banque ou même par voie d'émission publique. Tels étaient les principes essentiels qui inspirèrent la politique du gouvernement du Maroc en matière d'urbanisme. Cette œuvre fut menée sous la direction personnelle, directe et constante du général Lyautey lui-même, par deux services, d'ailleurs rattachés l'un à l'autre au point de vue administratif et fonctionnant dans un complet accord : le service des plans de villes pour la partie technique, la Direction des Affaires civiles

pour la partie administrative⁴¹. L'Espagne se trouvait confrontée à ces mêmes préoccupations que posait l'urbanisme en général. En effet, si à Tétouan comme dans les autres villes du Maroc s'était édifié un quartier européen auquel les Espagnols eux-mêmes reprochaient d'être trop près de la ville « indigène » et de ne pas comporter assez de possibilités d'extension, la ville « indigène », elle, dominée d'un côté par sa *kasbah* et de l'autre par les hautes montagnes des Beni Hozmar, demeurait intacte à l'intérieur de ses murailles, avec son dédale de ruelles étroites et tortueuses où circulaient musulmans et juifs, ses souks où les femmes de la campagne venaient écouler leurs produits, ses mosquées et ses sanctuaires vénérés. Parmi la foule « indigène », on remarquait aussi beaucoup d'Espagnols : sur 46 000 habitants, la ville comptait en effet 25 000 musulmans, 7 500 Israélites et 13 500 Européens, presque tous Espagnols. Cette forte proportion se retrouvait dans la plupart des autres villes de la zone, où s'étaient créés en outre des centres presque exclusivement espagnols. Tel fut le cas, par exemple, de Rio Martin, à l'embouchure du petit fleuve du même nom, autrefois port de Tétouan, remplacé dans ce rôle par Ceuta et transformé en un centre d'agriculture, de commerce et de pêche, où vivaient 4 600 Espagnols et où venaient estiver un millier d'« indigènes » tétouanais. Cet encombrement urbain s'expliquait surtout par l'état permanent de dissidence qui existait dans les quatre cinquièmes de la zone durant les années de guerre et de rébellion⁴².

Conclusion générale

Phares, poteaux et bornes frontières, sémaphores, cimetières, tombeaux des saints, mosquées, forteresses militaires, coups de mains des pirates barbaresques, capitulations (*capitula*), ont été les causes de guerres et de conflits entre les nations des pourtours de la mer Méditerranée occidentale. Les pays ibériques, l'Angleterre, la France, l'Italie, se sont disputés le Maroc depuis la période médiévale. Les appétits impérialistes et coloniaux des temps modernes et contemporains s'exacerbèrent au Maroc ; les Sultans du Maghzen, empêtrés dans des crises financières ardues mais secondés par des diplomates aussi chevronnés que volontaristes, n'en défendirent pas moins vigoureusement leurs intérêts dans toutes les rencontres internationales portant sur l'avenir de leur royaume. Traités, conventions, accords furent signés entre lui et les puissances européennes, témoignant ainsi de l'intérêt qu'il représentait aux portes de la Méditerranée occidentale. La France, reconnue nation la plus favorisée, par des jeux diplomatiques soutenus, finit par s'imposer pratiquement seule sur le terrain, acceptant pourtant la présence espagnole dans ses présides côtiers. Après la victoire sur les nations rivales d'Europe, la France devait affronter les rébellions marocaines et s'engager, à partir de la signature du Protectorat en 1912, à la mise en valeur de cette possession acquise avec tant de sacrifices en vies humaines, de part et d'autre. Au Maroc, Lyautey avait veillé scrupuleusement à ce que l'esprit d'ordre veille et commande en toute action, évite la maladresse qui pourrait compromettre l'avenir, prononce l'offensive quand un ré-

⁴¹ France-Maroc, « L'aménagement des villes du Maroc », *France-Maroc*, n°6, juin 1920, pp. 125-128.

⁴² Fidel, (Camille), « Au Maroc espagnol et sur les confins franco-marocains », *Questions maritimes coloniales et maritimes*, mai-juin-juillet 1930, n°440, pp. 50-66, pp. 53-54.

sultat décisif ne peut atteindre, consolide à mesure qu'il avance, s'incruste là où il est parvenu, disciple les événements, domine les incidents, additionne sans cesse les résultats. Les logiques d'urbanisation métropolitaines allaient alors être mises à rude épreuve devant les réalités de l'habit traditionnel marocain. Il fallait, aux autorités coloniales françaises de nouveaux cadres de vie et de travail qui juraient d'avec « les villages nègres » du Maroc. Elles entreprirent alors sans tarder, bien avant la « pacification » totale et complète de la farouche résistance, de (re)profiler, de redessiner, de redimensionner, de réorienter, bref, de surimposer (à défaut de les raser complètement) aux villes médiévales marocaines d'autres dynamiques urbanistiques (dé)structurantes. La société marocaine devait désormais se réadapter à un contexte colonial qui œuvrait de toutes ses forces pour la défense d'une nation éprouvée par de rudes rivalités européennes mais aussi la satisfaction des besoins d'une France gourmande et insatiable. La mise en valeur des terres marocaines, dans le cadre d'une vaste colonisation agricole impulsée à partir des années 1920, allait imposer un équilibre entre les villes de la côte et celles de l'intérieur du pays.

Bibliographie générale

Archives diplomatiques, tome 96, 1905, vol. IV, n°10-11-12. *Affaires du Maroc, 1901-1905. Livre jaune français [Extraits, 1901] Correspondances, dépêches, notes*, Paris, 1906, 750p.

BA, (Daha Chérif), « Les colonies portuaires espagnoles au Maghreb du XVI^e au XX^e siècle », Première et Deuxième parties, *Insaniyat*, (Varia), *Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, janvier-juin 2010, n°47-48, pp. 159-191 et *Insaniyat*, (Varia), juillet-septembre 2010, n°49, pp. 73-98.

Bernard, (Gl.), « La conquête et l'organisation du Maroc, 1912-1919. L'œuvre du général Lyautey », *La Géographie*, Paris, Société de Géographie, 1920, n°1, tome XXXIV, juin 1920, pp. 337-360.

Besson, (Vice-amiral), « En Méditerranée », *Revue des questions coloniales et maritimes*, janvier 1914, n°349, p. 15-17.

Donnadieu, (Marcel), « Les relations diplomatiques de l'Espagne et du Maroc (de janvier 1512 à juillet 1926) », Thèse de Doctorat, Université de Montpellier, Faculté de Droit, Montpellier, 1931, 221p.

Donon, (Jean), « La question indigène dans l'Afrique du Nord », *Revue des questions coloniales et maritimes*, mai 1914, n°349, pp. 81-88.

Fidel, (Camille), « Au Maroc au début de la guerre franco-allemande », *Revue des questions coloniales et maritimes*, n° 349, juillet-août-septembre 1914, pp. 195-198.

Fidel, (Camille), « Au Maroc espagnol et sur les confins franco-marocains », *Questions maritimes coloniales et maritimes*, mai-juin-juillet 1930, n°440, pp. 50-66.

Fidel, (Camille), « L'opinion espagnole et le Maroc », *Revue des questions coloniales et maritimes*, mars-avril 1918, n°372, pp. 38-40.

France-Maroc, « L'aménagement des villes du Maroc », *France-Maroc*, n°6, juin 1920, pp.125-128.

Gaillard, (Henri), «La fondation de Fez et son histoire », *France-Maroc, Revue mensuelle illustrée*, 1917, pp. 5-10.

- Gaudio, (Attilio)**, « *Sahara espagnol* », *fin d'un mythe colonial ?*, Rabat, Ed. Arrissala, 1975, 516p.
- Herriot, (Edouard)**, « L'ordre dans la création. L'œuvre du général Lyautey au Maroc », *France-Maroc, Revue mensuelle illustrée*, 1917, pp. 1-4.
- Hubert, (Lucien)**, « Les travaux publics au Maroc. Ports. Routes. Chemins de fer », *Revue des questions coloniales et maritimes*, n°349, avril 1914, pp. 97-111.
- La Vie coloniale**, 1^{er} décembre 1911, n°111 : « L'accord secret anglo-français », p. 237
- Lyautey l'Africain. Textes et lettres du Maréchal Lyautey présentés par Pierre Lyautey. I : 1912-1913**, Paris, Plon, 1953, 294p.
- Marchat, (Henry)**, « Les origines diplomatiques du « Maroc espagnol » (1880-1912) », In : *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°7, 1970, pp. 101-170.
- Marvaud, (Angel)**, « L'accord hispano-marocain et la France », *Questions diplomatiques et coloniales : revue de politique extérieure*, 1897-1914, Tome XXXI (janvier-juin), Paris, 1911, pp. 11-26.
- Mercier, (L.)**, « Souvenirs des massacres de Fez. Avril 1912 », *France-Maroc, Revue mensuelle illustrée*, 1917, pp. 11-17.
- Michaux-Bellaire, (Ed.)**, « Les Espagnols au Maroc », *France-Maroc*, n°58, septembre 1921, pp. 155-158.
- Pons, (C.)**, « Les Espagnols dans le Rif », *France-Maroc*, n°98, janvier 1925, pp.7-8.
- Résidence générale de la République française au Maroc. La renaissance du Maroc. Dix ans de protectorat, 1912-1922**, Paris, 1922, 495p.
- Slousch, (Nahum)**, « Une mission dans l'Atlas marocain », *Revue des questions coloniales et maritimes*, mai 1914, n°349, pp. 130-142.
- Tardieu, (André)**, *La Conférence d'Algésiras, histoire diplomatique de la crise marocaine (15 janvier-7 avril 1906)*, Paris, Félix Alcan, 2^e édition, 1908, 554p.

La Corse en 1870-1871 : crise d'intégration et triomphe des stéréotypes

DIDIER REY
UNIVERSITE DE CORSE

« L'Etat Français (les Corses aiment cette terminologie) sous la Monarchie finissante a commis l'énorme bétise d'acheter la Corse à Gênes (de redoutables commerçants les Génois et découvreurs de l'Amérique avec ça). La suite est connue : les Buonaparte qui ont mis le feu à l'Europe et ruiné le pays 1815/1871, l'assistance perpétuelle ...et la situation actuelle. Une super affaire dont il devient urgent de se débarrasser. Mais quels sont les politiques qui auront le courage (oxymore) de le faire ? »¹

Par ces quelques lignes, cet internaute résumait parfaitement les principaux griefs adressés généralement à la Corse et aux Corses par la *vox populi*, énumérant les grands traits sensés caractériser les insulaires : violence endémique, assistanat d'une engeance finalement étrangère et, par conséquent, le désir de se débarrasser d'un problème récurrent. Nonobstant une image détestable des napoléonides, ravalés au rang de simples prédateurs. Loin d'être uniquement déterminé par l'évolution de la Corse depuis une cinquantaine d'années², le message de cet internaute, sans le savoir (?), reprenait la synthèse d'un discours établi quasi définitivement voilà près de cent cinquante ans.

C'est à ce moment décisif que constitue, pour la Corse, le passage du Second Empire à la Troisième République que nous voudrions brièvement nous intéresser ici car, outre le fait que « l'année Terrible »³ entérina la fin réelle des prétentions italiennes⁴ et le choix volontaire de la France par les Corses, elle cristallisa définitivement la structure d'un discours conflictuel au niveau national. Il est à noter que cet épisode, loin d'être anodin et souvent résumé anecdotiquement à la proposition Clemenceau⁵, n'a pourtant fait l'objet – à notre

¹ Message posté par Citoyen, le 16 novembre 2012, à 14h25, sur le site lemonde.fr suite à un article datant du 14 novembre précédent relatant l'assassinat du président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse-du-Sud ; orthographe originale conservée, il en sera de même pour toutes les citations à venir.

² L'évolution de la situation dans l'île justifiait, par exemple, une « Note sur la Corse » in Jean-Jacques Becker avec la collaboration de Pascal Ory, *Crises et alternances 1974-1995*, Paris, Le Seuil, Point Histoire, Nouvelle histoire de la France contemporaine, tome 19, 1998, p.743-748 ; ainsi qu'un texte intitulé « L'imbroglio corse » in Olivier Wieviorka et Christophe Prochasson, *La France du XX^e siècle, documents d'histoire*, Paris, Le Seuil, Point Histoire, Nouvelle histoire de la France contemporaine, tome 20, 2011, p.740-742.

³ Victor Hugo, *L'année Terrible*, Paris, Michel Lévy Frères Éditeurs, 1872, 444 pages.

⁴ Les gesticulations fascistes de l'entre-deux-guerres n'en constituant qu'un épisode anachronique.

⁵ Voir plus loin.

connaissance – d’aucune étude sérieuse depuis plus d’une trentaine d’années⁶. Or, il nous semble que les enjeux de ce moment si particulier dépassent largement le simple phénomène de rejet du seul bonapartisme pour inscrire, en fait, une certaine représentation très négative de la Corse au cœur même de la culture politique républicaine. Afin de proposer une étude sérieuse de ces enjeux, il nous a semblé pertinent de recourir à l’analyse de la presse nationale et aux écrits littéraires du temps dans lesquels se dévoilèrent sans fard les mécanismes culturels de ce rejet qui, par là même, purent se diffuser et imprégner le corps social ; car, il ne saurait être question, ici, d’oublier le caractère récurrent de ces manifestations qui, plus ou moins périodiquement, viennent empoisonner les relations entre la Corse et la France lors d’événements particuliers⁷. Nous avons effectué le même travail du côté insulaire afin d’appréhender au mieux la mise en place par les Corses d’un argumentaire de défense, prisonnier cependant d’un certain complexe d’infériorité non avoué.

1870-1871, haro sur les Corses

Dès le début des hostilités⁸, et plus encore à l’annonce des premières défaites, des manifestations spontanées et ponctuelles d’opposition au régime napoléonien s’étaient faites jour. Or, intimement liés à l’Empire, les Corses furent instantanément associés aux malheurs du pays. À l’entame du conflit, déjà, des heurts très violents avaient eu lieu à Marseille, entre des marins corses et des zouaves, dans le quartier Saint-Jean, puis sur le port quelques jours après⁹. Dans la deuxième quinzaine du mois d’août, alors que les défaites s’accumulaient, les troubles contre le régime s’amplifièrent, notamment dans le Midi ; aux cris d’hostilité contre l’Empereur s’ajoutèrent bientôt des « Mort aux Corses ! »¹⁰. Il ne s’agit évidemment pas de surévaluer les épisodes de ce genre, il n’en demeurerait pas moins qu’ils reflétaient un état d’esprit propre à la stigmatisation des Corses et au passage à l’acte violent ; la chute de l’Empire, vécue dans l’île dans une atmosphère de consternation puis de « fin du monde », devait, en France, libérer définitivement la haine envers les insulaires.

⁶ Il s’agissait du chapitre rédigé par Michel Sansonetti, « Le prix de la fidélité » in *Le Mémorial des Corses, tome III, La présence française 1796-1914*, Ajaccio, SARL le Mémorial des Corses, 1982. Le seul ouvrage de synthèse sur la question des rapports entre la Corse et la République ignore quasiment cet aspect des choses, Jean-Paul Pellegrinetti et Ange Rovere, *La Corse et la République*, Paris, Le Seuil, 2004.

⁷ Le dernier en date, entre 1998 et 2010, étant celui consécutif à l’assassinat du préfet Claude Érignac et de ses suites (affaire Bonnet et procès des membres du commando) où des discours d’une rare violence furent tenus sur les Corses rendus collectivement responsables du drame. Notons que la prégnance de ces stéréotypes se retrouve dans des domaines aussi différents que le sport ou le tourisme.

⁸ Le 19 juillet 1870, au terme d’une courte crise diplomatique à propos de la candidature d’un prince Hohenzollern au trône d’Espagne, le gouvernement de Napoléon III, souhaitant en découdre alors qu’il avait obtenu satisfaction et aiguillonné par la dépêche d’Ems, déclarait la guerre à la Prusse. Les hostilités débutèrent réellement, en Alsace, le 4 août, par la défaite française de Wissembourg, aussitôt suivie, le surlendemain, de celle de Frœschwiller.

⁹ BNF, Gallica, *La Presse* du 3 août 1870.

¹⁰ Voir, par exemple, tribunal correctionnel de Paris (6^e chambre), BNF, Gallica, *La Presse* du 20 août 1870.

Avec l'instauration de la République, la presse demanda instamment l'épuration de l'administration, non seulement des fonctionnaires attachés à l'Empire, mais également de ceux qui avaient pour seul tort d'être Corses, sans autre forme de procès. Ainsi, *Le Figaro*, évoquant les tâches qui attendaient le nouveau préfet de police, n'hésitait pas à écrire que « M. de Kératry aura fort à faire pour purger son administration de tous les Corses qui en faisaient l'ornement – ce qui est indispensable »¹¹ ; celle-ci eut bien lieu et environ un millier d'entre eux furent chasser de l'administration. Cette épuration apparaissait d'autant plus nécessaire que les insulaires pouvaient représenter un danger pour les armées de la Défense nationale, semant la discorde, « Le chef de bataillon Passerieu [...] ordonna à un factionnaire de le mettre dehors. Raulet, qui était en ce moment à la porte, dégaina son sabre-baïonnette et s'écria : 'Arrive donc, avec ton factionnaire ! Tu n'es qu'un Corse et qu'un traître comme l'autre !' »¹² ; entraînant des refus d'obéissance : « Conseil de guerre de la Garde nationale (9^{ème} secteur) [...] séance du 26 octobre. Infraction à la discipline. Outrage envers un supérieur. Refus d'obéissance [...]. Il n'avait pas encore prononcé le nom du lieutenant Billard, lorsque celui-ci l'interrompit brutalement et adressa au capitaine Versini de violentes injures, disant, avec des gestes menaçants, qu'il était un Corse, un polisson, un galopin, et ajoutant qu'il lui f... son sabre au travers du corps »¹³. Pire encore, les soldats corses seraient de piètres militaires, parfois coupables d'usurpation de commandement et d'excitation à la guerre civile ; complices finalement des Prussiens, en rendant presque vains les efforts tentés pour rétablir la situation militaire déjà si compromise : « Cette journée du 9 janvier [1871] semblait présager des jours de succès. Il faisait beau, de la neige partout, mais une température supportable. On se battit bien. Seul, un bataillon corse se débânda, laissant tuer son commandant »¹⁴. Rien d'étonnant alors à ce que les gardes-mobiles insulaires qui montaient en ligne fussent insultés par les populations des villes qu'ils traversaient¹⁵.

Était-ce finalement surprenant ? Après tout, comme le rappelait Francisque Sarcey dans son « Feuilleton », régulièrement publié dans les colonnes du *Temps*, dont une série consacrée à l'œuvre de Mérimée, « Colomba est le plus étendu de ses romans [...]. Carmen est également une physionomie bien originale. Mais il est à noter que de ces deux caractères, l'un est corse, l'autre bohémien, tous deux par conséquent en dehors de notre civilisation »¹⁶. Le journaliste du *Journal des Débats Politiques et Littéraires* partageait d'ailleurs l'avis de son confrère¹⁷ : « Le rare est le violent, Mérimée l'avait cherché dans ces maquis de la Corse où fut couvé l'œuf d'où sortit l'aigle funeste. Qu'a-t-il pensé de la ruine soudaine de l'héritier néfaste du corse qui fut déjà si fatal à la France ? » ; alors que Jules Claretie évoquait le prince Pierre Bonaparte en des termes peu amènes « [Il] était pâle, et sa

¹¹ BNF, Gallica, *Le Figaro* du 9 septembre 1870.

¹² BNF, Gallica, *Journal des Débats Politiques et Littéraires* du 1^{er} janvier 1871 ainsi que *Le Petit Journal* du 4 janvier suivant.

¹³ BNF, Gallica, *Le Temps* du 29 octobre 1870 ; voir également le *Journal des Débats Politiques et Littéraires* du 27 octobre 1870.

¹⁴ BNF, Gallica, Jules Claretie, *Histoire de la Révolution de 1870-71*, tome 1, Paris, aux bureaux du journal L'Éclipse, 1872, p. 511.

¹⁵ Cité par Pascal Marchetti, *Une mémoire pour la Corse*, Paris, Flammarion, 1980, p. 197.

¹⁶ BNF, Gallica, *Le Temps* du 13 novembre 1870.

¹⁷ BNF, Gallica, *Journal des Débats Politiques et Littéraires* du 16 novembre 1870.

voix à l'accent corse, assez semblable, sans exagération aucune, au miaulement rauque du chacal »¹⁸. Dès lors, de cette terre étrangère et funeste, de « ce pays séparé de la France par sa langue, ses mœurs, sa situation géographique »¹⁹, de ses habitants inconstants, violents et prompts à la trahison, il n'y avait rien à espérer : « Cette Corse ne nous laissera donc jamais tranquilles ! »²⁰

Cette vague de corsophobie de plume se confondait avec l'anti-bonapartisme, il est vrai que le nombre relativement important de Corses présents dans les services de police honnis²¹, notamment à Paris avec le préfet Pietri, participa grandement au sentiment de rejet. Mais les deux ne se recouvraient pas totalement, l'exécration des Corses en tant que tels ayant une existence propre, indiquant clairement une perception de l'île et de ses habitants toujours marquée du sceau de l'altérité, voire du racisme ; les circonstances permettant simplement de l'exprimer avec plus de force et de violence. Ce sentiment de rejet puisait largement dans le fond des stéréotypes élaborés au moins depuis la conquête de 1769, et se rattachant souvent à des représentations négatives des insulaires dont les origines remontaient jusqu'au XVI^e siècle, voire à l'Antiquité (fainéantise, violence endémique, sauvagerie, animalisation etc.)²², sans oublier la marque du Romantisme et de Mérimée. L'argument du coût financier exorbitant de la possession de la Corse pour les finances publiques n'était pas absent et, bien qu'ancien lui aussi – les Génois en avaient fait bon usage en leur temps –, s'apparentait également à celui tenu sur l'Algérie, deux possessions ultramarines finalement considérées comme encombrantes. Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler que même sous le Second Empire, les accusations de ce genre ne manquèrent pas au point que Jean de la Rocca, rédacteur en chef de l'*Avenir de la Corse* – et grand thuriféraire du régime –, s'employa, dans un opuscule paru en 1863, à répondre aux attaques selon lesquelles la Corse coûterait chère à la nation, qu'aucun développement économique ni social n'y serait possible car ses habitants seraient par trop violents et paresseux et, enfin, qu'ils ne seraient point Français mais Italiens²³. Nonobstant l'expression, en France, d'une sorte de sentiment de « dépossession », l'impression d'une mise en coupe réglée du pays par une engeance perçue comme étrangère ; toutes choses déjà exprimées, plus d'un demi-siècle auparavant dans des circonstances semblables – défaite, chute du Premier Empire, occupation

¹⁸ BNF, Gallica, Jules Claretie, *Histoire de la Révolution de 1870-71*, op.cit., p. 46.

¹⁹ *Ibid.*, p. 555.

²⁰ BNF, Gallica, *Journal des Débats Politiques et Littéraires* du 28 février 1871.

²¹ Les Corses profitèrent de l'augmentation sensible des effectifs puisque, sous l'Empire, le nombre de policiers passa de 5 000 à un peu plus de 12 000 ; outre l'aspect répressif, il faut également y voir une conséquence de la croissance des grandes villes et il n'en alla pas différemment sous la III^e République « dont la police continua d'être peuplée d'insulaires, perpétuant les traditions autoritaires du second Empire ». Theodore Zeldin, *Histoire des passions françaises. Tome 4. Colère et politique*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2002 (1973), p. 256.

²² Cette approche ne concernait pas seulement les Corses puisque « les stéréotypes régionaux nourrissaient encore la lecture au moins parisienne des espaces français. [...] les Normands étaient procéduriers, les Gascons vantards, les Bretons sauvages etc. » in Quentin Deluermoz, *Le crépuscule des révolutions 1848-1871*, Paris, Le Seuil, L'univers historique, 2012, p. 218 ; mais les conséquences furent bien différentes, pour ne rien dire de l'évolution de ces stéréotypes encore très présents dans l'approche actuelle des insulaires.

²³ Voir notamment Jean de la Rocca, *La Corse calomniée, réponse à M. Clavé, Rédacteur de la Revue des Deux-Mondes*, Paris, au Bureau de l'*Avenir de la Corse*, 1863, 114 pages.

étrangère –, par nombre de pamphlétaires, dont Chateaubriand dans son *De Buonaparte et des Bourbons* (1814). Le vicomte, cependant, bien que considérant toujours Napoléon comme un étranger et les Corses comme des Italiens, fit rapidement amende honorable, prédisant en préface de la troisième édition de son ouvrage : « Il est évident que je n'ai attaqué ni la Corse, ni l'Italie en général ; il est toujours absurde de s'en prendre aux nations des crimes particuliers de quelques hommes » (p.VII).

Si les journaux républicains ne furent pas les seuls à dire leur aversion pour les Corses et l'Empire, on songera notamment aux orléanistes du *Journal des Débats Politiques et Littéraires*, ils n'en furent pas moins les plus incisifs, qu'ils aient été modérés (*Le Siècle* et *Le Temps*) ou radicaux (*La Lanterne* et *Le Cri du Peuple*). Se faisant, la presse créa un corpus que l'on peu qualifier de « républicain » dans le sens où il fut – et sera – partagé peu ou prou par tout un personnel politique, regroupant un ensemble de stéréotypes, lui donnant une unité et une cohérence qu'il n'avait jamais vraiment eu, l'insérant définitivement dans le champ politique national. Si bien que, en cet automne 1870, dans ce déchaînement de haine, les éclairs de lucidité furent rares : « Ne vous semble-t-il pas qu'il serait temps d'en finir avec les attaques incessantes dirigées contre un département dont le seul crime paraît être jusqu'ici d'avoir servi de berceau à la famille de Napoléon III ? »²⁴.

Une île de trop ?

Ces manifestations de rejet eurent bientôt des implications politiques. Outre des déclarations publiques xénophobes, notamment devant les Tuileries, le 4 septembre 1870 : « C'est donc de bon cœur que j'ai provoqué le cri : A bas les Corses ! et croyez-moi, la honte de ma patrie m'étouffe, m'étreint dans une telle douleur, que je suis encore prêt à le crier »²⁵, alors qu'une feuille de Limoges mettait même « en garde les jeunes filles contre d'éventuelles unions avec des Corses ! »²⁶, les choses prirent rapidement un caractère plus inquiétant encore. En effet, il y eut également des agressions physiques, voire des meurtres, contre des Corses à Paris, à Lyon ou à Marseille sans que l'on puisse en dire plus, la liste de ces exactions n'ayant jamais été dressée par les autorités de l'époque selon ce critère. Dès lors, il demeure difficile d'établir les raisons exactes de ces attaques : les victimes avaient-elles été agressées, voire tuées, parce qu'elles étaient Corses ? Bonapartistes ? Membres des forces de l'ordre ? Les trois à la fois comme dans le cas de l'agent Vincenzini, lapidé et noyé dans la Seine, à Paris, le 26 février 1871 ?²⁷ Ou pour un tout autre motif, n'ayant rien à voir avec

²⁴ BNF, Gallica, *Le Figaro* du 3 octobre 1870.

²⁵ BNF, Gallica, *Le Figaro* du 11 septembre 1870.

²⁶ Michel Sansonetti, « Le prix de la fidélité » *op.cit.*, p. 286.

²⁷ « Les Parisiens de 1871 n'ont que peu de tendresse pour les agents de police, et moins encore pour les espions. Or Vincenzini cumule les deux tares. De surcroît il est Corse : raison supplémentaire de détester ce personnage qui ne peut être qu'un 'mouchard' », Pierre Milza, « L'année terrible ». *La Commune, mars-juin 1871*, Paris, Perrin, 2009, p. 38. Jules Claretie relate les détails du meurtre dans son *Histoire de la Révolution*, *op.cit.*, p. 584, en orthographiant le nom de la victime Vincentini.

les précédents, la période troublée étant propice aux débordements en tout genre ?²⁸ Quoi qu'il en fût, dans l'île, les rumeurs de massacres prirent une telle ampleur que le gouvernement se trouva dans l'obligation de les démentir par l'intermédiaire du préfet : « Les bruits qui circulent [...] relativement aux massacres de Corses qui auraient lieu à Marseille sont absolument faux. Jamais le gouvernement de la République ne permettra qu'il soit établi des catégories entre citoyens français »²⁹. Le tout nourri – et réciproquement – par des campagnes politiques décousues où se mêlèrent les propositions les plus surprenantes. Nous passerons ici sur les plus farfelues comme celle, très tardive, de ce pétitionnaire proposant à l'Assemblée nationale « de vendre nos dépendances, la Corse à l'Italie, les Antilles françaises aux États-Unis, Pondichéry à l'Angleterre, chaque colonie pour un milliard »³⁰.

Toutes, néanmoins, avaient un but commun : exclure la Corse de l'ensemble national. Trois peuvent être clairement identifiées entre le mois de septembre 1870 et le mois de mai 1871.

La première consistait à rendre en quelque sorte la Corse à l'Italie désormais unifiée, bref à la réintégrer dans ce que beaucoup considéraient comme son environnement naturel ; elle fut clairement exprimée par Henri Rochefort qui, dès le 4 septembre 1870, demandait dans le journal *La Lanterne* que l'on effectua « la restitution de la Corse à l'Italie pour un franc »³¹. La presse, du reste évoquait régulièrement les manœuvres diplomatiques italiennes – réelles ou supposées – visant à obtenir la restitution de la Corse³². Qu'en était-il outre-Tyrrhénienne ? Le nouvel État songea-t-il à profiter des défaites françaises pour réaligner le retour de la Corse dans le giron italien ? Avec une classe politique et une opinion publique devenues plutôt francophobes au moins depuis Mentana³³ – et malgré un retournement certain d'opinion après Sedan³⁴ –, d'aucuns songèrent à s'emparer de l'île dans la foulée de la prise de Rome. L'État-major italien prépara un plan de débarquement dans le plus grand secret, le commandement de l'expédition aurait du être confié au général

²⁸ On pensera notamment à Alain Corbin, *Le village des « cannibales »*, Paris, Champs Flammarion, 1990, 204 pages, ou à l'assassinat, par la foule lyonnaise, du commandant Arnaud le 20 décembre 1870.

²⁹ BNF, Gallica, *Dépêches, circulaires, décrets, proclamations et discours de Léon Gambetta (4 septembre 1870-6 février 1871)*, publiés par M. Joseph Reinach. I. Edition définitive, Paris, G. Charpentier, 1886, p. 449.

³⁰ BNF, Gallica, *Le Temps* du 19 décembre 1871.

³¹ Cité par Pascal Marchetti, *Une mémoire, op.cit.*, p. 195.

³² Voir, entre autres, BNF, Gallica, *Le Temps* du 7 septembre 1870 ; *La Presse* et *Le Petit Journal* du 19 novembre 1870.

³³ Eugène Rouher, chef du gouvernement de Napoléon III, déclara alors que « L'Italie ne s'emparera jamais de Rome. Jamais la France ne supportera cette violence faite à son honneur et à la Catholicité », cité par Gilles Pécout, *Naissance de l'Italie contemporaine 1770-1922*, Paris, Nathan Université, 2002, p. 160.

³⁴ « La capitulation de l'armée impériale à Sedan et la chute de l'Empire ont provoqué dans la péninsule un brusque revirement d'opinion [...] une nouvelle vague d'enthousiasme et d'admiration pour la France républicaine, symbole des droits de l'Homme et de la liberté », Pierre Milza, « *L'année terrible* ». *La guerre franco-prussienne, septembre 1870-mars 1871*, Paris, Perrin, 2009, p. 133-134.

Gerolamo (Nino) Bixio³⁵. L'affaire fit long feu à cause de l'opposition du roi Vittorio Emanuele II qui ne voulait pas profiter de circonstances aussi dramatiques pour réaliser le projet annexionniste ; le souverain demeurait malgré tout francophile et conscient de la « dette d'honneur » de son pays envers la France. Il est vrai également que, dans les milieux nationalistes, Niccolò Tommaseo lui-même doutait du bien fondé de ce projet au nom des problèmes de tous ordres rencontrés par l'Italie. En effet, en Toscane et surtout dans l'ex-royaume de Naples, l'État unitaire se confrontait à des difficultés multiples face à ces « Italiani che, rimanendo Italiani, non volessero unirsi a noi » (Massimo d'Azeglio)³⁶ ; la lutte contre le brigandage méridional en demeurait l'aspect le plus dramatique, symbolisé notamment par la destruction totale des villages de Pontelandolfo et Casalduni dans le Benevento. Plus globalement, en politique étrangère, après une décennie d'expansion, le jeune État entraînait dans une phase de recueillement nécessaire à la consolidation de son existence qui devait d'ailleurs conduire à un rapprochement avec « l'ennemi héréditaire » autrichien concrétisé, une dizaine d'années plus tard, par la Triple Alliance. Tout cela n'en traduisait pas moins le fait que, dans l'esprit de nombre de penseurs et d'acteurs du *Risorgimento*, la Corse n'était plus tout à fait une terre italienne, en tout état de cause la question de son rattachement au Royaume d'Italie s'avérait beaucoup moins importante et nécessaire que le règlement des conflits internes et que pouvaient l'être la libération du Trentin, de l'Istrie et, dans une moindre mesure, de la Dalmatie. Le dernier avatar de cette option italienne se déroula à l'été 1871, lorsque fut brièvement évoquée la possibilité d'offrir la Corse, non plus au Royaume mais au Saint-Siège en dédommagement, en quelque sorte, de la perte de Rome³⁷ ; elle resta lettre morte mais contribua quelques temps encore à entretenir le débat sur l'exclusion de l'île.

La deuxième concernait l'expulsion de la Corse de la nation française, sans pour autant la céder à un autre État. Portée par des républicains de gauche, aux premiers rangs desquels figuraient Georges Clemenceau, Henri Rochefort et Jules Vallès, cette proposition fut la plus consistante et parvint jusqu'à l'Assemblée nationale, élue le 8 février 1871, et réfugiée à Bordeaux. Présentée une première fois, le 3 mars, par un député d'extrême gauche de la Seine, Édouard Simon dit Lockroy, ancien des Chemises rouges de Garibaldi³⁸, – alors que les préliminaires de paix avec la Prusse avaient déjà été signés – ; elle le fut de nouveau le lendemain, portée cette fois-ci par un autre député de la Seine, autrement dit Georges Clemenceau. Elle n'aboutit pas plus que la précédente et ne fut pas même discutée³⁹, bien qu'étant soutenue par le journal *Le Cri du peuple*, de Jules Vallès, qui, le même jour, écrivait que « la Corse n'a jamais été et ne sera jamais française ! Voilà cent ans que la France

³⁵ Carlo Morandi, *La politica estera dell'Italia. Da Porta Pia all'età giolittiana*, con prefazione di Giovanni Spadolini, introduzione ed appendice di aggiornamento bibliografico, a cura di Fernando Manzotti, seconda edizione, Firenze, Felice Le Monnier, 1972, p. 27.

³⁶ Cité par Aurelio Lepre e Claudia Petraccone, *Storia d'Italia dall'Unità a oggi*, Bologna, Il Mulino, Biblioteca storica, 2008, p.21.

³⁷ BNF, Gallica, *Le Figaro* du 24 juillet 1871. Voir également le *Journal des Débats Politiques et Littéraires* du 11 mars 1871 ainsi que Gustave Rothan, *Souvenirs diplomatiques. L'Allemagne et l'Italie 1870-1871*, Paris, Calmann-Lévy, 1885, p. 121 et p. 357.

³⁸ http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=7875

³⁹ Voir, par exemple, BNF, Gallica, *Le Temps* et *Le Siècle* du 7 mars 1871, le *Journal des Débats Politiques et Littéraires* du 7 et celui du 8 mars 1871 et *Le Figaro* du 8 mars 1871.

traîne à son pied ce boulet, nous l'en voyons estropiée et meurtrie »⁴⁰. La proposition revint sur le devant de la scène politique, en avril, à l'instigation d'un pétitionnaire de Cette (Sète) qui demandait « la séparation de la Corse avec la France, et l'exclusion immédiate des députés de la Corse. (Bruit.) – Cette pétition ayant pour objet le démembrement du territoire français, on pose la question préalable »⁴¹. Une dernière tentative fut faite à la fin du même mois : « Assemblée nationale, séance du 22 avril, présidence de M. Grévy [...]. Les membres du club positiviste de Paris demandent que la Corse cesse de faire partie de la République française »⁴² ; en vain une fois encore.

Parallèlement, une troisième campagne fut menée, parfois par les mêmes hommes politiques et les mêmes organes de presse, mais avec l'idée de tirer un bénéfice politique de cette exclusion : échanger la Corse contre l'Alsace-Lorraine et, par conséquent, céder l'île à l'Allemagne. L'idée se rencontrait dans les colonnes de quelques journaux dès septembre 1870, mais connut une vigueur certaine lors des négociations en vue du traité de paix. *Le Cri du peuple* se montra encore une fois en pointe dans le combat et publia, sous la plume d'Henri Bellenger, dans son numéro deux du 23 février 1871, un article intitulé *Cédons la Corse à la Prusse* d'une rare violence : « Le Corse [...] est naturellement mouchard... et assassin. Il cumule ! [...] Ces gens ont pourri la France. Partout, sur leur passage, ils ont, comme la larve immonde, gâté, sali de leur bave ce qu'ils n'ont pu ronger [...]. Puisque la Prusse réclame une cession de territoire, débarrassons-nous bien vite de la Corse en la lui donnant. Ce sera notre vengeance, le gage certain d'une prompte, cruelle et complète revanche. L'empire de Prusse mourra de la Corse comme nous venons, nous, de manquer d'en mourir. » Beaucoup plus hasardeuse, cette tentative d'exclusion subit le même sort que les précédentes.

Si aucune de ces tentatives n'aboutit, il fallait en attribuer la cause principale à la faiblesse des forces politiques qui les soutenaient ; celles-ci demeuraient minoritaires comme l'étaient, du reste, les Républicains – *a fortiori* d'extrême-gauche –, dans une Assemblée largement dominée par les conservateurs et les monarchistes. Les différentes campagnes de presse n'inversèrent pas le processus, dans un pays écrasé par la défaite et qui, tout compte fait, avait d'autres préoccupations, surtout depuis l'instauration de la Commune. Vaincue, en partie occupée, son territoire mutilé, condamnée à verser une lourde indemnité, bientôt en proie à la guerre civile, la France avait d'autres soucis et ne pouvait se permettre une nouvelle amputation territoriale, pas même celle du berceau de la famille de « Napoléon le petit ». La Corse pouvait continuer d'apparaître à beaucoup comme une sorte de province italienne quelque peu encombrante, elle n'en demeurait pas moins politiquement française et en voie accélérée de francisation. Dès lors, on comprend que, malgré leurs efforts, les partisans de l'exclusion n'aient guère eu de chances de réussir. Du reste, ils devaient, pour certains d'entre eux, faire amende honorable, mais de manière parfois un peu rapide, assez superficielle et pour le moins ambiguë à l'image de Jules Vallès : « [Envers les] Corses qui ont vaillamment lutté contre l'Empire et qu'Henri Bellanger a confondus dans une même diatribe avec les assassins et les mouchards à la solde de Badinguet, Vallès fait amende honorable. Certains propos que d'aucuns ont pu juger déplacés ou excessifs, le rédacteur en

⁴⁰ Cité par Pascal Marchetti, *Une mémoire, op.cit.*, p. 195.

⁴¹ BNF, Gallica, *Le Temps* du 3 avril 1871. Voir également le *Journal des Débats Politiques et Littéraires* ainsi que *Le Gaulois* du 3 avril 1871 et *Le Petit Journal* du 4 avril 1871.

⁴² BNF, Gallica, *Le Temps* du 25 avril 1871.

chef les impute à 'la passion politique' cette fièvre qui, seule, explique 'qu'on soufflète des gens qu'on pourrait épargner'»⁴³.

Passé l'été 1871, le progressif retour à la normale et l'enracinement du régime reléguèrent rapidement la « question corse » aux oubliettes pour une vingtaine d'années. Il n'en demeurerait pas moins vrai que, pour la première et la seule fois dans l'histoire de la République, des députés demandèrent instamment à ce que le Pays se sépara de l'un de ses départements sans que rien ne l'y obligea⁴⁴.

Les réactions insulaires

Dans un premier temps, fortement ébranlées par la chute de la dynastie impériale, la classe politique, la presse insulaires mais également l'opinion publique demeurèrent prostreées. Rapidement cependant, des manifestations d'hostilités au nouveau régime et à ses représentants eurent lieu à Ajaccio, sans jamais atteindre le niveau de gravité que lui prêta, un moment, la presse parisienne : « Des nouvelles très graves, venues de Corse, y signalent de grands troubles [...] deux navires avec des troupes, [...] ont dû être envoyés pour les réprimer [...]. M. Gustave Naquet, [...] nommé préfet de la Corse par M. Gambetta, aurait même été assassiné »⁴⁵ ; et bien loin de ce qui se passa à Nice au même moment⁴⁶. Cette situation tendue devait néanmoins se prolonger au moins jusqu'à la fin de l'année 1871, suscitant toujours son lot de rumeurs plus ou moins alarmistes⁴⁷.

Mais l'essentiel n'était pas là. Face aux manifestations de rejet et à la campagne de calomnies dont furent victimes les Corses, les réactions des notables demeurèrent empruntes d'un légalisme au premier abord surprenant. En fait, le Second Empire contribua profondément à l'intégration d'une grande partie des élites insulaires au système politique français, déjà entamé sous le Premier Empire et, en réalité, à peine ralentie par la Restauration ; intégration d'autant plus forte que, outre l'identification avec le souverain, elle s'appuyait sur les mécanismes clanistes et clientélistes, toutes choses que les régimes politiques successeurs et leurs représentants locaux, se garderaient d'oublier. Nonobstant l'entreprise systématique de destruction des instruments culturels de l'italianité de l'île menée par

⁴³ Maxime Jourdan, *Le Cri du Peuple (22 février 1871- 23 mai 1871)*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 29.

⁴⁴ Certes, près d'un siècle plus tard, le 28 février 1957, certains députés proposèrent que la France abandonna définitivement une partie des départements algériens afin d'en conserver d'autres (« Plan Hersant ») ; quatre ans après, Alain Peyrefitte, alors député de Seine-et-Marne, se prononçait en faveur du partage de l'Algérie entre Européens et Musulmans (*Faut-il partager l'Algérie ?* Paris, Plon, Tribune libre, 1961, 362 pages) ; mais dans les deux cas la France était alors en guerre et il s'agissait de prendre acte du rapport de force sur le terrain.

⁴⁵ BNF, Gallica, *Le Figaro* du 22 février 1871.

⁴⁶ « Les 8, 9 et 10 février 1871, la ville de Nice est secouée par trois journées de troubles et d'émeutes provoquées par la proclamation des résultats des élections législatives, l'interdiction du journal de langue italienne *Il Diritto di Nizza* et l'arrestation de plusieurs hommes politiques locaux », Henri Courrière, « Les troubles de février 1871 à Nice », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 74 | 2007, mis en ligne le 13 novembre 2007, consulté le 26 novembre 2012. URL : <http://cdlm.revues.org/index2693.html>

⁴⁷ BNF, Gallica, *Le Figaro* du 5 novembre 1871, entre autres.

l'administration. Les élites pouvaient rejeter la République, elles n'envisagèrent aucunement de rompre avec la France. On le vit bien lorsque l'Assemblée nationale bruissait des rumeurs les plus folles et que les cinq députés de la Corse – dont quatre bonapartistes pour tant – intervinrent fermement dans le débat parlementaire et par voie de presse afin de proclamer leur attachement à la patrie⁴⁸.

Plus globalement, les liens économiques et humains de plus en plus importants avec le reste du pays facilitèrent également la mise en place d'un processus intégrationniste au niveau des catégories populaires. Une partie non négligeable de ces dernières avaient déjà bénéficié des « faveurs » impériales par le biais d'une politique de recrutement de fonctionnaires⁴⁹ et de militaires particulièrement efficace ; nonobstant l'engagement déjà conséquent dans les troupes coloniales, y compris la Légion étrangère. L'État central devenait ainsi un important pourvoyeur d'emplois, partant, sa remise en cause n'en apparaissait que plus délicate, même dans les circonstances de l'instauration d'un nouveau régime. Il ne fallait donc pas s'attendre, de ce côté-là non plus, à un quelconque mouvement contestataire, malgré l'épuration administrative du reste rapidement interrompue, d'autant que les notables « tenaient » fermement en mains leurs clientèles. Enfin, malgré Waterloo et Sedan, on ne saurait négliger la fierté ressentie par les Corses d'appartenir à la « Grande Nation », de détenir, en quelque sorte, une parcelle de ce prestige.

Dès lors, la République naissante pouvait se montrer corsophobe dans certaines de ses composantes, les insulaires ne pouvaient que laisser passer l'orage, tout en protestant de leur patriotisme et de leur participation active à la lutte contre les Prussiens, développant ainsi un argumentaire du « sang versé » comme ciment de leur union à la Nation, que le préfet lui-même n'avait pas hésité à instrumentaliser : « Vous aurez donné à la patrie malheureuse et ensanglantée le courage admirable, la vie précieuse de vos enfants ; la France se souviendra de ce sacrifice héroïque, et vous n'avez besoin de personne pour le lui rappeler »⁵⁰. Une rhétorique promise à un bel avenir en Corse, d'autant que ces hommes avaient bien conscience que la France demeurait leur « mère adoptive »⁵¹, comme le rappelait un combattant en septembre 1870. Cet argumentaire du « sang versé » fut d'ailleurs repris très ponctuellement par la presse parisienne : « On oublie trop vite que cette petite île a fourni à elle seule, rien que dans nos récentes guerres, un contingent d'hommes qui équivaut à une véritable armée. Aujourd'hui vingt mille Corses, dont un grand nombre d'engagés volontaires, sont sous les drapeaux [...] il serait à souhaiter que tous les autres départements en eussent fourni seulement la moitié. Cela hâterait singulièrement le dénouement de la situation »⁵². Ce « droit du sang » sera affirmer avec plus de constance par la suite lorsque il s'agira, en certaines occasions, de signifier aux Corses la « dette » présumée contractée par la France à leur égard⁵³. Il n'en était pas moins remarquable que, dès ce moment-là,

⁴⁸ Voir notamment BNF, Gallica, le *Journal des Débats Politiques et Littéraires* des 1-3 mars 1871.

⁴⁹ Cette politique de recrutement est à restituer dans le cadre plus général de la forte croissance des effectifs de fonctionnaires en tout genre (477 000 en 1851 ; près de 700 000 vers 1870).

⁵⁰ BNF, Gallica, *Le Temps* du 7 septembre 1870.

⁵¹ BNF, Gallica, *Le Figaro* du 10 septembre 1870.

⁵² BNF, Gallica, *Le Figaro* du 3 octobre 1870.

⁵³ Elle demeure d'actualité, deux exemples suffiront à illustrer notre propos : en 1996, un Premier ministre en déplacement dans l'île n'hésita pas à évoquer « les Corses, Français par le sang versé » alors que, en novembre 2012, un ministre de l'Intérieur cru devoir débiter sa visite par un hommage

l'exagération du nombre d'insulaires tombés au champ d'honneur anticipait clairement sur ce qui adviendra, après 1918, avec la fable des « 40 000 morts pour la France ».

Les autorités républicaines, très mal assurées localement, tentèrent d'ailleurs de jouer sur le particularisme insulaire et ses héros afin de rallier des partisans au régime. Ainsi, à peine nommé, le nouveau préfet de l'île, Dominique François Ceccaldi, n'hésita pas à proclamer : « Je suis sur la terre qui vit Sampiero combattre et mourir pour la liberté ! – J'administre et je foule le sol de ce pays où Paoli, bien avant ses imitateurs du continent, avait écrit le code de l'indépendance et buriné les lois de la République ! Je fais appel à ces souvenirs pour que vous acceptiez comme une partie de votre œuvre le sentiment qui vient de présider à la proclamation d'un nouveau gouvernement »⁵⁴ ; mais, dans un premier temps, cela ne changea rien à la donne politique. L'ouvrage d'une cinquantaine de pages du républicain Gian Paolo Borghetti, *La Corse et ses détracteurs*, paru, en 1870, à Bastia chez Ollagnier, synthétisait les arguments de ces Corses se voulant français sans être bonapartistes. Le personnage de Borghetti⁵⁵ lui-même, diplômé de médecine de l'université de Pise en 1839, auteur notamment d'un *Canto lirico* adressé à Lamartine lors de la Révolution de 1848, mais aussi ardemment Garibaldien et brillant intellectuel italoophone, montrait assez que cette adhésion aux valeurs républicaines et à la France n'excluait pas l'attachement sincère à la culture italienne ; attitude qui pouvait être, en partie, rapprochée de celle de certains Niçois à la même période, tels les rédacteurs du journal *L'Indépendant de Nice*, « [qui] ne réclam[aient] pas le retour à l'Italie, mais le droit de Nice à conserver une part d'italianité »⁵⁶. Toutes choses incompatibles avec la nationalisation et la future républicanisation des masses symbolisées notamment par l'équation mutilante « une nation, une langue »⁵⁷ alors que « parler une autre langue n'empêche pas l'expression d'un sentiment national »⁵⁸.

Pour autant, l'idée d'une Corse menant une existence libre hors du cadre français conservait quelques adhérents parmi certains notables. D'aucuns évoquèrent le retour à l'indépendance, à l'image de l'avocat cortenais Santelli qui, en avril 1871, déposa une pétition sur le bureau de l'Assemblée nationale demandant la réparation « de la faute de Louis XV en rendant à la Corse sa liberté et son indépendance »⁵⁹, voire un rattachement négocié à

aux résistants tombés au cours de la Seconde Guerre mondiale. Pour une évaluation sérieuse du nombre de victimes en 1870-1871, on se reportera à Alain Venturini, « Soldats et gardes mobiles corses dans la guerre de 1870 » in *Aspects de la Corse sous le Second Empire*, actes du colloque de Bastia, BSSHNC, n°736-737, 2012, p. 59-97. Le nombre de morts et disparus étant probablement inférieur à 800, chiffre bien éloigné des 5 000 tués cités par certains auteurs.

⁵⁴ BNF, Gallica, *Le Temps* du 7 septembre 1870.

⁵⁵ On pourra se référer à Eugène F.X. Gherardi, « L'avenir est en retard... Gian Paolo Borghetti de Tavagna (1816-1897) », *Trois villes et une mer : Bastia, Livourne, Sassari et la Méditerranée (XVIII^e-XX^e siècles)*, actes du colloque de Bastia, Études corses n°68, juin 2009, p. 203-220.

⁵⁶ Henri Courrière, « Les enjeux d'un discours. Particularisme et politique à Nice de 1860 à 1900 », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 77 | 2008, mis en ligne le 27 novembre 2009, Consulté le 26 novembre 2012. URL : <http://cdlm.revues.org/index4382.html>

⁵⁷ Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, Point Histoire, 2001, p. 66.

⁵⁸ Quentin Deluermoz, *Le crépuscule des révolutions*, op.cit., p. 218.

⁵⁹ Cité par Michel Sansonetti, « Le prix de la fidélité », op.cit., p. 286, voir aussi BNF, Gallica, *Le Gaulois* du 1^{er} mai 1871.

l'Italie ; l'année précédente, D.M. Buttafoco, dans un opuscule publié à Bastia⁶⁰, abondait dans le même sens : « [La Corse] doit-elle continuer à subir le fait accompli, ou bien doit-elle revendiquer son indépendance ? Nous croyons que ce dernier parti est celui qu'il lui convient de prendre ». Néanmoins, il semble bien que nous trouvions là, non face à une authentique profession de foi indépendantiste mais, plutôt, devant une marque profonde de désamour, ne serait-ce que par le choix de la langue utilisée ; situation un peu comparable à celle que vivait l'ancien comté de Nice à la même période, du moins par certains de ses aspects⁶¹. Il est vrai que, à l'heure de la création des ensembles nationaux, l'option indépendantiste pouvait ne pas apparaître hors de saison⁶², et n'était théoriquement pas absurde en elle-même, mais ne bénéficiait plus d'aucun soutien réel ni à l'intérieur de l'île ni à l'extérieur. Or, les luttes pour l'indépendance et/ou l'unité des années 1820-1831 et 1848-1871 avaient démontré l'impérieuse nécessité de pouvoir compter sur l'aide, ou, à tout le moins, la neutralité bienveillante des grandes puissances ; l'exemple des échecs polonais de 1830 – « L'ordre règne à Varsovie⁶³ » – et de 1863, ceux italien et hongrois du « Printemps des peuples », pour s'en tenir là, rappelaient ce qui l'en coûtait de se retrouver seul face à l'adversaire. Dans le cas de la Corse, plus aucune puissance n'était à même de soutenir ou de s'intéresser à un bien hypothétique désir d'indépendance comme avaient pu le faire l'Angleterre ou la Russie avant 1815.

Plus conséquente politiquement parlant, fut l'attitude du colonel Polindoro Casalta d'Ornano, ancien combattant des troupes garibaldiennes, accouru à la tête d'une brigade corse pour défendre la France contre les Prussiens et par la suite réfugié à Florence. Ce fut d'ailleurs dans l'ancienne capitale de la Toscane que, en février 1871, le colonel fit imprimer une lettre en italien qu'il adressa aux maires et aux principales personnalités de son île natale⁶⁴. C'était peut-être à lui que Gustave Rothan faisait allusion dans ses *Souvenirs diplomatiques* lorsqu'il évoquait, le 25 mars 1871, la présence hypothétique, à Florence, d'une députation corse venue négocier avec l'extrême gauche le rattachement de l'île à l'Italie⁶⁵.

⁶⁰ D.M. Buttafoco, *La Corse et la France*, Bastia, Ollagnier, 1870, 16 pages.

⁶¹ « Il est possible, cependant, que l'intransigence et la brutalité verbale de l'administration et de la presse aient radicalisé les particularistes et les aient rapprochés des séparatistes proprement dits », Henri Courrière, « Les enjeux d'un discours », *op.cit.*

⁶² Même si l'existence d'États au territoire peu étendu apparaissait à d'aucuns comme « dérisoire » pour reprendre les termes d'Élias Regnault, « Nation » in *Dictionnaire politique*, avec une introduction de Garnier-Pagès, Paris, Pagnerre Éditeur, 1860, p. 625.

⁶³ Ironie de l'Histoire, la phrase fut prononcée par un Corse, le maréchal Sebastiani, ministre des Affaires étrangères de Louis-Philippe. Ces paroles lui furent vertement reprochées par les milieux polonais en exil en France, l'associant dans l'opprobre à l'ambassadeur de Russie, Pozzo di Borgo, tout en glorifiant Napoléon : « Pour un grand homme que la Corse ne pouvait contenir, il en est sorti plusieurs qui ne vivront, dans la mémoire des hommes que par les malédictions du monde civilisé ; que le Corse qui a servi de guide aux Cosaques pour les amener bivouaquer sur les boulevards de Paris, et qui depuis y est resté pour les représenter, qu'un autre Corse qui s'est honoré de proclamer l'ordre rétabli à Varsovie » in BNF, Gallica, *Le Polonais. Journal des intérêts de la Pologne*, n°XIII, deuxième année, 1^{er} juillet 1834, p. 222.

⁶⁴ Le texte a été publié dans son intégralité en version originale par Eugène F.X. Gherardi, *Politique et société en Corse au XIX^e siècle. Instants d'une histoire brouillée*, Bastia, Sammarcelli, 2006, p. 128-132.

⁶⁵ BNF, Gallica, Gustave Rothan, *Souvenirs diplomatique*, *op.cit.*, p.362.

Après avoir passé en revue différentes options, dont celle du protectorat britannique, et démontré leurs faiblesses, Casalta d'Ornano en venait à la seule solution viable selon lui : le rattachement à l'Italie. Ayant constaté l'incompatibilité des deux peuples – corse et français – à poursuivre leur chemin ensemble, le colonel proposait donc de rompre le pacte établi avec la France et de reprendre la liberté de choisir son destin en s'associant avec l'Italie, culturellement du même monde : « Noi non siamo Francesi che per un atto di convenzione [...] il patto è dunque rotto, e noi abbiamo il dritto di ritornare all'antica tradizione della nostra Isola – Autonomia o associazione secondo che il cuore consiglia »⁶⁶. Idéal politique dans le droit fil du programme exposé, en 1790, par Pasquale Paoli concernant les rapports avec la France, puis, en 1794, vis-à-vis du Royaume-Uni, à savoir celui du *self government* sous la protection d'une grande puissance. Son appel resta sans réponse tant il apparaissait évident que, en 1871, soit un siècle après la conquête, la grande majorité des Corses ne souhaitait pas intégrer le Royaume d'Italie, sans pour autant renier la culture italienne.

Ainsi, ce fut bien le Second Empire qui, politiquement et culturellement, donna l'impulsion décisive de l'intégration de la Corse à la France⁶⁷. La Troisième République ne fera que parfaire l'édifice, le liant très fortement à « l'aventure coloniale », ce qui ne sera pas sans conséquences au début des années 1960. La crise de 1870-1871 demeure marquée du sceau du paradoxe : pour les insulaires, le choix volontaire de la France mais sans vouloir renoncer à une part de leur italianité⁶⁸ ; au niveau national, l'établissement définitif d'un corpus de stéréotypes plaçant l'île dans une sorte d'entre-deux, une valse hésitation entre inclusion et exclusion dont l'actualité offre maints exemples et démontre, si besoin était, la prégnance des représentations réactivées en période de crise entre la Corse et la République. Si quelques éléments nouveaux⁶⁹ apparurent aux cours des décennies suivantes, l'essentiel était bien en place dès 1870 et continue d'empoisonner les visions de l'île et de ses habitants, tant dans l'opinion publique que dans le cercle des gouvernants, tout en continuant de poser, à sa manière, la question de la place de la Corse dans l'ensemble national.

⁶⁶ Eugène F.X. Gherardi, *Politique et société*, op.cit., p. 132.

⁶⁷ Outre le n°736-737 du BSSHNC, *Aspects de la Corse sous le Second Empire*, op.cit., on pourra consulter Guy Hermet, *Histoire des nations et du nationalisme en Europe*, Paris, Le Seuil, Points Histoire, 1996, p. 249-250.

⁶⁸ Les républiques successives devront gérer le rapport bien plus conflictuel avec la corsitude.

⁶⁹ Dans un contexte et une optique tout autres, Simone Weil (1909-1943) rappelait l'évolution tout autant que la prégnance de ces représentations, entre temps enrichies d'un nouvel élément : « La Corse est un exemple du danger de contagion impliqué par le déracinement. Après avoir conquis, colonisé, corrompu et pourri les gens de cette île, nous les avons subis sous forme de préfets de police, policiers, adjudants, pions et autres fonctions de cette espèce, à la faveur desquelles ils traitaient à leur tour les Français comme une population plus ou moins conquise. Ils ont aussi contribué à donner à la France auprès de beaucoup d'indigènes des colonies, une réputation de brutalité et de cruauté », Simone Weil, *L'enracinement. Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*, Paris, Gallimard, 1949 ; version électronique de l'Université du Québec à Chicoutoumi, Les classiques des sciences sociales, <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.wes.enr>, p.77, consulté le 19 septembre 2012.

Environmental elements in Maltese literature. Nature as metaphor in Dun Karm, the national poet

OLIVER FRIGGIERI
UNIVERSITY OF MALTA

Abstract

This essay seeks to establish the importance of the role played by the natural environment in Maltese romantic poetry. The landscape is seen as a physical as well as a spiritual context within which various aspects of a poet's own existential anxiety are expressed and transformed into poetic images. Nature is treated on a double level; it is both a reality and a metaphor, varying in significance according to a writer's inner state of being. The sea is equally recognised as a place and as a symbol since Maltese literature is greatly determined by the fact that life in Malta is intimately related to the sea, whilst references to the land necessarily recall the closeness to the ocean.

Keywords: environment, nature, island, landscape.

The history of Maltese literature reflects to a great extent the gradual emergence of a small nation in search of itself and eventually fully aware of its identity. The romantic revival has meant to Malta much more than what it has meant to most of the other countries. It signified above anything else the need for the island to discover its own language and to embark on the task of forming an indigenous literature, namely in Maltese, the traditionally downtrodden language derived from Arabic, spoken by all, actually written sporadically by quite a few.

The historical premise

Throughout the late nineteenth century and the first half of the twentieth Maltese poetry and narrative prose profoundly contributed towards the ideal definition of Malta as a typically Mediterranean island. Poets like Gan Anton Vassallo (1817–1868), Dwardu Cachia (1858–1907), Dun Karm (1871–1961), Anastasju Cuschieri (1876–1962), Ninu Cremona (1880–1972), Guze' Delia (1900–1980), Mary Meilak (1905–1975), Gorg Zammit (1908–1983), Gorg Pisani (1909–1999) and Anton Buttigieg (1912–1983) were constantly inspired by the natural elements which they believed to be the most obvious justification for Malta's claim to nationhood. They almost politicised nature interpreting natural beauty as the most direct document in merit of which the island could identify itself with the more

respected countries. Novelists like Anton Manwel Caruana (1838–1907), Guze' Muscat Azzopardi (1852–1927), Guze' Galea (1901–1978) and Guze' Aquilina (1911–1997) sought refuge in the remote past in order to be able to go into detail in describing the countryside. Alleys, narrow streets, the village's main square, farmhouses were gradually transformed into symbols of moral correctness, aspects of the island's age-long religious tradition.

The modern period, which can be traced back to the late sixties, is characterised by the radical contestation of the thematic content of the whole romantic period. The island is frequently conceived as a highly restricted space, symbolised by a cage, and refuge is normally sought in the open expanse provided by the sea. This is highly paradoxical since in substance both poets and novelists were still subtly being inspired by the idealisation of the countryside which is so typical of all the romantics. Poets like Victor Fenech (b. 1935), Achille Mizzi (b. 1936), Daniel Massa (b. 1937), Mario Azzopardi (b. 1935), are all frightened by the direct and indirect effects of rapid urbanisation and violently deplore the destruction of much land for building purposes. Novelists like Frans Sammut (b. 1945), Oliver Friggieri (b. 1947), Alfred Sant (b. 1948) set their plots somewhere midway between the traditional village and the modern city, thus striving to localise the identity crisis underlying the personality of their respective protagonists.

The pattern had been definitely set by Dun Karm, Malta's national poet. This short account will try to identify the environmental elements standardised by him, thus leading to the conclusion that he has practically exhausted the subject and largely determined the mode subsequent writers were bound to treat environmental themes.

Nature as the image of divinity

Dun Karm Psaila, a humble and poor priest popularly and officially known as Dun Karm, is Malta's national poet. He is the best interpreter of his country's natural and historical heritage and identity, both of which he blends into one unique whole. He was born in October 1871 in a small village, Haz-Zebbug, which was later to feature as a microcosm of the whole island in his poetry. His humble rural origin never played second fiddle to other aspects, and this fact may account for the paramount importance he gives to the landscape even in dealing with transcendental arguments. The island's natural identity provided him with a secure point of reference in the treatment of all universal themes. When he died in October 1961 he was already a myth, revered by all as a major national figure. The late twenties and throughout the thirties Dun Karm reached the peak of his creative ability, principally owing to his transcending the particular and perceiving the universality which actually transforms routine into uniqueness and thought into intuition. In *Zaghzugh ta' Dejjem* (An Eternal Youth) he describes the sea in terms of its apparent immutability. All empirical experience conveys the idea that life is transient; change only leads towards utter destruction. Only the sea is static, supreme in its uniqueness. The Maltese archipelago, known for its relative serenity, is built up into an image of philosophical significance: timelessness, therefore, can be perceived in the local environment itself. The land is opposed to the sea, mobility to immobility, history to eternity. The purely descriptive motive soon becomes a point of departure for an inner voyage towards self-discovery.

The theme is best developed in *Il-Gerrejja u jien* (The Drifter and I), composed in 1933 to recall two periods of deep depression which he went through when still very young. The poem is based on the description of a Maltese boat which goes through three different stages: the enthusiasm of the early morning, the maturity of mid-day, the expectation of death in the late evening. The three classical phases of human life (youth, adulthood, old age) are engulfed within the limits of one whole day. The sense of sight easily gives way to the sense of feeling, synesthesia being one of the most consistent psychological aspects of Dun Karm's poetry. The opening stanzas directly recall the normal condition of the Maltese sea:

Kif hamret fuq il-bahar
f'roghda ferrieħa taz-zerniq id-dija,
u z-ziffa ta' filghodu
qajmet is-sigar ta' gnejniet mohbija,

rajtek, dgħajsa hafifa,
tifrex il-qluġh għal majistral sabih,
u, helu, taqbad triqtek,
taht ir-razan tat-tmun, għal xejrt ir-rih.

When crimson over the sea
trembled joyous the radiance of dawn,
and the breeze of daybreak
awoke the trees in hidden gardens,

I saw you, nimble skiff,
spreading your sails to the fair mistral,
and gently taking your way
under the rein of the helm, in the wake of the wing.¹

The heat of the sun, the blue sky, and finally the "colourless veil" of the night play the role of physical aspects of a profoundly sad personal condition. The poet makes full use of the elements he is provided with by the environment to give an almost concrete coherence to what is spiritual, inner and undescribable. He is equally meditative and descriptive, but essentially he is sensory; he passes on from seeing to feeling. Psycho-physical situations of this sort, which abound in his works as well as in those of most other Maltese writers, are all due to the influence exerted by the visual dimension of living on a tiny island.

The sea has eventually emerged as a major tourist resort, and it can be safely claimed that numerous images of Dun Karm have, at least subconsciously, been fully utilised for tourist advertising. But this is only to prove that the whole point in the poet's constant treatment of the sea is sorely missed. He is enchanted by its beauty; he takes pains to describe, at times too minutely, its rhythmic movements, change of moods, subsequent calm and

¹ The English translations of Dun Karm's poems are taken from A.J. Arberry – P. Grech, *Dun Karm Poet of Malta*, Cambridge: Cambridge University Press, 1961.

rage. The motive, however, is much deeper, or perhaps should be looked for at a completely different level of consciousness. The ocean embodies mystery, typifies solitude, and is finally conceived as final oblivion. The two closing stanzas of *Il-Gerrejja u Jien* are definitely a unique example of the extent to which Maltese environmental inspiration is actually philosophical, not empirical:

Hawn issa t-tnejn nitbandlu
qeghdin fil-qala jien u d-dghajsa tieghi,
ghaliex iz-ziffa raqdet,
u x-xemx ta' nofs in-nhar ma ghadhiex mieghi:

nizlet, u biss xi hmura
ghadha titnikker fietla-fuq l-gholjiet ...
dal-waqt jinsatar kolloxx
fid-dlam tal-lejl ... u jkun sultan is-skiet.

Here now we two are tossing
motionless in harbour, I and this skiff of mine,
because the breeze sleeps
and the sun of noonday is no more with me:

it has sunk, and only a glow
still lingers faintly above the hills...
soon everything is shrouded
in the darkness of night ... silence reigns supreme.

It should be pointed out at this stage that fatality is closely associated with certain aspects of the environment in the whole of Maltese literature. Gan Anton Vassallo, the major Maltese poet of the nineteenth century, had already shown the way. Melancholic, solitary, lamentive, in lyrics like *Lil Gannina* (To Gannina), *L-Imsiefer* (The Migrant), *Iz-Zghozzija* (Childhood) he had already shown how the physical aspect, derived from a keen observation of the environment, could be integrated with one's own psychological condition. Dun Karm has remained faithful to tradition even in this respect, and has subsequently determined the way most writers ought to transcend description through intuition. At its best Maltese literature is never purely descriptive, although it deceptively looks so.

Wied Qirda (The Valley of Destruction) is a Petrarchan sonnet Dun Karm composed as well in 1933. The valley is one of the most beautiful to be found in Malta; it is a solitary spot and is seldom frequented by either tourists or local residents. It still fails to attract sufficient attention, in spite of its highly picturesque, evocative character. It is said that a terrible battle took place there during the insurrection of the Maltese people against their French occupants in 1799. However, this is only remotely, if ever, implied in the sonnet, and such information does not in any way contribute towards a better understanding of its real message.

The sonnet is highly tense; it is made up of one whole complex compound sentence. The octave is constituted of a number of subordinate clauses of time, and the sestet rises up

towards its climax through a sequence of main statements. The valley is sombre, almost macabre, and its sheer beauty is made subject to the metaphysical role it now assumes. Transience is again, as in so many other instances in Malta literature, a feeling one can only get through physical experience, which is mainly visual, and finally tactile.

The sense of movement, which most Maltese environmental literature probably derives from the fact that Malta is a small island, evokes the passage of time in such a manner that immobility itself becomes ambiguous, indicative of something else, its real opposite. Dun Karm is struck by two trees which abound in Malta, the ash-tree and the carob, so frequently referred to in many other poems of his as to become archetypes. Their old age challenges and contradicts the truth that human life is relatively very brief. The time factor is again conveyed through aspects of nature. In their concreteness these objects fail to instil a sense of permanence; they defy time whereas man, as a thinking substance, becomes their inferior. Non-human nature is superior and in beholding it man can only become more aware of human finiteness:

Nisma' gol-fraxxnu u gol-harrub tal-plajja
bhal karba twila tal min q1ghed ibati
u jigdem l-art fl-ugigh tal l-ahhar firda;

u hsiebi jarga' lura lejn il-grajja
ta' min ghalina kien bil-bosta hati,
u nhoss ghaddejja l-Mewt minn fuq Wied Qirda.

In the plain, amid the ash-trees and the carobs,
I hear as it were the long sigh of one in anguish
biting the earth in the agony of the last parting;

and my thoughts go back towards the history
of those who committed many crimes against us,
and I feel Death passing over Wied Qirda.

The tragic treatment of the environmental theme, however, does not exclude other approaches and interpretations, although it is perhaps the most important one. Dun Karm himself dwells at length on the charm of typical sunny days and "shining" nights. This time the elements of nature, always treated as vehicles of a transcendental truth, convey the message that life itself is actually worth living. What is generically termed optimism is not a condition which largely characterises Maltese literature, or the whole of Mediterranean culture for that matter. It would be more correct to speak of a deep sense of inner contentment derived from the contemplation of the landscape. It is, however, limited, subject to superior criteria, which are not environmental at all.

Nofs in-Nhar Sajfi (Summer Midday) is a sort of vignette typifying solitude as a source of serenity. The moon is shining "tranquil over the tranquil houses". One can only hear in a distance a watchdog barking. From a nearby garden come the rustle and scurry of rats. The most intriguing aspect is provided by the shrilling of crickets which are now instinctively

lulling people to sleep. The clock's warning, as the poet calls it, echoes over the whole village. The air is like a silvery azure linen sheet spread over one and all.

God himself is depicted as the supreme environmentalist in *Alla mhux Hekk* (God is not Thus). The underlying theme of the poem is the contrast between the inexhaustive creative power of God and the limited capabilities of an excellent painter. Landscapes are formed and rubbed off every day as night follows day whereas a painter can only produce a fixed image of that same process caught in its instantaneousness. The artist has thought long and deep how to steal colours from the rose and other flowers, and his work marvelled people. That is as far as an artist inspired by nature can go. There now come the descriptive component of the poem. Dun Karm describes sunset at Il-Wardija, one of the most beautiful natural places in Malta. In the summer sky there was "a fine spray of liquid gold and powdered topaz". The sea moved quietly "in a tremor of joy and love". The overall effect of the beholder immediately becomes metaphysical. Human genius is infinitesimal in contrast to the daily process of nature which produces the real source of a painter's visual inspiration. The artist has depicted "a setting sun that shall never set". God is not so: he performs hundreds of such wonders every day, and then he cancels them only to repeat them the next morning.

Theology is thus translated into a series of images which can be easily identified by the average inhabitant of Malta. Abstract concepts, such as the infinite wisdom of God, are thus illustrated through the charm of a well known landscape. In *Bjuda* (Whiteness) Dun Karm passes from the particular to the universal in a typically Aristotelian manner. He is struck by the intense whiteness of daybreak, over which there is the crimson that is bursting "afame at the birth of the kindly sun". As in all other instances, whatever is abstract is transformed into an identifiable, sensory figure. Anthropomorphism is an underlying feature in Dun Karm's literary strategy and conceptual process. He glimpses whiteness again at noon, which now takes the shape of an "ornament of the highlands". Here is where the empirical experience comes to a halt; from now on, it is intuition which takes over. Whiteness kindles in him love, the supreme law of nature, and finally transforms itself into a vision of the Virgin Mary.

Gunju (June) is inspired by one of the hotter months in Malta. The sun is burning forcefully and a fine breeze reminds us that the earth will soon be "roasting underneath our feet". June personifies the hope of ploughmen; the farmer will soon be repaid in abundance for his toil. In January men will be able to stay happy and sheltered in their homes. Nature will have worked out for them its annual miracle. Similar motives recur in *Dell u Dija* (Shadow and Light), *Lis-Silla* (To the Clover), *Ward* (Roses), *in-Nissiega* (The Weaver), *Zjara lil Gesu'* (Visit to Jesus), *Non Omnis Moriar*. Typical aspects of the Maltese landscapes all gradually construct a unique system in which sensory perception leads to reflection on the fundamental ethical values embraced by most Maltese throughout history. Autobiography itself is registered by means of the discovery of the local environment. *Inti ma Targax* (You Return Not) is an elegy to his mother, an average village woman. The verdure returns "over the draught of autumn's dryness", as the sun reappears after winter. A fine breeze returns with all its fragrance amid blossoms and buds. On the contrary, his mother will never come again and her sweetness and compassion are lost for ever. Nature itself provides Dun Karm with the elements constituting the description of his mother. It is the same metaphorical strategy with which he defines Malta itself in his patriotic poems.

His resentment towards urbanisation, a sentiment which somehow surfaces also in various modern Maltese poets, is best declared in *Xenqet ir-Raba'* (Country Yearning) and *It-Tifla tar-Raba'* (The Country Girl). In both he derives a sharp contrast between traditional life in the village and the modern trends prevailing in the cities. He is actually contrasting nature with culture, echoing the romantic dictum "God made the country, man made the city". He would not tarry any longer in city-streets, nor would he tread under his feet pitch and limestone. He only yearns for a small house "ornamented with the green of vine and orange-tree". In *It-tifla tar-Raba'* he vehemently advises the girl to keep aloof from urban culture which he identifies with a sort of distortion of the natural process and the moral order derived therefrom.

The inner voyage typified through nature

The long experience of Dun Karm as a poet in Maltese (he wrote exclusively in Italian up to 1912, when he reached his forties) can be divided in at least three different phases. The first one is characterised by the exploration of the most immediate aspects of intimate life, such as family ties, personal solitude, the Maltese landscape, and by the classical commemoration of historical events. Lyrics like *Minghajr Omm* (Motherless), *Id-Dar* (The House), *Wahdi* (Solitary), *Lill-Kanarin Tieghi* (To my Canary), mostly relying on the depiction of natural elements, illustrate the hidden anxiety of an apparently peaceful and calm spirit. Colourful descriptions of his surrounding, frequently resolving themselves into nostalgic vignettes, and an aptitude for subjectively involved narration already point out towards what was to be his typical preoccupation: the quest for the sense underlying existence, itself a mystery perceived only mistakenly and approximately through empirical experience. He was only waiting for the right moment to look more deeply into nature to arrive at the central conclusion of all his poetry.

In the late twenties and throughout the thirties Dun Karm reaches the peak of his creative ability, principally owing to his transcending the particular and perceiving the universality which actually transforms routine into uniqueness and rationality into intuition. *Zagħ-żuġh ta' Dejjem* (An Eternal Youth), *Wied Qirda* (The Valley of Destruction), *Naf u Nemmen* (I Believe and I Know), beside being sublimated expressions of the constant state of solitude the poet lived in throughout his life, are glaring examples of the way in which he gives a metaphorical shape to the conflict between the dictates of life and the force of violation, as well as to the need of reconciling human knowledge with a definite theological interpretation of existence. Although each lyric emphasises some particular aspect and ignores another, this group constitutes a homogeneous whole in which the physical environment and the metaphorical level are fused and reorganised according to the demands of a personal sensibility. The Maltese landscape has again played the leading role, a sort of rite of passage from the purely empirical to the essentially spiritual. In so doing he succeeded in giving universal, philosophical significance to a natural heritage which has been traditionally grossly underestimated. He actually anticipated by numerous decades the decisive role the natural heritage of the island was to assume when tourism became the most important industry in Malta.

The anxiety about the significance of being and the problem of evil, epitomised in death, imposed upon him the need of concentrating on a major work which really affirms his truest world vision and automatically his firm belief that the natural environment is the most reliable source of knowledge of the unknown. *Il-Jien u Lilhinn Minnu* (The I and Beyond Self), published in 1938 and since then universally acclaimed as his *tour de force*, is his most valid contribution to Maltese poetry and the best evidence he could ever provide to prove his inner need of going beyond human experience in order to arrive at a spiritual justification of the mystery of being.

An inner condition of a disturbed self is immediately rendered poetically through the systematic construction of a physical itinerary. The Maltese landscape, mostly the one he knew best as a man hailing from Haz-Zebbug, is utilised for purely philosophical purposes. As always Dun Karm betrays his rural origin and subsequently relates to the feelings of most Maltese, who still feel their country is essentially a "village", namely a country whose primary resource is its natural heritage. The opening lines immediately set the rest of the whole long narrative poem:

Hsiebi bhal aghma: biex isib it-trejqa
 itektek bil-ghaslug kull pass li jaghti;
 jimxi qajl qajl u qatt ma jaf fejn wasal;
 dalma kbira tostorlu l-kif u l-ghala,
 u d-dawl li hu jixtieq qatt ma jiddilu.

Minn gol-Hondoq
 Tad-dwejjaq kiefra jien ghajjatt imbikki:
 Ghejjew ghajnejja thares bla ma tara,
 u qalbi nfnet.

My thought is like a blind man: to find the way
 he taps out with a stick every step he takes,
 shuffles slowly, never knowing where he has got.
 A dense darkness shrouds from him the how and why,
 and the light he yearns after never illumines him.

out of the deep abyss
 of cruel anguish weeping I cried aloud:
 My eyes are weary of peering and never seeing,
 and my heart forspent.

The thematic content is philosophical whereas the symbolic structure is wholly environmental. Throughout the poem Dun Karm establishes a set of relationships with various anthropomorphized elements of nature. The spiritual itinerary takes the shape of a weary walk in the countryside. Birds, trees, the sun and the sea play decisive roles in determining the various stages undergone by the traveller. The contrast between the troubled condition of the soul and the serenity of nature is the major unifying factor; stylistically it provides the

poet with the elements he needs to sustain the figurative dimension of his work, and thematically it enables him to translate empirical data into a set of inner experiences.

The importance of *Il-Jien u Lilhinn Minnu* in the history of Maltese literature has contributed significantly towards the development of an ecological awareness both amongst writers and the in the community at large. It established the need for the writer to further discover the analogical significance of the landscape and to relate the emotions derived from its observation to philosophical principles. It has also enabled writers to go beyond the mere description of their own environment and to detect hitherto unknown implications. Younger romantics such as Karmenu Vassallo, Ruzar Briffa, Anton Buttigieg and Gorg Zammit are all largely indebted to Dun Karm in this respect. What Dun Karm actually managed to do was to underpin the possibility of developing Maltese literature into a fusion of environmental awareness and intellectual relevance. Eventually the preservation of the island's natural heritage has been prominently included in the political agenda and frequently played a decisive role which far outreaches the confines of literature.

La naissance des États dans le territoire maghrébin : « la guerre des sables » entre le Maroc et l'Algérie

GEORGINA NAGY
UNIVERSITE DE SZEGED

La politique coloniale de la France à l'époque moderne a commencé au cours du XIX^e siècle et elle a porté une attention particulière au territoire maghrébin composées de la Tunisie, du Maroc et de l'Algérie.

Au Maroc, le protectorat français s'est installé en 1912 par la signature du Traité de Fez et il durait jusqu'au 2 mars 1956. La France a rendu l'indépendance de ce pays d'une manière plutôt pacifique, mais cette indépendance tenait à deux conditions. D'une part, le régime politique du Maroc devait être une monarchie constitutionnelle et d'autre part, il devait garder ses relations étroites avec la « mère patrie », p. ex. sur le plan économique¹. L'Algérie, en revanche, faisait une partie intégrante de la France depuis 1830. Cette dépendance coloniale était si puissante du côté français que l'Algérie était mentionnée comme un territoire français – trois départements d'outre-mer – dans la Constitution de France de 1848. A la fin des années 1880, ce pays de l'Afrique du Nord était subordonné au domaine militaire, économique et culturel aussi de la France. C'était le début de la prise des terrains en propriété privée². Le pays a obtenu son indépendance en 1962, après une guerre d'indépendance de huit ans. C'est le cessez-le-feu signé le 19 mars 1962 qui a mis terme à cette guerre. L'Algérie accéda à l'indépendance quand elle était engagée dans un conflit armé avec son voisin, le Maroc qui lui avait porté une aide efficace pendant la guerre d'indépendance. Ce conflit de frontière, ayant l'origine dans le passé colonial, est connu sous le nom de « la guerre des sables ». Cette guerre fut provoquée par le roi marocain Hassan II sur le trône depuis 1961. C'était lui qui a lancé une expédition militaire contre sa voisine. L'Algérie venait d'obtenir son indépendance et elle avait une politique intérieure très instable. L'enjeu apparent était la ville de Tindouf à la frontière commune dans le Sahara³. Même si l'Algérie considérait le Maroc comme un ami et son alliée, au début des années soixante, il y avait encore des questions ouvertes entre eux concernant les lignes de frontière désignées par les colonisateurs français⁴. Il faut noter que le Maroc est devenu indépendant six ans plus tôt que l'Algérie. Il avait signé avec la France l'accord de Lalla-Maghnia (aussi connu sous le nom d'accord de Lalla-Marnia) le 15 mars 1845. Cet accord a

¹ László, J. Nagy, *Az arab országok története a XIX-XX. Században*, Budapest, Eötvös József Könyvkiadó, 1997, pp. 107-108.

² László, J. Nagy, *Az ummától a nemzetállamig*, Szeged, SZTE Juhász Gyula Felsőoktatási Kiadó, 2009, pp. 38-39.

³ Ibid., 155.

⁴ *Népszabadság* (Liberté du peuple – le quotidien hongrois du Parti communiste), le 8 juillet 1962, « Kompromisszumos megoldást keresnek az algériai belpolitikai válság megoldására ».

fixé la frontière entre les deux pays maghrébins, touchant à peu près un passage de 140 kilomètres. D'après cette disposition, le Maroc possédait une partie considérable de l'Algérie française de cette époque. L'administration française n'a exténué une grande importance à cette question car, d'après son propre jugement, il ne s'agissait que de territoires complètement inhabités et désertiques. Les Algériens ont refusé cette option parce que historiquement le Sahara faisait partie de leur territoire. Mais il faut mentionner qu'à cette époque-là la notion de la « frontière » au sens européen était tout à fait inconnue pour les peuple africains. En plus, la conquête de l'Algérie avait déjà commencé en 1830, mais la stabilisation de cette situation n'a réussi qu'en 1870 par la France. Peu après la colonisation du Maroc, certains rapports ont été rendus publics selon lesquels la frontière mentionnée par l'accord de Lalla-Maghnia (la région de Tindouf et de Colomb-Béchar) était riche en pétrole et ressources minérales en quantité considérable. Cette information a changé l'opinion des Algériens, des Marocains et des Français dans la question de la frontière commune entre les deux pays maghrébins⁵. Finalement, la France a décidé de rattacher le territoire en question à l'Algérie⁶. Le 20 mai 1961, à Evian deux délégations – une algérienne et une française – s'étaient rencontrées dirigée par Krim Belkacem et par Louis Joxe (responsable des affaires algériennes). La France a insisté pour qu'elle puisse continuer à exploiter le pétrole du Sahara, à rechercher les sites d'hydrocarbures, à faire des tests nucléaires et spatiaux, à maintenir les bases militaires et à stocker des ustensiles techniques dans la région. Pour cela, la France a payé une compensation au gouvernement algérien, et elle a garanti des formations continues aux travailleurs venus de l'Algérie et des bourses aux étudiants⁷. Pendant que le Maroc a tourné vers l'Occident considérant les États-Unis et la France comme partenaires principaux, l'Algérie a choisi l'« option socialiste » et orienté sa politique extérieure en premier lieu sur la ligne de l'Union soviétique et du Cuba. La troisième cause qui a augmenté la tension était le projet du « Grand Maroc » que Allal el Fassi avait élaboré⁸. C'était la « Monarchie de Rabat » qui aurait couvert toute la région maghrébine sur un territoire de presque 2 000 000 km².⁹ C'est-à-dire le Maroc voulait rentrer aux frontières historiques, celles avant la colonisation¹⁰.

Hassan II et Ben Khedda, les dirigeants des deux pays, s'étaient rencontrés en janvier 1962 en secret. D'après la presse, les deux hommes politiques avaient abordé les aboutissements possibles des entretiens franco-algériens concernant l'indépendance de l'Algérie¹¹. En février de la même année, le roi du Maroc a prononcé un discours dans lequel il a

⁵ Anthony S. Reyner, Morocco's International Boundaries: A Factual Background, *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 1, n° 3, (September 1963), pp. 313-326.

⁶ Karen Farsoun et Jim Paul, *War in the Sahara: 1963*, in *MERIP Reports* (publié par Middle East Research and Information Project), n°45, (mars, 1976), pp. 13-16.

⁷ Charles de Gaulle: *A reménység emlékiratai*. 1. kötet. Az újjászületés, 1958-1962, Szeged, Gradus ad Parnassum Könyvkiadó, 2003, pp. 88-90.

⁸ 25^e anniversaire du décès de feu Allal El Fassi-Biographies. Source: <http://www.fesnet.ma/actualites/encours/25e-anniversaire-du-deces-de-feu-allal-el-fassi-biographies.html>, vue: le 10 mai 2010.

⁹ István, Lengyel: *A Polisario*, Budapest, Kossuth, 1980, pp. 30-35.

¹⁰ Ce projet avait été publié dans le hebdomadaire *Al-Alam*. Le « Grand Maroc » aurait possédé 1/3 partie de l'Algérie, de la Mauritanie et une partie du Mali. (Stephen O. Hughes, *Morocco under King Hassan*, Garnet & Ithaca Press, 2001, p. 134.)

¹¹ *Népszabadság*, le 3 janvier 1962, « Az algériai ideiglenes kormány vezetői Marokkóban »

affirmé sa volonté de la création d'un Maghreb arabe unifié. En plus, après l'indépendance de l'Algérie, parmi les participants du « Grand Maghreb » il y avait une coopération active et efficace dans les domaines économique, culturel et social¹². En mars, dès que l'Algérie soit devenue indépendante, le roi du Maroc lui a félicité parmi les premiers. D'une part, c'est un geste positif que le Maroc n'avait pas attaqué l'Algérie jusqu'à l'acquisition de son indépendance. D'autre part, la situation était compliquée car les unités de l'ALN (Armée de libération nationale) stationnées au Maroc n'ont pas reconnu le GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne), au contraire, ces unités ont occupé la mission diplomatique algérienne de Rabat¹³. En plus, à cause des changements en Algérie (la révolution agraire, les nationalisations, la chute des réactionnaires, les événements de terreur contre les mouvements progressifs) la force de l'opposition intérieure du Maroc augmentait¹⁴. Cette situation tendue a tourné au pire. Le 7 juillet, l'armée marocaine a pénétré en Algérie pour occuper la base militaire Saf-Saf et elle a fait un regroupement de troupes aux alentours de Colomb-Béchar. L'objectif était sans doute d'occuper la mine de plomb algérienne, Tindouf. La ville se situe dans le Sahara, sur la frontière algéro-marocaine. Selon des nationalistes marocains, elle fait partie historiquement du Maroc¹⁵. Ces territoires étaient importants pour le Maroc pour deux raisons. Si les territoires à l'ouest et sud-ouest de Colomb-Béchar dans le Sahara algérien faisaient parti du Maroc, il y aurait une relation territoriale entre lui et la Mauritanie. D'autre part, ce Sahara algérien est le plus important site du minerai de fer dans le monde, surtout Gara Djebilet (130 km de Tindouf). L'exploitation avait été faite par des entreprises françaises et, à cause des frontières entre les deux pays voisins, le transport jusqu'à la mer pouvait être assuré en train car c'était plus que 100 km. Si le Maroc possédait ces terrains en question la route jusqu'à la mer se réduira sensiblement, la mer pouvant être atteinte près de la ville d'Ifni. C'est la raison pour laquelle la France a soutenu – secrètement – le Maroc¹⁶.

Au début des années 1960, le roi marocain voulait non seulement recouvrir les terrains – d'après lui – injustement détachés, mais il n'a pas accepté non plus le GPRA comme partenaire officiel pendant les négociations. Ce phénomène a provoqué une double tension. Le 6 juillet 1961, Hassan II et Ferhat Abbas se sont rencontrés à Rabat où le roi du Maroc a assuré le dirigeant algérien de son soutien pendant la lutte d'indépendance. En plus, pendant une éventuelle négociation franco-algérienne il aurait soutenu l'unité algérienne. Le GPRA avait reconnu plus tôt le danger que si l'Algérie devenait indépendante, la France désignerait les lignes frontières entre les deux pays selon ses propres intérêts. Cet accord avait été signé dans le but d'éviter un futur conflit concernant aux frontières. Notamment, dans un délai limité – dès l'acquisition de l'indépendance nationale des deux pays – le Maroc et l'Algérie voulaient résoudre cette question sensible des frontières ouvertes entre eux. Cette nouvelle n'a été rendue public dans la presse marocaine que le 22 octobre 1963, tandis qu'en Algérie, le journal officiel du FLN (Front de libération nationale), l'*El Moudjahid* l'avait déjà publiée le 19 juillet 1961. D'après cette information, une délégation algérienne

¹² *Népszabadság*, le 30 janvier 1962, « Foglyokat éget és gyermekeket gyilkol Algériában az OAS »

¹³ *Népszabadság*, le 6 juillet 1962, « Július 5-ét nyilvánították az algériai függetlenség napjává »

¹⁴ MNL, OL XIX-J-1-j-Marokkó-IV-006658/1-1945-1964. 2.d. (MNL, OL : Archive Nationale de la Hongrie)

¹⁵ *Népszabadság*, le 7 juillet 1962, « Kiéleződött Algériában a belpolitikai válság »

¹⁶ MNL, OL XIX-J-1-j-Marokkó-IV-006658/2-1945-1964. 2.d.

résidait à Casablanca du 3 au 7 juillet 1961. Le roi du Maroc était d'accord avec le dirigeant du GPRA que la question des frontières communes – avec une attention particulière pour Tindouf et la région de Colomb-Béchar – devait être résolue entre eux sur le niveau régional, sans le concours d'autres pays. Hassan II a assuré Ferhat Abbas de son soutien dans la question de la lutte d'indépendance, dans le maintien de l'unité du pays et il a fondé de grandes espoirs sur la création du Maghreb arab unifié. « (...) j'affirme aussi bien au peuple et au Gouvernement algériens qu'au peuple marocain, que la question du Sahara intéresse l'Algérie et le Maroc et non point le pouvoir colonisateur (...) »¹⁷. Du point de vue algérien : « Le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne, de son côté, reconnaît que le problème territorial entre les deux pays que la France leur avait imposé va trouver une solution durant les entretiens entre le gouvernement algérien et le Gouvernement royal du Maroc. Pour ce but les deux gouvernements se décident la création d'un comité algéro-marocain. Elle va se réunir à une date la plus favorable pour qu'elle étudie et trouve une solution à ce problème selon l'esprit de l'unité maghrébine et de la fraternité »¹⁸.

L'origine du problème était que la frontière coloniale tracée par la France assurait à l'Algérie la sortie vers des eaux internationales – ainsi, le pays a presque encerclé le plus petit Maroc. Le Sahara¹⁹ et sa possession étaient à l'arrière-plan de cette « translation » de la frontière qui faisait la 4/5 partie de l'Algérie. Car la France nommait cette région « Sahara Français » ou « Mer Intérieure » qui politiquement n'a pas fait partie intégrante de l'Algérie. Après que les Français ont découvert la valeur de cette région, le gouvernement français pouvait librement exploiter du pétrole et des ressources minérales du territoire. Mais ce fait a heurté les intérêts nationaux des Algériens. Selon la France, c'est une région complètement inhabitée, raison pour laquelle elle n'a pas voulu la mentionner dans l'accord d'Evian comme un problème considérable. Avec cet accord elle aurait reconnu juste l'indépendance du pays maghrébin²⁰.

Pour le Maroc, le fait que son pays voisin l'entourait presque signifiait une tension dans sa politique intérieure parce que le gouvernement a dû compter avec des risques militaires et politiques en même temps. Pour prévenir cette situation – quasiment par peur – le Maroc a attaqué la ville de Tindouf en juillet 1962²¹. Par ce pas, il voulait faire valoir sa revendication territoriale en face de l'Algérie qui était encore une colonie de la France. Il avait attaqué donc l'Algérie parce que cette revendication était tout à fait impossible en face des Français²². Le 6 juillet, le Maroc a envoyé une déclaration à Ben Khedda, chef du GPRA, dans laquelle le roi du Maroc lui a rappelé l'accord précédent qui comprenait la création

¹⁷ Au Maroc, un accueil enthousiaste in *El Moudjahid* 1956-1962. 1-3. volumes. Belgrad 1962, n°83 (19 juillet 1961), p. 532.

¹⁸ MNL, OL XIX-J-1-j-Marokkó-IV-006658/2-1945-1964. 2.d

¹⁹ « Le Sahara n'est pas un territoire vacant, un territoire dépourvu de caractère et d'identité. Il n'est pas une notion abstraite, mais une terre pétrée par la personnalité algérienne et marquée de l'empreinte indélébile de la Révolution du peuple algérien. » L'Algérie souveraine in *El Moudjahid*, op. cit., p. 528.

²⁰ Ibid., pp. 527-535.

²¹ Le conflit algéro-marocain. In: *Revue française de science politique*, 15e année, n°4, 1965, pp. 743-752.

²² MNL, OL XIX-J-1-j-Marokkó-IV-006658-1945-1964. 2.d.

d'une commission algéro-marocaine pour marquer les frontières entre les deux pays²³. Même si le Maroc avait initié une réunion l'Algérie a déclaré que seulement son futur – et bien sûr librement choisi – Assemblée nationale pourrait décider dans cette question²⁴. Toutefois, les troupes algériennes ont attaqué les Marocains à Tindouf le 9 octobre et cette attaque a fait de nombreuses victimes. Le 14 mars 1963 Hassan II est arrivé à Alger mais c'était un voyage sans succès car la commission mixte n'a pas intervenu. Le roi marocain a interprété cette affaire que son voisin n'a pas tenu sa parole, raison pour laquelle le Maroc a lancé l'attaque contre l'Algérie. C'est donc le point de départ complexe et approfondi du conflit algéro-marocain concernant les frontières communes²⁵. En regardant le timing de l'attaque du Maroc il faut en énumérer trois. La première était la révolte en Kabylie car le gouvernement algérien y a mobilisé ses forces militaires. Le gouvernement marocain a attendu qu'il puisse éloigner Ben Bella ou bien l'Algérie transignait avec lui et avec l'Ouest. La deuxième était que l'Algérie commençait à devenir le « leader » des pays « non engagés » et Ben Bella voulait faire parti de la réunion de l'ONU. En raison de l'attaque marocaine il n'a pas pu s'y rendre. La troisième était une discussion à Oujda le 5 octobre. Avec les débats le Maroc voulait juste pousser l'Algérie et signer un accord. Pour conclure, ce n'était que de la provocation de la part du Maroc pour une négociation, mais l'Algérie l'a pas pris au sérieux et elle a fait une mobilisation générale²⁶.

Dans la presse, en même temps que les premières élections libres en Algérie en fin août, début septembre, ce conflit apparaît de nouveau. « Pendant la campagne électorale des Marocains qui vivent au territoire algériens sont insultés, leurs droits sont dérogés, ils sont contraignent à adopter la nationalité algérienne. (...) Des troupes armées algériennes avaient pénétrés aux terrains marocains et ils ont incité à la révolte les habitants contre le régime marocain. » Le 11 septembre une déclaration avait été émise à la radio selon laquelle le territoire en question faisait parti du Maroc. Elle a rappelé un accord du 1960 entre Ferhat Abbas et Mohammed V selon lequel « la frontière algéro-marocaine est le résultat de la manigance colonialiste et comme cela elle était dénuée de tout fondement judiciaire ». D'après cette idée, le Maroc n'a pas discuté avec la France de cette question pendant les luttes d'indépendance parce que selon lui l'Algérie était compétente. En plus, le Maroc a soutenu l'Algérie dans cette guerre d'indépendance en espérant qu'elle ne contestait ni droits ni demandes des Marocains. Mais il savait qu'avant tout l'Algérie devait consolider sa situation intérieure. D'après cette émission à la radio, la Maroc voulait résoudre cette question d'une façon pacifique. Selon un rapport hongrois : « A mon avis il n'est pas probable que les chefs successifs de l'Algérie renoncent aux territoires au profit de la Monarchie marocaine ». L'opposition marocaine, notamment le Parti Istiqlal, a posé une question. « Pourquoi le Maroc laisse que des soldats algériens abîment sa frontière et son souveraineté ? Et pourquoi ils utilisent contre nous des armes qu'ils ont reçues de notre patrie pendant les luttes d'indépendance ? »²⁷ En automne de la même année, le 8 octobre 1963 les villes algériennes Hassi Beide et Tinjoub ont été attaquées. L'opinion internationale – surtout celle de l'ONU – encourageait la résolution du conflit par des moyens pacifiques. Les deux pays

²³ Le conflit algéro-marocain. op. cit.

²⁴ MNL, OL XIX-J-1-j-Marokko-IV-006658-1945-1964. 2.d.

²⁵ Le conflit algéro-marocain. op. cit.

²⁶ MNL, OL XIX-J-1-j-Marokko-IV-006658/2-1945-1964. 2.d

²⁷ MNL, OL XIX-J-1-j-Marokko-IV-006658-1945-1964. 2.d.

Maghrébins, c'était surtout l'Algérie qui partageait cette option. Le 12 octobre une délégation algérienne s'est rendue à Tlemcen pour une négociation bilatérale. Mais le Maroc a averti l'ambassade algérienne de Rabat qu'il demande l'annulation de cette rencontre. En ce temps, l'Algérie devait non seulement faire attention au conflit à la proximité de ses frontières, mais en Kabylie une révolte s'est éclatée à Tizi Ouzou, à 100 km du capital. Le pays a presque conquis son indépendance quand une émeute intérieure berbère avait lieu dans la région de Kabylie. Parallèlement l'Algérie a dû faire face à une attaque extérieure à sa ligne frontière. Cela avait des causes politique et économique aussi dont la presse française avaient écrites sans se cacher. Selon ce point de vue le roi du Maroc a exploité l'émeute locale contre le gouvernement algérien en sachant que l'armée ne pouvait pas combattre sur deux fronts avec la même efficacité²⁸.

A la frontière algéro-marocaine trois territoires ont été réoccupés par l'armée algérienne, notamment les villes de Fort National et d'Azazga et le passage de Timerda. En réagissant aux opinions des médias, l'Algérie a énoncé qu'elle n'utilisait pas d'armes pendant des attaques directes pour autre raison que se défendre²⁹. Un jour plus tard, Ben Bella a prononcé que selon lui ce conflit pouvait être résolu lors d'une conférence. En plus, il a exprimé ses souhaits pour une opinion pareille du côté marocain. En même temps, Habib Bourgiba, le président de la Tunisie a envoyé une lettre à Ben Bella et Hassan II en demandant la solution du conflit sur un ton amical. Alors que le conflit entre les deux pays ne s'est pas rapproché de sa solution, l'émeute en Algérie avait été finie avec son chef – Aït Ahmed – se retirant avec ses hommes dans les montagnes³⁰. La situation de la politique intérieure en Algérie est censément devenue stable. En revanche, jusqu'à ce qu'elle n'ait pas pu ré-soudre le problème avec le Maroc, son indépendance – qui était le résultat d'une guerre de huit ans – était en danger. Les deux pays voisins se préparaient aux négociations communes fixé pour le 12 octobre. Pendant ce temps-là, le 15 octobre, le Maroc a lancé une nouvelle attaque à 30 km des frontières contre les bases militaires. Pendant cette action, les mires étaient la région Ghamid el Ghazlen, Hassi Beida et Tindjoub. Au début, juste des fantasmes ont été mobilisés puis les forces aériennes et les unités blindées aussi. Ben Bella a tout de suite envoyé deux procureurs au roi du Maroc à Rabat. C'était un pas militaire tout à fait inattendu parce que le 14 octobre la Ligue arabe a annoncé au Caire la nécessité des négociations au plus tôt possible³¹. Tandis que le Maroc a continué les combats à l'autre côté de la frontière une mobilisation générale avait été commencée. Le gouvernement algérien a tenu un appel aux médecins et aux femmes médecins – en même temps plusieurs volontaires se sont présentés à l'armée. Selon le point de vue de Ben Bella : le Maroc « a perpétré de l'agression contre l'Algérie en ayant exploité ses difficultés intérieures. (...) Le peuple algérien faisait face aux attaques venues soit de l'extérieur soit de l'intérieur et ils défendaient leur état socialiste »³².

Le Maroc a fait semblant d'accepter la clôture pacifique de la querelle mais finalement il n'est pas allé à la réunion. Il a dû faire face au fait que son propre peuple ressentait de la

²⁸ *Népszabadság*, le 17 octobre 1963, « Továbbfolynak a harcok az algériai–marokkói határon »

²⁹ *Népszabadság*, le 12 octobre 1963, « Az algériai kormány intézkedései a kabíliai lázadók megfékezésére »

³⁰ *Népszabadság*, le 13 octobre 1963, « Ben Bella bejelentette: felszámolták a kabíliai lázadást »

³¹ *Népszabadság*, le 15 octobre 1963, « Marokkói csapatok támadása Algéria ellen »

³² *Népszabadság*, le 16 octobre 1963, « Általános mozgósítás Algériában »

jalousie envers les Algériens parce que grâce aux réformes agraires radicales les terrains algériens, en possession européenne pendant la colonisation, ont été rendus aux propriétaires originaux. En réalité, derrière le motif économique on peut reconnaître les intérêts français aussi. Entre la région de Colomb-Béchar et la Mauritanie une zone s'étend d'une longueur de 800 kilomètres et d'une largeur de 50-100 kilomètres qui est très riche en minerai de fer. Autrement dit, sa possession et son exploitation était prometteuse d'une richesse univoque à son propriétaire. L'intérêt des équipes bancaires françaises a été que cette région n'appartienne à la propriété de la République Algérienne Démocratique et Populaire mais la zone mentionnée soit possédée plutôt par l'économie marocaine qui était encore dominée à cette époque-là par le capital français³³. Tandis que des luttes continuaient à la frontière les négociations ont été interrompues entre les deux pays maghrébins. Par conséquent, le 19 octobre Ben Bella a envoyé des émissaires à New York devant l'ONU³⁴. Trois jours plus tard, l'Éthiopie, le Ghana et la Ligue arabe ont fondé un comité de six membres pour que l'activité diplomatique reprenne de nouveaux entre le Maroc et l'Algérie³⁵. Le 29 octobre le comité a atteint des résultats considérables puisque les dirigeants marocains et algériens se sont préparés à aller à Bamako pour négocier et finir leur débat. Pendant un mois d'action militaire, le Maroc avait un avantage militaire considérable jusqu'à l'intervention de Cuba³⁶ en Algérie. Mais les luttes militaires duraient encore pendant les négociations à Hassi Beida et à Tindjoub. Pendant les luttes, le FLN était aidé par Cuba ainsi que par la Bulgarie. Le premier a envoyé une unité blindée et plusieurs centaines de forces armées dans la région. A l'arrière-plan de ce geste pouvait être le fait que « l'ambiance en Algérie au lendemain de l'indépendance a viré au rouge »³⁷. L'Algérie était le vainqueur tant sur le plan diplomatique que politique car l'unité intérieure était si forte après l'obtention de son indépendance que les rebelles de Kabylie soutenaient le gouvernement national. Avec ce regroupement l'Algérie était plus efficace en face des attaques du Maroc³⁸. Le 30 octobre 1963, Ben Bella et Hassan II se sont arrivés à Bamako, rejoints par le premier ministre du Mali et le roi de l'Éthiopie. Quand les négociations ont commencé il n'y avait qu'un seul problème : à Hassi Beida les luttes continuaient encore. L'Algérie a prétendu son unité intérieure et l'agression extérieure et en même temps elle a refusé que l'ONU intervienne dans ses affaires internes. Le gouvernement national considérait qu'il s'agissait d'un problème local que les deux pays devaient résoudre entre eux. Le Maroc

³³ *Népszabadság*, le 17 octobre 1963, « Továbbfolynak a harcok az algériai-marokkói határon »

³⁴ *Népszabadság*, le 19 octobre 1963, « Lord Home kapott kormányalakítási megbízást »

³⁵ *Népszabadság*, le 22 octobre 1963, « Élénk diplomáciai tevékenység az algériai-marokkói határkonfliktus rendezésére »

³⁶ La preuve pour la bonne relation entre le Cuba et le Maroc est la visite de Ben Bella en octobre 1962 dans ce pays non-arabe mais qui se considère lui-même socialiste. Che Guevara a visité plusieurs fois l'Algérie mais la relation la plus étroite était entre les armées des deux pays. En octobre 1963, le Cuba a soutenu militairement l'Algérie pendant « la guerre des sables » et luttait contre le Maroc. László, J. Nagy: *Magyarország és az arab térség*. JATE Press, Szeged, 2006, p. 70 ; Ahmed Ben Bella : *Il savait vivre et ... souffrir*. <http://www.humanite.fr/node/138631?x>, vue : le 15 avril 2012.

³⁷ László, J. Nagy: A szocialista országok és a dekolonizációs folyamat Algériában 1954-1965. *Múltunk*, 2004/2, pp. 130-154.

³⁸ *Népszabadság*, le 29 octobre 1963, « Ma kezdődik a bamakói találkozó az algériai-marokkói konfliktus rendezésére »

voulait avant tout des négociations pacifiques³⁹. Un jour après la réunion des quatre puissances, un pacte a été élaboré, introduisant un cessez-le-feu entre le Maroc et l'Algérie à partir du 2 novembre à 0h00⁴⁰. C'est la Charte d'Addis Abeba qui reprend les décisions de la conférence de Bamako. Conformément aux décisions, les troupes ont été retirées de Hassi Beida et de Tindjoub, la voie frontalière est devenue une zone démilitarisée, les futurs conflits doivent être résolus au cours des négociations et les deux pays s'abstiennent du conflit intérieur de l'autre. Dans la Charte l'autre point important fut la création de l'Organisation de l'union africaine (OUA) dans le but de révéler quel pays était le vrai responsable des luttes⁴¹. Mais le but le plus important de l'OUA était que ses membres acceptaient l'inviolabilité des frontières fixées à l'époque du colonialisme par les colonisateurs européens⁴². C'est-à-dire la frontière occidentale marocaine qui est partagée avec l'Algérie soit de nouveau celle tracée par le gouvernement français le 16 août 1911⁴³.

Hassan II avait deux motifs pour provoquer « la guerre des sables ». D'une part, il voulait terminer les questions encore ouvertes concernant les frontières ; d'autre part, il voulait protéger la monarchie marocaine et la bourgeoisie nationale contre la révolution algérienne. Il a lancé l'attaque en sachant que le peuple marocain, les communistes marocains et les pouvoirs impérialistes l'opposaient. Ces grandes puissances appréhendaient que l'Algérie allait servir d'un bon exemple aux pays où les intérêts des colonisateurs étaient encore maintenus⁴⁴. Il est aussi évident que c'était lui qui a commencé ce conflit. Premièrement, pendant les luttes d'indépendance algériennes, il avait grossi ses revendications territoriales. Deuxièmement, il a lancé la première attaque le 3 juillet 1962, peu après le référendum algérien et dans le territoire en question. Troisièmement, le Maroc avait fait une campagne dans la presse contre son voisin en août 1963 où il s'est autorisé à la défense des Marocains vivant en Algérie. Puis, le Maroc a avancé les points de contrôle à la frontière à la perte de l'Algérie – p. ex. la ville de Hassi Beida. La quatrième cause était le désir à posséder la Mauritanie. Enfin, le territoire en question était très riche en ressources naturelles.

Pour conclure, il est évident que le gouvernement marocain a parti liée avec l'opposition de Kabylie puisque les événements les plus importants s'étaient passés en même temps sur les deux sites. Le Maroc était déçu que l'Algérie a rompu avec le capitalisme et il ne pensait pas que le gouvernement de Ben Bella puisse trouver si vite et efficacement des solutions aux problèmes de Kabylie⁴⁵. En ce qui concerne l'Algérie, pour elle, c'était une triple victoire. Elle a gagné en Kabylie et à la frontière algéro-marocaine aussi, en plus Ben Bella pouvait continuer sa politique entamée. L'Algérie avait trois objectifs qui ont été accomplis en connaissant l'histoire de la « guerre des sables » : mettre fin à l'effusion du sang, résoudre le problème en Afrique et sans l'intervention de l'ONU,

³⁹ *Népszabadság*, le 30 octobre 1963, « Ben Bella és II. Hosszán Bamakóba érkezett »

⁴⁰ *Népszabadság*, le 31 octobre 1963, « November másodiktól tűzzűnet az algériai-marokkói határon »

⁴¹ *Népszabadság*, le 1^{er} novembre 1963, « Az algériai-marokkói megállapodás részletei »

⁴² http://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_de_l%27unit%C3%A9_africaine, vue : le 23 février 2012.

⁴³ Le conflit algéro-marocain. op. cit.

⁴⁴ Georges Girard: Algérie Bamako után. *Nemzetközi Szemle*, VII. évf., 12. sz., décembre 1963., pp. 26-29.

⁴⁵ MNL, OL XIX-J-1-j-Marokkó-IV-006658/3-1945-1964. 2.d.

le maintien des frontières. Enfin, ses objectifs ont été atteints. Elle a aussi dû des compromis dont le plus important était la mise en fin des luttes idéologiques⁴⁶.

A la fin de la réunion de Bamako, il était évident que cet accord était « le triomphe de la diplomatie africaine ». Le vainqueur réel était le peuple marocain et l'Algérie qui menait cette guerre. La tentative du Maroc a échoué quand il voulait infliger une défaite à l'Algérie qui menaçait – selon lui – sa propre « monarchie réactionnaire »⁴⁷.

⁴⁶ MNL, OL XIX-J-1-j-Marokkó-IV-006658/6-1945-1964. 2.d.

⁴⁷ *Népszabadság*, le 1^{er} novembre 1963, « Az algériai-marokkói megállapodás részletei »

La letteratura come medium della coscienza sociale: la “chiara” leggenda dello zar Alessandro I nella poesia polacca dei primi due decenni del XIX secolo

MONIKA STANKIEWICZ-
KOPEĆ
UNIVERSITÀ DEI PADRI
GESUITI “IGNATIUM” DI
CRACOVIA

I legami della letteratura polacca con la storia

I rapporti tra la storia e la letteratura hanno spesso attirato l'attenzione dei filosofi – da Aristotele, passando da Georg Wilhelm Friedrich Hegel, Wilhelm Dilthey, Hans-Georg Gadamer o Paul Ricœur. Inoltre, un valore particolare veniva in questi casi dato proprio alla poesia, che come sosteneva Hegel “fa emergere il senso più fondamentale e l'essenza più profonda di un avvenimento, di un'azione, del carattere di un popolo o di un'illustre personalità storica”¹. Nella concezione di Hegel la poesia di carattere storico ha dei fondamentali valori cognitivi, poiché esprime lo “spirito” della nazione. Era infatti proprio sullo sfondo delle attività dello spirito che Hegel esaminava la produttività artistica e culturale dell'uomo. Il filosofo tedesco sottolineava che il legame tra la poesia e la società si rivela, tra l'altro, nella sfera dei contenuti, della composizione e dei temi legati alla posizione dell'autore, il quale vive in un concreto ambiente sociale e scrive per un pubblico specifico. Tipicamente, Hegel sottolineava che un artista è “grande” poiché esprime il punto di vista e l'immaginario comune al suo tempo e alla sua società.

Ispirandosi alle posizioni di Hegel, Wilhelm Dilthey espone i concetti di “comprensione” (*Verstehen*) e “esperienza vissuta” (*Erlebnis*). Nelle riflessioni di Dilthey, l'uomo è dunque un essere storico, poiché la base della sua attività creativa (e soprattutto della sua attività poetica) è proprio la già citata “esperienza vissuta”, il vissuto, che permette di comprendere il mondo. Di conseguenza, secondo Dilthey tutte le immagini del mondo esterno possono indirettamente diventare materiale per l'attività del poeta; la sfera di ogni esperienza umana, inclusa quella storica, si riflette quindi profondamente sulla produzione artistica².

¹ G. W. F. Hegel, *Wykłady o estetyce*, przeł. J. Grabowski, A. Landman, Warszawa 1964, t. 3, p. 321. Tutte le traduzioni, se non diversamente specificato, sono opera del traduttore.

² Cfr. W. Dilthey, *Rozumienie i życie*, in: *Wokół rozumienia. Studia i szkice z hermeneutyki*, trad. G. Sowiński, Kraków 1993, p. 53 sgg.

In questa prospettiva, dunque, ogni opera letteraria, in un certo senso, è frutto dei tempi in cui è nata – diventando una specie di “riflesso” dei dilemmi della sua epoca, dei suoi dubbi e delle sue speranze. Si tratta di una sorta di trasposizione artistica (del materiale storico), che avviene nello spirito di una visione poetica circoscritta. In questa prospettiva, la cosiddetta letteratura alta raggiunge il livello di “medium” (anche di medium della coscienza sociale). Non a caso Alfred North Whitehead sosteneva che le reali opinioni dell’umanità trovano espressione soprattutto nella letteratura. Se quindi vogliamo scoprire cosa pensa veramente una certa generazione, dobbiamo rivolgerci proprio alla sua letteratura³. Gadamer si spinse ancora oltre, ritenendo che solamente l’arte, rielaborando la realtà, ne rivela la verità – poiché essa astrae dalla realtà ciò che è vero ed essenziale⁴. Qui tocchiamo l’importante quesito della rappresentazione del mondo reale nell’opera d’arte. Questo ampio e multidimensionale problema si lega tra l’altro alla questione del legame tra la verità storica e la verità letteraria, ai quesiti della finzione letteraria, della mimesi e anche al funzionamento dell’opera letteraria nello spazio sociale⁵. Tali legami sono particolarmente importanti quando la letteratura viene considerata in categorie strumentali: come elemento che plasma la visione (politica o ideale) dei lettori⁶.

*

Lo stretto legame tra la letteratura alta polacca e la storia della Polonia è una delle caratteristiche principali della cultura polacca. Nonostante la svolta nelle reciproche relazioni tra la storia e la letteratura sia arrivata nella cultura polacca principalmente nel periodo del romanticismo⁷, in realtà il rapporto tra la letteratura e la storia si era fatto più stretto già verso la fine del XVIII secolo, dopo che la Repubblica (in seguito alle spartizioni) perse la propria indipendenza politica. Da quel momento, la storia diventò parte integrante della letteratura polacca – e la letteratura parte organica della storia⁸.

³ A. N. Whitehead, *Science and the Modern World. Lowell Lectures*, New York: The Macmillan Company, 1925, p. 76.

⁴ Sulle complicate relazioni tra l’arte e la realtà del mondo reale scrisse H. G. Gadamer, *Prawda i metoda. Zarys hermeneutyki filozoficznej*, trad. B. Baran, Kraków 1993, p. 131.

⁵ I quesiti riguardo alla verità nella letteratura attirarono l’attenzione dei filosofi (tra cui Heidegger e Gadamer). In ambito polacco ne scrissero tra gli altri R. Ingarden, *O tak zwanej prawdzie w literaturze*, in: *Studia z estetyki*, Warszawa 1957, t. I; W. Stróżowski, *O prawdziwości dzieła sztuki. Prawdziwościowa interpretacja dzieła sztuki literackiej*, in: *Studia estetyczne*, Warszawa 1978, t. XV.

⁶ Questo riguarda soprattutto i testi di propaganda e divulgazione. Negli studi polacchi il problema è stato ampiamente descritto, tra gli altri, da: K. Dymitruk, *Literatura – społeczeństwo – przestrzeń*, Wrocław 1980; Z. Mitosek, *Mimesis. Zjawisko i problem*, Warszawa 1997; H. Markiewicz, *Literaturoznawstwo i jego sąsiedztwo*, Warszawa 1989.

⁷ Le cause di questa situazione vanno ricercate sia nell’influsso della filosofia storica, formulata da Hegel, sul pensiero dell’epoca, sia nella popolarità delle riflessioni storico-filosofiche (ad esempio in Jules Michelet, August Cieszkowski, Józef Hoene-Wroński e Joachim Lelewel).

⁸ In relazione a questo fatto, gli studiosi di letteratura scrivono addirittura di un “complesso storico” tipico della Polonia. Essi spesso estendono le loro affermazioni anche alla letteratura polacca prodotta successivamente alla riconquista dell’indipendenza della Polonia nel 1918. Cfr. anche: M. Janion, M. Żmigrodzka, *Romantyzm i historia*, Warszawa 1978; H. Markiewicz, *Literatura i historia*, Kraków, 1994.

La data della terza spartizione della Polonia (1795) rappresenta una cesura significativa per la letteratura polacca, che da questo momento diventa una produzione di artisti provenienti da una nazione sottomessa e umiliata dagli invasori, cosa che ebbe un'importanza decisiva per la questione del punto di vista adottato dagli scrittori polacchi dalla fine del XVIII e per tutto il XIX secolo⁹. L'esperienza delle spartizioni, traumatica per la maggior parte della società polacca, la caduta della Repubblica e la conseguente cessazione della vita politica, unite alla distruzione di un ordine secolare erano così dominanti che i letterati polacchi della fine del XVIII secolo ebbero un blocco creativo¹⁰.

Quando finalmente alcuni anni dopo la terza spartizione la poesia polacca affrontò il tema della caduta della Repubblica, questi drammatici avvenimenti storici riemersero non solo sotto forma di domande sulle cause della tragedia della Polonia, ma anche nei tentativi di definire la nuova situazione della nazione e di formulare delle norme per il comportamento e l'attività dei polacchi oppressi, nei loro rapporti con gli invasori e le loro autorità, ma soprattutto con lo zar – il padrone dei più grandi terreni portati via alla Repubblica¹¹. La leggenda letteraria dello zar Alessandro I, nata dopo la terza spartizione, rappresenta dunque l'espressione artistica della coscienza collettiva della società polacca, privata del proprio stato.

Lo zar Alessandro I e la sua leggenda polacca

Al centro della presente trattazione si trova la figura dello zar Alessandro I (1777-1825) – imperatore della Russia (negli anni 1801-1825)¹² e dall'anno 1815 anche re costituente del Regno di Polonia¹³, che nella cultura polacca (data l'esistente situazione socio-politica), divenne oggetto di leggende¹⁴. Nonostante lo zar Alessandro I, che portava il titolo di Re di Polonia non fosse diventato, al contrario dei suoi fratelli Nicola e Konstantin, protagonista di nessun'opera letteraria polacca ottocentesca di rilievo, la sua "chiara leggenda" raggiunse nei territori della vecchia Repubblica una notevole dimensione, in generale grazie ai numerosi panegirici scritti in suo onore, soprattutto da diversi autori minori.

Già nella seconda metà del diciottesimo secolo, con la diffusione nei territori della Repubblica di correnti illuministe, cominciò a cambiare anche la funzione sociale dei panegirici polacchi. Gli illuministi polacchi precisarono prima di tutto chi doveva essere protagonista dei moderni panegirici. Volevano si trattasse di una "persona eccezionale nella

⁹ Questa problematica è oggi vista sotto un'altra luce, nel contesto degli studi postcoloniali. Cfr. ad esempio. E. Thompson, *Trubadurzy Imperium. Literatura rosyjska i kolonializm*, Kraków 2000.

¹⁰ Cfr. F. Bentkowski, *Historia literatury polskiej wystawiona w spisie dzieł ogłoszonych drukiem*, Warszawa – Wilno 1814, t. 1, p. 175 sgg.

¹¹ Cfr. P. Żbikowski, „*Bolem śmiertelnym ścśnione mam serce...*”. *Rozpacz oświeconych u źródeł przelomu w poezji polskiej w latach 1793-1805*, Wrocław 1998, p. 4 sgg.

¹² V. Fiodorov, *Aleksander I*, in: *Dynastia Romanowów*, a cura di A. Iskenderowa, Warszawa 1993.

¹³ Il Regno di Polonia (Regno del Congresso), nato per decisione del Congresso di Vienna del 1815, esistette fino al 1832.

¹⁴ Cfr. B. Zakrzewski, *Boże coś Polskę*, Wrocław 1987; A. Wąsacz, *Legenda Aleksandra I w wybranych utworach literatury polskiej*, „Akant. Miesięcznik Literacki”, X 2010; N. Filatowa, *Car Aleksander I w literaturze polskiej*, „Przegląd Humanistyczny” 2011, 04/2011.

sua perfezione, nelle azioni o nell'impiego" (come consigliava Ignacy Krasicki). Conformentemente alle richieste delle poetiche contemporanee, l'oggetto delle lodi degli illuministi non erano più tanto i protettori benestanti (adulati per le loro grazie dalla piccola nobiltà polacca prima delle spartizioni), bensì soprattutto persone che ricoprivano adeguati ruoli nella società. Di conseguenza, i componimenti di lode divennero uno dei più importanti elementi della vita socio-culturale polacca; essi modellavano infatti le autorità e le pubbliche opinioni¹⁵.

Nel contesto sociale dell'epoca, il panegirico quindi non era solo un omaggio ad un individuo fatto da un adoratore individuale, ma diventava anche uno strumento per influenzare l'opinione pubblica riguardo all'attività della persona lodata e addirittura per ispirare determinati comportamenti sociali¹⁶. L'opera panegirica (attraverso la lode) faceva riferimento a determinati principi e modelli comportamentali, la cui realizzazione, secondo chi lodava, poteva portare un adeguato risultato sociale. Questo genere di produzione – riguardante avvenimenti correnti e persone allora attive sulla scena storica – da una parte costituiva l'effetto di una determinata situazione socio-politica (esprimeva gli umori della società), mentre dall'altra modellava allo stesso tempo i principi desiderati e propagava un preciso punto di vista. Questo tipo di opere, pubblicate sui periodici dell'epoca o individualmente, erano anche uno strumento di persuasione sociale.

In questa corrente di poesia di circostanza si iscrivevano anche i panegirici composti dai poeti polacchi in lode allo zar Alessandro. Da un lato, essi riguardavano ovviamente la persona dello zar, dall'altro affrontavano una questione ben più ampia – la coesistenza del popolo polacco e di quello russo ai confini dell'impero zarista, e trattavano il problema, cruciale per i polacchi sottomessi, delle attitudini nei confronti della Russia. Questo tipo di produzione impegnata, che reagiva direttamente agli avvenimenti attuali e che trattava questioni importanti per la collettività in un determinato momento storico, rappresenta un'espressione propria dell'esperienza polacca successiva alle spartizioni, legata all'affioramento di una determinata situazione politica, la cosiddetta sconfitta di Napoleone e la creazione del Regno di Polonia.

Creata dai poeti polacchi nei primi decenni del XIX secolo, la leggenda letteraria dello zar Alessandro è un pretesto perfetto per esaminare la letteratura come medium della coscienza sociale. Come già noto, all'origine di ogni leggenda c'è una propria "necessità sociale": la leggenda nasce sempre con uno scopo preciso e presenta delle funzioni sociali particolari¹⁷. Ogni leggenda costruita intorno ad una determinata figura storica o ad un avvenimento è dunque una specie di adattamento socio-culturale dell'avvenimento o della figura in questione alle necessità e alle aspettative degli del pubblico dell'epoca. Il segreto della forza di persuasione della leggenda sta proprio nella necessità di una coscienza

¹⁵ Cfr. J. Platt, termine: "panegiryk", in: *Słownik literatury polskiego oświecenia*, a cura di T. Kostkiewiczowa, Wrocław 2006, pp. 391-995.

¹⁶ Cfr. S. Dąbrowski, *Z problematyki panegiriku*, "Przegląd Humanistyczny" 1968, nr 3, p. 32.

¹⁷ Le dispute teoriche riguardanti la definizione e la sistematizzazione delle leggende, nonché le riflessioni sul tema della genesi e della funzione della leggenda sono state esposte in alcuni studi del ventesimo secolo, tra cui quelli di: V. P. Anilin, J. R. Bacon, W. R. Bascom, W. Gusiev, A. Jolles, F. Lanzoni, V. Propp.

comune: finché esiste una necessità sociale nulla può detronizzare la leggenda – finché essa risponde alla realtà sociale e psicologica che l'ha chiamata in vita, rimane intoccabile¹⁸.

Questo tipo di necessità sociali – di un nuovo “custode dei polacchi” che “risuscitasse la Polonia” – emerse in particolare nei territori della vecchia Repubblica, soprattutto dopo il 1815 (cioè dopo il Congresso di Vienna). Le crescenti idee di unione tra la Polonia e la Russia erano fomentate dalla delusione dei polacchi verso l'Occidente, dai fallimenti vissuti a fianco di Napoleone e dalle promesse (a dire il vero nebulose e poco chiare) del vincente zar Alessandro I. Inoltre, il citato bisogno collettivo di un nuovo “custode dei polacchi” era legato anche alla necessità di pace e stabilità dopo il burrascoso periodo delle guerre napoleoniche.

Il fatto che la persona dello zar, quasi dall'inizio del suo regno, sia stata al centro dell'attenzione della società polacca è testimoniato anche dalle annotazioni dei memorialisti polacchi a cavallo tra il XVIII e l'inizio del XIX secolo. Bisogna però segnalare che le memorie dell'epoca, in un grado decisamente maggiore rispetto alla letteratura alta, mostrano di fatto un rapporto contraddittorio dei polacchi di allora nei confronti dello zar¹⁹. Alessandro I, infatti, già tra i suoi contemporanei risvegliava serie controversie²⁰. Una volta si vedeva in lui un padrone profondamente ipocrita e calcolatore, un'altra era rappresentato come sostenitore di principi liberali e di cambiamenti progressisti del sistema²¹. Per questo, come nel caso di Napoleone, intorno alla figura dello zar si crearono in sostanza due (diversamente marcati emotivamente) tipi di leggenda, detti “chiara” (positiva) e “scura” (negativa)²².

Lo zar Alessandro I divenne l'eroe della poesia panegirica di circostanza scritta in lingua polacca di fatto già nel momento in cui salì sul trono russo. In seguito alla salita al trono dello zar Alessandro (nel 1801) le élites russe non furono le sole a sentirsi sollevate, poiché una reazione simile si manifestò anche nei territori della ex Repubblica. Dal momento dell'incoronazione del nuovo zar, la stampa europea, seguita a ruota da quella

¹⁸ Cfr. M. Janion, M. Żmigrodzka, op. cit., pp. 208-209.

¹⁹ Dell'abbondante materiale memorialistico citerò solo alcune voci: I. Prądzyński, *Pamiętniki*, a cura di B. Gembarzewski, t. 1, Kraków 1909; K. Koźmian, *Pamiętniki*, t. 1-3, Warszawa 1972; K. Kołaczkowski, *Wspomnienia*, Kraków 1889; Czartoryski A. J., *Pamiętniki i memoriały polityczne*, a cura di J. Skowronek, Warszawa 1986; W. Łukasiński, *Pamiętnik*, vol. 2, Warszawa 1986; Niemcewicz J. U., *Pamiętniki 1809–1820*, t. 2, Poznań 1871; Kicka N., *Pamiętniki*, a cura di T. Szafrński, Warszawa 1972.

²⁰ La diffidenza nei confronti dell'operato dello zar e delle sue pomesse è espressa ad esempio nell'anonimo ciclo intitolato *Epigramaty poświęcone mianowaniu Zajączka namiestnikiem*.

²¹ Lo zar era giudicato in maniera contraddittoria anche da storici a lui successivi. Cfr. Tra gli altri [H. Kamiński], *Rosja i Europa. Polska. Wstęp do badań nad Rosją i Moskalami przez XYZ.*, Paryż 1857, p. 245; F. Skarbek, *Dzieje Polski*, parte. 2, *Królestwo Polskie od epoki początku swego do rewolucji listopadowej*, Poznań 1877, pp. 4-5, 45-47; *Puławy (1762–1830). Monografia z życia towarzyskiego i literackiego na podstawie archiwum ks. Czartoryskich w Krakowie*, a cura di L. Dębicki, t. 2, Lwów 1887; Paleologue M., *Aleksander I. Dziwny car*, Lwów-Warszawa 1938; Skowronek J., *Anty-napoleońskie koncepcje Czartoryskiego*, Warszawa 1969; Idem, *Od Kongresu Wiedeńskiego do Nocy Listopadowej*, Warszawa 1987.

²² Fu proprio la leggenda “scura” di Alessandro I ad essere divulgata (dopo il fallimento della rivolta di novembre) da parte dei più grandi poeti del romanticismo polacco: Adam Mickiewicz, *Dziady* pt. III (1832) i Juliusz Słowacki, *Kordian* (1834).

polacca, facevano a gara nella sua celebrazione. Nel 1801 un anonimo corrispondente della "Gazeta Krakowska" riportava da Vilna:

"Adesso a tutti pare (...) che l'età dell'oro tornerà sulla terra. (...) Tutti i cittadini di Vilna innalzano preghiere al cielo, soprattutto nel giorno dell'incoronazione, per una lunga vita del loro amato monarca. In quel giorno tutte le chiese erano gremite di genti di ogni classe sociale. Le ininterrotte grida "Che viva Alessandro!" rafforzavano la soddisfazione di tutti gli abitanti e ingrandivano la speranza che sotto il saggio e moderato regno del nostro monarca la felicità e il bene, qui come ovunque giungesse il suo benevolo scettro, non avrebbero smesso di fiorire"²³.

Lo zar veniva lodato quasi in ogni occasione. Inoltre, il rettore inaugurò con queste parole la seduta pubblica della sessione dell'Università e dell'Accademia di Vilna nel giorno dell'incoronazione di Alessandro:

"Il lieto inizio del regno di Alessandro I riempiva di dolce speranza milioni di persone dell'enorme paese sottoposto allo scettro. Egli segna quasi ogni giorno con nuove bontà. Vuole offrire certi diritti a tutto il popolo, perché sa che il potere che si appoggia su tali diritti è il più duraturo e il più glorioso. Ama le scienze, incoraggia e premia gli studiosi"²⁴.

Bisogna anche dire che sin dall'inizio del suo regno diverse condizioni esterne – felici per Alessandro I e per l'accoglienza della sua "chiara" leggenda in Polonia – agivano a suo favore. Inizialmente il regno dello zar cadde in concomitanza con la tragedia delle Legioni Polacche formate in Italia (nel 1797). Dopo la pace di Lunéville (nel 1801) e la spedizione a Santo Domingo delle Legioni Polacche, scomode per Napoleone, al fine di sopprimere la rivolta locale sull'isola, nella società polacca si rafforzarono i sentimenti antinapoleonici. Come scriveva il cofondatore delle Legioni, il generale Antoni Amilkar Kosiński, se Napoleone fosse allora giunto in Polonia, "sarebbe stato lapidato dai parenti di coloro che erano stati inviati a Santo Domingo".

Già due anni dopo l'ascesa al trono dello zar Alessandro I, il sacerdote Hugo Kołłątaj (1750-1812) – filosofo, studioso e politico – dopo la propria liberazione da otto anni di prigionia nella fortezza austriaca di Olomouc, avvenuta per intervento dello zar (da un suggerimento del principe Adam Jerzy Czartoryski), nell'ultima delle sue liriche scritte in prigionia, intitolata *Do ziemi ojczystej* (1803), non solo lodava lo zar suo benefattore, ma allo stesso tempo cercava anche la miglior formula per l'esistenza della Polonia entro i confini della Russia. Kołłątaj era dunque all'epoca convinto che la caduta della Polonia fosse un fatto definitivo e che in tale situazione solo questo genere di soluzione fosse possibile per la sua esistenza. Esponendo quindi i pregi dello zar ("l'Augusto russo"), lo speranzoso Kołłątaj sognava il progetto di una pacifica coesistenza della nazione polacca e di quella russa entro i confini di un solo paese – la monarchia zarista. Servendosi di riferimenti antichi, Kołłątaj citava l'esempio della sconfitta Atene che era diventata "la

²³ "Gazeta Krakowska" 1801, nr. 91.

²⁴ "Nowy Pamiętnik Warszawski", 1802, t. V, pp. 237-238.

scuola della Roma vincitrice". Il poeta assegnava il ruolo di Atene alla Polonia e quello di Roma alla Russia zarista²⁵.

La successiva tappa significativa nell'accoglienza della "chiara" leggenda dello zar fu il periodo successivo al 1812, in cui gran parte della società polacca, delusa dalla grande sconfitta di Napoleone e piena di timori per il proprio futuro, cercava un nuovo protettore e difensore. Il giovane imperatore Alessandro, che manifestava il proprio liberalismo, stava diventando ai loro occhi un nuovo "angelo della salvezza". Nel frattempo la frangia alessandrina guadagnava sempre più sostenitori anche tra i napoleonici delusi dalla corrente situazione. Questo cambio di orientamento relativamente semplice (da napoleonico a zarista) e la facilità di adattamento alla nuova situazione politica di parte della società polacca, possono causare un certo stupore. Questa situazione è stata a volte spiegata utilizzando la metafora delle "due coscienze", secondo cui i polacchi sottomettevano le proprie azioni (nella vita socio-politica) alla causa prioritaria dell'indipendenza polacca. Nel trattato intitolato *Zasada „dwóch sumień”. Normy postępowania i granice kompromisu politycznego Polaków w sytuacjach wyboru (1795-1815)*, si può leggere:

"Ritengo che la chiave per comprendere le posizioni attuali sia l'opinione di Poniatowski stesso [Józef – M.S.K.], annotata nell'aprile del 1813 da Bignon: «Il Principe mi ha spiegato che da tempo ciascun polacco ha in un certo senso due coscienze; che, prima di tutto, un polacco vuole essere un polacco e se non riesce ad ottenerlo con una strada, ne cerca un'altra.»²⁶."

Si potrebbe certamente discutere se questo tipo di omaggi fatti all'epoca allo zar (inclusi quelli poetici) potessero sempre realmente andare di pari passo con la fedeltà agli interessi nazionali. Va però detto che certamente la società polacca di allora si trovò di fronte ad una scelta molto difficile. Di fatto né il Regno di Polonia creato dopo il Congresso di Vienna e soggetto allo zar, né il precedente Principato di Varsavia (1807-1815), fondato da Napoleone (e di fatto da lui dipendente) garantivano gli interessi basilari della nazione polacca²⁷. Conseguentemente, di volta in volta emergeva il quesito circa il principio da adottare in tale situazione. Questo dilemma trovò il suo riflesso in ambito artistico anche nella poesia. Per una parte dei polacchi, ancora più importante dello stato era diventata la nazione stessa, la quale, per sopravvivere, doveva conservare la propria identità (nonostante la perdita dello stato stesso e al di fuori delle istituzioni imposte dall'invasore). Altri, al contrario, erano convinti di poter salvare il proprio "spirito nazionale" solo dopo aver riconquistato almeno l'apparenza di uno stato (un brandello della vecchia Repubblica), anche sotto lo scettro di uno degli invasori²⁸.

²⁵ H. Kołłątaj, *Do ziemi ojczystej*, in: P. Żbikowski, *Poezje więzienne Hugona Kołłątaja*, Wrocław 1993, pp. 172-173.

²⁶ J. Czuby, *Zasada „dwóch sumień”. Normy postępowania i granice kompromisu politycznego Polaków w sytuacjach wyboru (1795-1815)*, Warszawa 2005, pp. 665-668.

²⁷ Cfr. W. Gołembowski, *Aleksander I wobec sprawy polskiej na Kongresie Wiedeńskim*, "Przegląd Polski", pt. 1, z. 2, Kraków 1866.

²⁸ I rapporti tra la Russia e la Polonia ai tempi del Regno di Polonia sono stati oggetto di studi, tra gli altri, da parte di: S. Askenazy, *Rosja-Polska 1815-1830*, Lwów 1907; J. Czuby, *Rosja i świat. Wyobraźnia polityczna elity władzy imperium rosyjskiego w początkach XIX wieku*, Warszawa 1997.

La vera ondata di creatività poetica favorevole allo zar, fu però liberata in poeti polacchi di diverse generazioni dalla creazione del Regno di Polonia (dalla maggior parte delle terre del Principato di Varsavia unite alla Russia) nel 1815²⁹. Nonostante non mancassero le voci critiche nei confronti dello stesso zar e della decisione di creare il Regno di Polonia, come di coloro che parlavano di un'altra spartizione della Polonia³⁰, molti polacchi all'epoca si esprimevano sullo zar con ammirazione e speranza. Con questo, però, le opinioni positive dei polacchi riguardavano di solito lo zar in persona e non la Russia o il popolo russo³¹.

La creazione del Regno di Polonia con a capo lo zar e l'annuncio verso la fine del 1815 di una costituzione liberale risvegliarono le speranze promosse dalle opinioni slavofile (tra cui quella di Stanisław Staszic sull'assenso divino alla fratellanza con i russi) e dalle idee messianiche. Alessandro I godeva allora di un'opinione favorevole (di padrone liberale favorevole ai polacchi) sia nel Regno stesso che negli altri territori spartiti.

Non era dunque strano che i quattro anni successivi (1815-1819) fossero un periodo in cui nella letteratura polacca apparve sostanzialmente la maggior parte dei panegirici in lode allo zar. I loro autori, sia quelli famosi (tra cui Alojzy Feliński), sia tutta la massa di compositori di seconda e terza categoria e i numerosi autori anonimi di panegirici, erano uniti dalla fede nella protezione dei polacchi da parte dello zar e dalla tendenza ad una ricezione ad hoc ed emotiva delle loro lodi.

Nel 1816 fu composto il più famoso panegirico sullo zar Alessandro I: *Hymn na rocznicę ogłoszenia Królestwa Polskiego z woli naczelnego wodza wojsku polskiemu do śpiewu podany* – dall'incipit [Dio che la Polonia...]³² scritto da Alojzy Feliński (1771-1820) – già segretario e aiutante in campo di Tadeusz Kościuszko³³. In accompagnamento al testo dell'inno sulle pagine della "Gazeta Warszawska" comparve anche la seguente informazione:

"Il canto preferito dal popolo inglese: *God save the King* (Dio salvi il Re), già più volte citato sul nostro giornale, ha ispirato Signor Alojzy Feliński, celebre nella letteratura nazionale, a scrivere in questo spirito un canto nazionale in lingua polacca.

²⁹ Il motivo dello zar Alessandro come protettore e benefattore dei polacchi si manifestò, tra l'altro, nella produzione di: T. Lityński (*Oda do najjaśniejszego Aleksandra I imperatora całej Rosji... przy stuletnim obchodzie pamiątki założenia miasta Petersburga w roku 1803 dnia 16 maja* (wyd. 1808); T. Sierociński (*Pochwała rządów Aleksandra I*); N. Muśnicki (*Na wstąpienie na tron Najjaśniejszego Imperatora Aleksandra*, 1804); W. Kiszko-Zgierski (dramat *Złota wolność, czyli Aleksander I cesarz rosyjski*, 1818); Koźuchowski (*Polak ocalony. Wiersz liryczny i wspomnienie w dniu 20. czerwca 1816 roku*).

³⁰ Cfr. A. Potocka z Tyszkiewiczów-Wasowiczowa, *Wspomnienia naoczego świadka*, a cura di B. Grochulska, Warszawa 1965, p. 286.

³¹ Cfr. A. Nowak, *Miedzy carem a rewolucją. Studium politycznej wyobraźni i postaw Wielkiej Emigracji wobec Rosji 1831-1849*, Warszawa 1994, p. 17.

³² Trad. Marina Bersano Begey, a cura di, *La letteratura polacca: nuova edizione aggiornata*, Firenze: G.C. Sansoni; Milano: Edizioni Accademia, 1968. – (Le letterature del mondo; 22), p. 102.

³³ A. Feliński, *Hymn na rocznicę ogłoszenia Królestwa Polskiego z woli naczelnego wodza wojsku polskiemu do śpiewu podany*, "Gazeta Warszawska" 1816, nr 58. L'inno fu successivamente pubblicato in "Gazeta Korespondenta Warszawskiego i Zagranicznego" (1816, nr 74). L'inno venne anche pubblicato separatamente a Cracovia nel 1818 come *Pieśń narodowa za pomyślność króla*, con la musica di Jan Nepomucen Kaszewski.

Riportiamo l'opera qui sotto. Sua Maestà il Principe Costantino ha voluto per questo motivo esprimere all'autore la sua soddisfazione. Il Signor capitano Kaszewski del quarto reggimento di fanteria ha composto una musica adatta all'inno, per la quale sono stati scelti tra i militari voci di diversa tonalità che cantano questo inno ogni domenica durante la parata militare nella chiesa dei Carmelitani, mentre il resto dell'esercito canta il ritornello con cui termina ciascuna strofa. Che queste preghiere, innalzate a Dio dai cuori pieni di gratitudine nella capitale del Regno e ripetute dal popolo fedele in tutto il paese possano allungare ad una veneranda età la preziosa vita di Alessandro I, amatissimo monarca e padre nostro, al quale siamo debitori di innumerevoli benevolenze³⁴.

La strofa del componimento di Feliński suonava così:

“Davanti al Tuo altare una supplica portiamo,
il Nostro Re salva O Signore!”

Adoperando il significativo verso “Il Nostro Re”, Feliński introdusse lo zar Alessandro nel pantheon dei regnanti polacchi. Inoltre, nell'inno di Feliński lo zar Alessandro I appare come un emissario di Dio, un signore che per volontà di Dio stesso ha unito i russi e i polacchi, “due popoli fraterni sotto lo stesso scettro dell'Angelo della pace”. Con queste parole, Feliński si iscriveva nel gruppo di coloro che avevano un orientamento russofilo e che sognavano una “federazione dei popoli slavi” con a capo lo zar e comprendente anche la Polonia. Contrariamente al suo scopo, l'inno di Feliński in lode allo zar si trasformò presto in un canto patriottico (cantato ancora oggi nelle chiese polacche³⁵).

Il già citato motivo della comunione slava – di una quasi idillica coesistenza della nazione polacca e di quella russa sotto l'ala del premuroso zar – compariva spesso nei panegirici di circostanza del poeta Marcin Molski (1751-1822), in passato maggiore delle Legioni Polacche in Italia³⁶. Nonostante i versi di Molski non abbiano un grande valore letterario, sono però interessanti come documenti della coscienza socio-politica di parte dei polacchi e dell'atteggiamento di parte della società polacca di allora nei confronti di Alessandro I.

Nei panegirici *Na obchód imienin Najjaśniejszego Aleksandra Pawłowicza Imperatora...* (1814)³⁷ e *Na pożądane przybycie Najjaśniejszego Aleksandra I, Cesarza Wszech*

³⁴ “Gazeta Warszawska” 1816, nr 58.

³⁵ Nel 1817 Antoni Gorecki (1787-1861) scrisse un componimento in polemica con l'inno di Feliński sulle pagine del “Pamiętnik Warszawski” (t.7) intitolata *Hymn do Boga o zachowaniu wolności*. Nel periodo della rivolta di novembre (1830-1831) vennero unite due strofe del componimento di Feliński e due di Gorecki. L'anonimo autore aggiunse a queste quattro strofe un diverso ritornello (sostituì “Proteggi il Nostro Re O Signore” con: “Concedi di renderci la Nostra Patria O Signore” ed eliminò dall'inno di Feliński gli accenti di sottomissione allo zar.

³⁶ Cfr. A. Wąsacz, *Legenda Aleksandra I w wybranych utworach literatury polskiej*, „Akant. Miesięcznik Literacki”, X 2010.

³⁷ M. Molski, *Na obchód imienin Najjaśniejszego Aleksandra Pawłowicza Imperatora...* (1814), luogo di pubblicazione mancante, edizione successiva: M. Molski, *Pisma... Z pośmiertnych rękopisów zebrał W. Radliński*, t. 1-3, Warszawa 1856-1857, serie II, pp. 163-166.

Rosji, Króla Polskiego do Warszawy, stolicy Królestwa 1815 roku (1815)³⁸ la base della leggenda zarista creata nel testo diventa la relazione “buon padre” (lo zar) – “nuovi figli” (i polacchi). La convinzione della “protezione paterna” dello zar si lega qui con la visione di una comune felicità polacco-russa sotto il controllo dello zar. La nuova situazione politica in cui si venne a trovare la Polonia (dopo il 1815) anche nell’immaginario di Molski riceve l’approvazione del Creatore – poiché Dio, nella sua “imperscrutabile saggezza Divina” aveva inviato ai polacchi lo zar “che li avrebbe fatti risorgere”. Molski lodava lo zar perché, nonostante dopo la sconfitta di Napoleone avesse potuto (per vendetta) “colpire i polacchi con il fulmine del vincitore”, non lo aveva fatto e, anzi, ne era diventato il benefattore. “Non siamo degni della tua protezione” – confessa il soggetto lirico del componimento *Na pożądane przybycie Najjaśniejszego Aleksandra I*. Il fatto che queste convinzioni non fossero isolate è testimoniato ad esempio dalle memorie di un altro poeta – Kajetan Koźmian – in precedenza sostenitore di Napoleone, membro del governo del Principato di Varsavia e dopo la sconfitta napoleonica sostenitore di Alessandro I. Koźmian annotò nei suoi *Pamiętniki*:

“Come si è dimostrato ancor più grande e generoso [cioè Alessandro I – M.S.K.] quando avendo tutti i più svariati motivi per vendicarsi su di noi, quando potendo ricoprire questo paese di macerie e di cenere, non solo non si è vendicato, ma pur avendo vinto con le armi, intendeva unificarlo con la benevolenza. Potendo condannare alla tomba – ha scelto di far risorgere”³⁹.

Dopo il 1815 emerse tra i polacchi la convinzione che lo zar fosse allora per loro l’unica vera chance. Un effetto favorevole sulle opinioni su Alessandro I giungeva anche dal miglioramento della situazione e della stabilità economica dopo le estenuanti guerre napoleoniche. Si sentivano particolarmente in dovere di lodare lo zar gli abitanti della Volinia, che sotto l’egida dello zar vedevano rifiorire la propria economia. La Volinia di allora era così benestante e allegra che Kajetan Koźmian, non senza ironia, la definì “il postumo Eden della Polonia”. Ancora dopo anni in Volinia si ricordava con nostalgia “la mano paterna del saggio monarca” che “aveva asciugato le lacrime di coloro che piangevano la morte della patria”⁴⁰.

Uno dei risultati indubbiamente positivi della politica dell’imperatore, per le terre polacche controllate dallo zar, fu la decisione di applicare nell’impero una riforma illuminata, che permise a Tadeusz Czacki di fondare nel 1805 in Volinia (a Krzemieniec) il famoso Ginnasio di Volinia (dal 1819 Liceo di Krzemieniec). I soddisfatti studenti del Ginnasio di Volinia scrivevano volentieri panegirici in onore di Alessandro I – “misericordioso angelo del nord”. Józef Korzeniowski (1797-1863) debuttò con il panegirico *Oda na rok 1815*. Quest’ode è un’espressione artistica degli umori della Volinia di allora, della nostalgia dei suoi abitanti per la pace dopo anni di caos bellico. Per questo nell’opera di Korzeniowski è

³⁸ Idem, *Na pożądane przybycie Najjaśniejszego Aleksandra I, Cesarza Wszech Rosji, Króla Polskiego do Warszawy, stolicy Królestwa 1815 roku*, (luogo di pubblicazione mancante 1815), edizione successiva: M. Molski, *Pisma... Z pośmiertnych rękopisów zebrał W. Radliński*, op. cit., serie II, pp. 167-172.

³⁹ K. Koźmian, *Pamiętniki*, Warszawa 1972, t. 3, pp. 63-64.

⁴⁰ A. Andrzejewski, *Ramoty starego Detiuka o Wołyniu*, Kraków 1866, t. 1, p. 146.

proprio la pace – e non la libertà – ad essere il valore supremo. Non vi trovano spazio i richiami alla lotta per il recupero dell'indipendenza tipici della poesia patriottica polacca, c'è invece la glorificazione della pace e la lode dello *status quo*.

Per esporre i meriti dello zar, il giovane Korzeniowski adottò il diffuso metodo basato sulla creazione di una contrapposizione “vecchio – nuovo”, valorizzando adeguatamente (di fatto dando loro lo stesso valore) entrambi gli elementi. In questa prospettiva il “vecchio” erano i passati tempi napoleonici (tempi negativi, caratterizzati da guerre e incertezze), mentre l'elogiato “nuovo” era il presente – il periodo successivo alla caduta di Napoleone, epoca di pace, che, come scriveva Korzeniowski “il Signore dei Cieli aveva inviato alla popolazione stremata dalle guerre”. Alla guardia di questa pace così desiderata dagli abitanti della Volinia c'era il potente zar Alessandro in persona – “portatore di pace” e “misericordioso angelo del nord” che “con la sua mano benigna poneva fine a tali sventure”⁴¹.

In generale, si può affermare che gli anni 1815-1819 siano stati il periodo delle speranze riposte da parte della società polacca nello zar Alessandro I. Dopo il 1819, però, il giudizio nei confronti dello zar mutò: la delusione per la situazione politica e per le promesse non mantenute da Alessandro I si ripercossero con un giudizio negativo per lo zar⁴². Un momento cruciale per i rapporti dello zar con il Regno fu la seduta del parlamento del 1820, in cui divenne chiaro che i polacchi interpretavano diversamente dallo zar la costituzione ricevuta alcuni anni prima⁴³. Nonostante questa delusione, ancora nell'anno della morte di Alessandro I (1825) lo zar era compianto dai polacchi. Kajetan Koźmian nelle sue memorie ricorda come, dopo la morte di Alessandro I, tra i polacchi regnassero in generale timore e incertezza, spiegando con ciò che: “Finché egli viveva, ci si poteva aspettare che, nonostante fosse diventato indifferente all'esistenza della Polonia, non volesse distruggere ciò che aveva creato”⁴⁴. Non era da sottovalutare anche il fatto che il defunto Alessandro I guadagnasse popolarità agli occhi dei polacchi in paragone al suo successore Nicola I (1796-1855), su cui Walerian Łukasiński (fervente attivista per l'indipendenza) scrisse nelle sue memorie “Dio manda i monarchi come Nicola solo per punire le nazioni”⁴⁵.

La “chiara” leggenda del buon zar Alessandro I, creata e assimilata dai poeti del Regno di Polonia, risulta essere lo specchio delle speranze e delle aspettative della stessa popolazione polacca dopo l'epoca napoleonica ricca di guerre e tensioni. L'idealizzato ritratto “letterario” del buon zar Alessandro creato dai poeti polacchi era dunque una proiezione dei sogni di parte della società polacca stanca delle guerre e delusa da Napoleone. Allo zar furono assegnate qualità che egli di fatto non aveva mai posseduto, ma che i polacchi desideravano che avesse. Notoriamente, la letteratura è regolata da leggi proprie – per questo la “verità letteraria” non deve per forza essere identica alla “verità storica”.

La leggenda del buon zar Alessandro I, in conclusione, si è dissolta con il fallimento della rivolta di novembre (1831). Forse, se non fosse scoppiata la rivolta, la “chiara” leggenda di Alessandro I (“zar-angelo”, “custode dei polacchi”) sarebbe rimasta molto più a

⁴¹ J. Korzeniowski, *Oda na rok 1815*, “Tygodnik Wileński” 1816, t. 2.

⁴² Cfr. M. Paleologue, *Aleksander I. Dziwny car*, Lwów – Warszawa 1938.

⁴³ S. Askenazy, *Rosja – Polska 1815–1830*, Lwów 1907, p. 90; J. Skowronek, *Adam Jerzy Czartoryski 1770–1861*, Warszawa 1994, p. 233.

⁴⁴ K. Koźmian, op. cit., t. 2, p. 4.

⁴⁵ W. Łukasiński, op. cit., p. 57.

lungo nella coscienza dei polacchi. Questo a maggior ragione, poiché al successore di Alessandro, lo zar Nicola I, importava che la memoria del fratello come “padre” dei polacchi durasse il più a lungo possibile. L’ultimo parlamento del Regno di Polonia, nel 1830, approvò anche all’unanimità il progetto per l’erezione di un monumento in gratitudine e in onore allo zar Alessandro I, defunto da cinque anni, e stanziò per questo scopo diversi milioni di złoty⁴⁶.

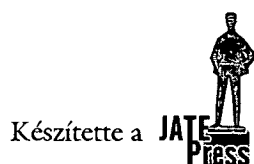
Ciò nonostante, dopo il fallimento della rivolta di novembre la dura realtà oscurò le illusioni polacche di un idillio a fianco della Russia. La caduta della rivolta pose definitivamente fine all’inganno della politica liberale dello zar nei confronti dei polacchi. La crudeltà della guerra con la Russia e lo spietato trattamento dei rivoltosi sconfitti, erano accompagnati nella letteratura polacca da un’intensificazione dell’amarezza, poiché affiancata dalle speranze dei tempi del regno dello zar Alessandro I e della fondazione del Regno di Polonia.

BIBLIOGRAFIA:

- Andrzejewski A., *Ramoty starego Detiuka o Wołyniu*, Kraków 1866, t. 1.
 Askenazy S., *Rosja-Polska 1815–1830*, Lwów 1907.
 Bentkowski F., *Historia literatury polskiej wystawiona w spisie dzieł ogłoszonych drukiem*, Warszawa – Wilno 1814, t. 1.
 Bortnowski W., *Kaliszanie. Kartki z dziejów Królestwa Polskiego*, Warszawa 1976.
 Czubaty J., *Rosja i świat. Wyobrażenia polityczna elity władzy imperium rosyjskiego w początkach XIX wieku*, Warszawa 1997.
 Czubaty J., *Zasada „dwóch sumień”. Normy postępowania i granice kompromisu politycznego Polaków w sytuacjach wyboru (1795–1815)*, Warszawa 2005.
 Janion M., Żmigrodzka M., *Romantyzm i historia*, Warszawa 1978.
 Dąbrowski S., *Z problematyki panegiryku*, “Przegląd Humanistyczny” 1968, nr 3.
 Dilthey W., *Rozumienie i życie*, w: *Wokół rozumienia. Studia i szkice z hermeneutyki*, tłum. G Sowiński, Kraków 1993.
 Fiłatowa N., *Car Aleksander I w literaturze polskiej*, “Przegląd Humanistyczny” 2011, 04/2011.
 Fiodorow W., *Aleksander I*, in: *Dynastia Romanowów*, pod red. A. Iskenderowa, Warszawa 1993.
 Gołemberski W., *Aleksander I wobec sprawy polskiej na Kongresie Wiedeńskim*, “Przegląd Polski”, r. 1, z. 2, Kraków 1866.
 Hegel G. W. F., *Wykłady o estetyce*, trad. J. Grabowski, A. Landman, Warszawa 1964, t. 3.
 Janik M., *Hugo Kołłataj. Monografia z czterema podobiznami*, Lwów 1913.
 [Kamieński H.], *Rosja i Europa. Polska. Wstęp do badań nad Rosją i Moskalami przez XYZ*, Paryż 1857.
 Kołłataj H., *Do ziemi ojczystej*, in: *Poezje więzienne*,
 Korzeniowski J., *Oda na rok 1815 Józefa Korzeniowskiego* (“Dziennik Wileński” agosto 1816).

⁴⁶ W. Bortnowski, *Kaliszanie. Kartki z dziejów Królestwa Polskiego*, Warszawa 1976, pp. 272–274.

- Koźmian K., *Pamiętniki*, t. 1-3, Warszawa 1972.
- Koźmian K., *Pamiętniki*, Warszawa 1972, t. 3.
- Łukasiński W., *Pamiętnik*, 2 ed., Warszawa 1986.
- Markiewicz H., *Literatura i historia*, Kraków 1994.
- Molski M., *Pisma... Z pośmiertnych rękopisów zebrał W. Radliński*, t. 1-3, Warszawa 1856-1857, serie II.
- Nowak A., *Między carem a rewolucją. Studium politycznej wyobraźni i postaw Wielkiej Emigracji wobec Rosji 1831–1849*, Warszawa 1994.
- Paleologue M., *Aleksander I. Dziwny car*, Lwów–Warszawa 1938.
- Puławy (1762–1830). Monografia z życia towarzyskiego i literackiego na podstawie archiwum ks. Czartoryskich w Krakowie*, a cura di L. Dębicki, t. 2, Lwów 1887.
- Skarbek F., *Dzieje Polski*, pt. 2, *Królestwo Polskie od epoki początku swego do rewolucji listopadowej*, Poznań 1877.
- Skowronek J., *Adam Jerzy Czartoryski 1770–1861*, Warszawa 1994.
- Skowronek J., *Antynapoleońskie koncepcje Czartoryskiego*, Warszawa 1969.
- Skowronek J., *Od Kongresu Wiedeńskiego do Nocy Listopadowej*, Warszawa 1987.
- Słownik literatury polskiego oświecenia*, a cura di T. Kostkiewiczowa, Wrocław 2006.
- Thompson E., *Trubadurzy Imperium. Literatura rosyjska i kolonializm*, Kraków 2000.
- Wąsacz A., *Legenda Aleksandra I w wybranych utworach literatury polskiej*, „Akant. Miesięcznik Literacki”, X 2010.
- Whitehead A. N., *Science and the Modern World. Lowell Lectures*, New York: The Macmillan Company 1925.
- Zakrzewski B., *Boże coś Polskę*, Wrocław 1987.
- Żbikowski P., *“Bołem śmiertelnym ścśnione mam serce...”. Rozpacz oświeconych u źródeł przełomu w poezji polskiej w latach 1793-1805*, Wrocław 1998.



Készítette a

6722 Szeged, Petőfi Sándor sugárút 30–34.
www.press.u-szeged.hu

Felelős kiadó: Dr. J. Nagy László egyetemi tanár
Felelős vezető: Szőnyi Etelka kiadói főszerkesztő
Méret: B/5, példányszám: 70, munkaszám: 29/2014.